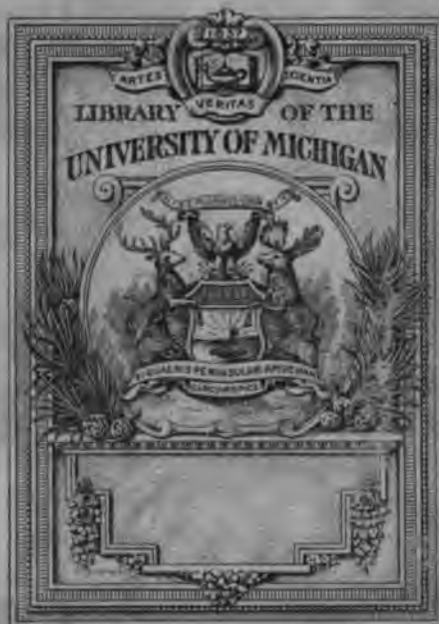
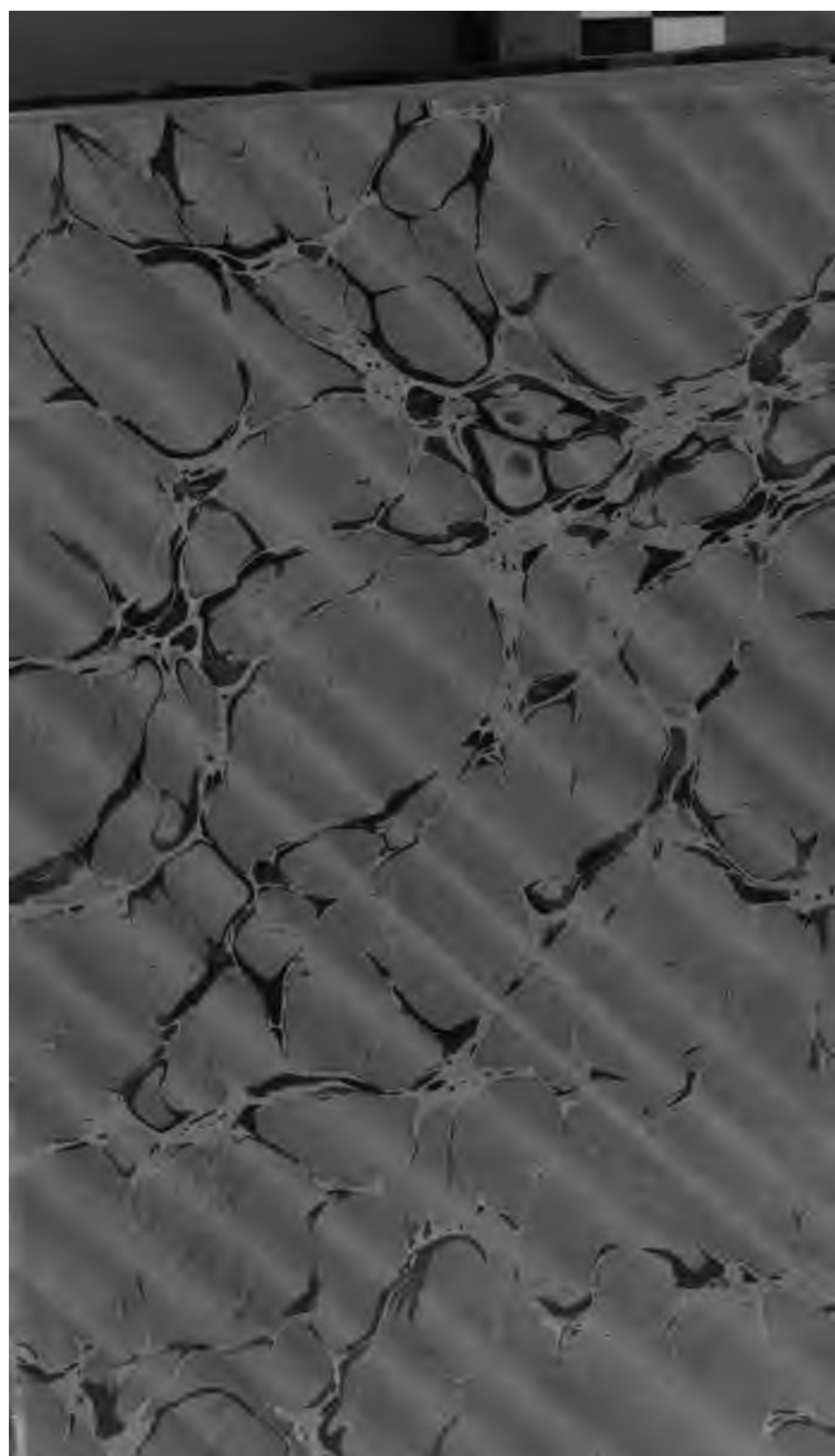
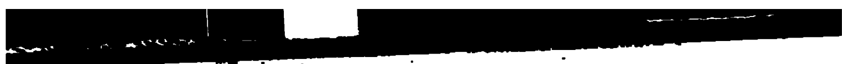

ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN





LE

SECRET DE L'EMPEREUR

I

PARIS. — IMP. DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DE PUBLICATIONS PÉRIODIQUES
P. MOUILLOT. — 13, QUAI VOLTAIRE. — 90580

LE SECRET
DE
L'EMPEREUR

CORRESPONDANCE
CONFIDENTIELLE ET INÉDITE ÉCHANGÉE ENTRE

M. THOUVENEL

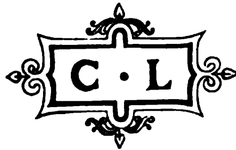
LE DUC DE GRAMONT ET LE GÉNÉRAL COMTE DE FLAHAULT

1860-1863

PUBLIÉE AVEC NOTES ET INDEX BIOGRAPHIQUE
PAR

L. THOUVENEL

I



PARIS
CALMANN LÉVY, ÉDITEUR
ANCIENNE MAISON MICHEL LÉVY FRÈRES
3, RUE AUBER, 3

1889

INTRODUCTION

Le volume que nous présentons au public renferme la correspondance privée échangée du 16 janvier 1860 au 11 octobre 1862 entre M. Thouvenel, alors ministre des affaires étrangères et le duc de Gramont, ambassadeur de Napoléon III près le Saint-Siège, puis à Vienne, ainsi que les lettres particulières adressées en 1861 et 1862 par M. Thouvenel au général comte de Flahault, ambassadeur de l'Empereur à Londres[1].

1. Nous avions pensé à publier en premier lieu l'intéressante correspondance que M. Thouvenel entretint avec sa famille et ses amis au début de sa carrière diplomatique, en 1844, puis

Pour quiconque est quelque peu familiarisé avec le mouvement politique contemporain, il n'est pas besoin d'insister sur l'importance des événements qui se sont déroulés pendant les années 1860, 1861 et 1862. Afin de ne parler ici que des deux principales, les questions italienne et orientale, dont on attend encore les solutions, étaient posées dans toute leur acuité et l'on reconnaîtra que si le ministre qui dirigeait alors la politique extérieure de la France ne fut pas assez heureux pour résoudre ces redoutables problèmes, il n'hésita pas du moins à les aborder résolument, l'annexion de Nice et de la Savoie et l'expédition française en Syrie sont là pour en témoigner.

Nous espérons que le lecteur curieux du détail de l'histoire de son temps nous saura gré du parti que nous avons pris, après bien des hésitations, de

pendant sa longue et curieuse mission en Grèce (1846-1850), sa mission à Munich (1851) et enfin son ambassade à Constantinople (1855-1860). Toutefois, les lettres que nous avons réunies dans les présents volumes, formant un ensemble complet et traitant des questions qui ont presque un intérêt d'actualité, nous nous sommes décidé à ne pas suivre l'ordre chronologique. Mais nous avons bien l'intention de revenir en arrière et de produire sur les seize années qui se sont écoulées de 1844 à 1860 les documents nouveaux et intéressants dont la correspondance de M. Thouvenel est remplie.

livrer à la publicité et peut-être à la discussion, des documents de nature à jeter une lumière nouvelle sur des questions diplomatiques qui n'ont pas cessé de rester inscrites à l'ordre du jour des intérêts européens. De plus, la plupart des premiers sujets du drame politique qui se jouait alors en France et en Italie sont morts. L'histoire a donc le droit de les citer à sa barre et de s'entourer des éléments d'appréciation qui doivent servir à les condamner, à les absoudre, ou à les renvoyer dos à dos.

Ce sont quelques-unes des pièces de ce grand procès politique que nous mettons aujourd'hui sous les yeux du public. Nous n'avons pas la prétention de rien révéler. Nous avons simplement le désir de rappeler, et, si c'est possible, d'éclairer. Les lettres que nous publions sont toutes inédites et ont toutes un caractère privé. Il nous a cependant paru indispensable d'intercaler à de très rares intervalles, dans cette correspondance, des extraits de certaines dépêches particulièrement importantes qui ont paru dans les journaux de l'époque et qui serviront à relier entre eux les événements.

L'attachante et énigmatique figure du souverain qui présidait alors aux destinées de notre pays, se trouve éclairée par cette correspondance d'un reflet singulier. Il est impossible de ne pas reconnaître que ce prince, qui avait vu si juste dans les affaires intérieures de la France, et qui avait su tout d'abord donner à sa politique extérieure un éclat digne des plus beaux jours de notre histoire, perdait pour ainsi dire contenance quand il tournait son regard voilé du côté de l'Italie. A n'en pas douter, il y a eu un *Secret de l'Empereur* comme il y a eu jadis un *Secret du Roi* [1]. Faut-il voir dans cette double politique la raison déterminante des fautes commises? Il nous paraît difficile, en tout cas, de ne pas attribuer à cette cause une large part dans la marche et l'issue des événements. L'action souterraine paralysait l'action officielle en enlevant à cette der-

1. Peut-être nous blâmera-t-on d'avoir emprunté à un illustre historien contemporain une partie du titre de cet ouvrage. Afin de nous justifier, disons que les documents que nous publions, ayant, pour la plupart, trait aux affaires d'Italie, le titre s'est pour ainsi dire imposé à nous, car la question italienne a bien été le *secret* de la politique de Napoléon III, secret dont on a déjà soulevé quelque peu les voiles, mais sur lequel il reste encore bien des détails à mettre au jour, ainsi que sur les curieuses relations, qu'aux premières étapes de sa surprenante carrière, l'Empereur, alors le prince Louis-Napoléon, entretint avec le parti libéral en Italie.

nière toute l'autorité qu'elle aurait dû légitimement avoir, aussi bien auprès des amis qu'auprès des ennemis. Du jour où M. Thouvenel fut bien convaincu de cette vérité, il quitta le pouvoir, renonçant à une tâche ingrate aux côtés d'un souverain qu'il aimait toutefois personnellement et qui le lui rendait.

Non moins intéressante apparaît aussi la figure de Pie IX. Les amères récriminations du pontife malheureux contre le seul souverain catholique qui, en somme, il ne faut pas l'oublier, ait tenté quelque chose en sa faveur, l'inflexibilité du dogme introduite dans les négociations diplomatiques, firent bientôt acquérir à M. Thouvenel, comme à la plupart des hommes d'État d'alors, la triste conviction que le pouvoir temporel était condamné, du jour où il ne se résignait pas à tenir compte des faits accomplis. Quelques concessions qui avaient des défenseurs, on ne saurait trop le rappeler, dans l'épiscopat français et jusque dans le sacré collège, auraient permis au Saint-Siège de conserver à cette époque, et peut-être à jamais, une situation territoriale à laquelle il semble qu'il ne puisse plus rêver aujourd'hui, même dans ses conceptions les plus optimistes!

Enfin, le roi Victor-Emmanuel cherchant à calmer ses scrupules et les angoisses du pape; le comte de Cavour poursuivant par tous les moyens le succès de sa grande entreprise et mourant en plein triomphe; la mélancolique figure du roi François II, les héroïsmes de Gaëte précédant les tristesses de l'exil: la légion turbulente des agents secrets, le marquis Pepoli, le comte Vimercati, l'abbé Stellardi, le père Passaglia, le docteur Pantaleone, défilent successivement devant le lecteur, non pas toujours il est vrai avec la même netteté, mais toujours dans des conditions particulières d'intérêt ou de curiosité.

Quant aux lettres particulières du duc de Gramont à M. Thouvenel, que nous ne saurions assez nous féliciter d'avoir eu la bonne fortune de pouvoir insérer dans ce recueil, nous ne croyons pas nous illusionner en en signalant le grand intérêt: observateur impartial, sagace et clairvoyant des événements qui se déroulaient dans la péninsule, merveilleusement préparé par un séjour de près de cinq années à la cour de Turin, au poste périlleux et ingrat d'ambassadeur de l'Empereur près de Pie IX, qu'il devait garder quatre ans, le duc s'épanchait en

toute liberté dans ses lettres particulières à M. Thouvenel, qui avait toujours été son ami et que les hasards de la politique lui donnaient pour chef. Ou nous nous trompons fort, ou le rôle diplomatique du duc de Gramont à cette époque, sera jugé, d'après les documents que nous publions, comme particulièrement délicat et honorable. En tout cas, il est intéressant de suivre pas à pas dans cette correspondance en partie double, le travail qui se faisait dans l'esprit du ministre et de l'ambassadeur, à mesure que se déroulaient des événements de l'importance de ceux qui marquèrent les trois années qui nous occupent, et il nous paraît impossible que l'on ne rende pas hommage à la parfaite droiture de caractère des deux interlocuteurs.

Dans les lettres adressées par M. Thouvenel au général comte de Flahault, ambassadeur à Londres, les préoccupations italiennes tiennent une large place, mais la politique générale est plus fréquemment abordée. Les débuts de l'expédition du Mexique, les hésitations de l'Empereur dans la grande lutte du Nord et du Sud, les affaires si délicates de Syrie, par-dessus tout les susceptibilités constamment malveillantes de lord Palmerston et de lord John

Russell, forment le fonds de cette correspondance, qui retrace fidèlement les principaux faits de l'histoire diplomatique du second Empire pendant ces années si remplies de graves événements, à une époque où l'astre impérial n'avait pas encore pâli et où l'on cueillait des fleurs en chantant sur les bords du précipice!

C'est en somme avec un vif intérêt et un réel sentiment de mélancolie, que nous nous sommes pénétré de cette correspondance où défilent, avec un relief plus ou moins accentué, les plus grands noms de la diplomatie contemporaine. Que reste-t-il en effet des efforts tentés, du sang répandu, des conférences réunies, des trônes alors debout, des puissants d'il y a trente ans, des espérances conçues?

La seule figure qui domine encore est précisément celle qui n'apparaît dans cette correspondance qu'incidemment, et vers la fin, à une époque où elle commençait à monter sur l'horizon européen, celle de M. de Bismarck, dont le nom détone au milieu de cette prospérité impériale alors à son apogée, comme un coup de tonnerre précurseur de l'orage, dans un ciel serein.

Puisque nous venons de prononcer le nom de

M. de Bismarck, nous ne pouvons mieux finir cette courte introduction qu'en citant le curieux jugement que le comte de Rechberg, alors premier ministre d'Autriche, émettait en 1862 sur le futur chancelier d'Allemagne, récemment nommé ministre de Prusse à Paris, dans une conversation avec le duc de Gramont qui venait, à sa grande satisfaction, d'échanger le poste de Rome contre celui de Vienne :

« Si M. de Bismarck, disait le comte de Rechberg au duc de Gramont, avait eu une éducation diplomatique complète, il serait un des premiers hommes d'État d'Allemagne, si ce n'est le premier. Il est courageux, ferme, exalté, plein d'ardeur, mais incapable de sacrifier une idée préconçue, un préjugé, une idée de parti, à n'importe quelle raison d'un ordre supérieur. Il n'a pas le sens pratique de la politique. C'est un homme de parti dans la force du mot, et comme il a du charme et de l'influence en affaires, et que, d'ailleurs, il nous est hostile, nous ne voyons pas ce choix (pour Paris) sans déplaisir et sans inquiétude. »

Moins de quatre années plus tard, les craintes manifestées alors par le comte de Rechberg se

réalisaient par la campagne de 1866. Ce manque d'éducation diplomatique du grand diplomate prussien, qui choquait le premier ministre d'Autriche, ne devait pas empêcher Sadowa, pas plus qu'il ne devait, hélas! empêcher Sedan.

Nous nous berçons de l'espoir peut-être chimérique, que les documents publiés ici intéresseront à un égal degré, et les survivants de cette époque et ceux de nos contemporains qui ne la connaissent qu'imparfaitement. Nous ne saurions nous dissimuler toutefois, qu'entre les bouleversements d'hier, les incertitudes d'aujourd'hui et les obscurités de demain, il y a bien peu de place pour l'étude calme et approfondie d'une période proche de la nôtre par le temps, mais lointaine par le nombre et l'importance des changements survenus depuis.

Quant à nous, en dehors des raisons particulières qui rendaient pour nous cette étude singulièrement intéressante, nous avons trouvé un charme infini à occuper les loisirs qui nous sont faits, bien contre notre gré, en vivant rétrospectivement dans une époque qui fut brillante malgré les fautes commises, et en surprenant dans le secret de leur intimité des hommes qui, aux prises avec les plus graves ques-

tions qu'il soit donné à la diplomatie de résoudre, les ont abordées avec un sens profond des nécessités de la société moderne. Si nous ajoutons que ces hommes eurent des intentions honnêtes, un esprit droit et élevé, un caractère honorable, une vie privée irréprochable, on nous accordera sans doute que leur mémoire mérite de vivre dans l'avenir autrement qu'obscurcie par les discussions acharnées des partis.

L. Thouvenel.



NOTE HISTORIQUE

Rappelons ici très brièvement les événements qui avaient amené l'état politique compliqué dont souffrait l'Europe centrale en 1860.

L'hostilité entre l'Autriche et la Sardaigne remontait loin. Des souvenirs comme ceux de Novare, et comme ceux de l'oppression autrichienne en Lombardie, ne pouvaient s'oublier. L'Autriche, d'autre part, considérait encore à cette époque, la suprématie incontestée en Italie, comme une question vitale. La France avait essayé d'interposer ses bons offices, mais l'attitude hostile prise contre elle par l'Autriche en Orient, notamment dans la grosse question de l'organisation des principautés danubiennes, tempérait fort son zèle. La Sardaigne, au contraire, ne perdait pas une occasion de se rapprocher de nous. Son roi avait eu l'habileté de faire

combattre ses soldats à côté des nôtres en Crimée. Enfin l'Autriche c'était le passé, et un passé réactionnaire, gardien jaloux des droits dynastiques des princes légitimes. La Sardaigne, au contraire, représentait l'avenir et l'émancipation des peuples, idée alors fort à la mode, on ne peut le nier, et qui ne datait pas de la veille, puisque la Restauration elle-même avait été obligée de faire l'expédition de Morée. Napoléon III, par son éducation, par ses tendances, par l'origine même de son pouvoir, ne pouvait guère hésiter, il faut le reconnaître, entre ces deux principes contraires. La fameuse phrase au baron de Hübner, lors de la réception diplomatique du 1er janvier 1859, où Napoléon III « regrettait que les relations entre ces deux cours ne fussent pas aussi bonnes que par le passé », permit de croire, malgré les assurances pacifiques du *Moniteur* et du discours impérial du 7 février, que la lutte était prochaine. Le mariage du prince Napoléon avec la princesse Clotilde de Savoie, le retentissement de la célèbre brochure *Napoléon III et l'Italie*, qui prônait l'affranchissement de l'Italie et l'union fédérative des États de la péninsule, témoignèrent de l'intimité chaque jour plus étroite qui s'établissait entre Paris et Turin. Toutefois, la diplomatie espérait encore qu'un congrès arriverait à empêcher la guerre.

Sur ces entrefaites, sans préparation, et au milieu

des négociations entamées pour la réunion du congrès, l'Autriche somma, le 23 avril, la Sardaigne de désarmer. C'était rendre la lutte inévitable et la responsabilité de la rupture, il est impossible de ne pas le reconnaître, retombait tout entière sur l'Autriche. La France prit parti pour la Sardaigne ; la campagne de 1859 commença. Elle fut rapide et heureuse. Le 12 juillet les préliminaires de Villafranca étaient signés : l'Autriche admettait la formation d'une Confédération italienne sous la présidence du pape. Elle cédait la Lombardie à la France, qui la rétrocédait à la Sardaigne. Elle gardait la Vénétie, à la condition que cette province fît partie de la Confédération. Une amnistie générale était proclamée.

Les traités de Zurich, consécration des préliminaires de Villafranca, furent signés le 16 novembre. A peine revêtus du sceau des plénipotentiaires, il fut manifeste que ces traités allaient subir de profondes altérations. La restauration dans leurs États du grand-duc de Toscane, du duc de Modène, du duc de Parme même, avait été admise en principe, lors des négociations de paix, moyennant certaines concessions libérales. Aucun de ces princes ne sut ou ne voulut agir de manière à reconquérir la couronne. En présence de cette impossibilité de mettre à exécution les stipulations de Zurich, le gouvernement français avait de nouveau songé à réunir un congrès,

pour résoudre en commun les graves questions qui se posaient dans l'Italie centrale. Les ouvertures n'aboutirent pas et cet insuccès fut particulièrement dû au mauvais vouloir de l'Autriche. Au lendemain d'une guerre heureuse pour ses armes, la France répugnait à recommencer la lutte contre la puissance vaincue de la veille, qui appuyait de toutes ses sympathies les princes italiens dépossédés, et elle montrait encore moins d'enthousiasme à faire violence aux peuples de l'Italie centrale, en leur imposant, par respect pour un traité caduc dès sa naissance, des gouvernements contre lesquels ils se prononçaient ouvertement. Dans ces conditions, quelle était la conduite à tenir? L'Angleterre proposa de consulter solennellement le vœu des populations. Le résultat, tout à l'avantage de la Sardaigne, n'était pas douteux. Pour éviter une nouvelle guerre, qui n'eût point été populaire et qui eût pu devenir périlleuse, car l'attitude de la Prusse était menaçante, le gouvernement impérial temporisa et évita de donner une réponse catégorique.

L'inquiétude devint très vive à Rome, quand l'on vit que l'Empereur laissait discuter ouvertement un plan si avantageux pour la Sardaigne, et cette inquiétude redoubla, quand, dans sa lettre du 31 décembre 1859 adressée à Pie IX, Napoléon III insistait sur la nécessité qu'il y avait, pour le pape, à céder aux circonstances et à faire le sacrifice des

Romagnes où le « vœu des populations » se prononçait en faveur de l'annexion à la Sardaigne. Moyennant cette concession, l'Empereur *garantissait* au pape le reste de ses États. Pie IX répondit par l'encyclique du 19 janvier 1860, où il s'élevait violemment contre la doctrine recommandée par Napoléon III. L'ère des difficultés aiguës commençait. Le 1er janvier 1860, le nonce apostolique à Paris, Mgr Sacconi, chargé, selon l'usage de complimenter le souverain au nom du corps diplomatique, avait borné son discours à ces simples paroles : « Sire, dans ce premier jour de l'an qui réunit autour de Votre Majesté le corps diplomatique, j'ai l'honneur, Sire, de vous offrir ses vœux et ses hommages respectueux. » L'empereur répondit : « Je remercie le corps diplomatique des vœux qu'il veut bien m'adresser au retour du nouvel an et je suis particulièrement heureux, cette fois, d'avoir l'occasion de rappeler à ses représentants que, depuis mon entrée au pouvoir, j'ai toujours professé le plus profond respect pour *les droits reconnus*. Aussi, soyez-en persuadés, le but constant de mes efforts sera de rétablir partout, autant qu'il dépendra de moi, la confiance et la paix. » Ce terme vague de *droits reconnus*, qui s'appliquait aussi bien aux droits nouveaux qu'aux droits anciens, tombant d'une bouche puissante de laquelle l'Europe inquiète et nerveuse attendait alors le programme

de l'avenir, ne contribua pas à rassurer la papauté. Enfin, comme pour aggraver encore une situation déjà si tendue, la brochure anonyme *le Pape et le Congrès*, que l'on attribua, mais à tort, croyons-nous, à l'Empereur lui-même, servait de texte aux interprétations les moins rassurantes pour le pouvoir temporel du pape. Il est vrai que le roi Victor-Emmanuel, répondant aux délégués de Bologne qui venaient lui demander l'annexion à la Sardaigne avait prononcé ces paroles : « Il ne faut pas que l'Europe puisse m'accuser de n'agir que par ambition personnelle et de substituer l'absorption piémontaise à l'oppression autrichienne. Le saint-père, le chef vénéré des fidèles, est resté à la tête de son peuple. Il ne s'est pas, comme les souverains de Parme, de Modène, de Toscane, démis de son autorité temporelle que nous devons non seulement respecter mais consolider. Je désapprouverai donc tout acte subversif contraire à l'équité et nuisible à la noble cause que nous servons. N'oublions pas, non plus, que Pie IX est un prince italien. » Le roi de Sardaigne était-il alors sincère? Quoi qu'il en soit, deux mois après, il acceptait les conséquences du vote qui détachait du Saint-Siège une notable partie de territoire, et depuis il ne devait plus s'arrêter dans cette voie. Les gouvernements de Parme, de Modène, de Florence, s'étaient effondrés. La couronne de Naples chancelait sur une

tête trop jeune pour en supporter le poids. Le pape voyait diminuer ses États qu'il était impuissant à reconquérir.

C'est dans ces conditions, particulièrement difficiles, que M. Thouvenel fut appelé par Napoléon III à remplacer le comte Walewski au ministère des affaires étrangères [1].

L. T.

1. Le comte Horace de Viel-Castel, dans des *Mémoires* qui jettent un triste jour sur le caractère de leur auteur, mais qui n'en renferment pas moins bien des renseignements curieux sur les hommes et les choses de cette époque, écrit à la date du mercredi 4 janvier 1860, en parlant du changement ministériel : « Walewski prendrait l'ambassade de Saint-Pétersbourg et serait remplacé par Thouvenel, notre ambassadeur actuel à Constantinople. Ce choix recevrait l'approbation générale. » Et, quelques lignes plus loin : « Le choix de Thouvenel seul me paraît bon. C'est un homme sage et ferme, peu enthousiaste de l'alliance anglaise dont son séjour à Constantinople lui a appris le peu de sûreté. » Hâtons-nous de dire que, dans la suite, M. Thouvenel participa largement à la malveillance dont M. de Viel-Castel enveloppe ses contemporains.

LE

SECRET DE L'EMPEREUR

M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères,
au duc de Gramont[1]
Ambassadeur de l'Empereur près le Saint-Siège.

Messine, le 16 janvier 1860.

Mon cher duc,

Je ne saurais laisser partir le paquebot de la côte d'Italie sans vous exprimer tous mes regrets de ne pas vous voir. Vous comprendrez sans peine les sentiments que m'a fait éprouver ma nomination[2]. Pour sortir de Constantinople,

1. Sur M. Thouvenel et le duc de Gramont, voir les biographies placées à l'Index.
2. M. Thouvenel quittait l'ambassade de France à Constantinople, qu'il dirigeait depuis cinq années, pour prendre le

la porte est magnifique, je la trouve moins belle pour rentrer en France et ce n'est pas sans effroi que j'en franchirai le seuil !

Je compte particulièrement sur vous pour m'alléger le poids du fardeau qui tombe si inopinément sur mes épaules. Envoyez-moi donc, et cela le plus tôt que vous pourrez, à titre confidentiel et sous la forme privée, votre catéchisme sur les affaires d'Italie. C'est un grand service que vous me rendrez.

J'ai reçu de vous une bien bonne lettre. A chaque ligne, je croyais lire dans mon propre esprit. Je vous avais moi-même écrit par le

portefeuille des affaires étrangères, que l'Empereur lui avait confié le 4 janvier 1860. Voici quels étaient, à cette date, les titulaires des divers départements ministériels :

Ministère d'État et de la maison de l'Empereur..	M. Achille Fould.
Ministère de la justice...	M. Delangle.
Ministère des affaires étrangères............	M. Thouvenel.
Ministère de l'intérieur...	M. Billault.
Ministère des finances...	M. Magne.
Ministère de la guerre...	Le maréchal comte Randon.
Ministère de la marine...	L'amiral Hamelin.
Ministère de l'instruction publique et des cultes..	M. Rouland.
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics..........	M. Rouher.
Ministère de l'Algérie et des colonies...........	Le marquis de Chasseloup Laubat.

premier drogman de mon ambassade qui devait s'arrêter à Rome. J'ai appris qu'il avait continué son voyage directement sur Paris et j'ignore s'il vous aura transmis ma missive. Rien ne gênera plus désormais nos relations de confiance et nous nous dirons tout.

Pour inconnu que je sois de madame la duchesse de Gramont, je vous prie, mon cher duc, de mettre à ses pieds mes respectueux hommages et de croire à l'expression bien sincère de mes sentiments d'amitié.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 29 janvier 1860.

(*Particulière.*)

Mon cher duc,

Je suis heureux de vous répéter que je comprends absolument comme vous la nature de nos relations. Ne craignez plus de divergence entre les Tuileries et le quai d'Orsay. La seule

politique que je veuille suivre, c'est celle que l'Empereur m'aura tracée, et la pensée que j'exprimerai sera toujours celle de Sa Majesté. Pour que vous sachiez bien sur quel terrain nous sommes, je vous transmets au titre le plus confidentiel possible et absolument pour vous seul un mémorandum que j'ai soumis à l'Empereur et qui a reçu son approbation. Faites-en, dans l'occasion, le programme de votre langage, en y mettant, bien entendu, toutes les nuances exigées par la qualité de vos interlocuteurs, et en parlant en votre propre et privé nom, tant que chacune des idées qui y sont consignées n'aura pas été l'objet d'une communication officielle de ma part.

Ma dépêche vous fera connaître l'état des choses entre Paris et Londres. Il n'y a pas, pour le moment, un iota de plus. Nos communications à l'Autriche, à la Prusse et à la Russie partiront sans doute mardi. J'invite Talleyrand[1] à peser sur M. de Cavour[2] afin que rien ne bouge dans les pays demeurés à peu près tran-

1. Le baron de Talleyrand-Périgord était alors ministre de France à Turin. (Voir l'Index.)
2. Le comte de Cavour était rentré aux affaires le 21 janvier 1860.

quilles, et que le caractère de notre politique ne soit pas faussé aux yeux de l'Europe dans les circonstances tout ensemble impérieuses et délicates qui nous imposent une déviation des stipulations de Zurich.

Des considérations intérieures que je n'ai pas besoin de vous développer, nous interdisent l'emploi du moyen que vous avez suggéré le 24 septembre dernier et dont j'aurais usé, je crois, sans le tapage produit par la fameuse et regrettable brochure[1]. On nous accuserait de vouloir livrer le pape à la révolution, et Dieu sait à quel point l'Empereur est éloigné de toute idée de violence à l'égard du Saint-Siège ! C'est à trouver des tempéraments à une situation amenée par la logique des faits que Sa Majesté s'ingénie. Vous verrez dans la seconde pièce que je vous transmets et qui prévoit les pourparlers ultérieurs auxquels donnera lieu la quatrième proposition anglaise[2], lorsque vous

1. La brochure *le Pape et le Congrès*, dont on faisait remonter l'inspiration jusqu'à l'Empereur, et qui, tout en admettant comme indispensable le principe d'un pouvoir temporel, contestait la nécessité de donner au pape un territoire étendu.

2. Voici quelles étaient les propositions dont le gouvernement britannique avait pris l'initiative, dans le but d'arriver à une entente propre à ramener l'ordre dans la péninsule :

1° La France et l'Autriche renonceraient à intervenir désor-

serez en mesure d'y adhérer officiellement, -- vous verrez, dis-je, que nous voudrions essayer d'une combinaison se rapprochant de celle indiquée à la fin de votre note du 21 janvier.

J'ai trouvé dans nos archives des documents curieux sur ce qui s'est passé en 1814 et 1815 au sujet des Légations. Il est évident qu'à cette époque l'Europe n'avait pas rangé l'intégrité des possessions romaines au nombre des dogmes, et que l'Autriche et Naples, notamment, se fussent accommodés sans scrupule des dépouilles de Saint-Pierre. C'est toujours bon à rappeler, dans l'occasion.

Pour aujourd'hui, je ne saurais vous en dire

mais dans les affaires intérieures de l'Italie, à moins d'y être appelées par l'assentiment unanime des grandes puissances.

2° Le gouvernement de l'Empereur s'entendrait avec le saint-père pour évacuer les États romains lorsque l'organisation de son armée le permettrait sans danger. L'armée française quitterait également le nord de l'Italie dans un délai convenable.

3° L'organisation intérieure de la Vénétie serait laissée en dehors des négociations entre les puissances.

4° Le roi de Sardaigne serait invité par le gouvernement impérial et celui de Sa Majesté Britannique, agissant de concert, à ne point envoyer de troupes dans l'Italie centrale, jusqu'à ce que ses divers États et provinces eussent, par un nouveau vote de leurs assemblées, après une nouvelle élection, solennellement déclaré leurs vœux, et, si ces assemblées se prononçaient en faveur de l'annexion à la Sardaigne, la France et la Grande-Bretagne ne s'opposeraient plus à l'entrée des troupes sardes.

davantage, et j'ajourne au courrier prochain tout ce que vous pouvez encore attendre de moi.

P.-S. — J'ai vu M. de Cadore et M. de La Rochefoucauld, qui vous rejoignent.

ANNEXE N° 1 A LA LETTRE DU 29 JANVIER 1860

MÉMENTO

Adressé par M. THOUVENEL à S. M. L'EMPEREUR.

(*Très confidentiel.*)

Au double point de vue de l'équilibre et de la distribution des forces entre les puissances européennes et la France, comme à celui des principes sur lesquels reposent l'Empire et la société française, la guerre d'Italie donnait satisfaction à notre politique traditionnelle.

L'Autriche a été vaincue; cette revanche répondait à un sentiment national. La dernière guerre, en définitive, n'a été qu'un incident de cette lutte mémorable qui se poursuit depuis

soixante ans, et qui a été tantôt illustrée par nos succès, tantôt consacrée par nos sacrifices et nos douleurs patriotiques.

Il y a donc un accord parfait entre nos principes et nos intérêts, ce qui se rencontre rarement en politique. On ne saurait cependant nous accuser d'avoir appelé la révolution à notre aide. Rien de ce qui s'est passé, ni de ce qui se passe encore à l'heure qu'il est en Italie, n'offre les caractères d'un bouleversement. Les passions qui s'y agitent ne sont ni basses ni subversives : leur mobile est noble en soi, leur but ne révolte ni la raison ni l'humanité.

La tâche qui reste à remplir, c'est d'organiser et de régulariser les idées qui sont entrées en Italie à la suite de l'armée française. A ce propos, le même antagonisme qui existait avant la guerre tend à se manifester après la paix et nous devons en triompher diplomatiquement pour ne pas perdre en partie le fruit des victoires de l'Empereur. Si l'on se place dans cet ordre d'idées, la restauration des dynasties dans les duchés, et, à un moindre degré, le retour des Légations au Saint-Siège sont des choses que l'on peut considérer comme impossibles. Un compromis n'aurait nulle durée. Les dé-

chéances proclamées seraient donc rangées dans la catégorie des faits accomplis.

Ce système admis, l'intérêt et les vœux des populations italiennes seraient consultés en première ligne. Il y aurait lieu seulement, de calculer les effets d'une exagération d'ambition de la part du Piémont et de les contenir. Cette ambition, toutefois, va-t-elle plus loin que les espérances antérieures à la guerre, et, ce que nous demandons avant tout, n'est-ce pas, d'une part, une stabilité durable dans l'organisation de l'Italie ; de l'autre, l'édification d'un boulevard qui ne puisse plus être franchi facilement par l'Autriche?

Ce but peut être atteint par deux voies, c'est-à-dire par la création d'un royaume indépendant dans l'Italie centrale, faisant partie d'une confédération, ou par l'annexion au Piémont.

Le premier système a pour lui de sérieuses raisons de préférence. Les événements actuels néanmoins ne semblent pas tourner dans le sens de sa réalisation, et, s'il était possible de leur imprimer une direction différente, resterait la question relative au choix d'une dynastie. Un prince français soulèverait un orage en Europe, et tout autre prince affecterait bientôt

des tendances autrichiennes par suite de sa rivalité avec le Piémont ou par crainte de l'idée unitaire que ce dernier royaume représenterait toujours. La maison de Lorraine, d'ailleurs, le fait d'un royaume central admis, aurait le soutien des puissances continentales, aux yeux desquelles la substitution d'une famille souveraine à une autre constituerait une altération plus grave de leurs principes dynastiques qu'une dépossession provenant de la suppression même d'un État jusqu'alors indépendant. A cette considération, il convient d'ajouter que l'article 19 du traité de Zurich nous contraindrait moralement à donner notre appui aux prétentions de la maison de Lorraine.

Si l'annexion a ses inconvénients, elle a aussi ses tempéraments; elle devrait nécessairement entraîner la réunion de la Savoie et du comté de Nice à la France, en vertu du principe qui aurait fait la fortune du Piémont. Les motifs les plus sérieux exigeraient alors cet arrondissement comme garantie de nos frontières. La condition serait donc *sine quâ non* et il y aurait lieu d'aviser aux moyens de préparer les esprits et les cabinets à cette éventualité.

L'annexion, en tout cas, ne saurait s'appli-

quer qu'aux provinces actuellement soustraites à l'ancienne autorité qui les régissait, et, en se réservant d'examiner si les Romagnes devraient suivre les destinées des duchés, sans qu'il fût procédé à l'essai de certaines combinaisons spéciales, il serait nécessaire, afin de rassurer les catholiques, de faire à Rome des déclarations catégoriques touchant le reste des États du Saint-Siège.

ANNEXE N° 2 A LA LETTRE DU 29 JANVIER 1860

Il est essentiel de déterminer la loi en vertu de laquelle les assemblées nouvelles seraient convoquées. Si le suffrage universel, tout au moins, n'était pas admis en principe par l'Angleterre, comme je le crois, il ne faudrait pas qu'il fût exclu *a priori*. Nous aurions donc à raisonner avec les États italiens sur la modalité du vote.

Y a-t-il lieu de demander que nul citoyen ne puisse voter s'il n'était pas naturalisé avant le 1er janvier 1859? — (C'est l'avis de l'Empereur.)

Cette règle, en tout cas, ne devrait-elle pas être appliquée aux Romagnes, et ne convient-il pas à l'Empereur, par des considérations intérieures, de donner au pape cette dernière preuve de bon vouloir? — (C'est l'avis de l'Empereur.)

Faudrait-il aller jusqu'à séparer la cause des Romagnes de celle des duchés, et n'autoriser légalement les élections que dans ces derniers États, de façon qu'une assemblée ne fût réunie à Bologne que lorsque celles de Florence, de Parme et de Modène auraient terminé leurs opérations? Il y aurait alors entraînement de la part des Romagnes, et non parti pris de notre côté, de démembrer les États du Saint-Siège. Ma conviction est que le résultat final serait le même et que, dans une certaine mesure, les formes que nous y aurions mises feraient passer le fond dans l'opinion catholique en France. — (L'Empereur est d'avis d'adopter le système indiqué dans le paragraphe.)

Y aurait-il un intérêt quelconque à proposer encore, au dernier moment, et sans chance de succès, au Saint-Siège, de constituer dans les Romagnes un État vassal, payant tribut, s'administrant à l'intérieur comme l'Égypte et les principautés du Danube, et qui serait gouverné

par un vicaire laïque nommé par le pape ? Cette combinaison serait proposée à l'assemblée de Bologne en première ligne. — (C'est le désir de l'Empereur.)

ANNEXE N° 3 A LA LETTRE DU 29 JANVIER 1860.

EXTRAIT d'un mémoire sur le Congrès de Vienne par M. de Flassan, déposé aux archives des affaires étrangères (1817).

Le roi restauré de Naples occupait militairement les légations d'Ancône et d'Urbin, qu'il prétendait garder en vertu des articles secrets du traité du 11 janvier 1814, conclu entre l'Autriche et le roi Murat. L'Autriche, de son côté, avait conquis sur le royaume d'Italie, les légations de Ferrare, de Bologne et de Ravenne. Enfin, la France possédait, par le traité de Tolentino, le comtat Venaissin et la ville d'Avignon, dont le traité du 30 mai 1814 lui avait confirmé la possession.

Le cardinal Consalvi avait, dès le 23 août 1814, adressé aux cours de Paris, de Londres et de Vienne une note dans laquelle il sollicitait la

réintégration du Saint-Siège dans toutes ses possessions : « Non, disait-il, par des motifs temporels, mais pour le maintien des serments prêtés par le souverain pontife, lors de son exaltation; serments d'après lesquels il ne pouvait rien aliéner des domaines de l'Église, dont il n'était qu'un usufruitier. »

Le cardinal Consalvi, dans une nouvelle note du 30 octobre, transmise aux plénipotentiaires du comité des *huit*, disait :

« 1° Qu'une attaque non provoquée contre » un État faible, et ayant proclamé sa neutralité, » ne pouvait être appelée guerre, et qu'un » traité, suite d'une telle attaque, était essen- » tiellement nul et non avenu;

» 2° Que la violation du traité de Tolentino » par la France n'en avait pas seulement sus- » pendu les effets, mais l'avait annulé; annula- » tion qui avait eu lieu lorsque la rupture avait » été poussée jusqu'à l'entière destruction de » l'un des contractants par l'autre : la partie » détruite n'étant plus liée par des obligations » envers son destructeur; que, de plus, d'après » l'opinion de Wattel lorsqu'un État est détruit » ou subjugué par un conquérant, tous les

» traités qu'il a conclus périssent avec lui. »

« Le plénipotentiaire du pape soutenait que la cour de Rome n'ayant point conclu de traité avec la France depuis celui de Tolentino, ce dernier traité était abrogé, et que les droits du souverain pontife sur les pays qu'il avait alors cédés, étaient maintenus en entier; que les puissances alliées, en assurant à la France, par le traité du 30 mai, Avignon et le comtat Venaissin, avaient indiqué qu'elles ne regardaient pas le traité de Tolentino comme un titre suffisant pour conserver ces pays, et que, enfin, l'Assemblée constituante avait promis pour ces pays une indemnité qui n'avait pas encore été acquittée. »

Ces réclamations indiquent les vives inquiétudes de la cour de Rome sur ses possessions aliénées; et, en effet, il y eut longtemps de l'hésitation sur leur destination. Il convient, toutefois, d'observer que la situation de Louis XVIII ne lui permettait de restituer, ni le comtat Venaissin, ni Avignon, ni même de donner au pape une indemnité, quoique l'appui qu'il lui accorda dans le congrès pourrait être censé en tenir lieu.

La France contribua beaucoup, en effet, à lui faire rendre les trois légations de Bologne, Ferrare et Ravenne, dans lesquelles la Prusse avait d'abord proposé de transférer le roi de Saxe; car l'opinion la plus générale dans le congrès à l'égard de ces trois provinces était que, par droit de conquête, elles étaient tombées à la disposition des alliés. Le principe de l'*indivisibilité du territoire*, rejeté à l'égard de la France, n'était pas, non plus, admis par rapport aux États du saint-père, vu que tout ce qui est susceptible d'accroissement temporel est nécessairement susceptible de décroissement.

ANNEXE N° 4 A LA LETTRE DU 29 JANVIER 1860

TRAITÉ SECRET D'ALLIANCE ET DE GARANTIE, signé à Naples le 11 janvier 1814, entre la cour de Vienne et Murat.

D'après l'article IV, l'empereur d'Autriche s'engageait, à la paix générale, à procurer au roi de Naples, en indemnité des sacrifices et efforts que ce monarque aurait faits pour le soutien de la cause commune, une bonne fron-

tière militaire, conforme aux intérêts politiques des deux puissances; et, par un article explicatif du précédent, l'empereur d'Autriche convenait d'assurer à Sa Majesté Napolitaine une acquisition calculée sur le pied de quatre cent mille âmes à prendre sur l'État romain et d'après la convenance mutuelle des deux États : et il devait prêter ses bons offices pour faire admettre et sanctionner par le saint-père et par les hauts alliés, cette concession.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel[1].

Rome, le 31 janvier 1860.

Mon cher ministre,

Lord John Russell[2] a écrit à son neveu, qui est ici en qualité d'agent officieux, que l'an-

1. Je manquerais au plus strict devoir en n'offrant pas ici tous mes remerciements au duc de Lesparre, qui, avec une courtoisie dont je ne saurais assez lui savoir gré, m'a confié l'intéressante et volumineuse correspondance échangée pendant les années 1860, 1861 et 1862 entre le duc de Gramont et mon père.
2. Lord John Russell avait reçu en 1859 le portefeuille des affaires étrangères.

nexion des Romagnes allait s'accomplir par l'admission des députés romagnols au parlement sarde; que l'Angleterre reconnaîtrait immédiatement ce nouvel ordre de choses, et que l'Empereur le reconnaîtrait aussitôt après l'Angleterre. — Il assure que ce plan est définitivement arrêté entre les deux puissances. — Je ne sais pas encore ce qu'il y a de vrai dans cette assertion, et j'en suis bien aise, parce que mon ignorance me permet de parler avec plus de liberté. Le moment est venu, mon cher ministre, où je dois envisager avec regret, je dirai presque avec douleur, une éventualité qui me serait doublement pénible aujourd'hui que vous êtes au ministère. La reconnaissance annoncée par lord John Russell serait le premier fait par lequel l'Empereur prendrait une part active à la spoliation du Saint-Siège. Jusqu'ici son gouvernement a évité avec un soin tout particulier ce qui pouvait engager sous ce rapport sa responsabilité. Il a pu rendre justice à la légitimité de certains griefs que les populations ont fait valoir contre le gouvernement pontifical; il a pu déclarer qu'il n'emploierait pas la force pour les ramener au Saint-Siège; il a pu émettre l'avis que le sacrifice des

provinces révoltées offrait au pape et à l'Italie une solution dont les avantages compenseraient les pertes; mais il n'a pas sanctionné officiellement la prise de possession des provinces romaines par la maison de Savoie. Jusqu'ici je me suis associé fidèlement et entièrement à la politique de l'Empereur; je l'ai servie avec tout le zèle dont je suis capable et, je dirai plus, avec les sentiments que l'Empereur me connaît bien, et que je lui ai voués de cœur, il y a bien des années. Par ses ordres, et d'après les instructions constantes et réitérées de son ministre des affaires étrangères[1], j'ai répété que l'Empereur ne serait jamais l'agresseur ni le spoliateur du pape. Je l'ai dit au pape et à ses ministres, je l'ai dit aux peuples de Bologne et de Rome, je l'ai dit aux chefs du gouvernement bolonais, à tout le corps diplomatique. Si maintenant, en reconnaissant l'acte d'annexion, Sa Majesté sanctionne la prise de possession du gouvernement sarde, elle fait cause commune avec le spoliateur, elle prend sa part de responsabilité et de solidarité dans l'acte de saisie. Or, je vous le demande, mon cher ami,

1. Le comte Walewski, prédécesseur de M. Thouvenel au ministère des affaires étrangères.

comment pourrais-je, après un tel démenti donné à toutes mes paroles, comment pourrais-je continuer à représenter Sa Majesté auprès du Saint-Siège? Dieu me garde de vouloir me donner ici une importance exagérée, mais enfin l'Empereur lui-même est intéressé à ce que son ambassadeur conserve sa dignité personnelle et l'estime de tous ceux qui l'approchent. En écrivant ces lignes, je ne consulte que ma conscience et je sacrifie tous mes goûts et mes convenances personnelles; je sacrifie jusqu'à mes sentiments, car je crains de blesser l'Empereur auquel je suis profondément attaché; mais j'écoute une voix intérieure qui me dicte ces paroles et qui ne m'a jamais fait faillir.

Le courrier de demain m'apprendra peut-être les résolutions de Sa Majesté : j'ai voulu le prévenir pour avoir le droit d'appeler encore une fois l'attention du gouvernement sur les dangers et l'inutilité de cet acte de reconnaissance. Je l'ai fait dans ma dépêche et je n'ai rien à y ajouter.

Si la chose est résolue, l'Empereur ne pourra pas m'en vouloir d'avoir fait ce que je croyais devoir faire. Il eût été bien plus facile et plus

agréable pour moi d'attendre sans parler ses décisions souveraines et de les accepter silencieusement. Je vous demanderai alors, mon cher ministre, de prendre en considération l'impossibilité pour moi de prolonger mon séjour à Rome et je m'en rapporterai à ce que votre amitié suggérera à l'Empereur et à ce que sa bienveillance à laquelle je ne crois pas devoir renoncer lui inspirera à mon égard.

Croyez, mon cher ministre, à mes sentiments de bien sincère amitié.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 4 février 1860.

Mon cher ministre,

Je constate dans la cour de Rome un revirement tellement marqué en notre faveur qu'il est tout à fait surprenant. Le langage du cardinal Antonelli [1], qui le croirait, était hier tout

1. Le cardinal Antonelli avait été nommé secrétaire d'État des affaires étrangères le 12 avril 1850.

à fait acerbe contre l'Autriche : « Ce n'est pas
» la France, disait-il, c'est l'Autriche qui est
» responsable de la perte des Romagnes. Nous
» ne pouvons le nier. Nous ne pouvons préten-
» dre non plus que l'Empereur soit tenu d'inter-
» venir à main armée pour nous les rendre. Ce
» que nous demandons c'est qu'il ne sanctionne
» pas notre dépossession. Nous regrettons vive-
» ment tous les incidents de ces derniers jours,
» l'allocution du pape, la publication de la
» lettre de l'Empereur qui en a été la consé-
» quence, et même cette dernière encyclique,
» qui a été fort maladroitement envoyée à
» Paris avant son impression à Rome. Le
» *Journal de Rome* ne la reproduira pas. Le
» pape désire ardemment revenir avec l'Em-
» pereur aux termes de ses anciennes relations ;
» il saisirait avec empressement la première
» occasion qui lui serait offerte pour témoigner
» ses intentions amicales. »

1. L'encyclique pontificale du 19 janvier 1860 dans laquelle Pie IX s'élevait violemment contre l'idée de la cession des Romagnes au roi de Sardaigne, que lui suggérait Napoléon III. Moyennant ce sacrifice, l'Empereur *garantissait* au pape le reste de ses États.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, 7 février 1860.

Mon cher duc,

Votre dépêche télégraphique du 4 février et la précédente m'empêchent de répondre plus complètement à ce que vous nous avez envoyé par le dernier courrier. Dans l'impossibilité de prendre aucun engagement positif au sujet des Romagnes, il n'y a de possible qu'une attitude froide et réservée. Moins nous irons aux autres, plus les autres essayeront de revenir à nous. Dans la conviction très arrêtée de l'Empereur, le pape ne saurait conserver les Légations qu'à la condition d'y nommer un vicaire laïque. Sachez, à titre strictement confidentiel, que le roi de Sardaigne s'offre pour cet emploi, en s'engageant à laisser à son suzerain une partie des revenus.

Mes communications, d'après ce qui m'est mandé de Berlin, ont produit une très bonne impression sur le prince-régent et j'espère qu'il en sera de même, avec une nuance encore

meilleure, à Saint-Pétersbourg. M. le marquis de Moustier m'écrit par le télégraphe que le premier effet n'a pas été aussi vif à Vienne qu'on aurait pu le craindre. On n'adhérera à rien, mais on se résignera si la Sardaigne ne cherche pas à intriguer en Vénétie. Nous demandons à ce sujet des assurances formelles à Turin. La situation, somme toute, s'est un peu débrouillée et je ne vois de noir que le doute qu'on éprouve à Londres sur la ratification du traité de commerce par le parlement. Le rejet entraînerait la chute du cabinet. La discussion n'aura lieu que vendredi prochain. D'ici là nous nous expliquerons sur la Savoie et vous trouverez ci-joint copie pour vous seul de la note verbale que j'ai remise hier à lord Cowley[1].

L'Empereur vous aime et est enchanté de vos services. Fermez donc l'oreille aux cancans de Paris. Sa Majesté croyait, sur la foi de certains officieux, que vous aviez assez de Rome ; je l'ai édifiée à cet égard et vous pouvez être tout à fait tranquille.

Mille amitiés.

1. Ambassadeur d'Angleterre à Paris.

ANNEXE A LA LETTRE DU 7 FÉVRIER 1860[1].

(*Memento.*)

L'Empereur autorise son ministre des affaires étrangères à dire à S. Exc. M. l'ambassadeur d'Angleterre, en réponse à des interpellations présentées sous forme amicale et confidentielle, que, dans les pourparlers et arrangements de diverse nature qui ont eu lieu entre son gouvernement et celui de Sa Majesté Sarde, à l'époque où il paraissait évident qu'ils auraient à soutenir la guerre en commun contre l'Autriche, il a été question, pour certaines éventualités, de la cession de la Savoie et du comté de Nice à la France. Les conditions de la paix n'ont pas réalisé ces éventualités. L'Empereur, comme M. le comte Walewski l'a déclaré dans le courant du mois de juillet dernier, à M. le comte Cowley, pensait que, si la Sardaigne, par suite des chances de la guerre, recevait un accroissement considérable et devenait un grand royaume italien, il n'y aurait rien d'exor-

1. Plusieurs passages de ce document ont été publiés en 1860.

bitant ni d'extraordinaire, l'équilibre des forces respectives au pied des Alpes étant modifié, à ce que des mesures allant jusqu'à des concessions territoriales fussent prises pour le rétablir. La simple adjonction de la Lombardie aux anciens États sardes n'aurait pas constitué, aux yeux de Sa Majesté, un motif suffisant pour demander, dans l'intérêt de la sûreté de nos frontières, un sacrifice à notre allié belligérant.

La Sardaigne, dans le plan général de la paix signée à Villafranca et confirmée à Zurich, devait faire partie d'une confédération, organisation essentiellement défensive de sa nature ; l'Italie devenait l'objet d'une transformation morale, mais elle ne devait subir, quant à sa composition territoriale, aucune autre modification que celle spécifiée par l'article IV du traité. Que ce programme s'accomplisse aujourd'hui encore, et le gouvernement de l'Empereur, qui en a sincèrement souhaité la réalisation, n'aura qu'à s'en féliciter. La question, le gouvernement de Sa Majesté Britannique le sait mieux que personne, ne se présente plus sous un aspect aussi simple. Le cabinet de Londres, en effet, regarde les circonstances comme assez

impérieuses pour prendre l'initiative d'une proposition qui admet, au nombre de ses conséquences probables, l'annexion à la Sardaigne de plusieurs États de l'Italie centrale.

Le gouvernement de l'Empereur, quelles que soient ses sympathies pour une nationalité étrangère, ne saurait fermer les yeux sur les intérêts dont le soin lui est confié en première ligne. Il lui faut donc prévoir les deux hypothèses que peut entraîner le recours au vœu des populations. Si ce vœu se manifestait en faveur de la création d'un royaume de l'Italie centrale, une telle combinaison, nonobstant quelques nuances, rentrerait, à ne considérer que les intérêts traditionnels de la politique française, dans le cadre du traité de Zurich, et il n'existerait pas de raison grave pour distraire la Savoie et le comté de Nice des possessions de Sa Majesté Sarde. Le vœu des populations doit-il, au contraire, entraîner, au profit de la maison de Savoie, la formation d'un royaume qui compterait plus de dix millions d'âmes et acquerrait, dans le midi de l'Europe, une importance considérable? les plus simples éléments de la prudence politique commandent alors à la France de concilier son adhésion à

un pareil changement opéré sur l'une de ses frontières, avec les exigences de sa sécurité.

Le gouvernement de l'Empereur, dans ce cas, n'agirait pas sous l'impulsion d'un désir d'agrandissement ou de conquête, il n'aurait en vue que la protection de son propre territoire contre toute éventualité de l'avenir. Demanderait-il, d'ailleurs, à l'Europe de sanctionner une combinaison sur laquelle sa pensée ne se fût jamais arrêtée? Il suffit, pour établir que notre prétention n'aurait rien d'exagéré, de rappeler qu'en 1814, à une époque assurément où des idées de bienveillance ne prédominaient pas à l'égard de la France, les puissances alliées contre elle avaient unanimement trouvé équitable de lui laisser une partie des territoires désignés sous la dénomination de départements du Léman et du Mont-Blanc, et de replacer vis-à-vis d'elle la principauté de Monaco dans les rapports antérieurs au 1[er] janvier 1792. On lui remettait la garde des passages conduisant chez elle. Ce n'est que plus tard, dans un moment d'irritation, que cet arrangement a été détruit, et que la frontière du côté des Alpes a été constituée comme elle l'est encore aujourd'hui. Rien n'a indiqué, de la part de la France, l'in-

tention de réagir contre ces conditions territoriales, mais elle a incontestablement le droit de prétendre qu'elles ne soient pas altérées, à son détriment, par des combinaisons nouvelles, ce qui arriverait infailliblement si le développement de la puissance sarde n'était pas accompagné d'une garantie. Lorsque le gouvernement de l'Empereur parle d'une garantie pour lui, il ne songe, en quoi que ce soit, à ébranler les sûretés que l'Europe a jugé nécessaires de se donner à elle-même du côté des Alpes. Ainsi donc la soustraction de la Savoie aux possessions du roi de Sardaigne ne devrait pas entraîner l'abolition des clauses relatives à la neutralisation éventuelle du Chablais et du Faucigny, et, dans le but de les entourer d'une force nouvelle, il nous semblerait désirable que ces pays pussent être réunis d'une façon définitive à la Suisse. Cette déclaration anticipée des intentions du gouvernement de l'Empereur démontre clairement qu'une seule considération le guide, celle de la sécurité de ses frontières, et qu'il serait injuste de lui attribuer une autre pensée.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 7 février 1860.

Mon cher ministre,

Je n'ai rien à ajouter aujourd'hui aux deux dépêches que je vous envoie, et je me contente de vous dire que le contenu de la dépêche confidentielle est authentique. Demain je dois voir le pape pour lui présenter mes trois nouveaux secrétaires, mais je doute qu'il me parle de la situation. Je crois qu'on regrette beaucoup le congrès aujourd'hui, et qu'on cherche indirectement à en amener la proposition de la part de quelque autre puissance.

Le *Times* avait envoyé à Rome pour son correspondant M. G***. C'est un Piémontais qui a été chassé du parlement et dégradé de la croix par le gouvernement sarde pendant que j'étais à Turin, parce qu'on avait découvert qu'il avait accepté le mandat d'assassiner Charles-Albert, et qu'il avait même deux fois cherché à exécuter le crime, ce que d'ailleurs il n'a jamais nié. On lui a pardonné depuis, mais à Rome on n'a pas

voulu tolérer sa présence, bien qu'il ait cherché à gagner de l'argent des deux côtés, en allant offrir au cardinal Antonelli de concerter ses correspondances avec le gouvernement pontifical. On l'a prié de s'en aller. Furieux, il a promis de se venger et d'écrire contre Rome et contre tous ceux qui n'ont pas voulu prendre sa cause en main.

J'ai été bien étonné de voir ses correspondances reproduites par le *Galignani*, et je ne vous cacherai pas que plusieurs personnes m'ont demandé comment on permettait à Paris la publication d'articles injurieux comme l'est celui-là, non seulement pour nous qui servons l'Empereur mais aussi pour l'Empereur à qui il prête des sentiments si éloignés des siens. Je vous envoie l'article qui était dans le *Galignani* du 30 janvier. Vous y verrez entre autres choses ceci : «... Et l'influence de cette atmo-
» sphère sur ces fonctionnaires serait un véri-
» table danger pour le souverain qui les emploie,
» s'il ne les estimait pas pour ce qu'ils valent,
» s'il ne les choisissait pas précisément pour
» leurs qualités négatives, s'il ne savait pas
» comment briser ces instruments quand ils ne
» lui servent plus. »

Il me semble que le *Galignani*, imprimé en France, pourrait mieux choisir les passages à citer.

La police a reçu des avis relatifs à quelque projet d'émeute dans les provinces, mais on n'y croit pas et, malgré ce qu'écrit l'*Indépendance belge*, on y est calme pour le moment.

Croyez, mon cher ministre, à mes sentiments dévoués.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 11 février 1860.

Mon cher ministre,

Je veux seulement vous dire deux mots de mon entrevue de mercredi avec Sa Sainteté. Le pape, après m'avoir comme de coutume demandé des nouvelles de Leurs Majestés et du prince impérial, m'a dit : « Eh bien, monsieur » l'ambassadeur, la situation s'est éclaircie, je » sais que je n'ai plus rien à attendre de l'Em- » pereur ; il me laissera prendre les Légations

» et les Romagnes, et je ne puis, moi, l'empê-
» cher. On me prendra tout ce qu'il permettra
» de prendre, et on me laissera ce qu'il me fera
» laisser. Il a la force, il est le maître. » —
Après ce début assez inquiétant, le pape ajouta que c'était déjà une idée très ancienne chez l'Empereur que de soustraire ces provinces au gouvernement du Saint-Siège, mais qu'il croyait cependant que Sa Majesté ne le faisait pas avec satisfaction : que pour lui on lui avait proposé une foule de moyens que sa conscience repoussait et de sacrifices qu'il ne croyait pas pouvoir consentir. Il aimait mieux s'en remettre à la Providence et n'avoir pas de reproches à se faire. Il me prévint qu'au moment de l'annexion il serait de son devoir de fulminer l'excommunication majeure et nominative contre le roi de Sardaigne, que les prescriptions du concile de Trente étaient positives à cet égard ; mais qu'il espérait bien que l'Empereur ne prendrait pas une part active et manifeste à la prise de ces provinces par ses ennemis, et il répéta deux fois cette phrase : « Car je n'ai pas renoncé à l'idée
» de recevoir encore dans l'avenir des consola-
» tions de l'Empereur. » Alors le saint-père prononça contre le roi de Sardaigne quelques

paroles sévères, ajoutant qu'il faisait une différence énorme entre l'Empereur et Sa Majesté Sarde. J'ai remarqué entre autres la narration d'une lettre que le roi aurait écrite au mois d'août dernier au saint-père et dans laquelle il lui disait : « Que ce n'était pas pour ses beaux » yeux que l'Empereur avait fait la campagne » d'Italie, ni par sympathie pour l'Italie, mais » parce qu'il voulait *prendre certaines provinces* » *de ses États*, et que par conséquent lui, » Victor-Emmanuel, était obligé de s'agrandir » sous peine de se trouver *plus petit après la* » *campagne qu'avant.* » Pour être plus sûr de ce que j'avais entendu, j'ai demandé une seconde fois à Sa Sainteté si le roi lui avait fait dire ou écrit cela et le saint-père m'a répété : « Il me l'a écrit au mois d'août dernier. »

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 12 février 1860.

Mon cher duc,

Je vous adresse une dépêche justificative qui servira peut-être plus ailleurs qu'à Rome, mais qui était nécessaire pour rétablir les faits si étrangement défigurés dans l'encyclique. La dernière phrase, en tous cas, prouvera au cardinal Antonelli que nous ne voulons pas prononcer nous-mêmes le *consommatum est* au sujet des Romagnes. J'ai tout lieu de supposer que si l'assemblée qui se réunira d'entraînement à Bologne quand les autres se tiendront à Parme, à Florence et à Modène, se prononce pour l'annexion, le roi Victor-Emmanuel, au lieu d'accepter purement et simplement le vœu populaire en raisonnera d'abord avec le Saint-Siège et les puissances catholiques. Si M. de Talleyrand est bien informé, Sa Majesté Sarde en aurait déjà écrit au saint-père.

Nous sommes à peu près certains maintenant

de la résignation de l'Autriche. M. de Moustier[1] me mande par le télégraphe que la réponse du comte de Rechberg[2] sera expédiée demain et qu'elle est rédigée sous l'empire de dispositions aussi bonnes que possible dans une situation tendue. A Berlin et à Pétersbourg l'idée d'une conférence à cinq paraît faire du chemin et je ne désespère pas de voir se former entre les grandes puissances un lien qui rassurerait l'Europe et contiendrait l'Italie. Pour en arriver à ce résultat, il fallait établir notre entente avec l'Angleterre; pour le reste, croyez bien que nous ne nous laisserons pas entraîner.

Ayez la bonté de ne pas faire allusion dans vos dépêches aux informations ou aux appréciations que je vous transmets sous forme particulière. Il y a des *inconvénients* à confondre les deux domaines de l'officiel et du confidentiel.

Le marquis de La Valette[3] me remplace a

1. L'ambassadeur de France à Vienne.
2. Le ministre des affaires étrangères d'Autriche.
3. Le marquis de La Valette avait été en 1851 et 1852 ministre de France à Constantinople. L'attitude qu'il avait été obligé de prendre lors des événements qui précédèrent la guerre de Crimée, pouvait, en effet, rétrospectivement, éveiller les susceptibilités du gouvernement russe.

Constantinople. Je me suis assuré que cette nomination ne serait pas mal comprise à Pétersbourg. Vous pouvez au besoin le dire à votre collègue de Russie. Nonobstant l'ajournement à huit jours, M. de Persigny[1] croit que le traité de commerce passera sans trop de difficultés. A ce compte, il vaut mieux pour nous à l'intérieur qu'une certaine opposition se soit manifestée en Angleterre; c'est la preuve que nos intérêts n'ont pas été sacrifiés.

Nous sommes entièrement étrangers à la publication de la lettre du pape à l'Empereur. J'attends avec impatience de savoir si le revirement que vous me signaliez a eu quelque durée.

Mille amitiés.

1. Ambassadeur de France à Londres.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 18 février 1860.

Mon cher ministre,

Comme vous le verrez par ma dépêche d'aujourd'hui, le roi de Sardaigne a écrit au pape la lettre que M. de Talleyrand vous avait annoncée, et il y demande très carrément l'annexion des Marches et de l'Ombrie, c'est-à-dire d'un territoire double de celui des Romagnes. Vous ne pouvez vous imaginer l'indignation que cette lettre a causée et les alarmes que Naples en a conçues ! On est convaincu qu'elle a été écrite d'accord avec l'Empereur et par ses conseils, et je vous dis en toute confidence que l'abbé Stellardi, qui l'a apportée, a tout fait pour accréditer cette opinion. Il a fait plus encore, car il a donné à entendre que le roi était *bien triste* et *bien malheureux*, mais qu'il n'était plus le maître et que l'Empereur et M. de Cavour lui *imposaient* l'obligation d'agir de la sorte. Cet abbé a déjà fait quelque chose de ce genre-là au mois de juillet dernier.

Le nonce[1] a écrit une lettre très vive dans laquelle il se plaint de ce que le cardinal Antonelli me tienne des discours conciliants, pendant qu'on lui donne l'ordre de repousser toute idée de transaction basée sur un sacrifice de la part du Saint-Siège. Il écrit que vous lui avez dit que le cardinal avait désapprouvé l'encyclique, et que, comme preuve de cette désapprobation, il en avait empêché la publication dans le *Journal de Rome*. Comme il a écrit cela directement au pape, le cardinal s'en est fort ému, et m'a supplié de rectifier ses paroles si elles avaient trahi sa pensée, car il ne pouvait avoir voulu dire qu'il désapprouvait l'encyclique du pape. Quant à moi, après avoir relu la lettre que je vous ai écrite le 4 février, je ne puis qu'en maintenir les termes et je ne vois qu'une seule interprétation capable de tranquilliser le cardinal, c'est d'admettre que le regret qu'il m'a exprimé était collectif et ne touchait à l'encyclique que comme à un des actes trop nombreux qu'il désignait sous le nom « d'incidents regrettables ». Pour ce qui est de la non-publication au *Journal de Rome*, c'est un fait, et il

1. Le nonce apostolique à Paris était alors Mgr Sacconi.

est également certain que, s'il ne l'avait pas défendue, la publication aurait eu lieu ainsi que de coutume. Peut-être l'entourage du pape va-t-il maintenant travailler à l'obtenir. Je vous préviens en tout cas que Mgr Sacconi est beaucoup plus violent que le cardinal; il jette de l'huile sur le feu autant que possible, il excite le pape non seulement par ses appréciations malveillantes et passionnées, mais aussi et surtout par des anecdotes fausses et calomnieuses sur l'Empereur, par des paroles qu'il prête à Sa Majesté et une foule de rapports inexacts qu'il recueille dans tous les salons de l'opposition la plus violente à Paris. Sa correspondance n'épargne pas le clergé non plus et il est parvenu à nuire énormément dans l'esprit du pape au cardinal Morlot[1]. Nous n'avons pas heureusement longtemps à le garder et Mgr Chigi le remplacera. Je regrette pour ma part que ce ne soit pas Mgr Franchi, l'ancien nonce à Florence.

1. Le cardinal Morlot était alors archevêque de Paris.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 19 février 1860.

Mon cher duc,

Je suis très peiné de vous savoir souffrant et il me tarde d'être informé de votre complet rétablissement. Votre lettre particulière du 14 de ce mois, au surplus, avait tout l'intérêt d'une dépêche et je l'ai montrée à l'Empereur. Sa Majesté n'a pas paru surprise de l'étrange confidence du roi de Sardaigne au pape ; elle sait à quoi s'en tenir sur la reconnaissance de son auguste obligé.

Dans l'attente des réponses de Vienne et de Berlin, et surtout de l'issue de la discussion qui commencera demain soir au parlement, nous sommes un peu embarrassés pour arrêter un plan définitif de conduite. Point n'est besoin de vous dire que NOUS voulons la Savoie et le comté de Nice. Voici deux combinaisons sur lesquelles je vous demande votre avis confidentiel. Première combinaison : Annexion des duchés de Parme et de Modène à la Sardaigne ;

vicariat des Légations exercé par Sa Majesté Sarde à des conditions déterminées, avec investiture reçue à Rome et tribut de trois millions de francs; rétablissement de la Toscane en État séparé sous un prince de la dynastie de Savoie, en échange de la Savoie elle-même et du comté de Nice. — Deuxième combinaison : Annexion à la Sardaigne de Parme, de Modène et de la Toscane (ceci encore à cause de nos vues particulières); vicariat du duc de Parme dans les Légations aux mêmes conditions d'hommage, mais avec un tribut moindre. L'Empereur penche visiblement pour le premier mode qui ressemblerait plus au projet anglais d'annexion totale et n'en aurait pas tous les inconvénients. Notre plan arrêté, nous l'imposerions à l'Italie en la menaçant de rappeler nos troupes de la Lombardie[1] et de la laisser désormais faire *da se*. Tout cela strictement pour vous seul.

Je vous quitte pour prendre l'air. C'est la première fois depuis trois semaines et la réclusion m'a presque rendu malade.

Mille amitiés.

1. L'armée française, après la campagne de 1859, n'avait pas encore évacué la Lombardie.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 25 février 1860.

Mon cher ministre,

Je suis malheureusement encore hors d'état de quitter mon fauteuil et toujours d'une faiblesse extrême, sous le coup d'une attaque de gravelle hépatique qui m'a causé des souffrances atroces. Je veux cependant vous répondre deux lignes confidentielles; les dépêches faites sous ma direction par les secrétaires vous instruiront du peu qu'il y ait à vous mander de Rome en ce moment.

Vous indiquez dans votre lettre du 19 deux combinaisons :

« 1° Annexion des duchés de Parme et de Modène à la Sardaigne ; vicariat des Légations exercé par Sa Majesté Sarde, à des conditions déterminées avec investiture reçue à Rome et tribut de trois millions de francs ; — rétablissement de la Toscane en État séparé sous un prince de la dynastie de Savoie en échange de la Savoie et du comté de Nice ;

» 2° Annexion à la Sardaigne de Parme, de Modène et de la Toscane (ce dernier duché à cause de nos vues particulières) ; — vicariat du duc de Parme dans les Légations aux mêmes conditions d'hommage, mais avec un tribut moindre. »

Je n'hésiterais pas pour ma part à préférer la première de ces deux combinaisons, car elle a l'avantage d'indiquer nettement l'échange qui compense pour la Sardaigne la perte de Nice et de la Savoie ; mais l'une et l'autre sont également impraticables en ce qui touche les Légations. Jamais, je vous le confirme en connaissance de cause et avec certitude, jamais le Saint-Siège ne consentira au vicariat, ni du roi de Sardaigne, ni du duc de Parme, ni d'aucun autre prince. Il l'a déclaré formellement à Naples et rien ne le fera changer. Il le déclarera à Vienne et partout. Ainsi donc il faut renoncer à cette idée, je vous le garantis, elle est impraticable.

Je serais d'avis de s'en tenir à la première combinaison ainsi modifiée :

1° Annexion des duchés de Parme et de Modène à la Sardaigne ;

2° Rétablissement de la Toscane en État séparé sous un prince de la dynastie de Savoie en échange de la Savoie et du comté de Nice ;

3° En ce qui concerne les Légations le gouvernement de l'Empereur déclarerait qu'après avoir employé tous les moyens, sauf la force des armes pour établir des tempéraments acceptables par Sa Sainteté, il reconnaissait l'impuissance de ses efforts et qu'en conséquence il s'abstenait de s'immiscer dans les destinées de cette partie du territoire italien, ne voulant pas d'un côté employer la force, contrairement à ses engagements, ni de l'autre méconnaître les droits incontestables du Saint-Siège qu'il n'a jamais cessé de respecter.

Les Légations laissées à elles seules sauront se tirer d'affaire et s'arrangeront avec le Piémont : le résultat sera donc le même, et l'Empereur par cette déclaration réduirait au silence la cour de Rome, qui ne peut lui demander davantage, et tout le parti clérical en France qui, après tout, ne pourra rien lui reprocher.

Quant à Nice et à la Savoie, je doute encore que le Piémont les cède de bon gré et je crains que nous n'ayons à les prendre, ce qui du reste se ferait sans difficulté par le retour de l'armée d'Italie, qui pourrait parfaitement faire au besoin *éclater* sous ses pas l'assentiment populaire des Niçois et des Savoisiens.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt dans la dépêche de M. de Moustier ce qui concerne le baron de Bach[1] ; il est loin d'être aussi conciliant que M. de Rechberg paraît l'être à en juger par son langage avec notre ambassadeur. Appuyé par M. de Buol[2], qui est à Rome depuis un mois, M. de Bach a fait beaucoup de mal au Saint-Siège en l'encourageant dans une résistance aveugle et absolue. Du reste je puis affirmer sans crainte de me tromper que, depuis la paix de Villafranca, les représentants de l'Autriche à Rome, loin de seconder mes efforts, les ont combattus à outrance, entretenant toujours le gouvernement pontifical dans les espérances fallacieuses sur lesquelles il place encore aujourd'hui sa confiance.

Je ne puis, mon cher ministre, vous en dire plus long aujourd'hui, trop faible encore pour supporter un travail prolongé ; mais on me fait espérer une sensible amélioration d'ici à quelques jours.

Croyez à tous mes sentiments de bien sincère amitié.

1. Ambassadeur d'Autriche près le Saint-Siège.
2. Le comte de Buol-Schauenstein avait précédé le comte de Rechberg au ministère des affaires étrangères, en Autriche.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 26 février 1860.

Mon cher duc,

Le temps pressait et force nous a été d'indiquer notre solution à Londres et à Turin. A Londres, on nous promet de ne rien faire ni rien dire qui affaiblisse l'autorité de nos conseils; à Turin que décidera-t-on? c'est là le mystère et je n'ose rien préjuger? Je ne me fais nulle illusion sur l'accueil que le vicariat recevra à Rome, surtout après l'étrange et coupable sortie du roi de Sardaigne, et pourtant, si l'on avait un grain de sagesse, on ne devrait pas rejeter une idée qui nous permet de sauver le reste des États du Saint-Siège et le royaume de Naples. Le vicariat laisse subsister le principe de la souveraineté. Les temps sont changeants, les esprits mobiles et peut-être plus tard les Légations demanderont-elles elles-mêmes à retourner aux carrières de Denys de Syracuse. C'est une chance, ce me semble, que le Saint-Siège ne doit pas perdre de gaieté de cœur.

Voyez s'il vous est possible de le lui indiquer.

Le nonce est de plus en plus détestable et si vous parveniez à le faire inviter à quitter Paris avant l'expiration de sa mission, tout le monde vous en saurait le plus grand gré.

Mille pardons de vous quitter si tôt, mais l'officiel a épuisé ma verve et mes forces, sans compter la réception de l'ambassadeur de Turquie, qui m'a pris deux heures.

Mille amitiés.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 28 février 1860.

Mon cher ministre,

Sir James Hudson[1] a écrit à M. Odo Russell[2] que vous aviez fait faire au comte de Cavour de nouvelles propositions, presque comme un ultimatum et il indique exactement la première combinaison dont vous m'avez parlé dans votre

1. Le ministre d'Angleterre à Turin.
2. M. Odo Russell remplissait une mission officieuse auprès du Saint-Siège.

lettre particulière, sauf qu'à l'endroit des Légations il s'exprime ainsi : Le roi Victor-Emmanuel prendrait l'administration des Légations, mais à titre provisoire et en attendant qu'on ait réussi à s'entendre avec le pape pour un arrangement. Il ajoute que Cavour étant à Milan il ne peut dire l'accueil qu'il fera à ces propositions mais qu'il pense que toute son activité sera employée à hâter les élections pour opposer une annexion accomplie *sans conditions* à tout ce que nous lui proposerons.

Je vous engage à donner quelque attention aux projets d'attaque dont je vous parle, sur l'Ombrie et les Marches. On s'attache ici à répandre et accréditer le bruit que l'Empereur l'approuve, et on prétend que le marquis Pepoli l'a écrit. Le fait est que tout le monde le croit.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 3 mars 1860.

Mon cher ministre,

Vous verrez par ma dépêche N° 17 qu'il n'y a rien à attendre du pape, aucun concours, rien, absolument rien. Il demeurera passif. La seule différence dont je crois saisir de faibles indices, c'est que dans sa passivité il ne se montrera pas trop hostile au gouvernement de l'Empereur et le ménagera de manière à pouvoir, après l'accomplissement des faits, se rapprocher de lui. J'appelle votre attention sur la seconde dépêche N° 18, car c'est de la part du pape et en le quittant que le cardinal est venu me dire ce que j'y rapporte. C'est la justification de mes prévisions, et, à mon avis, nous devrions faire ce que le pape paraît désirer. Puisqu'il refuse de donner l'investiture au roi de Sardaigne, il ne peut pas y avoir de vicariat; nous sommes donc justifiés aux yeux de l'Europe entière si nous y renonçons et après ce dernier effort tenté en vain, qui pourra repro-

cher à l'Empereur de ne plus s'en mêler? Il y a un proverbe qui dit : « On ne saurait être plus royaliste que le roi. » De même on ne peut pas être plus *papalino* que le pape, et puisque le pape a l'air de préférer qu'on ne se mêle pas de ses affaires dans les Légations, pourquoi vouloir s'en mêler malgré lui pour sauver, sans qu'il s'en soucie, un lambeau de souveraineté dont il ne veut pas? L'abstention motivée, expliquée comme je vous l'ai écrit dans ma lettre du 25 février est toujours à mon avis cent fois préférable à toute immixtion, et, comme le refus du pape nous ouvre une porte pour y revenir, il est encore temps de le faire.

J'ai parlé avec beaucoup d'énergie au sujet du nonce. Si j'avais à donner mon avis à ce sujet je vous engagerais à le faire venir et à lui dire nettement et durement que vous allez le renvoyer. Il n'en sera pas très surpris; mais cela fera réfléchir ici, et il le mérite à tous égards, car sa correspondance est indigne et ne fait que pousser au mal. On ne peut pas être plus hostile. Il reçoit et envoie beaucoup d'argent à Rome. D'ailleurs le pape a promis de le changer et nous avons le droit de demander l'exécution de la promesse. Je compte prochai-

nement revenir sur cette affaire avec le cardinal, et je ne le ménagerai pas.

On a reçu hier par le télégraphe un extrait du discours de l'Empereur; c'est une dépêche envoyée par le marquis Antonini. Tout le monde me demandait si je l'avais reçue.

Croyez, mon cher ministre, à mes sentiments d'amitié.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 4 mars 1860.

Mon cher duc,

Bien que M. de Cadore rende fort bien compte des missions dont vous le chargez, il me tarde de vous voir reprendre vous-même la parole et la plume; pour moi, je me suis tellement servi de ces deux instruments depuis une semaine que je ne suis pas en état aujourd'hui d'ajouter grand'chose à mes expéditions précédentes. Je vous envoie cependant la lettre du roi de Sardaigne et la réponse du saint-père. M. de Cavour

se prétend étranger au coup de tête de M. Ricasoli. Je le mets en demeure, pour prouver sa sincérité, de rappeler de Florence M. Buoncompagni[1]. Le comte Arese a dû être de retour à Turin ce matin et peut-être fera-t-il partager les impressions salutaires qu'il a emportées de de ses conversations avec l'Empereur. La crise, au surplus, devait éclater, et peut-être vaut-il mieux pour tout le monde qu'elle n'ait pas été retardée davantage. A Pétersbourg, à Berlin et à Vienne, on nous sait le plus grand gré de n'avoir pas adhéré à la quatrième proposition anglaise. L'annexion pourra se faire, mais nous n'aurons pas participé à ce résultat, nous n'en aurons pas sanctionné le mode, et au point de vue des principes des autres puissances comme à celui de notre liberté ultérieure d'action, c'est beaucoup.

Je demeure convaincu comme vous que l'on n'obtiendra rien du pape. Lorsque son refus sera public, nous nous déclarerons dégagés, en ce qui nous concerne, et nous laisserons

1. M. Buoncompagni, commissaire extraordinaire du roi Victor-Emmanuel en Toscane, exerçait l'autorité à Florence. Le baron Ricasoli avait accepté un ministère dans le gouvernement provisoire toscan.

faire le roi de Sardaigne, sans nous mêler de la question des Romagnes. Nous nous bornerons à ne pas adhérer par une reconnaissance officielle à la dépossession du Saint-Siège.

L'Empereur commence à se préoccuper de la prolongation de l'occupation de Rome dans les circonstances actuelles et voudrait faire remplacer nos troupes par les Napolitains. Croyez-vous que ce soit possible, que le pape y consente, que le roi de Naples accepte cette dangereuse mission et que l'ordre puisse être maintenu par d'autres que par nous ?

Mille amitiés.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 6 mars 1860.

Mon cher ministre,

Je vous envoie la copie d'une lettre écrite de Florence par une personne qui est pour ainsi dire du gouvernement. C'est une communication confidentielle que j'ai reçue avec prière

de lui conserver ce caractère. Le pape paraît très excité depuis quelques jours ; il parle beaucoup, beaucoup trop, et à tout le monde. Son indignation a écrasé avant-hier le ministre de Portugal, qui avait osé prononcer quelques mots pour recommander la conciliation. Il disait dans la soirée : « En vérité, un conseil de ce petit homme, représentant ce petit pays, c'est le coup de pied de l'âne » ; avec d'autres, avec des Français, il s'est écrié : « C'est une politique infernale qui change à chaque instant ! » Tout cela est déplorable d'autant plus que le mal est sans remède. C'est dans le pape que réside l'opiniâtreté et l'aveuglement, et c'est de lui que part la résistance. Voilà où conduisent sur le trône la faiblesse et l'incapacité ! Les saintes vertus ne suffisent pas pour régner !

Le nonce a décidément organisé la perception du denier de Saint-Pierre à Paris et dans la province. Quelqu'un a vu chez lui un coffre rempli d'argent, d'or et de billets, préparé pour l'expédition à Rome et il lui a dit : « Voilà la » réponse des catholiques à l'Empereur ! » J'ai présenté à ce sujet des observations assez sévères et j'écris au cardinal une lettre confi-

dentielle, mais qui sera vue du pape, pour lui dire que je m'étonne qu'au consistoire du 23 on s'abstienne de tenir la promesse faite par Sa Sainteté de nommer au cardinalat l'évêque de Marseille et Mgr Sacconi pour nous en débarrasser.

ANNEXE A LA LETTRE DU 6 MARS 1860

Du duc DE GRAMONT à M. THOUVENEL.

Florence, 2 mars 1860.

Les événements se succèdent avec la rapidité de la foudre ; la politique impériale a changé de nouveau de face.

Une dépêche du 26, de M. Thouvenel, adressée à Turin, disait que le roi de Piémont était autorisé à accepter le vote de tous les peuples de l'Italie centrale, mais que les Légations devaient rester sous la suzeraineté du Saint-Siège en formant un vicariat piémontais ; que la Toscane devait conserver son autonomie en choisissant par le suffrage universel un souve-

rain ; que l'Empereur conseillait de choisir le duc de Gênes, âgé de cinq ans; que, dans le cas où le Piémont n'écouterait pas ses conseils, la France retirerait ses troupes de l'Italie et laisserait ces États et le Piémont abandonnés à eux-mêmes.

Une autre dépêche adressée par M. Thouvenel à Turin portait que le ministère anglais étant assuré, l'alliance entre la France et l'Angleterre se consolidait davantage, et que leur manière de voir les choses, relativement aux affaires d'Italie, était uniforme. On écrivait à Turin à l'effet de proposer aux gouvernements de la Toscane et de l'Émilie de préparer le suffrage universel.

Hier matin jeudi, à six heures, le gouvernement reçoit une dépêche de Turin, qui ordonne de procéder au suffrage universel en faisant les questions suivantes :

1° « Je veux Ferdinand IV. »

2° « Je veux l'union à la monarchie constitutionnelle de Victor-Emmanuel. »

A deux heures, hier, quand déjà étaient imprimées les affiches à placarder, une nouvelle dépêche arriva de Turin, reproduisant une autre dépêche expédiée de Paris et de Londres par

laquelle on éliminait la candidature de Ferdinand IV, et on substituait cette rédaction : « Je veux un royaume séparé », en conseillant la plus grande promptitude pour les votes.

La formule de vote de ces États a été approuvée par la France et l'Angleterre. La formule d'un royaume séparé, royaume qui n'existe pas encore, est tellement incertaine et vague que personne ne pourra voter pour cette combinaison.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 10 mars 1860.

Mon cher ministre,

Votre lettre du 4 de ce mois à laquelle je réponds m'a fait un plaisir extrême, car le plan que vous y indiquez est à mon avis le seul qui puisse réussir à nous dégager convenablement des difficultés de la question italienne. Nous ne pouvons empêcher les votes de la Toscane et de l'Italie centrale, nous ne le pourrions

qu'avec l'emploi de la force et tout le monde comprend que c'est impossible ; d'un autre côté le Piémont, par son refus très catégorique quoique habilement motivé, nous dispense d'une adhésion qui eût été un péril et nous eût aliéné sans aucun doute les cours du Nord. En nous bornant à ne pas adhérer par une reconnaissance officielle à la dépossession du pape, nous enlevons aux partis hostiles le droit d'adresser au gouvernement de l'Empereur le reproche de complicité et nous évitons ainsi de nous immiscer plus avant dans un débat sans issue, et des difficultés insolubles. Je suppose qu'à l'heure qu'il est vous êtes édifié sur la sincérité du comte de Cavour dans ses dernières déclarations. L'épreuve du rappel de Buoncompagni n'aura pas suffi pour effacer les témoignages que vous avez pu recueillir, et vous avez sans doute appris que son retour et sa démission étaient déjà arrêtés pour d'autres raisons qui rendaient sa position impossible. Le marquis Pepoli a dit à quelqu'un qui me l'a répété, que le prince Napoléon l'appelait en toute hâte à Paris et qu'il était obligé de s'y rendre de suite pour des affaires de la plus haute importance. Il partira aussitôt après le vote du 12. A l'en-

tendre, tout se fait par ordre de l'Empereur, mais ce sont les derniers couplets d'une chanson que nous connaissons depuis dix mois. Une fois en Italie s'il se couche, s'il dîne, s'il sort ou s'il rentre, c'est toujours par ordre de l'Empereur ! Je ne vous apprendrai rien de nouveau en vous disant que les journaux du Piémont et de l'Italie centrale s'attachent maintenant à bien établir que l'Empereur ne rappellera pas son armée de la Lombardie. Je vous envoie un petit extrait entre cinquante, car tous le répètent à l'envi. J'ignore quels sont les projets de Sa Majesté à cet égard, mais le rappel de l'armée me paraît une conséquence forcée de votre dépêche du 24 février et du discours impérial. Rappeler nos troupes et prendre notre versant des Alpes, cela me semble rigoureusement nécessaire, d'une part pour conserver (j'aurais peut-être dû dire pour *rendre*) à la parole de l'Empereur l'autorité qui lui appartient et que l'Italie commence à méconnaître, de l'autre, pour étouffer tous les mécontentements intérieurs par l'assentiment national et populaire qui saluera en France le rétablissement de nos frontières naturelles.

Vous m'avez fait à la fin de votre lettre une

confidence très grave au sujet du désir de l'Empereur de voir cesser notre occupation à Rome. Je comprends parfaitement la préoccupation de Sa Majesté et je pense aussi que dans les circonstances actuelles il est très important d'aviser au moyen de compléter l'évacuation de l'Italie de manière à la laisser tout entière aux Italiens. Je serai dans une semaine en mesure de répondre très catégoriquement à vos questions, et cela sans engager l'affaire en aucune façon, mais je vous recommande par-dessus tout de n'en pas dire un seul mot au marquis Antonini[1] qui est le plus détestable intrigant qui se puisse voir et dont la correspondance, vendue à une camarilla qui nous est très hostile, trompe indignement le roi en toute circonstance.

Voici en attendant ce que je pense *a priori* sur les questions que vous me posez :

La chose me paraît possible dans de certaines conditions et je crois que le pape pourrait être amené à y consentir; mais il n'appellerait pas les Napolitains à Rome; mais il garderait Rome avec ses propres troupes qu'il appellerait des Marches

1. Le ministre des Deux-Siciles à Paris.

et de l'intérieur des provinces, et qu'il remplacerait par des troupes napolitaines. En appelant à Rome six à sept mille hommes et notamment un ou deux régiments suisses, l'ordre pourra y être maintenu, je ne dis pas aussi facilement qu'avec nos troupes, mais, à mon avis, sans de trop grandes difficultés. Les citoyens de Rome sont d'une timidité qui dépasse toute conception et j'en ai vu de mes yeux près de trois mille fuir devant dix hommes à cheval, au point de tomber les uns sur les autres.

Quant au roi de Naples, son premier sentiment sera de refuser. Mais il acceptera peut-être et je serais tenté de dire probablement, aux conditions suivantes : 1° d'être assuré de l'assentiment de l'Empereur et son approbation; 2° si l'Empereur consent à s'interposer entre lui et le roi de Sardaigne pour obtenir de ce dernier l'engagement de ne pas attaquer avec ses troupes ou celles de la ligue (ce qui ne fera qu'un après l'annexion) les troupes napolitaines tenant garnison dans les États pontificaux ; 3° si le rappel de l'armée française de Lombardie coïncide avec la retraite de nos troupes à Rome et leur remplacement par les troupes napolitaines dans les provinces.

Le roi de Naples, comme le pape, trouve une grande garantie de sécurité dans le rappel de l'armée française de Lombardie, et je crois qu'il n'a pas tort. J'ai tout lieu de penser que, lorsque dans quelques jours je vous écrirai de nouveau sur cette question en pleine connaissance de cause, je n'aurai qu'à confirmer ce que je vous dis aujourd'hui.

Si l'Empereur ne voit pas d'objection à engager la négociation sur ces bases, un seul mot par le télégraphe suffirait pour me prévenir et je peux le faire ici avec plus de facilité qu'ailleurs, ayant les moyens de faire agir directement et secrètement sur le roi de Naples. Quant à moi, j'avoue que je verrais avec une grande satisfaction réussir une combinaison de ce genre qui présente incontestablement de grands avantages politiques pour nous et pour l'Italie. Elle nous dégage enfin de cette solidarité pénible qu'entraîne nécessairement notre occupation prolongée. Elle complète la pensée de l'Empereur, ses promesses à l'Italie et ses engagements vis-à-vis de l'Angleterre en laissant la péninsule aux mains de ses nationaux. Elle met indirectement un frein à l'ardeur agressive du Piémont par l'engagement qu'elle

réclame du roi de Sardaigne à l'égard des troupes napolitaines, ou même, ce qui serait plus catégorique, à l'égard du territoire pontifical. C'est donc à tous égards un excellent complément de nos derniers efforts pour le bien de l'Italie. D'ici à peu de jours, je le répète, je vous donnerai de bonnes informations sur les dispositions du pape et du roi de Naples.

Croyez, mon cher ministre, à mes sentiments dévoués.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 11 mars 1860.

Mon cher duc,

Je suis en train de préparer l'exposé des motifs que nous avons à faire valoir auprès des puissances pour obtenir leur agrément à la réunion de la Savoie et de Nice à la France et vous comprendrez sans peine que ce travail m'absorbe complètement. Je vous envoie cependant, avec l'extrait d'une lettre reçue ce

matin de M. de Talleyrand, deux pièces jointes qui vous intéresseront.

J'ai bon espoir de décider l'Empereur, aussitôt la prise de possession des Romagnes par les Sardes, à faire à Turin et à Rome une déclaration qui dégagera notre position. Il est évident, toutefois, que nous ne nous brouillerons pas avec le Piémont *agrandi* et que nous nous bornerons à le laisser livré à lui-même. Nous sommes résolus à ne pas nous compromettre à sa suite, mais certains ménagements sont nécessaires d'une part, pour ne pas autoriser l'Autriche à prendre une revanche immédiate, et de l'autre, pour nous mettre en possession de la Savoie et de Nice.

Mille amitiés.

P.-S. — J'avais pensé à l'envoi du discours impérial par le télégraphe, mais la dépense eût été énorme et la direction des fonds s'y est opposée en me montrant ses comptes.

ANNEXE A LA LETTRE DU 11 MARS 1860

LETTRE particulière du baron DE TALLEYRAND à M. THOUVENEL (EXTRAIT).

Turin, 9 mars 1860.

M. de Cavour m'avait promis de m'envoyer l'abbé Stellardi pour qu'il se justifiât auprès de moi. J'ai reçu, il y a trois jours, la visite en question, et j'ai tout lieu d'être satisfait de mon interlocuteur qui a l'esprit délié et fait à l'intrigue. Comme il était évident qu'il nierait tout ce qui avait été mis à sa charge, ce n'est pas sur sa justification que je veux revenir, mais sur quelques détails de ses deux dernières missions. Au mois de septembre, comme au mois de février, le pape s'est exprimé en termes très fâcheux sur l'Empereur, pour lequel il s'est déclaré bien loin d'avoir de la sympathie ou de la gratitude. L'année dernière, entre autres choses, il a dit à l'abbé Stellardi que le soulèvement des Romagnes avait été préparé par les clubs de Bologne, de Ferrare, de Ravenne et de Forli, et que chacun de ces quatre clubs était

présidé par un membre de la famille Bonaparte! Il a déploré le mariage du prince Napoléon qui avait « jeté le roi dans les bras de l'Empereur ». Cette année, il a feint d'ignorer à qui le roi faisait allusion en parlant dans sa lettre « du plus généreux et du plus puissant des amis de l'Italie ». Quand l'abbé lui a dit : « Mais c'est » l'Empereur Napoléon. » — Ah! voilà la pre» mière nouvelle que j'en aie », a répondu le pape qui, donnant carrière à sa mauvaise humeur, s'est servi d'épithètes si dures et si peu convenables que Stellardi m'a prié de ne pas les lui faire répéter. Je vous envoie le rapport secret destiné au roi sur cette mission et en outre copie de la seule lettre adressée au pape depuis le commencement de la campagne, l'année dernière, par Sa Majesté Sarde. Il n'y a pas un mot de ce que le saint-père a avancé.

PIÈCE JOINTE A L'ANNEXE A LA LETTRE
DU 11 MARS 1860.

Très Saint-Père,

J'expédie à Votre Sainteté l'abbé Stellardi, qui jouit de toute ma confiance.

Il est chargé par moi de donner à Votre Sainteté quelques éclaircissements à l'égard des faits qui ont précédé et suivi les changements qui ont eu lieu dans les Romagnes, éclaircissements qui lui feront connaître la part que j'y ai prise. Je sais que j'ai grand besoin de l'indulgence de Votre Sainteté, mais j'ai confiance pour l'obtenir dans sa bonté accoutumée. Dans cette confiance, je la prie de m'accorder sa bénédiction apostolique, en même temps que je me déclare avec un profond respect,

De Votre Sainteté,
Le très humble et obéissant fils et serviteur.

VICTOR-EMMANUEL.

Turin, 17 septembre 1859.

PIÈCE JOINTE A L'ANNEXE A LA LETTRE DU 11 MARS 1860.

RAPPORT CONFIDENTIEL à Sa Majesté le roi sur ma mission à Rome, en février 1860.

Sire,

Votre Majesté m'a ordonné de lui rapporter par écrit les paroles prononcées par Sa Sainteté le souverain pontife Pie IX à l'occasion de la remise que je lui ai faite de la lettre autographe de Votre Majesté du 7 de ce mois. Par ma lettre du 14 j'ai déjà eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté, de Rome, que j'avais été reçu le jour d'avant par Sa Sainteté avec les convenances usitées et avec une affabilité paternelle, et que, dans cet entretien, qui s'est prolongé plus d'une heure, je n'avais obtenu aucune conclusion positive.

Je dois aujourd'hui ajouter que cet entretien ayant pris, grâce à la bonté du saint-père, la tournure et la forme d'une conversation familière et tout à fait confidentielle, il me serait assez difficile d'en reproduire exactement la

teneur, et que là où il me serait aisé de rendre, avec leur nature originale et leur vivacité, les particularités de cette entrevue, une juste délicatesse me commande la plus grande réserve.

Sa Sainteté lut attentivement la lettre de Votre Majesté et y fit, période par période, en manière de commentaire, quelques observations.

Il est de mon devoir de rapporter à Votre Majesté les trois principales. Par la première le saint-père dit que l'état de la Romagne ne pourrait s'arranger que par la restitution pure et simple des Légations de la part de Votre Majesté. « *Res*, dit-il d'un accent impérieux et solennel, *Res clamat ad Dominum*[1]. »

Je lui répondis avec la plus respectueuse sincérité : que la théorie du pouvoir sur les choses ne me semblait pas pleinement applicable au pouvoir sur les peuples. Que la logique des faits qui s'étaient produits dans les provinces en question était par le fait indépendante et plus forte que la volonté de Votre Majesté : que dans le cas où Votre Majesté leur retirerait son appui et sa protection, elles ne retour-

1. Pie IX s'exprimait volontiers en latin.

neraient et ne resteraient pas pour cela pacifiquement et tranquillement sous l'autorité du Saint-Siège ; qu'avant d'être soumises par la force, elles se jetteraient plutôt dans l'anarchie, dans la guerre, et peut-être même dans la république, — que leur exemple allumerait certainement le feu de la révolution dans les autres provinces des États romains, — que le sentiment de la nationalité était si vif et si développé dans toute la péninsule qu'il ne pourrait être dompté et éteint sans répandre inutilement beaucoup de sang, — que les droits légitimes de Sa Sainteté sur ces provinces pourraient être convenablement reconnus et protégés dans le cas où il lui conviendrait de s'entendre avec Votre Majesté, qui le désirait ardemment, afin de lui prouver ainsi son filial et inaltérable dévouement ; — qu'à telle fin j'étais muni par Votre Majesté et par son gouvernement de pouvoirs et d'instructions spéciales pour commencer dans ce sens les négociations nécessaires, au cas où Sa Sainteté daignerait accueillir avec bienveillance l'idée que Votre Majesté lui avait proposée dans sa lettre.

La seconde observation du saint-père avait

rapport à la part prise par Votre Majesté et par son gouvernement dans le régime politique et administratif des Légations, observation accompagnée de récriminations amères pour les conséquences produites dans ces provinces par l'entrée et le maintien des troupes royales.

A cet égard je fis humblement remarquer à Sa Sainteté que les troupes royales n'étaient entrées que lorsque le départ de Son Éminence le légat avait placé ces provinces dans la position appelée par les juristes *prode relicto* ; — que leur présence était conseillée par le droit public international et était une défense indirecte, pour protéger, en cas de besoin, l'ordre et la tranquillité ; qu'à cette seule fin, après le vote de l'assemblée bolonaise, Votre Majesté avait consenti à ce que les actes du gouvernement fussent faits sous la protection de son nom, sans croire pour cela offenser le moins du monde ou occasionner le plus léger dommage à la souveraineté du Saint-Siège sur ces provinces, souveraineté que Votre Majesté a toujours reconnue et reconnaît encore. La troisième observation de Sa Sainteté a rapport à l'idée qui formait le but final de la lettre de Votre Majesté. Le saint-père la lut avec beau-

coup d'attention et en ressentit une impression profonde et visible. Après quelques instants de silence, il fit entendre les paroles suivantes :

« Ah ! dit-il, dans le principe, on ne parlait » que des Légations seulement, maintenant on » veut aussi les Marches et l'Ombrie ! Comment » puis-je accorder de pareilles choses? Com- » ment faut-il entendre cette suzeraineté *(alto » dominio)* dont me parle le roi de Sardaigne? » Quelles garanties veut-on me donner et quelle » confiance puis-je avoir après que son gouver- » nement m'a trompé pour un calice d'or? Que » puis-je répondre au roi de Sardaigne, après » ce que j'ai répondu à l'Empereur Napoléon ? »

Après avoir adressé à Sa Sainteté quelques paroles respectueuses et rassurantes, je la priai de réfléchir mûrement sur l'idée proposée par Votre Majesté comme à un moyen sûr, direct et peut-être unique de conserver au Saint-Siège la souveraineté, non seulement des Marches et de l'Ombrie, mais aussi des Légations dans les nouvelles conditions que créent les changements politiques survenus dans une grande partie de l'Italie ; de daigner remarquer que l'exercice de la souveraineté au moyen de délégués et de vicaires pontificaux n'était pas

chose nouvelle dans l'histoire des possessions de l'Église ; — que Votre Majesté se tiendrait pour honorée de recevoir une semblable délégation de Sa Sainteté, et de l'exercer dans les limites et d'après les conditions à établir d'un commun accord pour l'indépendance et la défense même par les armes, si le cas se présentait, de toutes les autres provinces de ses États; — qu'à telle fin, Votre Majesté serait disposée à donner les plus larges, les plus solides et les plus solennelles garanties, en face de l'Europe et des puissances signataires des traités de 1815. Cet entretien finit par ces dernières réflexions ; le saint-père y manifesta à plusieurs reprises des sentiments bienveillants et paternels envers la personne de Votre Majesté, et j'emportai la confiance de ne pas avoir éprouvé de disgrâce dans l'accomplissement de la douloureuse et difficile mission que j'avais acceptée sans la moindre espérance de succès, mais dans le seul désir de donner à Votre Majesté un témoignage de ma respectueuse obéissance, et de la rendre moins pénible pour le saint-père par la double dépendance de fils dévoué et d'humble prêtre qui me lie à lui.

Sire, la réponse de Sa Sainteté que j'ai eu

l'honneur de remettre à Votre Majesté à Milan, dans l'après-midi du 20 de ce mois, lui aura certainement prouvé le succès infructueux de ma mission que je termine en déposant aux pieds de Votre Majesté ce rapport.

Je suis avec le plus profond respect,
de Votre Majesté
Le très humble et très obéissant serviteur et sujet,

F° V.-E. STELLARDI.

Turin, 28 février 1860.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 13 mars 1860.

Mon cher ministre,

Nous venons d'apprendre que Cavour va faire voter en Savoie et à Nice comme en Toscane et à Bologne afin d'opposer un vote négatif par suffrage universel à la revendication de nos frontières naturelles. Nous laisserons-nous

prendre à ce grossier expédient? Pour moi, qui connais à fond l'administration piémontaise pour l'avoir pratiquée pendant cinq ans, je puis vous annoncer d'avance que le vote émis dans ces conditions nous sera défavorable. Rien n'égale le despotisme brutal des autorités du Piémont et je vous déclare que je n'ai jamais vu un pays, même celui-ci, où on viole la loi et les garanties individuelles de la liberté des citoyens avec plus d'impudence qu'en Piemont. J'ai encore un papier qui permet au porteur de faire arrêter qui bon lui semble et de requérir à cet effet le concours de tout soldat, gendarme, garde de police ou officier. On en délivre souvent de la sorte et comme vous voyez on ne se donne pas la peine de les retirer.

DÉPÈCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Ministre des affaires étrangères à ambassadeur de France, Rome.

16 mars 1860.

L'Empereur adhère à la combinaison suggérée dans votre lettre particulière du 10 mars. L'armée sera rappelée de la Lombardie.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 17 mars 1860.

Mon cher ministre,

Je vous remercie beaucoup des documents très intéressants que vous m'avez envoyés au sujet de la mission confiée à l'abbé Stellardi. Lorsqu'il vint en septembre voir le pape à Castelgandolfo, ce fut pour lui dire de la part du

roi que c'était l'Empereur qui l'avait forcé à répondre favorablement aux vœux des Romagnes, parce que cette annexion devait compenser les sacrifices que l'Empereur lui imposait d'autre part! L'abbé Stellardi ajouta que le roi ne le voulait pas, qu'il avait résisté jusqu'au dernier moment, et il a inventé une véritable mise en scène, parlant d'une dépêche télégraphique expédiée par l'Empereur au roi et arrivée pendant que lui, Stellardi, était avec le roi dans sa chambre à coucher, laquelle dépêche *ordonnait* au roi d'accepter. Le pape, par un esprit de prévoyance assez fin, a reproduit dans sa réponse au roi, réponse à la lettre du 17 septembre 1859, tout ce que lui a dit l'abbé Stellardi de la part de Sa Majesté et il serait très curieux et très instructif que M. de Talleyrand pût se procurer et vous communiquer la lettre de Sa Sainteté; mais je doute qu'on consente à lui en donner une copie. Vous avez d'ailleurs remarqué, j'en suis sûr, cette phrase de la lettre du roi : « L'abbé Stellardi est chargé par moi de vous donner des éclaircissements qui vous feront connaître *la part que j'y ai prise* » (aux événements des Romagnes). Ces éclaircissements ont consisté à représenter le roi comme

forcé, contraint par l'Empereur, et comme ayant subi malgré sa volonté et ses convictions la pression d'un allié trop fort pour qu'on lui désobéisse. Grâce au ciel, toutes ces duplicités sont aujourd'hui dévoilées par l'éclat de la vérité. Je vous dirai d'ailleurs entre nous que l'abbé Stellardi, quand j'étais à Turin, y jouissait du mépris général.

Le pape paraît plus calme depuis quelques jours, mais je crains qu'il ne faille bientôt reconnaître chez lui un amoindrissement très sensible de ses facultés; il y a des symptômes qui ne sont pas rassurants; la mobilité de son esprit est extrême, sa loquacité devient fâcheuse et son indiscrétion n'a plus de bornes. Que serait-il sans le prestige de la tiare et sans la vénération que commandent les vertus chrétiennes qu'il possède au plus haut degré? On dirait par moments qu'il s'éloigne de ce monde pour se rapprocher de l'autre.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 17 mars 1860.

Mon cher ministre,

J'ai reçu hier soir la dépêche télégraphique que vous m'avez envoyée pour m'annoncer que l'Empereur adhérait à la combinaison suggérée dans ma lettre du 10 de ce mois. J'avais espéré pouvoir vous donner aujourd'hui des informations précises sur les dispositions du pape et du roi de Naples [1]; je ne puis encore rien dire de Naples, il paraît que le roi hésite; mais, en ce qui concerne le pape, on peut considérer la chose comme acceptée. Le cardinal Antonelli est très favorable à l'exécution de ce plan parce qu'il y trouve un moyen indirect d'obtenir pour le restant du territoire pontifical une garantie contre les aggressions du Piémont, chose que le pape ne saurait demander ni accepter explicitement sans que cette démarche n'entraînât

1. Relativement à l'envoi des troupes napolitaines à Rome en remplacement des troupes françaises.

de sa part une reconnaissance tacite des pertes territoriales qu'il vient d'éprouver. Le rappel de notre armée de Lombardie, que j'ai tant soit peu représenté comme faisant partie intégrante d'un système général d'évacuation, exerce aussi une influence considérable sur les dispositions de la cour de Rome.

Le pape, en cette circonstance comme toujours, a été d'une indiscrétion qui dépasse toute idée et quelques heures après que le cardinal, lui ayant fait part de notre entretien, l'avait averti de l'engagement réciproque que nous avions pris de tenir la chose secrète, le saint-père racontait tout à un simple capitaine du 25e de ligne, qui lui avait demandé une audience! Il est superflu d'ajouter que de là à l'antichambre du pape et aux carrefours de Rome il n'y avait qu'un pas, qui fut lestement franchi. Heureusement que la réputation du saint-père sous ce rapport est telle depuis quelque temps qu'il discrédite lui-même toutes les nouvelles qu'il annonce.

Quant au cardinal, voici comment il comprend la mise en pratique de la combinaison. « Le pape, bien qu'il soit préparé et résigné pour sa part à subir toutes les conséquences de son

triste sort, ne se croit pas le droit d'associer aucun autre souverain à sa destinée; il doit donc, par délicatesse, s'abstenir de toute initiative, de même qu'il doit consentir à toute combinaison qui serait adoptée par les deux souverains. Il ne peut se défendre pour le moment avec ses propres forces et ne saurait demander à l'Empereur de retirer son armée pas plus qu'il n'a le droit d'en réclamer l'appui. D'un autre côté, il ne peut pas demander au roi de Naples de venir occuper son territoire n'ayant aucune compensation à offrir à Sa Majesté Sicilienne en échange du sacrifice que cette demande entraînerait. L'initiative doit donc partir de l'Empereur. et le pape adhérera à ce qui sera convenu entre lui et le roi de Naples. »

Tout ceci n'est vrai qu'à moitié; c'est le langage du cardinal avec moi, et il y a joint l'assurance que de son côté il s'était abstenu de faire sur ce sujet aucune communication au gouvernement napolitain ou même à M. de Martino[1]. La vérité, au contraire, est qu'il a tout dit à M. de Martino, en lui recommandant d'insister autant que possible auprès de son gouverne-

1. Le ministre des Deux-Siciles près le Saint-Siège.

ment pour qu'il consente à se prêter à une combinaison dont il a fait ressortir avec chaleur les avantages réciproques pour Rome et pour Naples. Il a fait expédier lui-même une dépêche télégraphique à Naples pour presser la réponse du roi et enfin il a écrit au nonce d'user de toute son influence pour décider Sa Majesté Sicilienne à consentir. Voilà en quoi consiste l'absence d'initiative que la cour de Rome s'impose par délicatesse et par conscience!

Après tout, il nous importe peu que le gouvernement pontifical soit sincère ou non dans ses assertions; si cette combinaison présente aux deux cours de l'Italie méridionale des avantages et des garanties incontestables, elle nous est aussi très favorable sous tous les rapports, et nous n'avons pas à nous inquiéter des motifs plus ou moins louables qui décideraient les deux gouvernements à l'accepter.

J'attends à chaque instant des nouvelles de Naples. Jusqu'ici le roi n'a été sollicité que par une voie privée et directe qui est en général plus influente que toute autre, d'autant plus que, dans cette occasion, la cour de Rome agit de son côté par la reine mère et son parti. Il vaut mieux laisser s'épuiser ce moyen d'action

qui ne le met pas en défiance avant de faire intervenir les conseils étrangers et l'influence du baron Brenier[1]. Dès que ce dernier recours paraîtra utile je vous en avertirai par télégraphe, et alors notre ministre pourra faire valoir les puissantes raisons qui conseillent à la cour de Naples d'adhérer immédiatement à ces propositions. Il n'y a en effet pour ce gouvernement que des avantages à recueillir, avantages moraux découlant de l'initiative de l'Empereur qui appellerait avec le consentement du pape les Napolitains à remplacer ses troupes dans les États pontificaux, avantages politiques provenant de la garantie contre l'agression piémontaise, avantages stratégiques par le déplacement de la ligne de défense du roi de Naples, laquelle se trouverait avancée parallèlement à sa frontière jusqu'au delà d'Ancône avec cette place forte pour base d'opération. Dès que le roi aura fait connaître ici ses dispositions je vous en préviendrai par télégraphe.

Croyez, mon cher ministre, à mes sentiments dévoués.

1. Le ministre de France à Naples.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 18 mars 1860.

Mon cher duc,

Je ne crois pas que le cardinal Antonelli ait à se féliciter beaucoup de l'effet produit par la publication de son factum. Il est difficile de se trouver en contradiction plus manifeste avec les nécessités du temps et je ne vois pas ce que l'on gagne à prendre solennellement une pareille position! La morale de l'histoire, c'est qu'il nous faut quitter Rome le plus tôt possible, et je me suis empressé de vous mander par le télégraphe que l'Empereur adhérait à votre combinaison. Nous en entretiendrons Naples et Turin, *mutanda mutatis,* aussitôt que nous serons en possession des explications et informations que vous me promettez. Avant d'agir ailleurs, il nous faut bien connaître l'opinion du saint-père. Quant au roi de Naples, à moins que les exagérations de sa police ne lui donnent bientôt trop de mal chez lui pour songer à autre

chose, il me semble que la combinaison lui offrirait de sérieuses garanties contre les conséquences de l'annexion des Romagnes à la Sardaigne. Si le pape et le roi de Naples avaient l'intelligence de leurs intérêts, ils comprendraient bien vite que ces intérêts, sur un point capital, sont connexes avec les nôtres. L'unité de l'Italie nous déplaît autant qu'à eux-mêmes, et la part du feu faite, Dieu sait pour combien de temps au nord de la péninsule, nous voudrions très sincèrement empêcher l'incendie de gagner le Sud. Il n'y a que nous qui en ayons le désir et le pouvoir, à la condition que l'on nous aide et que l'on n'oublie pas que la politique des hommes ne consiste que dans l'art des transactions. Y introduire l'inflexibilité des dogmes, c'est marcher aux abîmes. Sans doute l'Église ne périra pas, mais la méthode que l'on suit à Rome perdra le pouvoir temporel et ouvrira une ère de catastrophes dont le père des fidèles devrait être plus soucieux que de maintenir sous son autorité les populations des Romagnes !

M. de Talleyrand nous écrit que l'on cherche à entourer l'annexion des formes les plus respectueuses pour la personne du saint-père.

Parviendra-t-on par là à éviter l'excommunication? Je le désire sans beaucoup l'espérer. Le Saint-Siège, cependant, doit être frappé de l'attitude du clergé en Lombardie et dans les duchés. Il ne manquerait plus à cette pauvre Italie que la naissance d'un schisme!

Le nonce a été *averti* de Rome et son langage est plus modéré. Il jure ses grands dieux que sa correspondance est conciliante et qu'il n'a écrit au pape qu'à l'occasion du nouvel an.

L'intervention de la Suisse dans l'affaire de la Savoie va ranimer le débat en Angleterre. En Allemagne, la première impression de nos explications est assez bonne.

Le rappel de notre armée de Lombardie est certain, mais nous devons le combiner avec la conclusion de nos négociations relatives à la cession territoriale que nous réclamons de la Sardaigne. Ne faites donc à cet égard que des déclarations confidentielles.

Mille amitiés.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 20 mars 1860.

Mon cher ministre,

Le roi de Naples a répondu à la communication secrète et confidentielle qui lui avait été faite, d'une façon tellement confuse qu'il est impossible encore d'en conclure s'il consent ou s'il refuse à remplacer nos troupes par les siennes dans les États pontificaux avec les conditions auxquelles l'Empereur a adhéré. Sa réponse a plutôt pour but de demander à M. de Martino un conseil et quelques éclaircissements. Le cardinal Antonelli emploie toute son influence pour qu'il consente et, aujourd'hui même, un courrier emporte à Naples des dépêches privées très pressantes dans ce sens. Il faut donc attendre encore quelques jours avant de rien savoir de positif.

Vous verrez par la dépêche de Bologne dont je vous envoie copie, que l'affaire entre dans le domaine de la publicité. Je suppose qu'il y

a erreur dans ce prétendu contre-ordre envoyé au maréchal Vaillant au sujet de la retraite de l'armée de Lombardie, car la lettre de Paris dont nous parle M. Pierret[1] est évidemment antérieure par sa date à votre dépêche télégraphique du 16, qui m'annonce le rappel de nos troupes. Vous voyez d'ailleurs que l'annexion est déjà un fait accompli par l'occupation militaire de Bologne.

Tout ce qui se passe ici, et tout ce qui se prépare en Italie démontre combien l'Empereur a raison de se préoccuper de la nécessité d'une évacuation complète de la péninsule. A mon avis c'est non seulement nécessaire mais aussi très urgent. Nous avons affaire à un homme (M. de Cavour) qui jusqu'ici nous a toujours devancés par sa promptitude de résolution et d'exécution, et qui nous a fort habilement réduits à faire ce que nous *pouvions* au lieu de faire ce que nous *voulions!* Il en sera de même encore s'il attaque les Marches et l'Ombrie pendant que nous sommes à Rome, et le gouvernement de l'Empereur verra se renouveler une agitation plus sérieuse que celle qui vient

1. Le vice-consul de France à Bologne.

d'avoir lieu et s'éteint en ce moment, car l'opinion publique n'admettra pas sans de très violentes récriminations la position fausse et gênée de nos troupes gardant le pape à Rome et assistant l'arme au bras à l'invasion piémontaise dans tout le reste de ses États.

C'est pourquoi il est bien désirable que la combinaison napolitaine réussisse ; mais si le caractère indécis et timide du roi la fait échouer, ce qui malheureusement est fort possible, il y aurait, je crois, utilité à faire connaître à l'Europe et au public ce nouvel effort tenté par l'Empereur pour assurer le repos de l'Italie méridionale. Dans tous les cas il ne faudrait pas abandonner l'idée de l'évacuation et on devrait chercher quelque autre moyen d'arriver à ce résultat.

Parmi les combinaisons sur lesquelles l'esprit peut s'arrêter, en voici une qui a ses avantages comme aussi, je ne me le cache pas, ses inconvénients.

On demanderait au pape la promulgation immédiate des réformes qu'il a consenties en principe et dont il a retardé la concession.

On chargerait un officier général de venir organiser l'armée pontificale, en convenant

avec le saint-père que cet officier recevrait les pouvoirs et les moyens de porter l'effectif à quinze mille hommes disponibles, sans compter les non-valeurs et la gendarmerie, dans l'espace de douze à dix-huit mois.

Il serait également convenu qu'à l'expiration de ce terme, l'armée française serait entièrement rappelée ; mais elle serait provisoirement augmentée de manière à assurer, pendant cette période de temps, la sécurité des frontières septentrionales du territoire pontifical, celle des provinces et à laisser au gouvernement le calme et le repos nécessaires pour procéder à la réforme de ses institutions et à la formation de son armée sous la direction d'un général français.

Cet accord serait porté à la connaissance des puissances européennes.

L'inconvénient de cette combinaison est d'inaugurer un plan d'évacuation par un accroissement de garnison.

Les avantages sont de présenter une solution qui ne dépend que de l'Empereur et qui n'est pas subordonnée à l'assentiment du roi de Naples ni à celui du roi de Sardaigne.

La publicité donnée à cet accord, la fixation définitive d'une limite de temps pour l'occupa-

tion, la mission de surveillance ou plutôt d'exécution donnée à un général français, sont trois circonstances qui répondraient aux défiances que pourrait engendrer l'accroissement provisoire de l'armée.

La concession immédiate des réformes dégagerait notre solidarité politique ou plutôt morale.

Le pape ne pourrait plus se retrancher dans son éternelle défiance et les catholiques les plus exaltés ne pourraient plus méconnaître les véritables intentions de l'Empereur.

J'expose le pour et le contre de cette proposition, c'est à vous de voir si elle mérite d'être examinée et étudiée au point de vue d'une pratique immédiate.

Croyez, mon cher ministre, à mes sentiments dévoués.

P.-S. — Je crois que le gouvernement pontifical est en pourparlers avec la Belgique pour obtenir un général destiné à remplacer M. Kalbmatten, à Pesaro. C'est M[gr] de Mérode qui dirige à Bruxelles cette négociation.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Ministre des affaires étrangères
à ambassadeur de France, Rome.

24 mars 1860.

Le roi de Sardaigne promet de ne mettre aucun obstacle à l'occupation des Marches et de l'Ombrie par les troupes napolitaines et de tout faire, au contraire, pour empêcher que l'agitation ne se propage dans les États pontificaux.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Paris, le 24 mars 1860.

Mon cher ministre,

A la suite des indiscrétions commises par le pape et des demi-confidences qui avaient été faites à M. Brenier, ainsi que l'écrivait le nonce

apostolique à Naples, j'ai cru devoir vous prévenir par télégraphe et vous informer du départ de M. de Martino, appelé subitement à Gaëte par le roi. En arrivant à Terracine, il a trouvé un messager qui l'y attendait pour lui dire que le roi était reparti et qu'il eût à continuer sa route vers Naples. Depuis lors nous n'en avons pas de nouvelles. Je ne sais si j'ai eu l'occasion de vous dire que de Martino est très dévoué à notre politique et tout à fait compromis dans ce sens. Il est par conséquent en horreur à la camarilla de la reine mère, mais, ayant été solennellement recommandé au roi actuel par son père sur son lit de mort, il jouit de la confiance du roi et exploite avec grande habileté la position en quelque sorte sacrée et inviolable que lui ont faite à la cour les dernières paroles de Ferdinand II.

Cependant je commence à douter du succès de la négociation et je m'attends presque à la voir échouer devant l'indécision et la timidité napolitaines. A Rome c'est une cause gagnée, et on ne néglige rien pour décider Naples dans le même sens.

Je ne sais jusqu'à quel point le second plan que je vous ai exposé dans ma lettre du 20 mars

a paru praticable ; mais j'ai appris que d'autres personnes ont eu cette même idée et en ont parlé devant M. Odo Russell qui a répondu qu'il était convaincu que le gouvernement britannique y souscrirait volontiers, comme à la seule manière de mettre réellement fin à l'occupation étrangère dans les États pontificaux. Le fait est que nous ne pouvons pas livrer le pape à ses ennemis sans défense et sans moyens de résistance ; or si nous ne nous en mêlons pas, *jamais* on n'organisera à Rome une force armée suffisante et normale, et tant que cette force ne sera pas organisée nous ne pourrons pas nous retirer.

D'un autre côté, la nécessité, je dirai plus, l'urgence de notre retraite devient de jour en jour plus évidente, car il faut désespérer d'exercer sur le Saint-Siège l'influence légitime à laquelle nous pouvons prétendre tant que nos soldats garderont à Rome le pape et le sacré-collège. La présence de la garnison française crée autour du Vatican une surabondance de sécurité qui paralyse toute action politique ou diplomatique. Si, au contraire, Rome était gardée par les troupes pontificales, ce qui est praticable dès aujourd'hui, le danger ne serait

pas plus grand, mais la sécurité et la confiance des prélats beaucoup moindre et vous les verriez bien plus souples et bien plus dociles. Je vous prie instamment d'appeler l'attention de l'Empereur sur ces considérations, car elles sont d'une vérité que l'expérience fait chaque jour ressortir davantage. Le gouvernement pontifical est étranger à la politique extérieure ; il ne s'inspire pas des enseignements du dehors, il ne jette pas un regard par-dessus la Ville Éternelle ; tout se décide entre le Quirinal et le Vatican et tout dépend des impressions que ressentent le pape et ses prélats à l'intérieur de ce cercle où ils vivent renfermés. Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue.

La première chose à faire dans l'exécution du plan dont je viens de vous parler, serait donc l'évacuation de Rome que notre division quitterait pour se porter à Perugia et y être remplacée par cinq à six mille hommes de troupes pontificales. Il suffirait alors d'une autre division ou forte brigade pour occuper provisoirement Pesaro et quelques autres points stratégiques, avec une réserve à Ancône. Nous garderions un bataillon à Civita-Vecchia, bien que ce soit à peu près superflu.

Cette occupation, je le répète, serait expliquée devant l'Europe entière et bien nettement définie comme une mesure provisoire, ayant un terme irrévocable, et j'ai quelques raisons de croire que cette définition serait bien accueillie.

J'ai reçu une lettre il y a quelques jours d'un homme très sage, très modéré et très capable, appartenant à la classe moyenne, et reflétant fidèlement les idées de la grande majorité des Français.

« Je regarde, dit-il, l'agitation religieuse comme factice, ou tout au moins comme superficielle. Les salons font du bruit et ce bruit se propage un peu en dehors d'eux parce que beaucoup de gens font semblant d'en être. Mais la rue, la boutique, l'atelier restent tranquilles. Tout se calmera, tout se calme déjà. Ce qui inquiète les esprits sérieux qui vont au fond des choses, c'est l'esprit d'aventure qui enivre le Piémont et peut nous entraîner à sa suite. Que l'Empereur nous rassure, sans détruire ce qu'il a fait. Qu'il sauve le reste des États du pape, et en fasse une zone neutralisée infranchissable pour tous, pour le Piémont comme pour l'Autriche, et un obstacle

à l'unité italienne si contraire à nos intérêts! »

J'ai voulu vous citer ce passage parce qu'il est vraiment digne d'attention et me paraît d'un sage observateur.

Croyez, mon cher ministre, à mes sentiments dévoués.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 25 mars 1860.

Mon cher duc,

Je ne sais comment se porte M. de Cavour à la suite de son accouchement[1], mais les for-

1. Allusion à la cession du comté de Nice et de la Savoie à la France. A l'occasion de cet accroissement de territoire, Napoléon III adressa à M. Thouvenel le billet suivant :

« Paris, le 21 mars 1860.

» Mon cher monsieur Thouvenel,

» Je suis bien aise de pouvoir vous remercier du résultat » important obtenu et d'en reporter tout le mérite à votre » habileté.

» Croyez à ma sincère amitié,

» NAPOLÉON. »

Il ne faut pas perdre de vue, que, indépendamment de la difficulté réelle qu'il y eut à amener le roi Victor-Emmanuel et

ceps que j'ai tenus pendant quarante-huit heures m'ont fatigué la main. Le *Moniteur* de ce matin vous porte le signalement de l'enfant. J'ai tout lieu d'espérer que l'article relatif aux territoires neutralisés de la Savoie calmera l'agitation anglaise et permettra à lord John Russell et à lord Palmerston de se tirer du mauvais pas où ils se sont mis. D'après M. de Persigny, il leur aurait été promis de Turin qu'aucun traité de session ne serait signé avant l'épreuve d'un vote qui aurait émis une préférence entre la France et la Sardaigne. Forts de cette assurance, les ministres de la reine allaient de l'avant et vous concevez sans peine quel doit être aujourd'hui leur désappointement. La publication de la dépêche de lord John Russell en réponse à notre exposé, augmentera encore la confusion du cabinet. On sera fondé à demander au secrétaire d'État pour les affaires

le comte de Cavour à consentir à une cession territoriale importante, il fallait, après le vote des populations qui se prononcèrent presque unanimement pour la France, doubler le cap des discussions violentes qui s'élevèrent ensuite dans le parlement italien, et enfin obtenir des puissances signataires des traités de Vienne, la ratification de l'annexion de Nice et de la Savoie. Il y eut donc là, en présence de l'hostilité presque générale de l'Europe, un succès patriotique auquel il faut conserver toute sa portée.

étrangères à quoi rimait sa grossièreté sinon à lui rendre plus désagréable le camouflet qu'il reçoit. Je suis résolu à m'abstenir d'une réplique qui me serait facile mais qui envenimerait inutilement les amours-propres.

M. Brenier m'annonce par le télégraphe que le roi de Naples refuse de prêter ses troupes au pape dans la crainte que le roi de Sardaigne *ne les corrompe !* Je crains que le marquis Antonini ne soit pour quelque chose dans cette résolution. Ce n'est pas au Vatican seulement que l'on parle trop vite et vous aurez vu que les journaux ont tout de suite ébruité notre combinaison. Je veux encore penser qu'elle pourra être reprise et j'écris à M. Brenier de ne pas se décourager.

Mille amitiés.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 27 mars 1860.

Mon cher ministre,

M. de Martino arrive à l'instant de Naples, et voici le résumé de son entretien. Le roi était parti pour Gaëte afin, d'après ce que lui a dit Sa Majesté, de pouvoir causer avec lui en toute liberté et en dehors de toute influence. Il y était depuis quelques heures, quand une dépêche télégraphique de M. Caraffa[1] lui annonça que M. Brenier était venu lui faire une communication urgente sur la nécessité d'insister auprès du Saint-Siège pour qu'il acceptât le vicariat sarde. Le roi repartit aussitôt et fit dire à M. de Martino de le suivre à Naples. Là eut lieu un long entretien à la suite duquel Sa Majesté paraissait convaincue et résolue à accepter. Le lendemain il fit appeler M. de Martino au conseil, et ouvrit la séance par ces mots : « Messieurs, vous allez nous juger, moi

1. Le premier ministre du roi François II.

et Martino, nous conspirons tous les deux. » Tous les membres du conseil furent néanmoins contre l'occupation du territoire pontifical. Entre autres raisons on fit valoir le langage de M. de Villamarina[1] qui assurait que son gouvernement ne pourrait le tolérer, et de M. Elliot[2] qui s'élevait avec beaucoup de violence contre ce métier de *sbire* que les Napolitains allaient accepter. M. de Villamarina n'avait évidemment pas connaissance de la promesse du roi de Sardaigne que vous m'avez communiquée par le télégraphe. Pendant le conseil, on est venu apporter à M. Caraffa un billet de M. Brenier qui le prévenait qu'il avait à lui parler immédiatement de choses très urgentes. M. Caraffa, très opposé à la mesure, fit exprès de lui donner rendez-vous pour le soir, en sorte que la séance du conseil fût close par une résolution unanime et négative. La communication de M. Brenier était le résultat d'une dépêche que vous lui aviez envoyée pour lui dire d'appuyer la proposition. Le roi a dit à M. de Martino de me répondre que la chose était impossible. « Cependant, a-t-il ajouté, s'il y a de nouvelles

1. Le ministre de Sardaigne à Naples.
2. Le ministre d'Angleterre à Naples.



raisons à donner en faveur de cette combinaison, écrivez-les, à moi directement, je les apprécierai. » Malgré cette réserve, on doit considérer l'affaire comme à peu près manquée.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 27 mars 1860.

Mon cher duc,

Une dépêche de M. Brenier, en date de ce matin, me laisse le vague espoir que la combinaison napolitaine ne serait pas encore tout à fait tombée dans l'eau. Celle que vous me proposez ne plaît point à l'Empereur : en voici une autre que je soumets à votre examen confidentiel. Je n'en ai pas encore entretenu Sa Majesté.

Le nonce a décidément mis de l'eau dans son vin : reste à savoir si sa correspondance s'est calmée comme son langage.

Mille amitiés.

ANNEXE A LA LETTRE DU 27 MARS 1860

Bases d'une entente au sujet des États du Saint-Siège.

La question des Romagnes demeurant exclue de la discussion, des plénipotentiaires de la France, de l'Autriche, de la Bavière, de la Belgique, des Deux-Siciles et de la Sardaigne se réuniraient en conférence avec un représentant du Saint-Siège pour procéder à la signature d'un protocole ou d'une convention dont les termes seraient acceptés d'avance et qui arrêterait les points suivants :

1° Le Saint-Siège annoncerait son intention de proclamer les réformes décidées en principe ou, ce qui vaudrait mieux, le fait de leur publication préalable.

2° Les puissances catholiques sus-désignées et auxquelles le Brésil serait invité à se joindre, garantiraient au Saint-Siège la possession des provinces restées sous sa domination.

3° Les mêmes puissances, chacune au prorata du chiffre de sa population catholique, inscriraient en tête du grand-livre de leur dette

publique une somme fixe qui serait versée, aux échéances d'usage, entre les mains du représentant du Saint-Siège.

4° Il serait convenu qu'à l'exception de la France, de l'Autriche, des Deux-Siciles et de la Sardaigne, les autres puissances catholiques de l'Europe, c'est-à-dire la Bavière, la Belgique, l'Espagne et le Portugal fourniraient successivement, et pour une période de trois ans, un contingent de deux mille hommes d'infanterie et de cinq cents hommes de cavalerie destiné à participer à la garnison de Rome, sans pouvoir être employé à aucun autre usage.

5° La France et l'Autriche s'offriraient à faciliter le transport par mer du contingent des puissances qui leur en adresseraient la demande.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 31 mars 1860.

Mon cher ministre,

Bien qu'épuisé de fatigue par les souffrances d'une rechute assez grave, je ne veux pas cependant laisser partir ce courrier sans vous écrire un mot. Tout me fait présumer que la combinaison napolitaine n'a plus aucune chance de succès. Le pape et le cardinal en sont très contrariés. On en avait apprécié les avantages politiques bien mieux à Rome qu'à Naples.

Comme vous devez le penser, on se préoccupe beaucoup ici de l'arrivée du général Lamoricière. Qu'y vient-il faire, en effet? Vient-il offrir ses services au pape sans l'autorisation de l'Empereur, au risque de perdre sa nationalité, son grade dans l'armée et par conséquent avec un caractère antifrançais? Vient-il, au contraire, avec la permission de l'Empereur pour aider l'organisation de l'armée pontificale de ses conseils et de son expérience? J'aurais le plus

grand intérêt à en être promptement informé.

J'étudie avec soin tous les systèmes capables de remplacer la combinaison napolitaine dont je n'espère plus grand'chose, et les informations que j'ai pu recueillir me permettent de modifier très avantageusement le plan que je vous ai soumis dans ma lettre du 20 mars, comme pouvant au besoin conduire à une évacuation du territoire pontifical dans un délai déterminé.

Il ne serait plus nécessaire d'augmenter le chiffre de notre armée d'occupation ; il suffirait de lui faire quitter Rome et de la rapprocher de la frontière de Toscane à Pérouse, Orvieto et Viterbe. Les troupes pontificales de Pérouse viendraient à Rome et, quant aux Marches, le cardinal Antonelli se croit parfaitement en état de les garder avec ce qu'il lui resterait de troupes disponibles.

La présence des Français sur la frontière de Toscane aurait une portée politique immense et une influence morale incalculable sur les populations de ces provinces, en leur démontrant clairement que l'Empereur désapprouve l'agitation qui a pour but de les détacher du Saint-Siège pour les annexer à la Sardaigne.

Ainsi donc le plan se résumerait ainsi :

Évacuation de Rome par la division française qui se porterait sur la ligne de Perugia, Orvieto et Viterbe ;

Remplacement des Français à Rome par cinq mille ou six mille hommes de troupes pontificales;

Mission donnée à un général français d'organiser l'armée pontificale dans un délai déterminé et consentement du Saint-Siège à donner à ce général tous les pouvoirs et moyens nécessaires pour atteindre ce but;

Évacuation définitive du territoire pontifical à l'expiration du délai.

Ce système, comme vous le voyez, est beaucoup plus simple que le premier, j'y reviendrai si vous le jugez utile et le développerai au point de vue pratique.

Excusez, mon cher ministre, le décousu de ce petit mot que je dicte encore au milieu des souffrances.

Croyez à tous mes sentiments dévoués.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 3 avril 1860.

Mon cher ministre,

Le général Lamoricière est ici. Il a accepté d'être nommé généralissime de l'armée pontificale, avec la condition de ne jamais servir contre la France. Le cardinal a été chargé de l'inviter à demander à S. M. l'Empereur l'autorisation nécessaire. Il paraît avoir répondu qu'il se mettrait en règle avec le ministre de la guerre et avec le grand chancelier de la Légion d'honneur; que cela suffisait, qu'il n'avait pas besoin d'écrire à l'Empereur. Il y a là une nuance qui ne vous échappera pas et qui contrarie le Saint-Siège. Le pape, en effet, tient beaucoup à l'avoir, et, d'un autre côté, il sent très bien l'impossibilité de donner dans ses États une aussi haute position à un officier qui se poserait en sujet rebelle vis-à-vis de Sa Majesté. Le général Lamoricière est-il dans son droit? Ne suffit-il pas en effet qu'il écrive au ministre

de la guerre qui est son intermédiaire hiérarchique avec l'Empereur? Ne cherche-t-il pas à se donner ainsi impunément et à bon marché une satisfaction de vanité? Ces questions seront mieux résolues à Paris qu'ici. Ce qui me frappe, c'est qu'il vient assez à propos, de lui-même, et sans engager l'initiative du gouvernement impérial autrement que par une permission tardivement demandée, remplir les fonctions ingrates d'organisateur d'une armée pontificale, et cette circonstance favorise énormément nos projets d'évacuation. Quant au Saint-Siège, il n'adhérera à aucun protocole qui contiendrait une réserve concernant la question des Romagnes. Admettre une réserve à cet égard lui paraît une concession au fait accompli. « Si les puissances catholiques se réunissent pour traiter des affaires du Saint-Siège, la première question qui doit les occuper est celle des Romagnes. Ou bien ces puissances adhèrent à la spoliation, ou bien elles la désapprouvent. Dans le premier cas, le Saint-Siège ne peut conférer avec elles. Dans le second, il ne peut admettre que tous les États catholiques, formant une force aussi imposante dans le monde, en soient réduits à souffrir en silence et à cacher

leur mécontentement par crainte de déplaire à la Sardaigne. Qu'ils déclarent leur volonté et leur résolution, et le spoliateur rendra à la victime de son usurpation ce qu'il lui a volé. »

Tel est le raisonnement par lequel la cour de Rome repousse l'exception formulée au premier paragraphe.

Quant aux réformes, le Saint-Siège regarde la question comme résolue et il persiste à différer la publication de celles qu'il a consenties jusqu'à ce qu'il soit remis en possession des provinces occupées par la Sardaigne.

Le Saint-Siège n'acceptera jamais une garantie pour les États restés sous sa domination, parce qu'à ses yeux ce serait reconnaître une différence entre ces États et ceux qui lui ont été enlevés.

Sous ce rapport sa résolution paraît inébranlable.

Le pape s'est déjà exprimé sur la question des subsides et il n'accepte pas le système d'une rente inscrite au grand-livre des divers États. Il ne se prêterait qu'à une combinaison qui aurait la forme d'une compensation des anciens droits canoniques perçus sur les bénéfices vacants et qui, par cela même, serait très difficile à

concilier avec les institutions actuelles de la plupart des États contribuants.

Quant aux secours de troupes à fournir par les puissances catholiques désignées aux paragraphes 4 et 5, le Saint-Siège préfère avoir la liberté de recruter lui-même son armée et acceptera avec plus de reconnaissance toutes les facilités que les gouvernements lui donneront à cet effet.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 7 avril 1860.

(*Confidentielle.*)

Mon cher ministre,

Je suis obligé de vous prévenir confidentiellement que je suis très mécontent de l'attitude du général de Goyon[1] dans les circonstances récentes qui viennent de se produire ici, et surtout des ménagements secrets avec lesquels il cherche à se concilier les bonnes grâces des

1. Le commandant du corps d'occupation français à Rome.

deux partis, lorsqu'à mon avis il est nécessaire de se montrer parfaitement net et tranchant avec les personnes qui affectent d'être hostiles au gouvernement de l'Empereur et de ne pas le reconnaître. Déjà l'année dernière j'ai été au moment de me plaindre officiellement de ce qu'il reçût chez lui et plaçât publiquement dans la tribune de l'armée des messieurs qui proclamaient à haute voix leurs sentiments contre Sa Majesté ; je me suis arrêté devant cette répulsion naturelle qu'inspire tout ce qui ressemble à une dénonciation, mais je ne pourrais tolérer plus longtemps qu'il continuât aujourd'hui ce système de ménagement qui me paraît incompatible avec sa position d'aide de camp de l'Empereur. et qui a le tort très grave de nuire considérablement à la position et à l'action de l'ambassadeur. Ainsi, par exemple, dans toute cette affaire il a commencé par prendre en main le parti du Vatican et de Lamoricière, et si je ne l'en avais empêché, il n'attendait qu'un mot du cardinal pour faire rendre les honneurs militaires au nouveau général pontifical, sans s'inquiéter si celui-ci était en règle ou non vis-à-vis de son gouvernement. Il en est résulté que, pour la camarilla, le général est

un saint, et l'ambassadeur un diable, digne représentant de son souverain encore plus diable que lui. Je ne vous dis rien de son tact et de son esprit, vous pouvez facilement vous renseigner à cet égard ; je passe sous silence tous les ennuis qu'il m'a toujours causés, toutes les difficultés qu'il n'a cessé d'ajouter à celles déjà inhérentes à ma mission ; je n'insiste que sur une chose, c'est la nécessité d'une conduite nette et tranchée dans tout ce qui touche aux questions de parti en fait de politique. Un Français qui ne reconnaît pas le gouvernement de l'Empereur, qui voyage ou réside à l'étranger en répudiant hautement ce gouvernement, qui déclare ne pas vouloir employer l'intermédiaire régulière de l'ambassade pour être admis à la cour pontificale, ce Français ne doit pas être accueilli ni patronné par le général français, surtout si ce général est aide de camp de l'Empereur ; il ne doit pas être admis dans la tribune militaire dont le général dispose ; il ne doit pas recevoir son audience du saint-père sur la demande du général. Il y a là un scandale contre lequel je proteste et qui me paraît contraire aux devoirs de loyauté que notre serment nous impose.

Je vous laisse à penser, mon cher ministre, s'il m'est agréable d'avoir à vous écrire cette lettre, mais je la juge nécessaire, car nous allons avoir ici une avalanche d'opposants et comme de raison les anomalies que je vous signale ne manqueront pas de se renouveler, si on n'y met ordre.

Croyez, mon cher ministre, à mes sentiments dévoués.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 7 avril 1860.

Mon cher ministre,

J'appelle votre attention sur les réflexions qui terminent ma dépêche politique d'aujourd'hui, et auxquelles je n'ai pas voulu donner une forme trop accentuée dans ma correspondance officielle. Il ne faut pas se le dissimuler, la combinaison Lamoricière a été conçue, et s'exécute dans un esprit d'hostilité incontestable

envers le gouvernement de l'Empereur. Il convient à notre politique d'en profiter, et plus que personne je suis d'avis de le faire immédiatement et sans hésiter, mais il ne faut pas se faire d'illusion à cet égard. Le coup était monté et préparé à l'avance et depuis deux ou trois jours il arrive à Rome plusieurs Français, connus pour leurs opinions exaltées, les uns légitimistes, les autres orléanistes, qui viennent prendre du service sous les ordres du nouveau général. Son chef d'état-major sera le marquis de Pimodan, qui a servi en Autriche jusqu'au grade de colonel; M. de Bourbon-Busset est ici, m'assure-t-on, avec l'intention d'entrer aussi dans l'armée papale ; il est d'ailleurs certain qu'il s'organise une espèce de croisade ou de manifestation française dans ce sens, et qu'elle est très chaudement encouragée, sinon par le pape en personne, du moins par son entourage personnel. Je rends au cardinal Antonelli la justice de dire qu'il désapprouve toutes ces imprudences.

Cette fanfaronnade n'aura ni durée ni résultat et, comme un feu de paille, s'éteindra bien vite au lourd contact des difficultés que ses auteurs n'ont pas calculées. Quoi qu'il en soit,

elle constitue un état de choses qui me paraît incompatible avec la présence de notre armée à Rome. Il n'est ni digne, ni convenable, au point de vue de l'honneur militaire, et de la morale rigoureuse des devoirs du soldat, de laisser nos régiments témoins de cette glorification de la révolte contre les lois françaises. La plupart des nouveaux venus éviteront de se munir des permissions nécessaires, et se font déjà un mérite de leur hostilité contre le gouvernement impérial. Déjà M. Lamoricière a tenu à ce sujet des propos les plus inconvenants et je prévois nécessairement des incidents et des conflits regrettables. L'armée pontificale est aujourd'hui de dix-sept mille hommes et cela me paraît suffisant, maintenant que le Piémont promet de ne pas attaquer, pour justifier notre retraite. Je conseillerais seulement de la faire rapide et simultanée et non pas de la traîner en longueur pendant six ou sept mois comme le général de Goyon chercherait à le faire si on lui donnait l'ordre de se retirer. Je sais qu'il fera tout au monde pour ralentir l'opération, car je l'ai entendu énumérer tous les prétextes de lenteur qu'il peut faire valoir, jusqu'au transport de ses car-

touches, comme si on ne pouvait pas au besoin les vendre au gouvernement pontifical sans s'embarrasser du soin de les rapporter en France.

Les Autrichiens avaient six mille hommes à Ancône, et ils l'ont évacué en vingt-quatre heures. Quant à nous, si nous traînons la chose en longueur, la situation changera pendant l'opération et il surgira quelque complication qui la rendra impossible.

Veuillez, je vous prie, soumettre ces observations à l'Empereur, car je les crois dignes de son attention. On pourrait faire partir par mer ou par terre un régiment d'abord et l'autre quelques semaines plus tard, profitant des transports qui doivent être déjà en mouvement pour le retour de l'armée de Lombardie.

Croyez, mon cher ministre, à mes sentiments dévoués.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 8 avril 1860.

Mon cher duc,

Je désire bien vivement apprendre le complet rétablissement de votre santé. Nous avons tous besoin de nos forces par le temps qui court et il nous faut les conserver en les exerçant.

M. Faugère vous envoie une dépêche de jour de Pâques. Il est trop tard pour le prier de la refaire et je vous l'envoie telle quelle. La Savoie et la Suisse m'absorbent et le reste s'en ressent un peu.

Votre lettre du 3 avril, qui m'est arrivée lorsque j'avais déjà écrit ma dépêche pour Vienne, contient un triste monument de l'esprit de vertige qui règne à Rome. J'en suis sincèrement affligé. A vrai dire cependant, je m'y attendais, et si je fais connaître nos vues à l'Autriche, c'est afin d'établir que la France aura tout tenté pour sauver le pouvoir temporel

du Saint-Siège. Est-ce le général Lamoricière qui remplira cette grande tâche? Je vous avoue que j'en doute un peu.

J'oubliais de vous dire que c'est le nonce qui, sans provocation de ma part, m'a tracé à peu près les lignes du programme condamné par le pape et le cardinal Antonelli! Mgr Sacconi, notamment, m'avait dit que l'on pourrait laisser de côté les Romagnes sans engager la question de principe. Il semblait *friand* du subside et plus encore de la *garantie*. L'Empereur, au contraire, n'a pas voulu de ce dernier point et vous remarquerez en effet qu'il se trouve omis dans ma communication au marquis de Moustier.

La Russie nous est tellement secourable dans la question de Savoie que je commence à m'inquiéter de la récompense qu'elle nous demandera! L'Angleterre continue à chercher sur le continent les éléments d'une coalition diplomatique et ses échecs successifs l'irritent à un haut degré. Elle voudrait, pour la satisfaction de son amour-propre, nous faire céder tout ou partie du territoire neutralisé à la Suisse, mais lors même que nous en aurions envie, le sentiment public de la France ne nous

permettrait pas de le faire. Quant à la neutralité helvétique, elle n'est pas en jeu, et par le pays de Gex ou le chemin des Rousses nous la mettrions bien plus en péril que par le Chablais et le Faucigny. M. de Persigny, cependant, va débarquer au premier jour pour *plaider la cause de lord Palmerston et de lord John Russell*[1] *!* L'Empereur semble résolu à ne pas assurer à ses dépens l'existence d'un cabinet au delà de la Manche, et je suis tout à fait de son avis.

Mille amitiés.

1. Le comte de Persigny, grand partisan de l'alliance anglaise était, en outre, de tous les hommes politiques d'alors, le plus vif défenseur de l'émancipation de l'Italie. Il était donc en parfaite communion d'idées avec lord Palmerston et lord John Russell, qui avaient embrassé avec une ardeur sans pareille la cause de l'unité italienne.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Ambassadeur de France
au ministre des affaires étrangères, Paris.

Rome, 13 avril 1860, 6h 30m soir.

L'intervention du saint-père provoquée par le cardinal a considérablement modifié la situation. Le général Lamoricière renonce à son attitude d'opposition et désavoue les propos hostiles qu'il a tenus ; il exige la même chose de ses officiers, écrira demain au ministre de la justice et rendra visite à l'ambassadeur de Sa Majesté. — Une explication catégorique que j'ai eue avec le général de Goyon a produit un effet salutaire et me décide à vous prier de garder pour vous seul mes lettres particulières du 7 et du 10.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 14 avril 1860.

Mon cher ministre,

M. Odo Russell m'a dit, il y a quelques jours, en parlant de son oncle, lord John [1], qu'il avait été entraîné plus loin qu'il ne le voulait, parce que le seul moyen de faire taire les réclamations sur la question de Savoie était *de les dépasser!* Je crois qu'il se trompe et, dans tous les cas, je trouve vraiment indigne d'oser ainsi risquer le repos de l'Europe pour une question toute personnelle. Je fais des vœux pour que l'Empereur laisse ces hommes d'État vieillis [2] s'user tout seuls, sans jamais sacrifier, à leurs sympathies douteuses et changeantes, les plus

1. Lord John Russell.
2. Lord Palmerston, alors âgé de soixante-seize ans, était activement mêlé à la politique anglaise depuis 1806, c'est-à-dire depuis cinquante-quatre ans. Lord John Russell, qui avait à cette époque soixante-huit ans, avait débuté dans la vie politique en 1813. Ces deux hommes d'État étaient donc les deux doyens de la diplomatie européenne et les dates expliquent la méfiance avec laquelle ils suivaient la politique française.

petits des intérêts de sa couronne. M. de Persigny aurait le plus grand tort à mes yeux, s'il cherchait à l'y entraîner. De telles complaisances, au lieu de consolider l'alliance anglo-française, ne feront que la compromettre. Cette alliance, si fertile si on sait la manier et en tirer parti, ne doit pas reposer sur des sacrifices mutuels, mais seulement sur des intérêts communs. Deux grands pays ne se détournent jamais de leur route pour se rencontrer, et si par une fausse politique on fait croire à l'Angleterre ou à la France que pour demeurer unies elles doivent faire des sacrifices, l'alliance est condamnée. Quand les intérêts divergent, laissons dormir l'alliance, quand les intérêts se rencontrent, réveillons-la avec éclat et faisons-la briller au grand soleil. Le jour où nous aurons bien rassuré les deux pays et où ils seront bien convaincus que leur union rapporte et ne coûte rien, l'alliance anglo-française sera fortement consolidée sur ses véritables bases et pourra produire les grands effets qu'elle est destinée à réaliser. Jusque-là, elle n'est qu'une combinaison passagère que l'Europe a toujours l'espoir et souvent le moyen de déranger à sa guise.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 15 avril 1860.

Mon cher duc,

Vos deux lettres du 7 avril étaient déjà connues de l'Empereur lorsque votre dépêche télégraphique m'a invité trop tardivement à les garder pour moi seul. Je ne crois pas que vous ayez à le regretter, mais je me félicite cependant de la meilleure tournure que les choses ont prise sous votre seule influence. Des considérations intérieures ne nous auraient pas permis de rappeler l'armée *ab irato*, il vaut donc mieux que les circonstances nous permettent décemment de négocier l'évacuation de Rome. Soyez net sans être trop pressant et amenez le cardinal Antonelli à convenir avec vous d'un délai après lequel nous nous en irons. Je vous envoie ci-joint, à titre confidentiel, la réponse télégraphique de Vienne à la communication dont je vous ai donné connaissance par le dernier courrier. Vous verrez qu'en ce qui concerne les

Romagnes, l'Autriche est plus raisonnable que le Saint-Siège. Je pense que nous l'amènerons à partager notre avis sur la question des réformes.

D'après une dépêche de M. Pietri, datée de deux heures, le vote de Nice se présente dans des conditions magnifiques. Il en sera de même en Savoie le 22. — Excepté à Londres, tout le monde rit des protestations de la Suisse. Lord John Russell ne cherche plus qu'un moyen de sauver son amour-propre et je ne demande pas mieux que de l'y aider.

Il est complètement faux que M. de Persigny ait manifesté la moindre intention de renoncer à son ambassade.

On paraît croire à Turin que le général Lamoricière attaquera les Romagnes. J'espère que pareille folie ne sera pas commise. Vous ne manqueriez pas dans l'occasion de faire entendre un avis très net.

Mille amitiés.

ANNEXE A LA LETTRE DU 15 AVRIL 1860

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Vienne, 14 avril 5h 16m soir.

Ambassadeur de France, etc...

Le comte de Rechberg écrit au prince de Metternich sur les affaires de Rome. Il entrera avec plaisir dans nos vues, si l'on passe les Romagnes sous silence. J'ai demandé si ce silence serait accepté par le pape. Il espère que notre accord le décidera. Il ne se prononce pas sur les réformes. Il examinera les différentes solutions que comportent les questions financières et militaires. Je n'ai rien laissé soupçonner de tout cela au nonce, mais, en causant avec lui, il m'a paru dans un état de prévention et d'irritation contre le gouvernement français qu'il ne parvenait pas à dissimuler.

Le comte de Rechberg ne m'a pas caché qu'il le trouve vif, quoique ce soit un homme en général sage et modéré.

DE MOUSTIER.

M. Thouvenel au marquis de Châteaurenard[1],
Chargé d'affaires de France à Londres.

Paris, le 17 avril 1860.

Cher monsieur,

Votre première dépêche m'a agréablement surpris, non en ce qui vous concerne, bien entendu, vous avez fait vos preuves, mais à l'égard de lord John Russell, qui, depuis longtemps, n'avait été aussi raisonnable. Puissiez-vous le maintenir dans ces heureuses dispositions? Dimanche dernier, M. Rivers qui arrivait de Suisse, où lord John Russel et lord Palmerston l'avaient envoyé, est venu me voir. Je lui ai très clairement dit que toute combinaison basée sur une rétrocession territoriale était impossible. L'opinion de l'Empereur est formée sur ce point et M. de Persigny a pu vous le faire savoir. C'est précisément sur les bords

1. Je dois la communication de cette lettre, ainsi que de celle du 26 août 1862, à la parfaite obligeance du marquis de Châteaurenard à qui je suis heureux d'adresser ici tous mes remerciements.

du lac que la population manifeste ses répugnances pour la Suisse protestante et républicaine, et il serait immoral de l'avoir appelée à un vote en notre faveur pour l'abandonner le lendemain. M. Rivers, un peu ému de ma déclaration, m'en a toutefois remercié en convenant qu'il valait mieux savoir à quoi s'en tenir. J'ai ajouté que la question n'avait plus de gravité réelle qu'au point de vue de l'amour-propre britannique et de la position du cabinet actuel de la reine; qu'il ne m'appartenait pas de limiter ainsi le débat à son objet réel avec lord Cowley; qu'avec lui (M. Rivers) je ne craignais pas de lui exprimer ma pensée, pour tel usage qu'il en voudrait faire à son retour à Londres, et finalement que je serais prêt à faciliter à lord John Russell une retraite honorable, en consentant, par exemple, à faire vérifier la frontière qui sépare le Valais de la Savoie, par une commission militaire internationale. Cette idée, rapportée à lord Cowley, lui a plu. Prétendre donner à Genève une bonne frontière contre nous, c'est émettre une absurdité tant que nous possédons le pays de Gex. L'intérêt européen, s'il y a un intérêt européen dans l'affaire, ne réside que dans l'impossibilité où il faut nous mettre de

forcer les routes du Valais en les prenant à revers. En y regardant de près, on trouverait que l'intérêt suisse, dans la neutralisation de la Savoie, serait satisfait à cette condition, et que tout le reste était à l'avantage exclusif du Piémont. Ces idées, que je me borne à indiquer, pourraient-elles devenir la base d'un arrangement direct entre la France et la Suisse que sanctionnerait ensuite une conférence européenne? Au contraire, doivent-elles naître du débat qui aurait lieu dans la conférence, avant toute tentative d'accord entre les parties intéressées? Ce sont là des questions que je me pose sans les résoudre. Ne prenez pas d'initiative à ce sujet avec lord John Russell, écoutez-le. Le but de ma lettre c'est de vous mettre pour ainsi dire au courant du travail de ma propre pensée et de guider, le cas échéant, vos réponses, auxquelles vous auriez soin de laisser un caractère personnel. Affirmez, d'ailleurs, que nous n'avons nulle intention de décliner la conférence, que nous voudrions nous-mêmes en finir un moment plus tôt, mais que le vote du parlement sarde est tout à fait nécessaire pour nous conférer le droit de traiter avec l'Europe sur la difficulté pendante.

Croyez, etc., etc.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 21 avril 1860.

Mon cher ministre,

D'après les impressions que m'a laissé mon entretien avec le cardinal Antonelli sur la retraite de notre armée d'occupation, je crois qu'on la désire autant à Rome qu'à Paris, pourvu qu'on ne soit pas pris au dépourvu. Vous savez sans doute que le vicomte Sosthènes de La Rochefoucauld-Doudeauville, celui qui porte le titre napolitain de duc de Bisaccia, a offert au pape douze canons rayés qui ont été acceptés, et en échange desquels il a reçu le grand cordon de Pie IX. Il y a eu à cette occasion de curieuses scènes.

Je vous remercie de la communication confidentielle que vous m'avez faite de la réponse télégraphique de M. de Moustier. Maintenant que nous savons les intentions négatives de la cour de Rome, et que nous allons régler d'un commun accord la retraite de nos troupes, ne

croyez-vous pas que nous pourrions nous en tenir à ce dernier et stérile témoignage de notre intérêt? Si nous examinons de concert avec le cabinet de Vienne la question des réformes, les questions militaires, financières, etc., nous reprenons l'ouvrage de Pénélope qui, depuis quarante ans, n'a pas fait un seul progrès. La solution consiste à dégager notre solidarité et à laisser le gouvernement pontifical seul en face de ses sujets. Son intérêt bien entendu l'exige.

Lamoricière ne pense pas à attaquer les Romagnes. Quant à la nomination de Mgr de Mérode comme ministre de la guerre, elle a été accueillie dans le public par une immense hilarité.

Mille amitiés, mon cher ministre, et tout à vous.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 22 avril 1860.

Mon cher duc,

Voici la réponse de l'Empereur au prince Gabrielli. Sa Majesté vous prie de la lui remettre et je vous engage à le faire discrètement. Je ne connais pas, du reste, le contenu du pli.

J'ai quelque crainte que l'étrange nomination de Mgr de Mérode n'ait de nouveau gâté la situation et que l'on ne soit rentré à notre égard dans une période de folie. Il n'y a plus évidemment qu'à nous retirer sans trop de retard et c'est à ce résultat que l'Empereur vous prie d'employer tous vos efforts en les calculant de façon à réussir, mais à faire en sorte que l'on ne nous accuse pas d'avoir abandonné le pape contre son gré.

Mille amitiés.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 24 avril 1860.

Mon cher ministre,

Je vous ai écrit samedi dernier que mon entretien avec le cardinal Antonelli m'avait laissé l'impression que la retraite de nos troupes était autant désirée à Rome qu'à Paris. Je vous envoie aujourd'hui sur ce sujet des informations confidentielles qui me paraissent très dignes de fixer l'attention du gouvernement de l'Empereur.

Le chiffre de dix-huit mille hommes n'est plus contesté comme il l'était encore il y a huit jours, et il est reconnu par toutes les personnes compétentes que, sauf le cas d'une attaque extérieure, quinze mille suffisent pour la sécurité parfaite du territoire pontifical actuel.

Le cardinal Antonelli le sait et c'est pourquoi il est disposé à se prêter assez volontiers à négocier la retraite de nos troupes ; cependant il cherchera à éviter de formuler à cet égard un

consentement, afin de pouvoir dire au besoin que nous avons abandonné le saint-siège. Il y aura deux manières d'empêcher cela ; la première sera d'insister pour avoir ce consentement, et la seconde, si on n'y revient pas, sera d'exposer très carrément et très loyalement dans un article du *Moniteur*, les ressources du Saint-Siège et les circonstances qui rendent désormais superflue la présence de nos troupes.

A côté du cardinal, il se crée et se fortifie un parti qui tous les jours prend de la consistance. Son programme est d'augmenter les armements jusqu'à vingt-cinq mille ou trente mille hommes et d'attaquer dans les Romagnes au mois d'octobre prochain. Le pape et toute sa cour partagent ces desseins ; le général Lamoricière ne cache pas qu'il se prépare dans ce but et qu'il est résolu à le tenter. Ce parti, tout en feignant d'admettre la convenance de notre retraite, mettra tous les moyens en œuvre pour nous faire rester jusqu'en octobre. Alors l'attaque se fera et les États du pape dégarnis de leur armée qui se sera portée sur les frontières septentrionales, réclameront, surtout à Rome, la présence de nos troupes. Nous ne pourrons

partir sans livrer de fait le pape à ses ennemis. Nous serons donc forcés de rester à Rome, et la division française devra, ou intervenir dans la guerre, ou assister l'arme au bras à des péripéties qui lui feront une position insoutenable. Tout ceci est parfaitement prévu et calculé par ces messieurs.

Quant au projet d'attaque du général Lamoricière il n'est pas si téméraire qu'il en a l'air au premier abord. On croit ici que l'armée piémontaise est dans un état sérieux de désorganisation, par suite de l'adjonction de tous ces nouveaux corps romagnols et toscans, soldats de théâtre, bien plus que de bataille. D'un autre côté, le mécontentement des populations sardes des provinces romagnoles ne peut plus être mis en doute et dès que l'assimilation aura fait sentir à ces habitants les premières pesées de l'impôt et de la conscription, l'armée papale y trouvera de nombreux adhérents, surtout si un noyau suffisant de bonnes troupes, bien commandées, rassure les adhérents contre les dangers immédiats de leur adhésion. Attendre plus longtemps que le mois d'octobre serait perdre l'appui de ces premières réactions : d'ailleurs le général Lamoricière l'a dit très

nettement ; il n'est pas venu au service du pape pour tenir garnison à Rome.

Ainsi donc : on attaquera au mois d'octobre ; on cherchera à nous faire prolonger le séjour de nos troupes jusqu'à cette époque pour nous compromettre dans le mouvement et rendre notre départ impossible ; la position de notre armée sera fausse, pénible et quel que soit le parti que nous prenions alors il entraînera de très graves inconvénients.

Ne vous paraît-il pas nécessaire d'éviter à tout prix cette impasse et, sans donner à notre évacuation le caractère d'une mesure prise *ab irato*, de faire en sorte qu'elle soit complètement terminée en septembre au plus tard ? D'ici au mois de septembre, l'armée pontificale ne peut rien entreprendre, ainsi nous pouvons être à peu près certains qu'aucun événement imprévu n'entraverait nos opérations, à moins qu'il n'éclatât quelque révolution à Naples, ce qui n'est pas probable.

Le système le plus praticable serait une retraite en quatre mouvements ainsi répartis :

1° Départ du bataillon de chasseurs, qui serait remplacé par un bataillon de chasseurs pontificaux ; ceci peut se faire dès demain ;

2° Au commencement de juin, départ d'un des régiments de ligne qui serait remplacé par un régiment pontifical ;

3° Au commencement de juillet, départ de l'autre régiment de ligne, de l'artillerie et du génie pour Civita-Vecchia, et leur remplacement à Rome par des troupes pontificales ; — départ simultané de l'état-major français qui pourrait retourner en France, laissant le commandement au colonel à Civita-Vecchia ;

4° Au commencement d'août, départ de toutes les troupes de Civita-Vecchia et leur retour en France, ce qui compléterait l'évacuation.

Si je puis négocier sur ces bases, je vous serais reconnaissant de me le faire savoir par correspondance particulière, car je vous assure que dans ces sortes d'affaires on ne saurait trop prendre de précautions pour ne pas les divulguer avant leur conclusion.

Croyez, mon cher ministre, à mes sentiments dévoués.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Paris, le 28 avril 1860.

Mon cher ministre,

J'ai bon espoir de négocier la retraite de nos troupes avec le consentement formel du pape et de manière à ce qu'on ne puisse pas accuser le gouvernement de l'Empereur de l'avoir abandonné. Cela se ferait au moyen d'un échange de notes qui pourraient toutes deux être livrées plus tard à la publicité si on le trouvait utile. Mais pour arriver à ce résultat il n'y a pas un instant à perdre et il faut profiter d'une circonstance qui n'aura peut-être qu'une durée éphémère; je veux parler de la rivalité du cardinal Antonelli et du parti Mérode-Lamoricière. En ce moment j'ai le cardinal avec moi et il peut encore faire ce que je lui demanderai, mais le pourra-t-il longtemps?

Il vient d'entrer à Rome un régiment indigène, et le cardinal pense que notre bataillon de chasseurs peut sans inconvénient partir immé-

diatement. Ce serait déjà un commencement qui engagerait la question. et si l'Empereur approuve le plan de retraite indiqué dans ma lettre particulière du 24 de ce mois, j'espère le faire adopter ici dans son entier et amener le cardinal à décider le pape avant le retour de Lamoricière qui, comme de raison, déconseillera son adoption. Je serais donc reconnaissant si vous me faites connaître par le télégraphe l'opinion de Sa Majesté.

J'ai remis au prince Gabrielli la lettre de l'Empereur.

Croyez, mon cher ministre, à mes sentiments dévoués.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 29 avril 1860.

Mon cher duc,

J'ai besoin de prendre les ordres de l'Empereur avant de vous répondre au sujet du système d'évacuation indiqué dans votre lettre

du 24 avril, que j'ai reçue ce matin. Sachez seulement que Sa Majesté a le plus vif désir de retirer ses troupes de Rome et que tout ce que vous ferez pour hâter ce résultat sera approuvé.

Pour compléter ma dépêche, je vous transmets copie d'une note que m'adresse à l'instant le ministre des finances. Nous ne souffrirons pas que le nonce et les évêques fassent chez nous l'office d'agents financiers et l'on n'a jamais vu agir avec un pareil oubli de nos lois et des convenances! Si l'on veut de l'argent, on en aura; si l'on veut de l'agitation, nous nous y opposerons carrément et le bon sens public viendra en aide au gouvernement.

Mille amitiés.

ANNEXE A LA LETTRE DU 29 AVRIL 1860

EMPRUNT ROMAIN

(Note remise par M. le ministre des finances.)

Le gouvernement pontifical, dans les documents communiqués au ministre des finances,

annonce que Sa Sainteté a résolu d'autoriser l'émission et la vente par souscription publique d'une somme de rentes 5 0/0 de 465 000 écus romains, soit en francs 2 500 000, au taux de 5,37634 par écu et il exprime qu'à l'étranger comme à Rome les souscriptions seraient reçues dans chaque diocèse, par des personnes chargées spécialement de ce soin et centralisées entre les mains des représentants du Saint-Siège ou de personnes désignées à cet effet.

En 1823, une ordonnance, qui porte la date du 15 novembre, a permis, en raison du développement que commençaient alors à prendre les opérations financières, que le cours des effets publics provenant des emprunts étrangers fût coté sur le *Bulletin officiel de la Bourse de Paris* et cette disposition a continué jusqu'à présent de recevoir son application. L'admission à la cote du nouvel emprunt, s'il était réalisé, ne souffrirait donc aucune difficulté, mais il s'agit de l'obtenir par voie de souscription publique, et jusqu'ici aucune disposition législative ni réglementaire n'a autorisé en France ces sortes d'opérations.

Depuis lors, il est vrai, sont intervenus les décrets des 22 mai 1858 et 16 août 1859 qui

ont déterminé les conditions auxquelles pourrait s'opérer à l'avenir la négociation à la Bourse de Paris et dans les Bourses départementales des titres émis par les compagnies de chemins de fer étrangers, et le premier de ces décrets admet l'annonce par la voie de la publicité des souscriptions ouvertes en France aux actions et obligations de ces compagnies, après avis préalablement donné par la chambre syndicale des agents de change sur l'opportunité de l'émission de ces titres et sur les garanties qu'elles peuvent présenter.

L'application de ces règles pourrait être faite à la souscription dont il s'agit; ou bien encore, par un sentiment de bienveillance pour le gouvernement pontifical et pour lui venir en aide, on pourrait autoriser cette souscription dans la forme que le gouvernement français emploie pour ses propres emprunts. Mais il faudrait dans ce cas, d'une part:

1° Que le capital de la souscription fût nettement déterminé avec stipulation de remboursement dans le cas d'excédent, ce qui ne se rencontre pas dans le projet communiqué où, tout en énonçant une somme de rentes à aliéner et prévoyant le cas où les souscriptions dépas-

seraient le capital correspondant à cette somme de rentes, l'on affecte à l'avance cet excédent à l'extinction de rentes antérieures sans expliquer jusqu'où pourrait s'étendre cette seconde opération ;

2° Que l'opération fût faite entièrement par l'entremise d'agents ou d'établissements financiers.

Ces dernières conditions sont indispensables pour donner aux souscripteurs les garanties qu'ils sont habitués à trouver dans les opérations de cette nature, et elles n'existent pas dans la souscription à ouvrir.

En consentant à entourer l'emprunt romain des facilités et des garanties en usage pour ses propres affaires, le gouvernement français aura fait preuve de la plus grande bienveillance et il est plus que probable qu'on reconnaîtra qu'il n'est pas possible d'exiger davantage de son amitié.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 1er mai 1860.

Mon cher duc,

J'ai placé sous les yeux de l'Empereur la lettre particulière que vous avez bien voulu m'écrire en date du 24 avril, et je me trouve en mesure de vous faire connaître très exactement les intentions de Sa Majesté.

Avec les accroissements qu'a reçus et que reçoit journellement l'armée romaine, avec l'organisation meilleure que M. le général Lamoricière est apte à lui donner, la prolongation de notre occupation est devenue sans objet. Il est de l'intérêt du Saint-Siège d'établir aux yeux du monde qu'il se trouve enfin en état de se passer d'un appui étranger pour maintenir l'ordre chez lui; il est de l'intérêt de la France de mettre un terme à une situation dont la nécessité était la seule raison d'être et d'empêcher que l'on n'attribue, dans un sens ou dans l'autre, un caractère politique à la présence de nos soldats à

Rome. Ne négligez aucun effort pour que ces considérations soient comprises par M. le cardinal Antonelli. Vous ne lui apprendrez rien, je suppose, en lui disant que M. le général Lamoricière écrit à Paris que la sécurité du saint-père ne courrait plus de risque si nous nous retirions, et qu'il se fait fort de la garantir contre tout péril intérieur. Nous partageons complètement la conviction du nouveau commandant en chef des troupes pontificales et nous sommes également certains que le gouvernement sarde ne songe pas à attaquer les Marches. Les circonstances sont donc propices pour une évacuation, et voici de quelle manière l'Empereur désire qu'elle soit effectuée.

Le bataillon de chasseurs à pied quitterait Rome immédiatement.

Un des régiments de ligne partirait dans les premiers jours de juin et le second dans les derniers jours du même mois. L'artillerie, le génie et l'état-major général s'en iraient aussi à cette date et tout serait terminé à Civita-Vecchia le 10 juillet au plus tard.

L'échelonnement du départ de nos troupes permettrait d'y substituer au fur et à mesure des troupes pontificales. Le gouvernement

romain, en un mot, aurait deux mois pour arrêter ses dispositions et l'ordre public ne serait pas un seul instant compromis.

Telles sont, mon cher duc, les bases sur lesquelles l'Empereur vous invite à négocier, sans perte de temps, en s'en remettant à vous du soin de concilier l'exécution d'une mesure, qui ne saurait plus être ajournée, avec les convenances dont nous ne voulons pas nous départir à l'égard du Saint-Siège.

Mille amitiés.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Ministre des affaires étrangères
à ambassadeur de France, Rome.

2 mai 1860.

Je vous ai envoyé hier l'approbation de l'Empereur à votre plan d'évacuation et l'invitation d'agir sans retard. Sa Majesté voudrait seulement que tout fût terminé dans les premiers jours de juillet.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Ambassadeur de France
au ministre des affaires étrangères, à Paris.

Rome, 7 mai 1860.

(*Confidentielle.*)

Le pape demande que l'évacuation soit ordonnée de la manière suivante :

1° Départ immédiat du bataillon de chasseurs;

2° Au 15 juin, départ d'un régiment;

3° Dans le courant de juillet, départ du reste de l'armée pour Civita-Vecchia;

4° Dans le courant d'août, départ général pour la France.

Tout terminé le 1er septembre.

Si vous m'autorisez, je puis conclure immédiatement et constater l'accord par un échange de notes très amicales. Réponse télégraphique urgente pour devancer le retour de Lamoricière qui sera contraire et réclamera un plus long délai. Je serais d'avis d'accepter.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Ministre des affaires étrangères à ambassadeur de France, Rome.

8 mai 1860.

L'Empereur adhère aux trois premiers articles des propositions contenues dans votre dépêche d'hier. Quant au quatrième, Sa Majesté désire ne pas être engagée, lorsque les troupes seront réunies à Civita-Vecchia, à retarder leur embarquement. A ces conditions, échangez les notes.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 8 mai 1860.

Mon cher duc,

Je vous envoie officiellement le congé que vous me demandez et j'y joins tous mes vœux pour que l'usage que vous en ferez réponde

aux besoins de votre santé comme à l'attente de vos amis. M. le marquis de Cadore va avoir une occasion de gagner ses éperons et j'espère que, grâce aux conseils que vous lui donnerez, il traversera heureusement sa première épreuve diplomatique.

J'ai répondu ce matin par le télégraphe à votre dépêche d'hier, 7 mai. J'aurais préféré une acceptation sans amendement, mais je trouve, comme l'Empereur, qu'il y aurait des inconvénients à nous engager à demeurer à Civita-Vecchia après l'évacuation de Rome. Je ne veux pas dire que l'embarquement doive être nécessairement immédiat et accompli en une fois : le plus sage, néanmoins, est de nous conserver à cet égard une certaine latitude. Je me plais à croire que le cardinal Antonelli nous concédera ce point : s'il en était autrement, j'en serais averti par le télégraphe avant l'arrivée de cette lettre et nous aurions à aviser. Je présume, d'ailleurs, que l'article 4 du programme proposé par le pape n'a de corrélation qu'avec l'article 3, et que le bataillon de chasseurs et le régiment dont il est question dans les articles 1 et 2 seront dirigés sur France sans s'arrêter à Civita-Vecchia.

Du moment où l'épée offerte à l'Empereur a été ciselée sans mystère à Rome, Sa Majesté se croyait autorisée à dire que cette manifestation avait obtenu l'agrément du gouvernement du saint-père. Je ne vois pas trop ce que l'on gagnerait à contester l'exactitude littérale d'une phrase qui témoigne des égards de l'Empereur pour le pape et atténue l'importance ou le caractère politique de la démonstration. Quoi qu'il en soit, Sa Majesté ne croit pas pouvoir interdire la publication de sa lettre dans les journaux de Toscane. Peut-être ferez-vous bien d'en dire deux mots au cardinal Antonelli.

Le nonce prétend n'avoir plus rien reçu de Rome au sujet de l'Empereur. Je suis très curieux de connaître les explications qui vous auront été données. Si l'on n'avait qu'un but financier, comme l'affirme M[gr] Sacconi, il eût été plus simple et plus sûr de nous demander nos bons offices auprès des banquiers et des institutions de crédit.

Mille amitiés.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 12 mai 1860.

Mon cher ministre,

Je viens de terminer la négociation relative à l'évacuation, et je ne l'ai pas fait sans peine, je vous l'assure. Au moment de la décision, il s'est produit une recrudescence de frayeur et d'hésitation qui m'ont un instant fait douter de la possibilité de conclure, ou du moins de conclure comme je croyais nécessaire de le faire, c'est-à-dire d'un commun accord, et sans qu'il fût possible de dire après notre départ que nous avions abandonné le pape à ses ennemis. Le général Lamoricière, prévenu par télégraphe et appelé en toute hâte par Mgr de Mérode et le parti qui voulait empêcher notre départ, arrive ce soir ; il trouvera la chose signée. Je suis certain qu'un jour plus tard tout eût été manqué. Consultez vos souvenirs de Constantinople et vous y trouverez quelque analogie avec ces incertitudes et ces variations atmo-

sphériques qui tiennent jusqu'au dernier moment les solutions suspendues à un fil. Dites, je vous prie, à Sa Majesté, que j'ai cru bien faire en dépassant un peu la limite qui répondait exactement à ses désirs. Il est clair qu'en insistant, j'aurais pu l'obtenir ou plutôt l'exiger, mais alors qu'aurait dit le pape : « Partez, vous » êtes les maîtres, je n'ai pas le droit de vous » retenir, vous m'abandonnez à mes ennemis; » je me jetterai dans les bras de la Providence ! » Et tous les partis hostiles eussent, à l'envi, exploité cet abandon.

Note de l'Éditeur

Du 12 mai au 2 juillet 1860, la correspondance est interrompue. Le duc de Gramont avait obtenu un congé d'un mois motivé par d'impérieuses raisons de santé. Pendant ce mois, les plus graves événements se produisirent. Le 11 mai deux bâtiments débarquaient à Marsala les volontaires si audacieusement recrutés par Garibaldi. Rencontrant dans la

flotte napolitaine une vive résistance, les garibaldiens durent le succès de leur descente à l'intervention des navires de guerre anglais qui se trouvaient en rade et qui réclamèrent des Napolitains la cessation de leur feu pour permettre aux officiers anglais qui étaient à terre de regagner leurs vaisseaux. Pendant ce temps les « Mille » débarquèrent. Les troupes royales des Deux-Siciles furent vaincues à Catalafimi par Garibaldi, qui assiégeait ensuite et prenait Palerme le 27 mai. La Sicile était perdue pour le roi de Naples. En présence de semblables faits et de l'expédition qui s'organisait ouvertement contre Naples, tout projet d'évacuation de Rome par nos troupes fut nécessairement ajourné. — La correspondance reprend régulièrement le 2 juillet 1860.]

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 2 juillet 1860.

Mon cher duc,

Je n'ai pu vous dire hier que peu de mots de l'incident relatif à l'abbé Maret [1]. Je crois qu'il vous serait très utile de voir le ministre des cultes et d'apprendre de sa bouche tous les détails d'une affaire à laquelle l'Empereur porte un intérêt particulier. Vous seriez par la même occasion édifié sur l'attitude du nonce. En attendant, je vous envoie une note rédigée par l'abbé Maret et qui m'est transmise par M. Rouland avec une lettre dont il est bon que vous ayez connaissance. Je vous serai obligé de me rendre ces pièces que je vous adresserai officiellement à Rome.

Mille amitiés.

1. L'abbé Maret avait été nommé évêque de Vannes par l'Empereur. Le pape ne voulut pas ratifier ce choix et l'abbé Maret donna sa démission.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 15 juillet 1860.

Mon cher duc,

M. le ministre d'État vient de me faire part du désir que lui aurait exprimé M. le directeur de l'Académie de France à Rome de voir nommer chevalier de la Légion d'honneur M. le duc Massimo, autrefois duc de Rignano. Ne voulant prendre à cet égard aucune détermination avant de connaître votre avis, je vous serais reconnaissant de vouloir bien me faire savoir ce que vous pensez de la nomination de M. le duc Massimo et de me dire, dans le cas où elle ne donnerait lieu à aucune objection de votre part, si la croix de chevalier est bien celle qu'il convient de demander en sa faveur.

Agréez, mon cher duc, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 21 juillet 1860.

Mon cher ministre,

Veuillez, je vous prie, garder pour vous tout seul ce que je vous écris, quitte à en tirer tel parti que vous jugerez utile et convenable. J'ai vu les preuves de ce que je vous écris, savoir : que le ministre de la guerre[1] agit en dehors de vous et dans un sens diamétralement contraire au ministre des affaires étrangères, au sujet des affaires de Rome. Le général de Goyon est l'instrument de cette intrigue et des *dames* que vous devinez, sans que je les nomme, en sont l'âme. On vient de lui envoyer des agents secrets qui sont venus avec l'ordre de faire des rapports dans un sens indiqué à l'avance. Le général enverra ces rapports afin qu'ils soient opposés aux informations du ministre des affaires étrangères, autrement dit de l'ambassadeur. Un de ces agents est un escroc qui a été con-

1. Le maréchal comte Randon.

damné en police correctionnelle et qui a déjà servi ici dans les deux camps, trahissant l'un et l'autre pour une double paye. Il est admis en cachette chez le général, très fréquemment. On a écrit à M. de Goyon que c'était vous qui l'aviez fait rappeler, mais qu'on n'aurait pas de peine à défaire ce que vous aviez fait et que le meilleur moyen était de se procurer des informations contraires aux nôtres. Il a même eu, pour tout vous dire, la sottise de proposer à quelqu'un qui m'est tout dévoué sans qu'il le sache, de l'aider à me démolir ; c'est le mot dont il s'est servi. L'Empereur est étranger à tout cela, comme de raison, et la preuve en est que le plan de l'intrigue tend à gagner sa confiance et à lui persuader qu'il est nécessaire que M. de Goyon revienne et reste. Ce n'est pas une question personnelle au général, c'est une question beaucoup plus grave. C'est une question de parti, c'est l'œuvre d'un parti que vous savez, et auquel, il ne m'est plus permis d'en douter aujourd'hui, le général s'est dévoué, ou sert à son insu d'instrument aveugle, parti fatal au pape, fatal à l'Empereur qu'il déteste, fatal à la France qu'il sacrifie à ses exagérations mystiques. Vous êtes prévenu et je vous garantis

que vous pouvez croire ce que je vous dis, car je puis vous assurer qu'il m'en coûte de vous écrire cela, et que, sachant toute la puissance et toutes les ressources de l'organisation occulte dont je vous signale ici une très petite ramification, ce n'est pas sans inquiétude que je trace ces lignes. Mais je vous ai donné ma confiance entière et je dis tout ce que je sais comme tout ce que je pense. Je ne vous cache pas d'ailleurs, mon cher ami, et je suis sûr que vous m'approuverez, que si M. de Goyon revenait ici après son congé pour mettre en pratique le plan qui s'organise depuis quelques jours, je renoncerais à une lutte qui ne serait plus égale le jour où l'Empereur semblerait l'encourager.

Mille amitiés et tout à vous.

P.-S. — Je serais bien aise d'apprendre que vous avez brûlé ce petit mot et j'en ferais de même pour la réponse.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 29 juillet 1860.

Mon cher duc,

Je vous suis très reconnaissant du témoignage de confiance que vous m'avez donné dans votre lettre du 21 juillet. Avant de détruire cette pièce, je tiens à vous demander la permission de la conserver dans un tiroir où personne ne saurait la trouver et d'où je ne la ferais sortir, s'il le fallait absolument, que pour éclairer l'Empereur en faisant appel à sa loyauté et à sa discrétion. C'est beaucoup déjà que de permettre à nos adversaires de porter leurs coups, ne serait-ce pas les aider à jouer leur jeu que de me désarmer du moyen de prouver l'existence de leurs menées? J'ai la conviction profonde que l'Empereur demeurera inébranlable dans les idées qu'il vous a exprimées. Il y a deux jours encore il me disait « *en dehors de la* « *protection personnelle du pape à Rome il n'y a* « *pas de rôle pour nos soldats* ». Je ne peux donc

supposer qu'il consente à renvoyer M. de Goyon à Rome et à faire renaître de gaieté de cœur une situation qu'il n'a cessé de déplorer avec moi.

Sa Majesté m'a transmis ce matin une lettre qui a été ouverte par la police. Vous y verrez le langage que l'abbé Cabanis met dans la bouche du pape. Est-ce de cette façon-là que les partisans du Saint-Siège croient servir sa cause? Pie IX a été mieux inspiré dans sa dernière conversation avec vous; pour son bien et pour le nôtre maintenez-le dans le même ordre d'idées. La résignation est plus utile aux faibles que la colère!

Tout ce qui se passe à Naples est lamentable! Que Garibaldi triomphe, et la chose me paraît malheureusement peu douteuse, c'est la Sardaigne qui sera *annexée*.

J'ai demain une seconde conférence pour les affaires de Syrie[1]. Les hésitations diplomatiques devant ces épouvantables menaces sont jugées

1. Le massacre des chrétiens de Syrie avait commencé le 9 juillet. Abd-el-Kader se prononça ouvertement en faveur des chrétiens et son intervention sauva la vie à nombre de malheureux. L'expédition française partit au commencement d'août. Elle réveilla toutes les susceptibilités de l'Europe, mais surtout de l'Angleterre, contre la France.

sévèrement par l'opinion publique. Si une cause d'humanité est impuissante à réunir les cabinets, on peut juger des déchirements auxquels donnera lieu la question d'Orient! Je vous quitte pour continuer, à la sueur de mon front, une rédaction que l'Angleterre et la Russie consentent à accepter.

Mille amitiés.

ANNEXE A LA LETTRE DU 29 JUILLET 1860

Correspondance. — I. L'abbé L. Cabanis à M. de Lourdoueix, de la *Gazette de France*.

Rome, 22 juillet.

Un fait grave se produit dans la haute Italie depuis les conférences de Bade. Plusieurs nouveaux journaux ont été créés; ils vantent tous les jours la coalition allemande et ils se livrent aux déclamations les plus furibondes contre la France et contre la dynastie napoléonienne. Le *Journal de Vérone*, notamment, ré-

digé par M. Perago, un des premiers publicistes de la Lombardie, dit *que nous sommes arrivés à ce point décisif où le monde trompé et oppressé par la scélératesse du machiavélisme, se révolte enfin contre une telle tyrannie et renverse d'une main puissante l'édifice d'une détestable ambition...*

Dans un autre numéro, il est écrit en toutes lettres que *les traités de 1815 existent encore et que la route de Sainte-Hélène est toujours ouverte.*

... Fatigué d'entendre tous les jours les mêmes menaces habilement déguisées sous les formes du conseil, Sa Sainteté a pris le ton suprême de la dignité, de l'autorité, de la justice : le saint-père a dit sans détour qu'il ne pouvait pas souffrir davantage la politique de Napoléon, pas plus envers le Saint-Siège qu'envers les autres princes victimes, comme lui, de ses fourberies et de son ambition. « Votre Empereur n'est qu'un *menteur*, un *fourbe*! s'est écrié le pape; je ne crois plus à sa parole! Qu'il me laisse tranquille avec toutes ses propositions de réforme. Que peut-il sur le pape? Rien. Sur Mastaï, tout. Eh bien! j'irai me réfugier dans le tombeau des Apôtres; là il

me fera prendre dans mes habits pontificaux ; mais il saura ce que c'est que de toucher à ces habits. Pour lui, le jour de la justice est venu. Dites-lui de ma part que je n'ai pas d'autre réponse à lui faire, si ce n'est que l'épée de Dieu est prête à le frapper par la main des hommes, non plus par la *mienne.* » Ce sont les paroles textuelles avec lesquelles il a congédié M. de Gramont...

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 7 août 1860.

Mon cher ministre,

La lettre de l'Empereur à Persigny [1] n'a été connue ici qu'hier matin, je n'ai donc pas pu

1. Dans sa lettre du 27 juillet, datée de Saint-Cloud, et adressée au comte de Persigny, ambassadeur de France à Londres, Napoléon III cherchait à combattre les susceptibilités de l'Angleterre relativement à l'annexion de Nice et de la Savoie, l'expédition de Syrie et les affaires d'Italie. L'Empereur terminait en disant : « Je désire que l'Italie se pacifie, » *n'importe comment,* mais sans intervention étrangère et » que mes troupes puissent quitter Rome sans compromettre » la sécurité du pape. » Là précisément était la difficulté.

savoir encore l'impression qu'elle a produite sur le public. Au Vatican on l'approuve, en général, mais on s'alarme du mot *n'importe comment*. A leurs yeux toute la question est là, au contraire, et le point important est de savoir *comment* sera pacifiée l'Italie. A cet égard ils ont la conviction que le désir manifesté par l'Empereur ne se réalisera pas et que l'Italie ne pourra pas être pacifiée sans l'intervention d'une ou de plusieurs puissances. Je crains qu'ils ne soient dans le vrai.

Le cardinal et Mgr Bérardi, avec qui je me suis rencontré, pronostiquent l'avenir ainsi : 1° Union de l'Italie sous le sceptre nominal de Victor-Emmanuel ; 2° République ; 3° Désordres, pillages, communisme et guerre civile ; 4° Intervention de l'étranger. — Saffi, l'ancien triumvir romain, a dit récemment dans un banquet démocratique à Forli : « Commençons par » nous unir à Victor-Emmanuel et ensuite nous » arriverons nécessairement à la République. »

J'oubliais de vous dire que, pour conclusion, le cardinal et son sous-secrétaire d'État proclament la nécessité d'une confédération comme la voulait l'Empereur. Ces messieurs prétendent aussi savoir que malgré l'insuccès de la pre-

mière démarche vous auriez, par ordre de l'Empereur, proposé de nouveau au cabinet de Londres une action combinée pour les affaires de Naples à la suite de trois notes qui vous auraient été remises séparément, le 6, le 16 et le 22 juillet par les représentants de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche.

On s'attend à chaque instant à apprendre le débarquement de Garibaldi et sa marche triomphale vers Naples.

Chose curieuse! pendant ce temps-là je ne fais que transmettre chaque jour au pape des lettres de Victor-Emmanuel pour des évêchés, des bénéfices, etc., etc., contenant les expressions du dévouement le plus respectueux et demandant pour lui et pour sa famille la bénédiction apostolique[1].

Jamais je n'ai vu de symptômes de décadence aussi nettement dessinés que dans ce moment-ci. Il n'y manquait que la discorde intérieure et elle gagne maintenant de tous côtés. Les ministres se querellent et s'accusent entre eux, le

1. Les relations diplomatiques entre le Saint-Siège et le royaume de Sardaigne étant rompues, c'était l'ambassade de France qui servait d'intermédiaire entre les deux gouvernements pour les affaires courantes.

pape les écoute et les croit tous. Mgr de Mérode est aux trois quarts fou, s'il ne l'est pas tout à fait, comme le lui a dit en face il y a deux jours un de ses subordonnés. Il a défendu à la police pontificale de donner le moindre renseignement à la police française. « Vous ne pouvez », a-t-il crié assez haut pour que vingt personnes l'entendissent, « vous ne pouvez servir à la fois le » pape et ses ennemis, sinon je vous chasserai » comme des traîtres. » Tout cela inspire de la pitié et un certain dégoût comme vous avez dû souvent en éprouver sur les rives du Bosphore.

Mille amitiés.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 11 août 1860.

Mon cher ministre,

La lettre que je vous écris aujourd'hui devrait à la rigueur faire partie de ma corres-

pondance officielle, mais après l'avoir lue vous comprendrez que je préfère vous l'adresser en particulier, bien qu'il s'agisse d'une communication du cardinal Antonelli. Hier il m'a informé que, dans son audience de congé, le général de Goyon avait déclaré au pape que son retour était incertain, attendu qu'il y avait mis une condition *sine quâ non*; que, trouvant la position de l'armée française fausse et compromise au milieu des circonstances présentes, il avait demandé à aller s'en expliquer directement avec l'Empereur et que son intention était de ne consentir à revenir que si on lui donnait un renfort de quinze mille hommes avec lequel il pût couvrir toute la frontière méridionale des États de l'Église. Le pape lui aurait répondu qu'il ne partageait pas son avis et n'approuvait pas sa démarche. Il fallait selon lui que la division française restât ce qu'elle était avec sa mission restreinte à la défense des lieux qu'elle occupe ou bien que les forces de la France fussent de quarante mille ou cinquante mille hommes, suffisantes en un mot pour intervenir d'une manière absolue et décisive. C'est exactement ce que Sa Sainteté m'a dit il y a trois semaines. Le pape aurait ajouté

qu'il priait le général, s'il était décidé à persister dans cette demande de ne pas laisser ignorer que ce plan n'avait pas son approbation. Pour être plus sûr de l'accomplissement de ses intentions sous ce rapport, le pape avait chargé le cardinal de m'en parler. D'un autre côté le saint-père a raconté à Mgr de La Tour d'Auvergne qu'il avait regretté de devoir refuser au général d'écrire un mot à l'Empereur pour le prier de le renvoyer à Rome, ainsi que le général le lui avait demandé avec instance. « Un » mot, un seul mot de vous, saint-père, écrit de » votre main à l'Empereur, et je reviens. » Le pape aurait répondu qu'il serait charmé de revoir le général, soit comme commandant soit comme particulier, mais qu'il devait laisser l'Empereur parfaitement libre dans le choix de son personnel et qu'il lui était impossible d'écrire ce que le général désirait. C'est le pape lui-même qui a répété ces paroles à Mgr de La Tour d'Auvergne et à quelques autres personnes. Parmi ces dernières, il y en a une mal disposée à notre égard qui a raconté que le pape aurait répondu au général : « Je n'ai jamais rien demandé à » l'Empereur, et je ne veux jamais rien lui de» mander. » Le cardinal Antonelli m'a assuré que

cela n'était pas exact. Pendant ce temps-là, le nonce qui appartient au parti Mérode et Lamoricière, lequel parti se prétend soutenu par le général, le nonce écrivait à Rome que les choses prenaient assez bonne tournure et que *des dames* qui avaient le moyen de faire parler avec efficacité à l'Empereur et à l'Impératrice lui avaient dit qu'il y avait de grandes chances pour que le général revînt à Rome. Comme tout le monde se trahit plus ou moins dans ce pays-ci, cette lettre n'a pas été tenue secrète. Elle a été connue de Mgr Matteucci, directeur général de la police, et ennemi irréconciliable de Mgr de Mérode. J'en ai eu connaissance, et le cardinal Antonelli en me parlant de ces démarches m'a dit qu'il avait répondu à ce sujet « qu'elles étaient très inconsidérées ; que l'Empereur était aussi bien que possible pour le pape et le Saint-Siège, que l'on ne pouvait rien demander de mieux, mais que si, par hypothèse, telle n'eût pas été la situation, il était absurde de croire qu'il dépendait du général de la changer, attendu que son rappel ne se ferait pas attendre trois heures, du moment où il s'écarterait de la ligne de conduite tracée par la politique impériale dont l'ambassade était

l'organe. » Je vous cite là les paroles textuelles du cardinal. Je crois d'ailleurs vous avoir, dans ma correspondance officielle, déjà mis en mesure de connaître l'opposition que fait au cardinal le parti Mérode et Lamoricière. Il en résulte que depuis que cela se dessine, le cardinal s'est beaucoup rapproché de l'ambassade, ce qui veut dire du gouvernement de l'Empereur, faisant ainsi contraste avec les autres qui se font gloire, au contraire, de leur éloignement pour tout ce qui se rattache à l'empire.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 12 août 1860.

Mon cher duc,

Le général de Goyon, arrivé hier matin, m'a fait visite dans l'après-midi. Je l'ai trouvé tout sucre et tout miel et fort convenable en ce qui vous regarde. Il ne pouvait pas avec moi en

être autrement. Le général a affecté de me dire à plusieurs reprises, qu'*il n'avait pas fait de politique à Rome*, *que ce n'était pas son métier*, *qu'il n'était qu'un soldat* et qu'*il se réjouissait d'être sorti d'une situation qui, à chaque moment, aurait pu devenir fausse* ». L'Empereur ne le verra qu'à son retour de Châlons.

Le nonce m'a remis la note verbale que vous trouverez ci-jointe en copie. Je lui ai fait observer que la présence de nos troupes à Rome me paraissait répondre suffisamment à ses questions. Il a insisté pour que je lui déclarasse que nous défendrions non seulement la personne du pape, mais le pouvoir pontifical. J'en écris à Sa Majesté. Il est très regrettable assurément que les circonstances ne nous aient pas permis de rappeler nos soldats, mais il serait bien plus fâcheux encore, selon moi, de voir le pape s'éloigner de Rome sous prétexte qu'il ne s'y croirait pas en sûreté à l'ombre de notre drapeau ! L'état général de l'Italie m'afflige de plus en plus, et malheureusement nous n'y pouvons rien encore. Le prince-régent de Prusse aurait dit : « C'est une coulée de lave et » il faudrait être fou d'y toucher avant qu'elle » se soit refroidie. »

L'entrevue de Tœplitz[1] n'a rien eu d'offensif à notre endroit, mais nous ne saurions nous méprendre sur la valeur de son caractère défensif. Il a été convenu que si nous aidions jamais les Italiens à attaquer l'Autriche en Vénétie, la Prusse la défendrait sur le Rhin. J'espère que nous ne commettrons pas une pareille faute! Je ne puis croire davantage que l'Autriche ait la prétention, après avoir battu les Italiens, de rétablir son ancienne position dans la péninsule. Cette grosse question serait réglée dans un congrès : mais que de sang coulera, combien de ruines seront accumulées jusque-là?

La démonstration de l'insuffisance de votre traitement est péremptoire. Je m'en servirai au conseil d'État lors de la présentation de mon budget. J'ai, du reste, la résolution très arrêtée d'attaquer le taureau par les cornes et de demander une augmentation de cinq à six cent mille francs pour satisfaire à des exigences démontrées dans le service consulaire comme

1. L'entrevue de Tœplitz, qui eut lieu au mois de juillet 1860, ne réunit que l'empereur d'Autriche et le prince-régent de Prusse et leurs ministres dirigeants. On y vit généralement un rapprochement entre l'Autriche et la Prusse, en vue des événements qui pouvaient se produire en Italie et en Vénétie.

dans le service diplomatique. En attendant, quitte à me faire pendre, j'achète des hôtels à Londres et à Berlin.

L'Empereur a donné audience au nonce la veille de son départ. Bien que je n'aie pas revu Sa Majesté, je suis certain qu'il n'aura pas cédé. L'abbé Maret restera donc évêque nommé. Votre note à son sujet est un chef-d'œuvre du genre, et je vous en fais mon plus sincère compliment.

J'ai nommé M. de La Rochefoucauld, troisième secrétaire à Washington. Faites-lui comprendre amicalement que je n'admettrais pas qu'il acceptât le grade et refusât la destination. Il était nécessaire de rétablir le courant entre l'Amérique et l'Europe.

Mille amitiés bien sincères.

ANNEXE A LA LETTRE DU 12 AOUT 1860

Paris, le 10 août 1860.

Le nonce apostolique, en parfaite conformité de ce qu'il a eu l'honneur d'exprimer de vive

voix à Son Excellence M. Thouvenel, ministre des affaires étrangères, et pour mieux fixer son attention sur le point le plus intéressant de leur entretien de ce matin, lui réitère dans cette note verbale, que le saint-père souhaite connaître de la manière la plus positive quelle sera l'attitude des troupes françaises à Rome si des malintentionnés tentaient d'y provoquer des désordres ou un soulèvement, et si des révolutionnaires, devenus plus puissants par leur nombre et leur succès, poussaient leur hardiesse jusqu'à venir du dehors menacer cette capitale.

Son Excellence doit reconnaître que le saint-père ne pourrait rester dans l'incertitude sur des choses d'une si grave importance, et qu'il doit, au moins, savoir s'il peut positivement compter que les troupes françaises se chargent de conserver, comme par le passé, l'ordre et la tranquillité à Rome, et qu'il y puisse rester tranquillement avec sa cour et son gouvernement et jouir de toute son indépendance et de ce que celle-ci réclame.

Si le 12 du mois de juillet Son Excellence M. le ministre des affaires étrangères, en communiquant au nonce apostolique les

démarches faites pour préserver les États de l'Église de nouvelles invasions des révolutionnaires, et, tout en exprimant l'intérêt que l'Empereur prend pour le Saint-Siège, déclara que Sa Majesté, au milieu de si graves complications et dans l'incertitude des événements, ne pourrait prendre d'engagements formels et déterminer ce qu'il ferait pour la conservation de ces États, il doit se pénétrer de la bien différente gravité et importance de la question qui lui est proposée aujourd'hui et de la nécessité d'y faire la réponse la plus catégorique.

Le nonce apostolique saisit avec empressement cette occasion pour renouveler à Son Excellence M. le ministre des affaires étrangères les assurances de sa haute considération.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 14 août 1860.

Mon cher ministre,

M. Odo Russell est arrivé de Naples hier soir et il est venu me voir ce matin. Il déplore évidemment, sans oser le dire ouvertement, le refus de concours de son oncle lord John pour empêcher le débarquement de Garibaldi. Il est impossible, dit-il, de voir rien de plus dégoûtant que le spectacle de la bassesse sans pudeur de toute cette nation! Tous trahissent des deux côtés et se vendent, depuis les oncles du roi, ses généraux et son entourage, jusqu'aux lazzaroni ! Il affirme que c'est malgré lui que lord John a changé et qu'il a dû le faire pour conserver la majorité dans les Chambres. Il ajoute que, si l'on savait ce que la politique anglo-française soulève de mauvaises passions à Naples, l'opinion publique elle-même obligerait le gouvernement britannique à intervenir. Villamarina envoie à Garibaldi conseil sur

conseil pour ne pas venir, il organise un vote de déchéance qu'il est à peu près sûr d'obtenir et c'est là-dessus que M. de Cavour veut appuyer l'annexion. Garibaldi a dit à quelqu'un qui l'a répété à M. Russell : « Naples, Rome, Venise, » et après Nice, avec la révolution dans le midi » de la France contre Napoléon. » Il paraît que maintenant il parle ouvertement de sa haine contre l'Empereur. Tout cela est très confidentiel, car je suis très lié avec M. Odo Russell depuis son enfance, aussi je vous prie de ne pas le citer, mais vous pouvez y croire et en instruire l'Empereur, car il est calme, froid et véridique. Le comte de Syracuse [1] a été acheté par le payement de ses dettes : il désire aller remplacer à Florence le prince de Carignan qui viendrait à Naples! Que tout cela est dégoûtant!

1. Oncle de François II.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 18 août 1860.

Mon cher ministre,

Vous savez à quoi vous en tenir sur les assertions du général de Goyon, relativement à son abstention de toute ingérence dans la politique, mais, pour vous donner une preuve palpable de la chose, je vous dirai qu'il avait dressé un cadre partagé en quatre ou cinq chapitres, et d'après lequel étaient formulés deux fois par semaine ses rapports au ministre de la guerre. Ce cadre ou ce modèle qu'il a laissé au général de Noüe, pour qu'il ait à le remplir à chaque courrier, est disposé de la sorte : 1° État moral et sanitaire des troupes ; 2° Rapports existant entre la division et ses chefs ; 3° Politique générale, développement de l'influence française en Italie, etc. ; 4° Police générale, armée pontificale, événements, etc. Je ne vous donne ceci qu'à titre d'information et sans y attacher d'autre importance que la difficulté de

concilier ce fait avec le langage du général. Je n'ai d'ailleurs rien à dire, s'il lui plaît de s'occuper de politique avec le ministre de la guerre; c'est tout naturel. Ce que je n'aimais pas c'est qu'il fît de la politique avec le gouvernement pontifical et qu'il en fît dans un sens opposé à celui que je suivais d'après vos instructions et par conséquent d'après les ordres de l'Empereur. La note que vous a adressée le nonce est une conséquence directe de cette différence, car c'est le général qui, par le langage qu'il a tenu au pape et à tout le monde en partant, a alarmé Sa Sainteté et lui a fait prescrire à Mgr Sacconi de vous demander formellement si, comme l'a donné à entendre le général, nos troupes devaient se borner à empêcher qu'on attentât à la personne du pape, qu'on ne portât la main sur lui, qu'on ne le prît, permettant d'ailleurs dans Rome et ses alentours toutes les manifestations hostiles, toutes les révoltes administratives, et même, d'après quelques personnes, le voisinage immédiat de Garibaldi aux portes de la ville. On fait aussi courir le bruit que nous laisserons volontiers la ville s'insurger pourvu qu'elle le fît sans violence et se contentât de refuser obéissance au pape, tout en le laissant tranquille au

Vatican. Tout dépend aujourd'hui de la réponse que vous ferez au nonce; si elle n'est pas satisfaisante, si vous ne répondez pas que nous maintiendrons l'ordre à Rome comme par le passé de façon à ce que le pape *y puisse rester tranquillement avec sa cour et son gouvernement, jouissant de son indépendance et de ce qu'elle réclame*, si vous laissez le moindre doute à cet égard, rien n'empêchera le pape de quitter Rome. Il le fera secrètement, une nuit, et se dirigera vers Ancône où au premier danger un bâtiment autrichien viendra le prendre pour le conduire à Trieste, d'où il ira probablement à Vienne. Tenez cela pour certain et pour très prochain si cela doit se faire, car le pape devra se décider avant que Garibaldi, ou l'insurrection, ou même le Piémont qui nous échappe et s'échappe à lui-même, ne lui coupe la retraite en lui fermant la route d'Ancône. Si au contraire vous rassurez complètement le pape en paraphrasant dans votre réponse la note du nonce, qui par parenthèse n'est pas habilement rédigée à son point de vue, vous faites disparaître le seul motif qui pût politiquement et canoniquement justifier la fuite du saint-père. Lui-même personnellement désire rester, mais il est fort

pressé de partir par Mgr de Mérode et ses amis et il lui faut une réponse catégorique pour réfuter leurs raisonnements. D'un autre côté, si la tranquillité de la ville et de son rayon est garantie, les cardinaux qui y trouvent une sécurité qu'ils n'auront pas ailleurs préféreront rester à Rome et y retiendront le pape. Dans le cas contraire, ils s'en iront tous avec lui et malgré le pape qui s'en défendra, la cour de Rome ne s'arrêtera ni à Ancône ni à Trieste mais elle ira à Vienne. Le cardinal Antonelli, que j'ai vu ce matin, m'a dit que le nonce avait reçu l'ordre de vous poser verbalement les questions qui font l'objet de la note qu'il vous a remise, et que c'est pour mieux les préciser, et d'après votre désir, qu'ils les avait mises par écrit. Le pape, a-t-il ajouté, ne demande pas que l'armée d'occupation soit augmentée, il demande que l'on sache positivement qu'elle maintiendra l'ordre et son autorité dans le territoire qu'elle occupe, ainsi qu'elle l'a fait jusqu'à ce jour. Du moment qu'il n'existera pas de doute à cet égard les six mille Français en valent cent mille, car la France est derrière eux et ne les abandonnerait pas. Ils ont donc une valeur comme force morale infiniment

supérieure à douze ou quinze mille hommes que l'on considérerait en proportion de leur nombre et que l'on regarderait comme une limite maximum de ce que la France peut faire pour le Saint-Siège. Je trouve que le pape a parfaitement raison à son point de vue; quant à nous, nous devons nous inspirer des circonstances. Vous savez si j'ai poussé à l'évacuation et comment j'avais prévu qu'à moins de la faire immédiatement nous en perdrions l'occasion. Il n'y faut plus penser en ce moment et par contre il faut que notre occupation remplisse loyalement le but qui la justifie. Elle doit donc, à mon avis, non seulement défendre la personne du pape, mais défendre à Rome toute manifestation armée ou non armée et au besoin employer la force pour y réussir. Posons la question carrément, car, au train dont les choses vont à Naples, nous pouvons d'un moment à l'autre, de trahison en trahison, voir les garibaldiens avec ou sans Garibaldi débarquer à Terracine. Tout est possible après l'affaire du *Veloce*[1] contre la frégate royale à Castellamare. Si comme on me l'annonce le

1. Le navire déserteur le *Veloce* avait tenté un coup de main hardi dans le golfe même de Naples.

premier succès de Garibaldi ou l'approche de ses bandes devient à Rome le signal d'une grande démonstration soi-disant pacifique, c'est ainsi qu'on nomme celles où les individus n'ont pas d'armes apparentes et ne portent que des poignards et des drapeaux, si trente à quarante mille personnes descendent dans le Corso en criant : *Vive Napoléon! Vive Garibaldi! Mort au pape! Vive l'Italie!* et en agitant leur drapeau tricolore, que doit faire l'armée française? Voici ma réponse : Nous devons sommer par trois fois les rassemblements de se dissiper et si les trois sommations sont inutiles nos soldats doivent faire feu et charger à la baïonnette. Il n'y a pas d'autre conduite honorablement et utilitairement possible. Est-ce là la volonté de l'Empereur? Nous avons absolument besoin de le savoir ici et le plus tôt possible, car à moins d'instructions contraires, c'est ce que je conseillerai au général le cas échéant. Toute considération politique s'efface à mes yeux devant ce fait que nos soldats ne peuvent pas assister l'arme au bras, dans la ville exclusivement confiée à leur garde, à une démonstration hostile au pape.

M. de Bach voit la lutte prochaine et la

guerre en Vénétie, il pense qu'il sera difficile de la circonscrire, mais il est convaincu, ou du moins paraît l'être, que l'Autriche, avant d'entrer en campagne, nous garantira qu'après la guerre elle ne revendiquera pas la Lombardie. Son langage sur l'entrevue de Tœplitz est conforme à ce que vous m'écrivez.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 4 septembre 1860.

Mon cher ministre,

Hier on colportait à Rome une correspondance de Turin qui disait que l'Empereur, à Chambéry, avait déclaré à M. Farini, que pourvu qu'on laissât le pape à Rome il consentait volontiers à ce que le Piémont annexât tout le reste des États pontificaux. M. Farini aurait écrit qu'il ne fallait pas demander à l'Empereur un consentement formel, mais qu'il avait la promesse que l'annexion ne rencontrerait aucun obstacle, ni matériel, ni diplomatique. Une copie

de cette lettre a été, m'assure-t-on, portée hier soir au Vatican. Je la crois inventée à plaisir, mais on l'accepte comme véridique et cela fait sensation.

NOTE DE L'ÉDITEUR.

[La situation devenait chaque jour plus critique en Italie. Le 7 septembre, Garibaldi était entré triomphalement à Naples. Le roi des Deux-Siciles s'était retiré à Capoue avec quelques troupes restées fidèles.

A la bataille du Volturne, les garibaldiens rencontrèrent une vigoureuse résistance. Les troupes royales furent cependant refoulées derrière le Garigliano, et Garibaldi fut proclamé Dictateur de l'Italie méridionale.

Profitant de l'immense mouvement déterminé par l'agitation garibaldienne, les Piémontais entrèrent dans les Marches en septembre 1860.]

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 9 septembre 1860.

Mon cher duc,

Les communications télégraphiques sont interrompues entre Paris et Rome. Les dépêches ne vont plus que jusqu'à Foligno. Si les fils sont rétablis, vous aurez eu de mes nouvelles avant de recevoir ce billet. J'avais craint un peu que l'Empereur ne se fût laissé entraîner à dire à M. Farini, à Chambéry, quelques paroles de nature à encourager l'audace de M. de Cavour et je m'étais fait un devoir, en offrant à Sa Majesté de me rendre à Marseille[1], d'appeler sa plus sérieuse attention sur la nécessité d'empêcher par un *veto formel* le gouvernement sarde de donner suite au projet qu'on lui prêtait de devancer Garibaldi dans les Marches. La réponse de l'Empereur (pièce n° 1) me parvenait au moment où j'achevais moi-même d'expédier

1. L'Empereur se trouvait à Marseille où il allait s'embarquer, accompagné de l'impératrice, pour parcourir l'Algérie après avoir visité la Savoie.

à Marseille la monstrueuse nouvelle qui m'était transmise de Turin (n° 2). Je n'ai, je crois, éprouvé de ma vie pareille indignation ! Une si complète violation de tous les droits, colorée de sophismes si impudents, dépasse ce que je pouvais imaginer, et j'espère pouvoir encore, avant le départ du courrier, vous annoncer que l'Empereur approuve et autorise la démarche indiquée dans la pièce ci-jointe (n° 3). La télégraphie privée m'apprend à l'instant que Monteltro, Urbin, Pergola et Sinigaglia sont en pleine insurrection et que des *députés des Marches* sont partis pour implorer la protection du roi Victor-Emmanuel ! Ne serait-ce pas une conséquence de la concession *beaucoup trop large* faite par l'Empereur à M. Farini ? On aurait créé le désordre pour avoir le droit de rétablir l'ordre. L'insolente sommation adressée au cardinal Antonelli change la question et je ne saurais penser qu'après un semblable appel au soulèvement des masses, Sa Majesté ne juge pas plus nécessaire que jamais de témoigner son mécontentement par un acte d'une signification catégorique.

Vous remarquerez la première partie de la dépêche télégraphique de l'Empereur. La copie

du rapport de M. de Mosbourg[1] que je vous ai envoyée vous a fait connaître les sentiments complexes éprouvés par M. de Rechberg à la lecture de ma dépêche à M. de Persigny. Le ministre des affaires étrangères d'Autriche est revenu à la charge et ne prétendait à rien moins qu'à obtenir la pleine et entière liberté, pour le cabinet de Vienne, d'agir à sa guise en Italie, après avoir repoussé une attaque contre la Vénétie. C'était nous demander trop de marge et l'Autriche doit s'estimer heureuse que nous lui permettions, le cas échéant, d'exécuter *manu militari* les traités de Villafranca et de Zurich. Je n'ai pas besoin de vous faire observer à quel point cette information est confidentielle[2]. Le

1. Chargé d'affaires de France à Vienne.
2. A propos de l'entrée des Sardes dans les Marches, le comte de Beust, dans ses *Mémoires* (page 207, tome Ier), écrit ce qui suit : « Au moment où les troupes sardes se préparaient à entrer dans les Marches, je reçus la visite de M. de Seebach, ministre de Saxe à Paris, alors en congé. Il était chargé d'une mission secrète de Napoléon III qui m'invitait à faire savoir à Vienne que la France ne s'opposerait pas à une intervention armée de l'Autriche, pourvu que rien ne fût changé en Lombardie. Napoléon III aimait ces négociations secrètes et mystérieuses. Il n'a pas tenu son serment à la constitution, mais on pouvait compter sur sa parole quand il s'agissait de traités internationaux. Du reste, on pouvait s'assurer des garanties à Vienne. L'occasion était bonne, car le traité de Zurich, qui était en cause, maintenait les ducs de Toscane et de Modène; la situation en Vénétie se modifiait également. Je

plus curieux de l'histoire, *c'est que c'est lord John Russell qui a poussé le comte de Rechberg à protester contre notre réserve!* La conduite de l'Angleterre serait inexplicable si nous ne savions par mille indices, qu'elle ne voit dans les affaires d'Italie qu'une occasion d'exciter contre nous une guerre générale, ou de nous embarrasser par une grande explosion des sentiments révolutionnaires.

Il ne vous paraîtra pas plus douteux qu'à moi que l'Empereur désire le retour du général de Goyon à Rome. Mon avis, en toute franchise,

reçus de Vienne une lettre très affable, remplie de remerciements, mais on ne se prononçait pas sur le fond. J'appris indirectement, qu'en recevant ma communication, on s'était écrié : *A quoi bon! Tout cela ne durera pas!* » Le témoignage du comte de Beust se trouve confirmé par la lettre de M. Thouvenel, qui ne mentionne pas, il est vrai, la mission secrète du baron de Seebach, mais qui insiste particulièrement auprès du duc de Gramont sur le caractère confidentiel des informations qu'il lui transmet. Napoléon III, cédant sans doute à *l'indignation* que faisait éprouver à son ministre des affaires étrangères, alors influent, l'agression de la Sardaigne, cherchait à revenir sur les *concessions beaucoup trop larges* faites à Chambéry à M. Farini, et il essayait de lancer l'Autriche en avant pour arrêter, si c'était possible, la marche du roi Victor-Emmanuel, sans avoir à s'y opposer lui-même. Nous sommes bien là en présence d'un incident du *Secret de l'Empereur*. Le comte de Rechberg ne sut ou ne voulut pas profiter de cette occasion, favorable pour l'Autriche, comme le fait remarquer le comte de Beust. *Tout cela*, comme on disait à Vienne, devait durer et durer en s'aggravant, contrairement aux prévisions des ministres autrichiens d'alors.

est que, dans les circonstances présentes, vous ferez bien d'y donner votre assentiment. Je ne comprendrais guère, au surplus, que notre corps d'occupation ne fût pas augmenté et on n'en laisserait pas le commandement au général de Noüe[1]; or le connu malgré ses défauts, est le plus souvent préférable à l'inconnu. Si vous le pouvez, répondez-moi par télégraphe.

Je vous envoie une lettre que M. Rouland[2] m'écrit de la campagne avant d'avoir reçu la réponse du cardinal Antonelli à votre belle note. Dites-moi votre avis sur l'opportunité d'un voyage de l'abbé Maret à Rome. Il me semble qu'au moment où le pouvoir temporel lui échappe, le pape deviendra plus rétif encore en ce qui touche à son pouvoir spirituel et que peut-être il serait plus sage d'attendre et de se taire, en gardant par devers soi la résolution de maintenir les droits de l'Empereur.

Mille amitiés.

1. Le général comte de Noüe commandait en second le corps d'occupation de Rome.
2. Ministre des cultes.

ANNEXE N° 1 A LA LETTRE DU 9 SEPTEMBRE 1860

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

L'Empereur au ministre des affaires étrangères.

Marseille, 8 septembre 1860.

J'aurais été charmé de vous voir ici; mais je crois que les questions sont si claires qu'elles n'ont pas besoin d'un long examen. En réponse à la dépêche de Vienne, voici ma pensée : Si l'Autriche est attaquée injustement, je ne défendrai pas le Piémont; mais si, après une victoire, l'Autriche viole le traité de Villafranca, je prendrai fait et cause pour le Piémont. Quant à ce dernier, je désire écrire au roi ce qui suit : « Je suis forcé de vous faire connaître mes » intentions; si, comme l'a dit M. Farini, vos » troupes n'entrent dans les États du pape » qu'après une insurrection et pour y rétablir » l'ordre, je n'ai rien à dire; mais si, pendant » que mes soldats sont à Rome, vous attaquez le » territoire de l'Église, je suis forcé de retirer

» mon ministre de Turin et de me placer en
» antagoniste. »

Si vous approuvez ce langage, écrivez à Talleyrand de venir à Nice, je lui remettrai ma lettre.

Croyez-vous que le général de Goyon ne puisse pas retourner à Rome? Demandez l'avis de Gramont.

ANNEXE N° 2 A LA LETTRE DU 9 SEPTEMBRE 1860

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Le ministre des affaires étrangères à l'Empereur, à Marseille.

Paris, 8 septembre 1860.

Je m'empresse de transmettre à l'Empereur la dépêche suivante que je reçois de Turin :

« Le cabinet de Turin expédie une note au
» cardinal Antonelli pour déclarer que si le
» Saint-Siège ne licencie pas les soldats étran-
» gers, l'armée sarde entrera dans les Marches

» et l'Ombrie pour occuper ces provinces.
» Suivant M. de Cavour, le gouvernement pié-
» montais ne pouvant arrêter la marche de
» Garibaldi ni à Naples ni dans les Romagnes,
» doit lui opposer une barrière près des Abruzzes
» et empêcher aussi que l'armée de Lamoricière
» ne massacre les populations insurgées.

» RAYNEVAL [1]. »

La résolution du gouvernement sarde est d'une gravité extrême. Elle atteint le principe même de notre occupation à Rome et constitue la violation la plus flagrante et la moins justifiable des droits de la souveraineté.

Je supplie l'Empereur de considérer que l'Europe ne comprendra pas qu'une mesure si exorbitante puisse être prise sans notre assentiment et que nos rapports avec toutes les puissances du continent, y compris la Russie, en seront sérieusement altérés.

1. Chargé d'affaires de France à Turin.

ANNEXE 3 A LA LETTRE DU 9 SEPTEMBRE 1860

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Le ministre des affaires étrangères à l'Empereur, à Marseille.

Paris, 9 septembre 1860.

Je suis heureux de me trouver en complète harmonie avec les idées et les résolutions de l'Empereur. Je vais écrire à Talleyrand de se rendre à Nice, mais je dois représenter à Votre Majesté, qu'après l'envoi de la note de Cavour à Rome, il n'y a pas de temps à perdre.

L'urgence est d'autant plus grande que le roi Victor-Emmanuel compte partir immédiatement pour Florence et Bologne. Je prie donc l'Empereur de m'autoriser à expédier aujourd'hui même à Turin, le télégramme suivant : « Déclarez officiellement à M. de Cavour, au nom de » l'Empereur, que si l'assurance ne nous est » pas donnée que la note adressée au cardinal » Antonelli n'aura pas de suites, et que l'armée

» sarde n'attaquera pas les troupes pontificales,
» nos relations diplomatiques seront aussitôt
» rompues avec le cabinet de Turin, et que la
» France se mettra en antagonisme avec une
» politique que, dans l'intérêt de sa dignité, du
» repos de l'Europe, et de l'avenir de l'Italie, il
» ne lui suffirait plus de désavouer. »

Je vais consulter M. de Gramont sur le retour du général de Goyon à Rome, et l'inviter à conseiller au pape de ne point recevoir les débris de l'armée napolitaine que le roi de Naples, afin de lier sa cause à celle du Saint-Siège, pourrait être tenté de lui offrir.

ANNEXE 4 A LA LETTRE DU 9 SEPTEMBRE 1860

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

L'Empereur au ministre des affaires étrangères.

Marseille, le 9 septembre 1860.

Les nouvelles graves que vous me transmettez ont nécessité la dépêche suivante que j'envoie au roi de Sardaigne :

« Votre Majesté sait combien je suis dévoué
» à la cause de l'indépendance italienne, mais
» je ne saurais approuver les moyens que l'on
» emploie aujourd'hui pour y parvenir, car ces
» moyens vont contre le but qu'on se propose.
» S'il est vrai que, sans raison légitime, les
» troupes de Votre Majesté entrent dans les
» États du pape, je serai forcé de m'y opposer.
» Je donne, aujourd'hui même, l'ordre d'aug-
» menter la garnison de Rome. *M. Farini*
» *m'avait expliqué bien différemment la politique*
» *de Votre Majesté !* Je la prie néanmoins de
» croire à tous mes sentiments d'amitié. »

Il faut absolument renforcer la garnison de Rome et renvoyer le général de Goyon.

Le duc de Gramont doit céder aux circonstances.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 15 septembre 1860

Mon cher ministre,

Je vois que la lecture des étranges documents émanés du gouvernement sarde vous a produit une sensation analogue à celle que j'ai éprouvée. Tout le monde les a appréciés de même, c'est un *tolle* général et je ne puis m'expliquer de la part de Cavour une faute aussi monstrueuse. J'ai lieu de croire que l'Empereur les a jugés bien sévèrement et bien justement aussi d'après ce que vous me mandez, mais cette opinion n'est pas ici, ni ailleurs, partagée par tout le monde. On discute la valeur et l'étendue du sens qu'il faut donner aux expressions de Sa Majesté : « Je serai forcé de m'y opposer, de me » placer en antagoniste. » On se demande si les troupes de l'Empereur vont marcher contre les Piémontais pour les forcer à rétrograder. Tout le monde, depuis le pape et les cardinaux jusqu'aux chefs de toutes les missions accréditées

à Rome me font cette même question. Le pape m'a dit qu'elle vous avait été posée par le nonce et que vous n'aviez pas cru pouvoir y répondre nettement. *Les Piémontais soutiennent qu'ils sont d'accord avec nous pour ce qui concerne les Marches et l'Ombrie, et ils agissent en conséquence.* Leurs parlementaires l'ont positivement affirmé aux officiers pontificaux avec lesquels ils ont été en rapport et entre autres au général Schmidt. Cela s'est vu surtout au sujet d'Orvieto qui a été évacué par les Piémontais après avoir été pris, sous prétexte que cette ville était trop près de Rome et placée dans le cercle ou le rayon *réservé* par l'Empereur. Ils ont donné la même raison pour ne pas attaquer une petite ville de la Comaria. C'est Mgr de Mérode qui a dit cela ce soir au général de Noüe en ajoutant que tous ces faits dénotaient que l'Empereur avait consenti à l'occupation des Marches et de l'Ombrie. Il a ajouté : « Le général de Goyon » va arriver mercredi avec une brigade : il » occupera les environs de Rome, tous les » points qui ne sont pas menacés, mais il ne se » mettra nulle part en face des Piémontais » pour les faire rétrograder; nous savons cela » et c'est ce qui nous ôte la confiance en vous. »

Le pape voyant que je me plaignais avec assez de vivacité de cette éternelle méfiance m'a dit : « Mon cher ambassadeur, votre loyauté » est pour moi hors de doute, mais êtes-vous » bien sûr de connaître toute la pensée de votre » gouvernement? Du reste le doute n'est plus » possible, et d'ici à deux semaines on saura » ce que l'Empereur veut faire. Que je serais » heureux si je peux moi-même confondre ceux » qui se défient de ses intentions et le proclamer digne fils de l'Église et son premier » défenseur! » Je dois maintenant vous prémunir contre une éventualité qui, le cas échéant, ne manquerait pas de se réaliser. Si en effet d'ici à deux semaines il est avéré que l'Empereur tolère la présence des Piémontais dans les Marches et l'Ombrie et se borne à défendre le pape à Rome et dans ce qu'on appelle *son jardin*, le saint-père n'acceptera pas cette protection ainsi mesurée, il s'embarquera à Civita-Vecchia et ira ailleurs, probablement à Trieste. Il ne m'en a pas parlé, mais je le tiens de bonne source et je sais qu'il y est encouragé par les autres puissances, Autriche et Prusse. J'ai lieu de croire que la Russie et d'autres encore approuvent ce projet ; quant à nous, nous ne pourrons

pas l'empêcher de le mettre à exécution et cela fera un effet déplorable en France et en Europe. Il me semble que les circonstances qui ont accompagné l'agression piémontaise sont de telle nature qu'elles comportent parfaitement une opposition armée et nous permettent, tout en restant fidèles aux traditions de la politique impériale, de les attaquer et de les repousser. C'est même à mon avis une excellente occasion pour l'Empereur de témoigner la loyauté de ses intentions; l'Europe entière y applaudira et l'Angleterre ne pourra rien y trouver à redire. Vous voyez d'ailleurs ce que nous rapporte de sa part tous les ménagements que nous avons eus à son égard : je suis convaincu qu'elle ferait moins contre nous si nous n'avions pas l'air de tout vouloir faire pour elle.

M. Benedetti[1] au duc de Gramont.

Paris, le 16 septembre 1860.

Mon cher ambassadeur,

Profitant, pour se reposer quelques instants, du temps que l'Empereur va mettre pour se rendre à Alger et pendant lequel toute communication est impossible avec Sa Majesté, le ministre est parti avant-hier pour aller passer trois jours à la campagne. Me conformant à ses ordres, je vous en préviens, et je vous envoie ci-joint copie de la dépêche écrite à Talleyrand et qui lui prescrit de quitter Turin. Je dois, selon ses intentions, vous faire savoir aussi que si le pape croyait devoir abandonner Rome, nos troupes partiraient immédiatement. Nous ne prévoyons pas le départ du saint-père; nous sommes bien plus loin encore de le désirer; mais, en donnant des instructions à M. le général de Goyon, il a fallu tenir compte de

1. Directeur des affaires politiques au département des affaires étrangères.

toutes les hypothèses. Le ministre pense que, le cas échéant, vous n'auriez pas d'avantage à demeurer à votre poste, et vous rentreriez en France en ayant soin de rendre au pape, jusqu'à la dernière heure, les services qui dépendraient de vous.

Votre dernière dépêche télégraphique est du 13 (1 heure) et il vous en a été accusé réception par celle dont je vous envoie copie. J'ai voulu hier vous transmettre, à la demande du nonce, celle que vous trouverez également ci-annexée et que le ministère de l'intérieur m'a retournée en m'annonçant que la ligne télégraphique sur Rome était interrompue et s'arrêtait à Arezzo. — J'y joins enfin, pour votre information, la dépêche de Talleyrand par laquelle il nous a fait connaître la réponse du gouvernement sarde à notre note. — Nous avons communiqué cette note aux grandes puissances et nous leur avons, depuis, fait connaître l'ordre donné à Talleyrand de quitter Turin : nous savons seulement jusqu'à présent que cette double résolution a produit le plus excellent effet à Pétersbourg et à Berlin ; nous n'avons rien reçu de Vienne où l'on ne parlera vraisemblablement, d'une manière explicite, qu'après l'entrevue de

Varsovie[1] à laquelle décidément l'empereur d'Autriche doit assister. Il sera à Varsovie le 7 octobre et y résidera huit jours. Pétersbourg nous en a donné avis en l'accompagnant d'assurances qui me semblent satisfaisantes.

J'insiste auprès du ministre de la marine pour qu'un bâtiment de guerre soit envoyé à Civita-Vecchia et mis à votre disposition.

Tout à vous bien affectueusement.

ANNEXE N° 1 A LA LETTRE DU 16 SEPTEMBRE 1860

S. Exc. M. Thouvenel
au baron de Talleyrand, à Turin.

Paris, le 13 septembre 1860.

Monsieur le baron,

J'ai l'honneur de vous annoncer que l'Empereur a décidé que vous quitteriez immé-

1. L'entrevue de Varsovie réunit les deux empereurs de Russie et d'Autriche et le prince-régent de Prusse. Leurs ministres dirigeants les accompagnaient.

diatement Turin, afin de témoigner ainsi de sa ferme volonté de décliner toute solidarité avec des actes que ses conseils, dictés par l'intérêt de l'Italie, n'ont malheureusement pu prévenir. Vous voudrez donc bien vous conformer aux ordres de Sa Majesté et, en notifiant cette détermination à M. le comte de Cavour, vous lui ferez savoir que M. de Rayneval restera *chargé des affaires* pour l'expédition des travaux de la chancellerie et la surveillance des intérêts de nos nationaux. Vous laisserez à sa disposition l'un des troisièmes secrétaires et inviterez l'autre à rentrer en France avec vous.

ANNEXE N° 2 A LA LETTRE DU 16 SEPTEMBRE 1860

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

*Ministre des affaires étrangères
à ambassadeur de France, Rome.*

Paris, le 13 septembre 1860.

J'ai reçu toutes vos dépêches y compris celle d'aujourd'hui à une heure.

Le baron de Talleyrand est rappelé.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

*Ministre des affaires étrangères
à ambassadeur de France, Rome.*

Paris, le 13 septembre 1860.

Le nonce me demande de faire savoir au cardinal Antonelli que sa dépêche du 12 (8 heures

du matin), arrivée seulement hier soir, est illisible et semble avoir été altérée pendant sa transmission. Mgr de Luca[1] le prie d'annoncer à Son Éminence que deux sicaires sont partis de Parme pour aller assassiner le pape. Le nonce à Vienne tient cette information de bonne source, mais ne peut la garantir.

ANNEXE N° 4 A LA LETTRE DU 16 SEPTEMBRE 1860

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Le ministre de France au ministre des affaires étrangères, à Paris.

Turin, le 11 septembre 1860.

J'ai passé à neuf heures la note que vous m'avez envoyée et je sors de chez M. de Cavour qui, après avoir pris les ordres du roi en

1. Le nonce apostolique à Vienne.

conseil des ministres, m'a donné la réponse suivante :

« Si nous ne sommes pas à la *Cattolica* avant » Garibaldi, nous sommes perdus et ignominieusement jetés dans la boue par lui. La » révolution envahit l'Italie entière. Si notre » mouvement donne lieu à une intervention » autrichienne dans les États de l'Église, tant » mieux, nous pouvons, je crois, les battre en » dehors du quadrilatère ; là, je sais qu'ils sont » inattaquables. Placé au pied du mur et entre » deux périls égaux, je préfère tomber en » combattant. L'idée italienne ne périra point. » Je n'ai pas besoin de vous dire d'ailleurs que » si vous envoyez des troupes dans les Marches » et l'Ombrie, les nôtres se retireront. »

TALLEYRAND.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 18 septembre 1860.

Mon cher ministre,

A l'exception du cardinal Antonelli, chacun dans le gouvernement pontifical perd la tête plus ou moins, et le propre des gens qui perdent la tête est de poursuivre les autres de leurs avis et de leurs demandes, ce qui fait que je suis littéralement assiégé de visites, de lettres, etc. Voilà la flotte sarde en route pour Ancône, croyez-vous que l'Autriche puisse tolérer cela ? J'en doute fort, car ce port une fois au pouvoir du Piémont ou de Garibaldi, il n'y a plus de paix pour elle dans l'Adriatique et Venise est sous le coup d'une menace constante. D'un autre côté, la guerre se rapproche de Rome ; en quatre heures on va d'ici à Viterbe ; il n'y a pas quinze jours nous y avions une compagnie et un hôpital ; c'était enclavé dans la circonscription occupée par nos troupes en 1849. Je ne vous cacherai pas que notre armée se sent profon-

dément humiliée d'avoir à tolérer l'arme au bras un voisinage de ce genre, et mon avis est qu'il y aurait de l'imprudence à lui faire subir trop longtemps une pareille épreuve. Il ne faut pas nous faire d'illusion, jamais nous n'avons été jugés aussi sévèrement que nous le sommes aujourd'hui. Peut-être ne voyez-vous pas cela à Paris aussi clairement qu'on peut le voir au dehors, mais la vérité est qu'il n'y a personne qui ne soit entièrement convaincu de notre *complicité* avec les Piémontais. Le rappel de Talleyrand n'a fait aucun effet, c'était prévu, et cela devait faire partie de la mise en scène. Je ne puis vous peindre en ce qui me concerne à quel point je souffre pour l'Empereur et pour moi-même de cette atmosphère de répulsion et de mépris qui commence à monter autour de nous! Hier j'ai été visité par un libéral avancé qui me suppliait d'en prévenir l'Empereur. « Nous sommes désolés, disait-il, mais ces soupçons prennent une telle consistance que la France va descendre et si vous descendez nous sommes livrés à l'Autriche. Prévenez l'Empereur qu'il fasse quelque chose d'éclatant. S'il bat les Piémontais dans les États romains, il sauve le Piémont, il arrête l'anarchie en Italie, il amène

forcément un congrès, il y fait prévaloir la Confédération italienne, il nous assure à nous Romains des institutions possibles, il nous sauve tous et avec nous il sauve le pape. S'il appuie ou tolère l'agression piémontaise il appelle forcément sur notre malheureux pays l'intervention autrichienne appuyée par toute l'Europe, et nous sommes perdus. » Celui qui me tenait ce langage, est un homme qui a été exilé pour son libéralisme, et je vous réponds qu'il n'est pas suspect. Je partage complètement son avis et je suis convaincu que le gouvernement britannique sait aussi à quoi s'en tenir sur les conséquences des événements actuels. Si M. de Goyon arrive avec des instructions qui dégagent notre solidarité, je le recevrai, je vous le promets, comme jamais je n'ai reçu mon meilleur ami, mais si nous devons continuer la même faction, j'en serais réduit à me cacher, car il n'y a pas moyen de se soumettre à ce que je suis exposé à voir et à entendre. Je crois bien faire, mon cher ministre, en vous disant les choses telles qu'elles sont; il n'y a de ma part aucune exagération et je serais fort heureux si vous pouviez mettre le jugement de quelque autre

personne en parallèle avec le mien pour vous en convaincre par la comparaison. Pénétrez-vous bien de ce fait, que notre politique est hautement accusée de perfidie et de déloyauté. Il me faut absolument faire quelque chose pour repousser ces accusations.

Voici une anecdote qui vous intéressera. La comtesse Alfieri, qui est une nièce du comte de Cavour, aurait écrit à une de ses compatriotes et amies, actuellement à Rome que « son oncle » ne s'alarmait en aucune façon de la rupture » des relations diplomatiques avec la France et » du rappel de M. de Talleyrand; qu'au contraire, » il y gagnait en réalité de n'avoir plus entre » l'Empereur et lui des intermédiaires *gênants* » comme Talleyrand et Thouvenel; qu'il était » toujours sûr de s'entendre avec l'Empereur » *parce qu'il le tenait par un lien que l'Em-* » *pereur ne pouvait rompre*, etc., etc., etc. » (Vient ensuite une monstruosité que ma plume » se refuse à écrire). » Je crois que le passage que je viens de citer a été lu au pape et au cardinal Antonelli.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 20 septembre 1860.

Mon cher ministre,

La conversation entre le pape et le général de Goyon a été assez vive. Il lui a parlé de son départ et lui a dit : « Comment voulez-vous que » je laisse croire à la catholicité que je suis » la dupe de cette politique tortueuse? Tout le » monde sait parfaitement que j'en connais les » secrets, je n'ai pas le prétexte de l'ignorance, » et en acceptant plus longtemps la protection » d'un gouvernement qui consent à ce que » je sois dépouillé et qui pactise avec mes » ennemis, j'autoriserais les autres puissances » à croire que je suis guidé par des intérêts » personnels, que je préfère mon repos et mon » bien-être à mes devoirs; je deviendrais » complice. »

Pour moi je lutte contre cette résolution en représentant au saint-père que son départ livre la ville de Rome à un pillage certain, car il

n'est pas douteux que le pape et nos soldats une fois partis, la populace se précipitera comme une avalanche sur tout ce qu'elle pourra détruire. Palais, collections, musées, églises, trésors, reliques et monuments, tout y passera. Qu'attendre d'une race aussi dépravée et totalement dépourvue de sens moral? D'autre part je crois bien faire en ne laissant pas voir à la cour de Rome que je redoute personnellement pour mon gouvernement les conséquences de ce départ. Et cependant, je vous le dis franchement, je le redoute beaucoup, car le jugement de l'Europe sera très sévère, et je ne vois pas clairement comment nous pourrons nous y soustraire. M. de Cavour a pris ses mesures pour cela, et a dit à tout le monde et écrit dans tous les pays que si nos troupes entrent dans les Marches et l'Ombrie, les Piémontais se retireront sans coup férir, qu'il nous en a prévenus; donc c'est avec notre consentement qu'il y envoie l'armée piémontaise, puisque nous ne faisons rien pour l'en empêcher.

Si le pape avait l'intelligence politique de la situation, il laisserait aller les choses. Garibaldi et les Piémontais ne peuvent pas s'entendre longtemps, ils vont se déchirer entre eux, et

l'intervention deviendra une nécessité si flagrante que de toutes parts on la demandera, l'offrira et l'acceptera; mais je crains qu'il n'ait pas la patience d'attendre ce dénouement, qu'il parte, et qu'en partant il ne nous dénonce à toute la catholicité comme l'ayant trahi sous les faux dehors d'une protection apparente et limitée. Dans cette hypothèse je ne verrais qu'un moyen d'échapper au verdict qui nous attend, ce serait d'exposer ouvertement toute notre politique sans aucune réserve, et si l'Empereur a fait au Piémont quelque promesse *de tolérance*, de l'avouer hautement, d'en donner les raisons, de dire en un mot, sans détours, *pourquoi* pouvant arrêter le Piémont et Garibaldi, nous jugeons préférable de les laisser prendre une partie des États de l'Église pendant que nous en défendons une autre?

J'ai la conviction qu'avant longtemps les grandes puissances auront à régler en commun les destinées de l'Italie et qu'il faudra, bon gré, mal gré, en revenir à la Confédération de Villafranca; mais, d'ici là, il me semble urgent de réfuter par quelque démonstration solennelle l'accusation de duplicité qui, de tous les points du globe, monte contre notre politique. Avez-

vous vu les derniers articles du *Times* sur les trois systèmes que nous poursuivons, notre attitude dans la question des légations, notre attitude pour les Marches et l'Ombrie, notre attitude pour Rome et le patrimoine? Cet article n'est que l'écho fidèle de tout ce qui se dit au dehors. Vous comprenez, mon cher ministre, de quelle importance il est pour moi, dans des circonstances semblables, de savoir le plus tôt possible si cette situation n'inspire pas à l'Empereur quelque pensée ou quelque résolution nouvelle, ou bien si j'en suis réduit aux anciennes données pour m'en servir avec le plus d'avantage que je le pourrai.

Vous savez sans doute que le roi de Naples ne pense pas à quitter Gaëte et qu'il a encore vingt-cinq mille hommes restés fidèles, bien qu'il les ait laissés libres de se retirer. Le général de Controfiano est venu chez moi hier pour me dire que le roi résisterait jusqu'au dernier moment. Il ignorait que Brenier eût été rappelé et je ne le lui ai pas dit, car j'ai pensé que peut-être cet ordre pourrait être modifié ou du moins suspendu jusqu'à ce que le roi fût dehors de ses États.

Au moment où je ferme cette lettre écrite à la hâte et à bâtons rompus on m'annonce qu'une

colonne s'avance sur Corneto. Ceci nous touche de trop près, c'est à quelques milles de Civita-Vecchia et cette marche a évidemment pour but de couper le chemin de fer. — Le général de Goyon envoie à sa rencontre les troupes débarquées hier matin.

Il est malheureusement certain qu'à Spoleto et à Terni les Piémontais ont fait un véritable massacre des pauvres petites garnisons qui ont défendu les forts. Les nouvelles sont encore confuses dans leurs détails, mais on assure qu'ils ont tué un assez grand nombre de Français. Les deux fils du comte de Maistre ont été, l'un fait prisonnier, et l'autre frappé d'une balle au front, on le dit mort. On annonce aussi la mort (mais cela ne me paraît pas certain) de M. de Baye, un ancien officier d'artillerie, avec qui j'étais, il y a vingt-deux ans, à l'École polytechnique. On n'a plus de nouvelles de Lamoricière depuis cinq jours, les Piémontais ayant pris tout l'intérieur. Est-il battu, pris, ou a-t-il réussi à entrer à Ancône[1] ?

Mille amitiés, mon cher ministre, et tout à vous.

1. Le général Lamoricière venait d'être défait à Castelfidardo, après une noble résistance.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 22 septembre 1860.

Mon cher ministre,

Nous sommes toujours dans la même position et je crains que le pape ne parte une de ces nuits sans rien nous dire. Il y a une corvette autrichienne qui fait des entrées et des sorties continuelles dans le port de Civita-Vecchia sous prétexte de porter à Rome des caisses appartenant au roi de Naples : elle en porte, en effet, mais tout cela pourrait bien avoir pour but réel d'habituer la population à ces voyages, et à la voir un soir disparaître avec le pape déguisé. Je ne désespère pas encore cependant d'empêcher un coup de tête. Si le pape avait de la patience il assisterait bientôt au curieux spectacle de ses ennemis se déchirant entre eux. Garibaldi paraît bien monté contre Cavour et il le désavoue et répudie dans ses lettres, l'appelant le « vendeur de Nice et Savoie ». Je vous préviens pour votre information personnelle que Villamarina, à Naples, a déclaré

à plusieurs de ses collègues du corps diplomatique que l'entrée des Piémontais, malgré le rappel de M. de Talleyrand, se faisait *d'accord* avec l'Empereur qui avait consenti à ce que l'Ombrie et les Marches restassent définitivement au Piémont. Ses collègues l'ont écrit de Gaëte aux ministres accrédités à Rome, lesquels n'ont rien eu de plus pressé que d'en prévenir le pape lui-même. Je ne vous surprendrai pas en vous disant que le premier qui a transmis la nouvelle est M. Elliot, et il l'a représentée comme quasi officielle. Convenez que ma position n'est pas commode !

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 23 septembre 1860.

Mon cher duc,

Je partage de point en point les sentiments que vous exprimez si bien dans votre dépêche du 18 et dans votre lettre du 19 septembre.

L'Empereur est arrivé hier, je dois le voir à quatre heures. Si je n'ajoute pas un *post-scriptum* à ma lettre, c'est que je serai rentré trop tard de Saint-Cloud. Le départ de M. Nigra[1] complète pour tous les gens de bonne foi la signification du rappel de M. de Talleyrand. Ni la Prusse, ni la Russie, ni même l'Espagne n'ont encore invité leurs représentants à quitter Turin et il était naturel que nous y laissassions comme chargé des affaires de la légation un secrétaire qui nous renseignât, visât les passeports, surveillât les intérêts de nos nationaux, toutes choses appartenant plus à l'ordre consulaire qu'à l'ordre diplomatique. L'Empereur s'était *persuadé* que ses menaces suffiraient; le fait a trompé ses prévisions, mais vous savez que rien ne se fait avec lui que *graduellement* et je lui aurais demandé, surtout à distance, plus qu'un acte de nature à marquer son mécontentement, que je n'aurais rien obtenu. A l'heure qu'il est, je ne saurais préjuger ses intentions. Je n'ai pas besoin de vous dire que je plaiderai la même cause que vous. Ne nous faisons pas d'illusions, toutefois, notre opinion

1. Le ministre du roi Victor-Emmanuel à Paris.

n'est pas, en ce moment, celle du public. Sans doute, le sens moral est blessé de la conduite de la Sardaigne, mais je n'ai encore vu personne qui fût d'avis de nous y opposer *matériellement*. L'honneur menacé de nos armes modifierait seul cette disposition générale à l'abstention. Elle céderait aussi devant une initiative vigoureuse de l'Empereur, devant des considérations politiques bien exposées, mais elle ne se transformerait jamais au point de devenir sympathique à nos efforts pour restaurer par le bras de nos soldats le pouvoir temporel du pape. Le pontife est respecté, le souverain n'est pas populaire. Voilà ce dont je comprends que l'on ne se rende pas compte à Rome; ici, ce sont des faits que chacun peut malheureusement toucher du doigt. Je crains donc qu'il ne soit difficile à l'Empereur de faire plus que de condamner la politique du Piémont, de déclarer illégale l'invasion des Marches et de l'Ombrie et de remettre au congrès qui se réunira tôt ou tard le soin de vider la grande question de la réorganisation de l'Italie sur les bases de la paix de Zurich. Si ces ménagements et cette temporisation irritent et découragent tout ensemble le pape et ses conseillers, nous nous trouverons en face

de l'éventualité que vous me signalez comme imminente. Je crois en mon âme et conscience que ce serait une faute *irréparable*. Le pouvoir spirituel du saint-père n'est entravé d'aucune façon. Il n'a pas *canoniquement* le droit de quitter la chaire de saint Pierre parce qu'il subit une épreuve en sa qualité de souverain temporel. A ce titre même, pourquoi quitter la capitale de ses États, quand il peut y demeurer sans crainte, à l'abri de notre drapeau et en réservant tous ses droits? M. Nigra disait, il y a deux jours, à M. Benedetti : « *Nous n'avons qu'une chance de salut, c'est que le pape s'en aille.* » Est-il politique de donner cette chance à M. de Cavour? Convient-il à Pie IX de fournir par sa fuite un moyen de réconciliation entre Turin et Naples, de procurer à ses ennemis, aujourd'hui à couteaux tirés entre eux, l'occasion de s'embrasser en proclamant ensemble l'unité de l'Italie des fenêtres du Quirinal? Le pape à Rome, cette unité est une chimère; Victor-Emmanuel et un parlement national installés ensemble au Vatican, la chimère devient, *pour un temps*, une réalité. Le monde catholique serait ému, mais le vent n'est plus aux croisades, et la France, dans son immense

majorité, serait tellement blessée de la défiance qu'on pense à lui témoigner que l'effet attendu, espéré peut-être, se trouverait infailliblement manqué. Sauf quelques salons, ce n'est pas l'Empereur, c'est le pape qui perdrait.

L'heure approche, mon cher duc, je pars pour Saint-Cloud. Ce soir encore ou mardi je vous écrirai. Croyez que personne ne sympathise plus que moi avec tout ce que vous éprouvez.

Mille amitiés.

P.-S. — Quel est donc ce lien avec M. de Cavour que l'Empereur ne saurait rompre? *Monstruosité* est quelquefois bonne à connaître pour se diriger. Que votre plume fasse donc un effort[1].

1. Malheureusement pour notre curiosité, l'*effort de plume* que M. Thouvenel demandait au duc de Gramont ne fut pas fait, ou, du moins, il n'en resta pas trace, car nous n'avons pas trouvé dans la suite de cette correspondance le complément de la lettre tronquée de la comtesse Alfieri. Toutefois les plus sérieux indices nous font incliner à croire que la nièce favorite du comte de Cavour, fort au courant de toutes choses, faisait allusion dans le passage supprimé, à certaine intrigue politico-galante qui fit grand bruit alors et qui avait pour héroïne une noble étrangère, célèbre par sa merveilleuse beauté et à laquelle on a attribué depuis, le rôle d'agent secret italien. Les *Mémoires* du comte Horace de Viel-Castel, auxquels il faut toujours revenir quand on touche à la chronique scandaleuse de l'époque, renferment sur ce sujet des indications qui coïncident parfaitement, quant aux dates, avec l'opinion que nous émettons.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 23 septembre 1860.

Mon cher duc,

Il me reste encore quelques minutes pour vous parler de ma visite à Saint-Cloud. J'ai lu votre dépêche n° 81 à l'Empereur ainsi que divers passages de votre lettre particulière de la même date et Sa Majesté a rendu le plus entier et le plus sincère hommage aux sentiments qui vous ont inspiré. L'Empereur flétrit aussi vivement que nous-mêmes la politique de la Sardaigne et s'indigne des moyens employés pour faire supposer qu'il ait jamais prononcé un mot qui pût autoriser M. de Cavour à se croire encouragé ou soutenu dans sa détestable aventure. Sa Majesté, toutefois, par les raisons que j'avais soupçonnées, ne juge pas qu'il lui soit possible de procéder à une intervention militaire dans l'Ombrie et dans les Marches. Dans les circonstances actuelles où est l'Italie il faudrait une armée pour imposer nos volontés ; la question romaine *se lierait*

à toutes les autres et nous serions entraînés dans de sérieuses complications. Nous augmenterons encore, si la nécessité l'exige, le corps d'occupation et notre protection s'étendra aussi loin que nos moyens le permettront. Le pape est donc certain de ne courir aucun risque. Nous serons à côté de lui pendant cet orage épouvantable qui ne tardera pas à user sa force et nous attendrons ainsi le moment où il deviendra possible, sans nous heurter d'une part à des passions surexcitées, et de l'autre à notre passé encore tout chaud de l'an dernier, de prouver au saint-père notre dévouement à ses intérêts. Avec un peu de temps, un peu de sang-froid et un peu de justice à notre égard, on verra la situation se modifier ; si l'on se hâte, si l'on perd la tête, si l'on s'obstine à manquer de confiance dans la seule puissance en état à l'heure propice, de venir en aide au Saint-Siège, on se préparera de cruels mécomptes. Que peut l'Autriche menacée partout? Que peut l'Espagne? On troublera les consciences, on deviendra un nouvel élément de désordre dans la tourmente qui remue le monde ; en résumé, on aboutira à l'impuissance et aux regrets.

L'Empereur m'a répété, à diveres reprises, qu'il regardait le traité de Zurich comme destiné à survivre à ce qui se passe aujourd'hui. Que le traité soit exécuté, le pape n'aura pas à se plaindre et jusque-là des réserves assurent ses droits. Sa Majesté, enfin, songe à provoquer la réunion d'un congrès des grandes puissances, dans lequel nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour introduire l'Espagne. Voilà, mon cher duc, ce que je vous écrirai mardi prochain en style officiel. Profitez, en attendant, de ces indications, pour rassurer sur l'avenir et éclairer sur le présent. Je sens combien la tâche vous sera difficile, mais vous mériterez autant de la chrétienté que de la France, si vous parvenez à empêcher le pape de donner à la Révolution et à la Sardaigne la satisfaction qu'elles désirent également, celle de trouver la place vide à Rome.

Mille amitiés bien sincères.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 25 septembre 1860.

Mon cher ministre,

Vous ferez la part de l'inquiétude où je suis, sentant à chaque instant le pape me glisser dans les mains. J'ai eu recours à tout ce qui pouvait multiplier mes moyens d'action et hâter au besoin le moment de m'en servir. Hier le saint-père était décidé à partir et il l'a même annoncé résolument au chargé d'affaires d'Espagne; aujourd'hui je le crois moins décidé grâce aux conseils de quelques cardinaux que je lui ai lancés au travers de sa route, mais tout cela ne peut durer longtemps. Je vous avoue d'ailleurs que sa position va cesser d'être tenable. Les Piémontais sont ce soir à Marigliana, c'est-à-dire à trois heures de Rome. Ils ont pris de malheureux bourgeois qui avaient quitté Rome le matin à pied pour chasser des cailles. Tous les courriers sont arrêtés et dévalisés, même les courriers de commerce, et on a

saisi une caisse d'effets appartenant au baron de Bach qui lui venait par messagerie. Cette situation est si tendue que je crois ne devoir rien négliger pour vous informer le plus vite possible.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 29 septembre 1860.

Mon cher ministre,

Je ne puis assez vous remercier de vos deux lettres du 23, car elles m'ont permis de me faire une idée exacte de la situation et des moyens dont je puis disposer pour faire face aux difficultés qu'elle soulève. Je ne sais si je m'abuse, mais je commence à espérer de pouvoir en triompher. Votre dépêche télégraphique à Marseille faisant partie de notre correspondance officielle j'y réponds officiellement par le courrier d'aujourd'hui. Je crois que j'ai convaincu le pape de notre sincérité; ce qu'il y a de certain, c'est que maintenant le cardinal Antonelli est avec moi et je n'ai plus qu'à lutter

contre le parti Mérode. Pour vous donner une idée de mes craintes et de tous les moyens que j'emploie je vous dirai en secret ce que j'ai cru devoir faire ces jours-ci. Ayant appris que ces messieurs avaient fait préparer sans que personne le sût, du moins à ce qu'ils croyaient, la corvette pontificale, j'ai trouvé le moyen d'en faire démonter la machine à leur insu et je suis de ce côté à l'abri de toute surprise, Nous avons eu une véritable alerte à Frascati, mais je l'attribue davantage à l'indiscipline des troupes pontificales qu'à un danger réel. Les Piémontais n'ont pas persisté à occuper la place et ils n'ont fait qu'y passer. Un parent du cardinal Di Pietro a cependant rencontré une colonne de volontaires à quatre ou cinq kilomètres de Frascati et tout près de la maison où sont ma femme et mes enfants, la villa Falconieri, qui, depuis des années, est la résidence d'été traditionnelle de l'ambassadeur de France. J'étais à Rome, et toute ma famille a passé la nuit sur pied, ma femme armée d'un revolver et déterminée à se défendre, car ces messieurs ne respectent rien.

— — — — —

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 2 octobre 1860.

Mon cher duc,

Bien que le courrier de ce soir ne soit pas direct, j'en profite pour vous communiquer la réponse de M. de Cavour à la dépêche télégraphique que vous connaissez et notre réplique. Je pense que cette fois le gouvernement sarde comprendra l'objet de notre demande et transmettra des ordres au général Fanti. J'ai évité de me prononcer nettement sur l'insinuation à l'adresse de M. le général de Goyon; l'accepter c'eût été faire peser sur le commandant en chef de notre corps d'occupation une responsabilité politique qui ne lui incombe pas; la rejeter positivement, c'eût été le priver d'un moyen de communication qui, en certains cas, peut être utile pour prévenir un conflit entre nos troupes et les troupes sardes, ou du moins pour en décliner la responsabilité.

Si le *Moniteur* n'a pas reproduit les termes de ma dépêche à Turin et s'est servi d'expres-

sions plus vagues, c'est que l'Empereur a craint qu'on ne l'accusât de préparer la réalisation du plan de la *brochure*. Avec le gouvernement sarde, au contraire, il fallait déterminer, à un point de vue militaire et non diplomatique, l'étendue du rayon dans lequel nous étions résolus à nous mouvoir. Les solutions définitives ne sauraient donc être préjugées dans un sens défavorable à la réintégration ultérieure du pape dans ses provinces usurpées. Cette question, comme celle de la Toscane et comme celle du royaume de Naples, trouvera sa place dans un congrès. Vous ne mettez pas mes sentiments en suspicion, mon cher duc, eh bien, croyez-moi, quand je vous dis que l'opinion publique en France ne demande pas davantage pour le moment. Cette même opinion serait sévère pour le saint-père s'il quittait Rome, et tous les cabinets, n'en déplaise à plusieurs de vos collègues, condamneraient une mesure aussi extrême. Il n'y a qu'à Londres qu'on la désire.

La proposition de l'Espagne n'est pas sérieuse. Ce ne sont pas les puissances catholiques qui ont déterminé en 1815 la circonscription territoriale des États romains. Au

point de vue du cabinet de Turin, l'invasion des Marches et de l'Ombrie se rattache à l'ensemble des affaires d'Italie; au point de vue du cabinet de Vienne[1], une intervention collective en apparence limitée à l'intérêt religieux qui est impliqué dans la question du pouvoir temporel, s'étendrait bien vite, par ricochet, à la Toscane et à Naples. Je ne

1. L'extrait suivant d'une dépêche adressée le 30 septembre 1860 par le comte de Rechberg au baron de Bach, ambassadeur d'Autriche à Rome, détermine absolument les dispositions du gouvernement autrichien à l'égard du Saint-Siège. Le premier ministre d'Autriche écrivait : « ... Je n'ai pas besoin de vous renouveler l'expression de ma sympathie aussi sincère que douloureuse pour les tourments que subit le saint-père par suite d'agissements du gouvernement piémontais, sur lesquels je n'insisterai pas. Et ces regrets ne peuvent qu'augmenter par l'impossibilité de pouvoir porter efficacement remède, à cause de la complication de la situation générale, à un mal qui pèse si lourdement sur le saint-père et sur ses sujets fidèles. Votre Excellence doit avoir puisé, dans mes instructions du 25 de ce mois, tous les arguments propres à démontrer qu'une intervention isolée en faveur du Saint-Siège serait exposée aux dangers les plus sérieux pour nous et la cause sainte que nous voulions défendre; et que, d'un autre côté, le terrain pour une intervention européenne dans le sens de la justice et des principes conservateurs, n'est pas encore suffisamment préparé. Quelque déplorable que soit cette situation, il ne serait pas seulement inutile, mais même impardonnable de la méconnaître... » L'Autriche, en somme, se lamentait éloquemment sur la situation de la papauté, mais se gardait bien de sortir de sa réserve prudente. M. Thouvenel aura donc raison d'écrire dans la lettre du 13 octobre 1860, qu'on lira plus loin : *On continuera à nous accuser et personne, somme toute, n'en aura fait autant que nous.* »

veux pas prétendre que cette intervention ne devienne pas nécessaire, mais je crois que l'heure n'en est pas encore sonnée : nous avons toutefois fait entendre à Turin (je vous en informe à titre confidentiel) que si le roi Victor-Emmanuel continuait le cours de ses exploits en attaquant les troupes demeurées fidèles au roi de Naples, l'Empereur ne se regarderait plus comme étant en position de faire respecter par les autres puissances le principe de non-intervention.

Mille amitiés.

ANNEXES A LA LETTRE DU 2 OCTOBRE 1860

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Le chargé des affaires de France au ministre des affaires étrangères.

Turin, le 30 septembre 1860.

Le cabinet de Turin n'a pas l'intention d'occuper la partie des États romains que notre

armée est chargée de défendre. Le comte de Cavour vous prie de lui faire connaître d'une manière précise l'étendue du territoire dont il s'agit, ou de prescrire au général de Goyon d'envoyer quelqu'un au général Fanti pour lui en indiquer les limites.

Le ministre des affaires étrangères au chargé des affaires de France, à Turin.

Paris, le 2 octobre 1860.

Le territoire que le général de Goyon est chargé de sauvegarder comprend les délégations de Civita-Vecchia et de Viterbe au nord, la délégation de Velletri au sud, et à l'est les environs de Rome jusqu'à Civita-Castellana. Il est autorisé à occuper dans ce rayon, temporairement ou d'une façon permanente, tous les points qu'il jugera convenable. C'est au gouvernement sarde à donner des instructions au général Fanti pour éviter des conflits.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 2 octobre 1860.

Mon cher ministre,

Après avoir adhéré au retour du général de Goyon, il ne saurait plus me convenir de me plaindre des embarras qu'il me suscite ni du manque d'égards de sa conduite. Il trouve et il dit que le départ du pape *simplifierait tout :* « Voyez un peu, malgré nos » ordres de départ, je ne puis pas évacuer » avant un mois, je proclame l'état de siège, » je prends les rênes du gouvernement, je » nomme une commission administrative, » quelle position ! » Et aussitôt il se rend chez le prince Ruspoli et demande à le voir; on lui répond qu'il est à table. Il insiste pour une communication urgente, à ce qu'il dit. Le prince le reçoit. Il propose au prince de faire partie de la commission administrative et même de la présider lorsque, le pape ayant *tout simplifie* par son départ, lui, général, tiendra les rênes

du gouvernement! Le prince refuse net, répond que le pape ne doit pas partir et le lendemain il raconte tout mot pour mot au pape lui-même. Le saint-père en apprenant que déjà le général de Goyon prenait ses mesures pour son départ, s'est de suite imaginé qu'il y avait encore quelque anguille sous roche. Que pensez-vous de cette anecdote? Croyez-vous que cela rende ma tâche plus facile? Voilà cependant l'homme qui va commander ici vingt mille hommes de troupes. Ce prince Ruspoli est le beau-père du prince Napoléon-Charles Bonaparte que vous avez vu l'hiver dernier à Paris. La même proposition a été faite à d'autres personnes.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 6 octobre 1860.

Mon cher ministre,

Voici quelques détails pour *vous seul* que je vous envoie confidentiellement.

Lorsque le corps d'armée pontifical cerné à

Lorette a dû capituler, l'officier envoyé en parlementaire était un Français, M. de R***, qui est rentré en France il y a trois jours. Il a raconté de la sorte son entrevue avec Cialdini : « Comment, lui a-t-il dit, pouvez-vous vous avan-
» cer de la sorte, la France, qui garde le pape,
» et vous a blâmé ouvertement ne le permet-
» tra pas ! — La France, répondit le général,
» l'Empereur, ah ! par exemple ! Mais vous
» croyez donc que nous aurions été assez fous
» pour nous engager de la sorte sans être sûrs
» d'être approuvés ? Non seulement l'Empe-
» reur ne s'opposera pas à notre marche, mais
» il l'approuve, je vous en donne ma parole
» d'honneur. Il me l'a dit lui-même à Cham-
» béry et quand M. Farini et moi l'avons
» quitté, voici ses dernières paroles : *Bonne*
» *chance et faites vite!* Ses vœux nous accom-
» pagnent et c'est pour lui obéir que nous fai-
» sons vite. » Cialdini a répété mot pour mot la même chose au prince de Ligne, qui était prisonnier et qu'il avait invité à sa table. Il aurait seulement ajouté pendant le dîner :
» Ah ! vous croyez les articles du *Moniteur* et
» les dépêches de Thouvenel, vous autres,
» mais voilà longtemps cependant que vous

» devez voir que tout se décide entre Cavour » et l'Empereur; il est plus Italien que Français, » il va plus loin que nous-mêmes. » Le prince de Ligne a répété cela mot pour mot au pape, au cardinal Antonelli, à Mgr de Mérode, et publiquement le soir dans un salon, devant près de cinquante personnes.

Le comte Levis de Mirepoix, qui est venu ici pour l'enterrement de M. de Pimodan, a eu une attitude parfaite, bien qu'il appartienne à l'opposition. Il est venu me voir pour régler quelques questions de détail relativement à la sépulture et il m'a confirmé textuellement le récit du prince de Ligne, comme l'ayant entendu aussi. Vous devez vous figurer l'effet que produit ici la phrase : — *Bonne chance et faites vite!* — Je réponds à cela que si c'est vrai, c'est une vérité tronquée et par conséquent altérée, car Cialdini ne dit pas que lui et Farini ont trompé l'Empereur en lui faisant une fausse peinture de l'état de choses dans les Marches et l'Ombrie, en représentant ces provinces comme menacées de la guerre civile et de l'anarchie, à ce point que l'intervention piémontaise devenait nécessaire pour arrêter les progrès du parti mazzinien.

Je vous envoie encore une lettre de Civita-Vecchia qui donne des nouvelles de Naples : le roi de Sardaigne va s'y rendre. C'est la même comédie que pour les Marches et l'Ombrie, car, d'après ce qui se passe, Garibaldi tombe chaque jour et le roi François II reprend l'avantage : il remonterait sans doute sur son trône sans l'intervention piémontaise. Quant à ce qui s'est passé dans les États romains il n'y a plus de doute possible. Jamais Garibaldi n'aurait pu battre Lamoricière, et c'est un faux prétexte que le Piémont a mis en avant pour arriver à ses fins.

L'Empereur approuve-t-il l'agression de Victor-Emmanuel contre le roi de Naples? Cette question va se poser prochainement.

De tout cela il ressort un fait curieux : c'est au nom du principe de non-intervention, ou plutôt sous le bénéfice de ce principe, que le Piémont aura pris au pape ses provinces et au roi de Naples son royaume. Je ne pense pas que l'Europe le permette, cela me semble impossible. Mais quand aura lieu le congrès?

Le général de Goyon ne veut plus bouger de Rome, il perd la tête; ah! mon Dieu, quel homme!

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 9 octobre 1860.

Mon cher ministre,

Je ne me trompais pas lorsque je vous écrivais que la marche des Piémontais et des volontaires vers Rome avait pour unique but de fatiguer le pape, de l'agacer et de le faire partir. J'en ai maintenant la certitude, et je suppose que vous le savez aussi à cette heure d'autre part. L'Angleterre, comme vous le dites, a fortement appuyé cette idée, et avant-hier son représentant officieux disait à une douzaine de personnes réunies pour l'entendre, « que les batailles gagnées par Fanti et celles qu'allait gagner encore Victor-Emmanuel n'étaient absolument rien pour la cause italienne, en comparaison de ce que serait un mouvement habilement combiné qui déterminerait le pape à quitter Rome ». Cette persistance du cabinet britannique à provoquer le départ du pape est inspirée par un sentiment

qui nous est si parfaitement hostile que, le cas échéant, il y aurait à se demander si nous aurions raison de laisser l'Angleterre en recueillir les fruits par une évacuation immédiate de nos troupes. Pie IX étant hors de Rome, toute la papauté n'est pas où est Pie IX, il ne faut pas oublier cela, surtout lorsqu'on a intérêt à s'en souvenir. La papauté consiste dans l'ensemble du pape et du sacré collège, et ceci est si vrai que presque tous les actes pontificaux ne peuvent se faire sans le concours des congrégations, lesquelles ne peuvent siéger qu'à Rome avec compétence. Ceci est toujours bon à noter pour s'en servir au besoin.

Il y a en ce moment-ci à Broadland, chez lord Palmerston ou avec lord Palmerston, un véritable conciliabule italien, dont font partie d'Azeglio et Panizzi qui est, quoique naturalisé anglais, un agent très délié. Lady William Russell, qui y est, vient d'écrire que l'on y fait les vœux les plus ardents pour que le pape quitte Rome. Dans ce cas, Odo Russell a l'ordre d'y rester et de se mettre de suite en rapport avec le nouveau gouvernement. Lady William Russell écrit aussi qu'on y a reçu la copie des papiers trouvés dans le portefeuille de Lamo-

ricière et qui le compromettent sérieusement vis-à-vis du gouvernement de l'Empereur ainsi que Changarnier. Est-ce vrai? Vous devez le savoir, car c'est de Paris que lord Palmerston a reçu ces copies. Cadore m'a parlé d'une dépêche assez forte dont lord Cowley vous aurait donné lecture au sujet des renforts envoyés à Rome, et à laquelle vous auriez vertement répondu. Ici on paraît croire dans le corps diplomatique que l'entrée du roi de Sardaigne à Naples fera plus d'effet sur les cours étrangères que l'invasion des États pontificaux.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 13 octobre 1860.

Mon cher duc,

J'arrive de Saint-Cloud et je partirai dans une demi-heure pour la campagne. Pardonnez-moi donc la brièveté de cette lettre et l'absence d'une dépêche officielle.

Vous trouverez ci-joint un spécimen des plaintes qui parviennent à l'Empereur et ne laissent pas que de le troubler un peu[1]. Sa Majesté, en me remettant le factum du marquis Pepoli, m'a chargé de vous dire de veiller, autant que possible, à ce que notre drapeau ne couvre pas des actes réactionnaires dont le retentissement serait déplorable. Je suppose que le général de Goyon recevra les mêmes invitations par l'intermédiaire du ministre de la guerre. l'Empereur se préoccupe aussi des velléités belliqueuses que l'on prête à Mgr de Mérode. Il serait puéril de songer à reconquérir les Marches et l'Ombrie avec des forces appartenant en propre au pape ; le but que l'on aurait en vue ne saurait être que de provoquer des conflits entre nos troupes et les Sardes quand ils repousseraient sur le territoire gardé par nos armes les colonnes expéditionnaires qui s'y seraient formées derrière nos avant-postes. Tâchez de vous expliquer à ce sujet avec le cardinal Antonelli, qui a trop de bon sens pour ne pas être édifié sur les conceptions politico-stratégiques de Mgr de Mérode. Le saint-père n'est pas seul

1. On verra plus loin la pièce rédigée par le marquis Pepoli.

intéressé à l'existence et au rétablissement de son pouvoir temporel ; il y a là une condition d'ordre européen et de paix religieuse qu'il suffit au pape de proclamer, en laissant à l'Europe la charge et le devoir de les réaliser. Cette attitude sera plus digne et plus utile à la cause du Saint-Siège qu'une tentative matérielle condamnée à un échec certain.

Le nonce profite d'un congé qui lui avait été accordé, il y a quelques mois, pour se rendre à Rome où il ne passerait, dit-il, que trois semaines. Si vous réussissiez à l'y retenir tout à fait, vous nous rendriez un grand service. Le sujet, néanmoins, est délicat et je vous laisse le soin de l'aborder de façon à ne pas rendre les relations plus mauvaises encore, si Mgr Sacconi devait finalement revenir à Paris, bien que la cour de Rome ne puisse, comme nous, que gagner à un changement de personne.

Le gouvernement sarde m'a fait demander si nous comptions occuper Orvieto. J'ai répondu qu'Orvieto faisant partie, ainsi que Viterbe, du patrimoine de Saint-Pierre nous pourrions certainement y aller. Le principe étant sauvegardé, l'Empereur pense, qu'à moins de

nécessité absolue, le général de Goyon n'a pas à s'étendre au delà des points indiqués en dernier lieu.

Adieu, mon cher duc, l'heure me presse et je n'ai que le temps de vous réitérer l'expression de mes sentiments d'amitié. Je veux vous dire encore, avant de finir, que l'amiral de Tinan va se rendre devant Gaëte. Nous ne reconnaîtrons pas le blocus et nous nous opposerons à une attaque par mer. On continuera à nous accuser, et personne, somme toute, n'en aura fait autant que nous.

Tout à vous.

ANNEXE A LA LETTRE DU 13 OCTOBRE 1860

Le marquis Pepoli
à S. M. l'Empereur des Français.

Pérouse, le 5 octobre 1860.

Sire,

Permettez au plus dévoué de vos serviteurs d'élever jusqu'à votre trône les plaintes et les

douleurs de la malheureuse ville de Viterbe. Nommé par le roi commissaire de l'Ombrie, les événements m'ont forcé à étendre la protection de la Sardaigne au delà des limites d'abord tracées.

Viterbe, abandonnée par les autorités pontificales après que Masi se fût emparé de Montefiascone, s'est soulevée d'elle-même, et elle s'est prononcée avec une unanimité admirable et touchante pour l'Italie.

Si nous avions tardé à nous emparer du mouvement, peut-être l'anarchie aurait soulevé la tête : déjà, à Orvieto, j'avais fait arrêter et expulser douze mazziniens. Le gouvernement du roi ne pouvait ainsi hésiter, surtout puisque nous avions trouvé une dépêche du général de Noüe au général Lamoricière, qui lui disait qu'il ne pouvait pas sortir de Rome.

Mais à présent une voix se répand qui dit que vos soldats vont rétablir l'autorité papale à Viterbe. Vous pouvez bien vous imaginer que mes instructions portent de me retirer devant un seul soldat de Votre Majesté ; nous sommes habitués à respecter et à aimer le drapeau français et même nous nous retirerions avec calme si nous ne savions pas qu'à sa suite, comme à

Corneto, marchent les carabiniers pontificaux et la vengeance cléricale. Il faut être dans ce pays pour connaître à fond ce que coûtent au peuple les restaurations du pape : il faut être à Pérouse pour juger le despotisme clérical. L'enquête que j'ai ordonnée va jeter sur le règne de Pie IX une lugubre et funeste lueur. Je tremble ainsi, je l'avoue, pour Viterbe. Sire, je ne pense pas me faire juge de vos volontés, je sais et j'admire tout ce que vous avez fait pour nous, mais trouvez moyen, dans votre haute sagesse, que cette ville, qui a salué avec tant d'enthousiasme votre nom, ne retombe pas aux mains d'Antonelli, aux mains de ceux qui vous détestent, tandis que nous aimons Votre Majesté autant que les Français vous aiment.

A Viterbe, comme partout, nous avons combattu à la fois l'anarchie et le despotisme. Nous sortirons de cette crise triomphants, et l'Italie si vous lui conservez Viterbe, vous devra un bienfait de plus.

Mais, si le malheur voulait que la raison d'État vous force à repousser nos prières, que Votre Majesté permette au moins que je confie moi-même la ville aux mains de votre général, que je lui recommande ses habitants, et que je

place entre les fureurs cléricales et nos amis le drapeau de la France, qui flotte toujours là où il y a une cause noble et juste à défendre.

Sire, je ne peux pas dire : Sauvez ceux qui ont fait la révolution. La révolution a été faite par tout le monde. C'est Viterbe qu'on veut frapper, c'est Viterbe qu'il faut sauver, Viterbe qu'on pourrait peut-être, l'histoire à la main, prouver ne pas appartenir au patrimoine de Saint-Pierre.

J'espère que Votre Majesté, dans sa bienveillance pour l'Italie, trouvera encore une fois moyen d'être son ami, puisque la possession de cette ville ne calmera pas la haine que les cléricaux vous portent, et affaiblira votre allié, le roi, devant l'anarchie.

Je suis, etc.

PEPOLI.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 13 octobre 1860.

Mon cher ministre,

Les journaux italiens font grand bruit d'une conversation que vous auriez eue avec un membre du corps diplomatique; bien que je suppose que vous connaissiez l'article qu'ils reproduisent d'après le journal de Cavour, je vous l'envoie pour le cas où il ne vous serait pas parvenu.

Le *Journal de Rome* a publié l'article que M. de Falloux a écrit sur la question romaine; on y lit une assertion fausse que voici : « Au mois de septembre le duc de Gramont a proposé au pape un projet complet de réformes. Il lui fut répondu que Sa Sainteté était prête à l'accepter à condition qu'on lui donnerait l'assurance, qu'en y adhérant, le pape conserverait les États appartenant à l'Église. » — Ce récit est inexat de tout point, le pape n'a jamais posé de conditions à son adhésion. Il a accepté

purement et simplement, et c'est huit jours plus tard quand il fut question de mettre la promesse à exécution, qu'il souleva la question d'opportunité et dit qu'il attendrait pour publier les réformes que les Légations fussent rentrées sous son autorité. Mais il n'y a jamais eu, comme le dit M. de Falloux, d'acceptation du pape sous condition. Ne pensez-vous pas qu'il serait bon de rectifier ce fait et de rétablir la vérité?

Si la situation n'était pas aussi grave on ne pourrait assister sans rire à ces déclarations de *spontanéité* qui se succèdent ici toutes les vingt-quatre heures.

Voilà maintenant les villes dont nos colonnes approchent qui reviennent au pape *spontanément*, qui illuminent *spontanément* pour le pape, comme elles ont fait pour Victor-Emmanuel. — D'un autre côté à Turin, La Farina demande qu'on envoie des Piémontais en Sicile pour y assurer la *spontanéité* du vote d'annexion !

Il paraît avéré aujourd'hui que les troupes du roi de Naples battaient les garibaldiens au Volturne si Villamarina n'avait pas fait marcher les Piémontais à leur secours. Cet incident est fort exploité ici près des cours d'Allemagne.

Le général de Goyon est fort mystérieux; il ne me communique les nouvelles de ses opérations militaires qu'après en avoir informé le Vatican et ne me consulte sur quoi que ce soit. Je ne m'en plains pas, mais je vous prie de bien le constater et de le dire à l'Empereur. Je repousse toute solidarité avec ce qu'il fait, ce qu'il dit et ce qu'il écrit. L'Empereur a voulu cette situation, qu'il ne me rende pas responsable de ce qui en résultera.

Je viens d'apprendre qu'un bataillon commandé par M. de Courcy, le gendre du général, est parti pour occuper Orvieto et y rétablir trente jésuites qui en avaient été expulsés. Orvieto est en dehors des anciennes délimitations du patrimoine de Saint-Pierre et je ne l'ai pas mentionnée au nombre des villes que je croyais utile d'occuper; mais je le répète, je n'ai pas été consulté et c'est par hasard que je connais cette expédition. Le cardinal m'ayant parlé tout le premier des reproches que vous aviez adressés à Mgr Sacconi, j'ai traité cette question dans ma correspondance officielle.

Mille amitiés, mon cher ministre, et tout à vous.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 16 octobre 1860.

Mon cher ministre,

Laissez-moi vous raconter sans commentaire ce qui vient de se passer au Vatican à douze heures de distance.

Le pape a reçu l'évêque de La Rochelle qui a recommandé à Sa Sainteté de bannir de son esprit tout soupçon injurieux pour l'Empereur, et de placer au contraire toute sa confiance dans Sa Majesté. Le pape paraît avoir écouté avec bienveillance M[gr] de La Rochelle.

Le lendemain à la même heure il a reçu le général Lamoricière, qui a répété à Sa Sainteté les propres paroles du général Cialdini, savoir : « *On assure chez vous que l'Empereur* » *Napoléon nous désapprouve! c'est complète-* » *ment faux. Il approuve tout ce que nous fai-* » *sons; c'est concerté avec lui. C'est à moi-* » *même qu'il a parlé et il m'a dit en me quit-* » *tant : Allez et faites vite! Il a même corrigé* » *lui-même mon plan de campagne.* »

Le pape aurait répondu : « Ce que vous me » dites paraît bien positif et cependant c'est » bien pénible à croire. »

Avouez, mon cher ministre, que tout cela est étrange et n'arrange pas les affaires.

Je soutiens que les Piémontais mentent, comme ils ont menti à l'Empereur en lui disant qu'ils entraient dans les États du pape pour arrêter Garibaldi. Est-ce pour arrêter Garibaldi qu'ils entrent dans le royaume de Naples? L'ont-ils arrêté au Volturne? Voit-on enfin bien évidemment aujourd'hui que cela n'a été qu'une habile comédie?

Le résumé télégraphique de l'article du *Constitutionnel* du 12 paraît déchirer le voile[1].

1. Cet article du *Constitutionnel*, qui fut très commenté, accusait la Sardaigne de violer le droit des gens et le droit international. Le comte Horace de Viel-Castel écrit à ce sujet dans son journal, le vendredi 19 octobre 1860 : « Les amis du Piémont prétendent que l'Empereur, en le lisant, a témoigné son déplaisir du ton incisif de cet article et des condamnations qu'il contient de la politique sarde. Ce qu'il m'est permis d'affirmer, c'est que cet article a été écrit par La Guéronnière, sous l'inspiration de l'Empereur, et que la minute qui lui a été communiquée est revenue de Saint-Cloud avec cette apostille de sa main : *Très bien, mais pas assez incisif.* » Malgré sa faiblesse à l'égard de l'Italie, Napoléon III perdait quelquefois patience.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 20 octobre 1860.

Mon cher duc,

M. le général de Goyon se serait épargné et nous aurait épargné à nous-mêmes de grands embarras, s'il vous eût consulté sur son beau projet d'occuper Orvieto ! J'espère que les instructions du ministre de la guerre lui seront parvenues à temps, mais l'effet est produit et l'on ne manquera pas de dire et de croire à Rome que nous reculons devant une intrigue piémontaise. Le parti de l'Empereur n'en est pas moins pris et, en dehors des points primitivement indiqués par vous, nos troupes n'iront nulle part.

Pendant que l'opinion du clergé et des légitimistes s'exalte, moins en faveur du pape que contre l'Empereur, celle du pays se calme d'une façon remarquable et le départ du saint-père, pour le moment du moins, ne ferait de tort qu'à lui-même. Le nonce, qui vous arrivera par ce

courrier, proclamera le contraire, mais je vous dis l'exacte vérité.

J'ai la certitude que l'Autriche ne sera pas encouragée à Varsovie à prendre l'initiative d'une agression. Le comte de Rechberg, qui a le sentiment de l'isolement du cabinet de Vienne, a déclaré que le mouvement des Autrichiens d'Ostiglia à Rovero n'avait qu'un caractère défensif et que l'on ne voulait pas sortir de l'attitude expectante que l'on s'était prescrite. La Russie a mis sa conscience en paix par la rupture des relations avec Turin : la Prusse hésite à aller jusque-là. La cour de Rome commettrait donc une insigne folie en essayant de réagir par la force, si le mot peut être employé, contre l'invasion de la Sardaigne. Il n'y a que dans un congrès, et c'est là qu'on en arrivera, que le Saint-Siège pourra obtenir la reconstitution de son pouvoir temporel. A ce propos, il m'est revenu, et à l'Empereur aussi, que M. le duc Massimo aurait à ce sujet quelques idées pratiques. En savez-vous quelque chose, et pourriez-vous amener ce prince romain à vous formuler son plan ?

Je vous demande pardon de vous quitter si vite, le chemin de fer m'attend, je vais à la

campagne pour vingt-quatre heures avec ma femme et mes enfants. L'absence de M. Benedetti me met sur les dents, et sans le répit que je m'accorde à la fin de la semaine je tomberais à plat.

Mille amitiés bien sincères.

P.-S. — Au moment de fermer ma lettre, je reçois du chargé des affaires de Sardaigne la communication de la dépêche télégraphique ci-jointe du comte de Cavour. Que dites-vous de la proposition? Je réponds que s'il y avait un télégraphe de Pérouse à Rome j'en userais, mais je ne saurais accepter les *bons offices* du marquis Pepoli dans mes rapports avec vous.

ANNEXE A LA LETTRE DU 20 OCTOBRE 1860

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Le comte de Cavour
au chargé des affaires de France.

Turin, 19 octobre 1860.

Un fournisseur des troupes françaises est arrivé ce matin à Orvieto. Afin d'éviter tout malentendu, veuillez dire à M. Thouvenel que si le gouvernement français veut bien adresser une dépêche chiffrée à M. le duc de Gramont à Pérouse, M. le marquis Pepoli s'empressera de la faire porter par estafette à Rome.

CAVOUR.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 20 octobre 1860.

Mon cher ministre,

J'ai reçu, avec votre lettre du 13 de ce mois, la copie de celle du marquis Pepoli à l'Empereur. Il cherche à garder Viterbe et Orvieto, c'est tout simple ; il justifie son désir par des raisonnements qu'il croit sans doute exacts, c'est peut-être son devoir ; mais, en mon âme et conscience, comme fidèle sujet de l'Empereur et comme son ambassadeur, je dois déclarer que dans cette lettre tout est matériellement inexact et je puis le démontrer.

Je supplie l'Empereur de n'accueillir qu'avec la plus grande défiance tout ce qui lui parvient ainsi sous l'empire d'une excitation facile à comprendre et peut-être excusable. Je ne dis pas que le marquis Pepoli ait voulu le tromper, mais l'atmosphère est tellement pleine de mensonges que la vérité est difficile à trouver pour ceux qui peuvent la chercher et presque im-

possible à connaître pour ceux que le torrent roule dans ses flots[1].

Et puis, qu'il me soit permis de le dire, nous avons assez longtemps fait la part des intérêts italiens pour qu'il soit temps de penser aux intérêts français. Veut-on que le pape reste à Rome? Oui! Eh bien! il faut lui laisser Viterbe et je crois qu'il sera nécessaire aussi de lui rendre Orvieto.

D'ailleurs, les faits ont déjà répondu aux craintes du marquis Pepoli. Viterbe est replacé sous l'autorité pontificale, et il n'y a eu ni réaction ni persécution. Il n'y en aura nulle part; j'en ai la promesse. La seule chose qui a été faite est de remplacer par de nouveaux titulaires les fonctionnaires qui avaient trahi leur serment.

Dois-je maintenant rétablir de nouveau la vérité sur les faits que le marquis Pepoli reproduit d'une manière inexacte?

Il est impossible de soutenir un instant que Viterbe s'est insurgé *spontanément*. Jetez les yeux sur la carte, voyez où est Montefiascone; Masi y était avec une force considérable, du

1. Dans cette lettre, le duc de Gramont réduit à néant toutes les affirmations du marquis Pepoli.

moins proportionnellement à la garnison de Viterbe, c'est-à-dire à peu près vingt fois plus nombreuse; il s'avançait vers la ville; la garnison s'était retirée; il était évident que, dans quelques heures, Masi allait être aux portes. Les autorités ont abandonné Viterbe; je défie qu'on trouve en Italie des autorités qui n'en fassent pas autant; la ville s'est prononcée pour Masi; je défie qu'on trouve en Italie une ville qui, dans des circonstances semblables, n'en fasse pas autant. Je ne parle pas de *l'unanimité admirable et touchante;* on l'a sans doute dit au marquis Pepoli qui l'a cru; mais l'erreur est palpable; Viterbe est là, il n'y a qu'à compter.

Il s'agissait, dit-on, d'arrêter l'anarchie; qu'est-ce que M. Masi? d'expulser les mazziniens! Lesquels? ils n'étaient certes pas à Orvieto avant que Masi y vînt. Quels sont donc les événements qui ont forcé le marquis Pepoli à étendre son autorité au delà des Marches et de l'Ombrie?

Il tremble pour Viterbe et veut nous confier lui-même la population; mais pourquoi cette investiture? Est-ce que l'armée française a besoin qu'on lui recommande les populations dont elle occupe le territoire? Du reste, je le

répète, la chose est faite et, quoique non recommandés à notre armée, les habitants de Viterbe ne se plaignent certes pas de nos soldats. Et quant à la réaction pontificale, j'y avais songé avant le départ de nos colonnes.

On pourrait *peut-être*, dit-on, prouver que Viterbe ne fait pas partie du patrimoine de Saint-Pierre : mais Viterbe en est le centre ! Et à ce sujet je dois rectifier une erreur dans laquelle je suis involontairement tombé en émettant le doute qu'Orvieto en fît partie. J'ai trouvé, non sans peine, une ancienne carte du patrimoine avec un texte descriptif, il a pour limite de ce côté la rivière Paglia, de sorte qu'il est dessiné par la rive droite du Tibre et celle de la Paglia jusqu'à la frontière de Toscane. Orvieto en fait partie. (Je vous envoie la carte.)

Encore un mot sur la lettre du marquis Pepoli. Je ne mets pas en doute ses sentiments pour l'Empereur ; je le connais personnellement et nos rapports ont toujours été excellents, mais il appartient au roi de Sardaigne comme j'appartiens à l'Empereur, et je prétends que l'Empereur est plus ami de l'Italie que ne l'est le roi de Sardaigne. L'Empereur a voulu et veut toujours, je l'espère, donner à l'Italie une

existence nationale sous la seule forme capable d'assurer son indépendance ; le roi de Sardaigne veut tout simplement prendre l'Italie, et son ministre fait avec beaucoup d'habileté servir le concours successif de tous ceux dont il exploite la puissance, la générosité, les passions, les craintes, la jalousie ou les intérêts.

Si on aime l'Empereur autant que nous l'aimons, nous ses sujets qui sommes identifiés à sa destinée, qu'on le serve comme nous le servons, qu'on écoute ses conseils non pas à moitié et dans ce qu'ils ont de conforme à des projets préconçus, mais complètement et jusqu'au bout. Qu'on rende hommage à son expérience et à sa loyauté, autrement qu'en paroles, qu'on n'abuse pas de son nom et de sa personnalité, qu'on n'en fasse pas l'instrument de ses propres vues, et, quand il a parlé, qu'on s'incline, sans venir en appeler à lui-même de ses propres paroles.

Mais quand, à chaque instant, on fait intervenir le nom de l'Empereur dans des actes illégaux qu'il a blâmés ouvertement; quand on soutient hautement qu'il approuve par des réticences ce qu'il condamne devant l'Europe, quand on l'écrit aux quatre coins du monde et

qu'on ne craint pas d'inventer des phrases entières pour prouver ces calomnies, non, on n'aime pas l'Empereur à notre manière. Je ne dis pas qu'on soit son ennemi; mais ce ne sont pas là nos sentiments; c'est autre chose.

La politique du gouvernement de l'Empereur est maintenant si clairement, si nettement indiquée que je serais au désespoir de la voir dévier pour des questions de détail, telles que Viterbe, Orvieto ou autres villages de poltrons qui ne valent pas la peine de s'en occuper. Puisque nous avons résolu d'enlever au pape tout prétexte de s'en aller, il faut faire pour cela tout ce qui est nécessaire et en même temps éloigner carrément tout ce qui peut donner l'idée d'une connivence de nos troupes avec les Sardes. Voilà pourquoi je pense qu'il faudra rendre Orvieto au pape. Vous savez que je n'ai, sous ce rapport, rien à défendre ni à justifier. Le général m'a informé quelquefois, pas toujours, des ordres qu'il avait donnés; il ne m'a jamais consulté avant de les donner, si ce n'est une seule fois, au moment où ses colonnes allaient partir. Ce jour-là, je lui dis que, en ce qui me concernait, je demandais deux choses: l'occupation de Viterbe et celle de

Velletri. Je n'ai pas été consulté pour celle d'Orvieto, j'ai été informé, il y a trois jours, qu'elle était résolue. Voici les raisons qui m'ont été données : « Masi, avec ses soldats, se retire, » il est vrai, devant nos colonnes ; mais à peine » ont-elles quitté un village de la circonscription » attenante à leur résidence, qu'il passe sur leurs » derrières, revient au moment où on s'y attend » le moins et enlève les autorités pontificales et » les quelques gendarmes qui s'y trouvent, il » pille également les caisses communales, ainsi » que les valises de la poste et quelques maisons » particulières. Or, pour mettre fin à ce brigan- » dage, que nos troupes ne peuvent tolérer, il est » nécessaire de refouler les bandes de Masi au » delà du Paglia, ce qu'on ne peut faire sans » occuper Viterbe. » J'avoue que ces raisons me paraissent très justes.

Masi est au service du Piémont, ses hommes font partie de l'armée piémontaise ; pourquoi n'a-t-il pas pour notre drapeau le respect que proclame son gouvernement? S'il l'avait, nous ne serions pas obligés d'occuper Viterbe.

Il n'y a pas à se préoccuper du bruit que l'on fait courir que le pape pense à se faire une armée pour reconquérir les Marches et l'Ombrie.

Ce serait, d'ailleurs, impossible, car l'argent manquerait. Il y a en ce moment un certain nombre de soldats sans officiers, pour lesquels le gouvernement pontifical cherche et accepte des officiers, voilà tout. Il compte les envoyer du côté de Frosinone, Alatri, Veroli, et dans cette partie de la province dite Campagna, qui est limitrophe du royaume de Naples, pays de montagnes, où nous n'avons pas de troupes. Mais on ne pense pas à refaire une armée, il faudrait de l'argent et, si les choses restent en cet état, tous les payements seront arrêtés dans le courant de janvier 1862. Je crois tenir cette information de fort bonne source.

Croyez, mon cher ministre, à mes sentiments dévoués.

P.-S. — Cette lettre était écrite lorsque, dans la journée, le général m'a envoyé son aide de camp pour m'annoncer que, par le dernier courrier (arrivé mercredi soir), le ministre de la guerre lui prescrivait de ne pas occuper Orvieto, et, dans le cas où cette ville serait occupée, de l'évacuer sous un prétexte quelconque.

Nos troupes n'y sont pas venues, mais tous les ordres ont été donnés, leur arrivée a été

annoncée à la municipalité et leur départ au pape. Le général écrit au cardinal Antonelli qu'il doit renoncer à l'exécution de cette mesure parce que les nouvelles de Naples l'obligent à se garder au Midi. Le cardinal, que je viens de voir, m'a dit que le saint-père ne pouvait accepter cette raison, qui évidemment n'était pas sérieuse, attendu que le danger d'être attaqué du côté de Naples avait plutôt diminué qu'augmenté, que ce ne pouvait être qu'un prétexte; qu'il était évident que le général avait reçu de nouvelles instructions qui lui défendaient d'occuper Orvieto, ainsi qu'il l'avait promis et annoncé; que si nous voulions garder le patrimoine, Orvieto, qui en faisait partie, devait être occupé comme Viterbe; que le pape savait que le marquis Pepoli avait écrit à l'Empereur pour demander qu'Orvieto restât aux Piémontais, mais qu'il avait espéré que Sa Majesté ne leur laisserait pas cette ville. Son Éminence ajouta que, si la municipalité piémontaise d'Orvieto protestait contre l'entrée de nos troupes, il y avait dans la ville une municipalité pontificale qui la réclamait. Le saint-père espérait que l'Empereur ne consentirait pas à faire, au sujet d'une ville du patrimoine, une exception toute

en faveur de ses ennemis et dont la signification hostile envers le Saint-Siège ne pourrait manquer d'avoir un effet et un retentissement fâcheux.

S'il m'est permis d'exprimer mon opinion sur une question qui paraît maintenant résolue, je dirai que, vu les circonstances et le commencement d'exécution qui a, pour ainsi dire, déjà eu lieu, il est préférable d'occuper Orvieto comme nous avons occupé Viterbe.

Note de l'Éditeur

[Le 21 octobre 1860, Garibaldi, dictateur de l'Italie méridionale, faisait voter, sous forme de plébiscite, les populations du Sud, et l'annexion du royaume des Deux-Siciles au Piémont était consommée. Après cet événement, Garibaldi, créé général d'armée, se retira à Caprera. Le roi François II, retranché dans Gaëte avec quelques troupes fidèles, continuait une résistance sans espoir qui devait se prolonger, ainsi qu'on va le voir, jusqu'en février 1861.]

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 27 octobre 1860.

Mon cher ministre,

Je dois vous dire confidentiellement que le ministre de la guerre a fait précisément ce que M. de Cavour vous avait demandé de faire et ce que vous aviez refusé avec justesse. Il a envoyé en clair au général de Goyon une dépêche télégraphique jusqu'à Terni, laquelle, par les soins du marquis Pepoli, lui a été transmise à Rome. Il y avait même sur l'enveloppe l'inscription suivante : *Recommandée par le comte de Cavour.* Cette dépêche demandait si les ordres relatifs à Orvieto étaient arrivés en temps utile. Le gouvernement pontifical en a, comme de raison, tiré la conclusion que l'accord du gouvernement de l'Empereur et du Piémont était parfait, et on a cité cette dépêche à tout le corps diplomatique comme une preuve irrécusable infirmant toutes les décla-

rations officielles en priant ces messieurs de l'écrire à leurs cours respectives. Ceci s'est fait à l'antichambre par la secrétairerie d'État.

M. Thouvenel au vice-amiral de Tinan.

Paris, le 30 octobre 1860.

Monsieur l'amiral [1],

J'ai pensé qu'il était nécessaire de vous faire exactement connaître les raisons qui ont déterminé l'Empereur à vous inviter à vous rendre à Gaëte. D'une part, Sa Majesté n'admettait pas que Garibaldi eût le désir d'établir un blocus obligatoire pour les puissances étrangères; d'autre part, elle ne voulait pas que l'escadre sarde vînt fermer toute issue au roi de Naples, et le contraindre à ne devoir qu'à une capitulation la possibilité de s'éloigner de ses États.

1. Quelques passages de cette lettre parurent dans le *Livre jaune* de 1860. Toutefois, des considérations politiques n'ayant pas permis de la publier alors dans son entier, nous croyons intéressant d'en rétablir le texte dans toute son authenticité.

L'Empereur, en un mot, tenait à sauvegarder la dignité personnelle du roi François II dans ses derniers moments d'épreuve, mais il n'avait pas l'intention de l'encourager à soutenir une lutte devenue trop inégale. Depuis lors, deux faits importants se sont passés. Les souverains du Nord se sont réunis à Varsovie, et l'empereur de Russie, comme le prince-régent de Prusse, ont très fortement conseillé à l'Empereur d'Autriche de ne pas sortir d'une attitude expectante tant qu'il ne sera pas attaqué en Vénétie. A l'intérieur, le peuple napolitain a été appelé à émettre un vote dont la valeur morale assurément est des plus contestables, mais qui doit détruire, pour le moment, les espérances de la cour de Gaëte, en ce qui concerne un revirement de l'opinion publique. Dans cette situation, monsieur l'amiral, il est permis de se demander si le roi François II, aujourd'hui que son honneur est sauf, ne devrait pas se résigner à céder aux circonstances, et, tout en réservant ses droits par une protestation, éviter de répandre inutilement le sang des soldats qui lui sont restés fidèles. Il ne nous appartient pas de donner des conseils qui seraient peut-être mal interprétés, mais l'Empereur vous autorise,

lorsque vous en aurez l'occasion, à laisser entendre comme de vous-même, que la résistance a été poussée aussi loin que l'exigeait la dignité de la couronne et que le permettait l'abandon de la nation. La mauvaise saison, enfin, ne tardera pas à rendre difficile la prolongation de votre présence à Gaëte. Nul doute, si nos vaisseaux se retirent, que les hostilités ne commencent immédiatement par mer et ne viennent en aide, comme à Ancône, aux opérations de l'armée de terre. Le roi se trouverait ainsi dans la position que l'Empereur avait désiré lui épargner et c'est également une éventualité que vous pourrez lui faire pressentir. Tout cela, je le reconnais, a besoin d'être abordé à demi-mot et avec une extrême délicatesse, mais je suis certain que personne ne saura, mieux que vous, concilier l'expression de la vérité avec les égards et les sympathies dus à un prince malheureux.

En me félicitant, monsieur l'amiral, d'avoir pu me rappeler à votre souvenir, je vous prie d'agréer les assurances de ma haute considération et de mes sentiments les plus sincères.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 30 octobre 1860.

Mon cher ministre,

L'aviso à vapeur le *Caton*, de la marine impériale, va repartir ce soir pour se rendre directement à Toulon et je profite de ce voyage pour vous écrire la suite de l'incident soulevé par la publication du *Journal de Rome*, le 24 de ce mois. Le cardinal avait très loyalement reconnu l'altération qu'on avait fait subir à ma communication[1], et m'avait envoyé le chevalier Barluzzi pour me promettre en son nom que la vérité serait rétablie. Instruit par

1. Dans une dépêche télégraphique que le ministre des affaires étrangères avait transmise au duc de Gramont, il était dit que *l'Empereur serait forcé de s'opposer* à une nouvelle agression contre le Saint-Siège. Cette dépêche fut saisie dans les bureaux de la télégraphie pontificale au moment où le duc de Gramont la communiquait à l'un des consuls français placés sous ses ordres. Reproduite dans le *Journal de Rome*, cette dépêche fut travestie pour les besoins de la cause, et le gouvernement pontifical crut devoir y ajouter des termes qui lui donnaient une portée tout autre que celle qu'elle avait réellement.

l'expérience, je demandai à voir le texte de la rectification avant qu'elle fût insérée dans le journal. Bien m'en prit, car le lendemain M. Barluzzi m'apporta un article par lequel on déclarait, à la demande de l'ambassadeur de France, que les mots *colla forza* avaient en effet été ajoutés par erreur et que les paroles textuelles de la communication étaient celles-ci : *L'Imperatore si sarebbe opposto da avversario* (en adversaire) ; autre mensonge. Je refusai cette rectification et je demandai la vérité pure et simple, c'est-à-dire les paroles que j'avais dites et dont le cardinal avait pris note, savoir : « que l'Empereur serait forcé de s'y opposer », sans les mots *par la force* inventés et ajoutés par Mgr de Mérode, sans les mots *en adversaire*, ajoutés (il faut bien le dire) par le pape lui-même. Je fis aussi observer que l'ambassadeur n'avait pas à intervenir dans cette rectification et que l'initiative devait être prise par la rédaction du journal qui, ayant fait le mensonge, devait avoir à cœur de le réparer en rétablissant la vérité. Le cardinal trouva toutes ces observations fort justes et finit par me dire : « Vous » avez cent fois raison, et si, ce que je ne puis » croire, le pape refuse de changer cette rectifi-

» cation qu'il a malheureusement écrite lui-
» même, eh bien ! je vous écrirai, moi, une lettre
» que vous pourrez faire publier. » Le cardinal devait voir le pape ce matin pour cette affaire, or, il m'a envoyé le chevalier Barluzzi pour me dire qu'à son grand regret, il n'avait pu être admis ce matin chez Sa Sainteté, mais qu'il verrait sûrement le pape demain et qu'il lui soumettrait alors des observations qui, bien certainement, seraient définitives. Ceci est encore un tour du parti Mérode, autrement dit de l'antichambre, et je n'oserais pas affirmer que le pape ne s'y soit prêté. En retardant d'un jour la rectification qui doit paraître dans le journal, on laisse partir le courrier du mardi sans qu'il puisse porter en France le numéro qui la contiendra, de sorte que, jusqu'à mardi prochain, les journaux cléricaux pourront exploiter le faux article du 24 octobre comme chose officielle et véridique.

Ne vous semble-t-il pas qu'après de semblables procédés il y aurait quelque avantage à publier la lettre que j'ai écrite au cardinal pour protester contre l'altération de ma communication? Je n'ai pas cru, pour ma part, devoir la tenir secrète et je l'ai lue à plusieurs des mem-

bres du corps diplomatique. Je crois savoir, d'autre part, qu'à la sous-secrétairerie d'État où est le centre de la résistance contre *l'Anticamera papale* on a été jusqu'à en laisser prendre copie, car quelqu'un m'a assuré qu'il en existait véritablement une copie. Si cela est, elle ne tardera pas à circuler et à tomber entre les mains des correspondants de journaux. Mais, en présence d'une mauvaise foi aussi insigne que celle de la camarilla et de l'appui inconcevable que le pape prête à cette déloyauté, il me semble que le *Moniteur* peut s'exprimer sans réserve et placer la réfutation officielle à côté du mensonge officiel.

Je n'ai d'ailleurs rien de nouveau à vous mander ; il vous sera facile par les détails que je viens de vous donner de vous faire une idée de la désorganisation et de la décrépitude de tout le système ! On éprouve un mélange de pitié et de dégoût en sondant cet abîme ! C'est ici que l'Orient commence !

Mille amitiés, mon cher ministre, et tout à vous.

P.-S. — Voici une anecdote authentique. Mgr Talbot, prélat irlandais, camérier du pape, a

assuré à M. Odo Russell qu'il savait de source certaine et infaillible que l'Empereur avait fait un pacte avec le diable et le consultait fréquemment sur sa politique.

Ab uno disce omnes.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 3 novembre 1860.

Mon cher ministre,

Nous assistons aux derniers efforts de ce malheureux roi de Naples, qui va périr dans quelques heures victime de l'acte le plus odieux qu'il soit possible de concevoir ! Vous ne pouvez pas vous imaginer tout ce qu'il y a de pénible à se voir bon gré mal gré, mêlé aux souffrances de cette agonie, refusant un bout de corde au noyé qui s'enfonce sous l'eau, ou plutôt la balançant au-dessus de sa tête, trop courte pour qu'il puisse la saisir. Excusez-moi si je vous

parle à cœur ouvert, ce n'est pas au ministre que j'écris, c'est à mon ami, à mon ancien collègue, qui, je le sais instinctivement, pense comme moi sur bien des choses. Je vous assure que ma mission devient peu à peu horriblement désagréable et que j'emploie toutes les forces de mon esprit à tempérer mes impressions. Vous devez comprendre que toutes ces publications du *Journal de Rome* m'ont profondément déplu. Je sais parfaitement, de vous à moi, que je me suis trop avancé dans ma dépêche à notre agent à Pesaro. Je pourrais dire que tout cela était nécessaire pour empêcher le pape de partir, qu'il n'y avait pas d'autre moyen; ce serait la vérité, mais ce ne serait pas toute la vérité. Pour tout dire, je dois avouer que je croyais sincèrement à ce que j'écrivais; que je pensais que l'Empereur empêcherait les Piémontais de s'avancer; que je pense encore qu'il le pouvait sans coup férir et que, s'il l'avait fait, il en serait sorti une solution qui l'eût honoré et glorifié la Confédération italienne! Aujourd'hui, je ne sais plus ce qui adviendra, mais nous regretterons plus d'une fois d'avoir eu foi dans les mots au lieu de parler par les actes. J'ai positivement été trompé par le langage de l'Em-

pereur auquel j'ai donné une portée logique, prenant ses paroles pour ce qu'elles devaient être. Vous ne m'avez pas dit un mot sur cet incident; j'ai compris votre silence, je vous en sais gré, mais je n'ai pas les mêmes raisons que vous pour me taire, et j'éprouve un vrai soulagement à vous écrire un peu ce qui m'afflige!

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 6 novembre 1860.

Mon cher duc,

Je n'ai rien à ajouter aux dépêches télégraphiques que je vous ai écrites hier et aujourd'hui au sujet de l'entrée des troupes napolitaines sur le territoire romain. C'est un surcroît d'embarras que le roi François II aurait pu épargner au pape et à nous-mêmes, en prenant enfin le parti de quitter Gaëte. S'il eût employé au début de la crise le quart de l'éner-

gie qu'il déploie *in extremis*, tout serait mieux pour tout le monde. Aujourd'hui que son honneur est sauf et que sa résistance est sans résultat politique, il ferait sagement de s'en aller. Je regrette qu'au lieu de lui donner ce conseil l'amiral de Tinan, bien que ses instructions lui prescrivissent de s'en tenir à empêcher l'attaque de la place de Gaëte par mer, ait étendu ses opérations plus loin. Le roi François II aura cru que nous voulions défendre sa cause tandis que notre intention était seulement de lui ménager une porte ouverte pour l'empêcher de devenir le prisonnier de Victor-Emmanuel. Cette fâcheuse méprise de l'amiral va encore faire jeter les hauts cris, et une mesure inspirée à l'Empereur par un sentiment d'humanité sera représentée comme un nouvel exemple de duplicité !

Je vous plains de tout mon cœur d'assister au spectacle que vous avez sous les yeux. La vérité commence à être soupçonnée en France, et l'on est à se demander si nous continuerons longtemps encore à protéger de notre drapeau et de nos armes un foyer de haine contre l'Empereur. Que le rôle du pape serait plus digne et plus profitable, si éloignant les intrigants qui entourent sa personne et en font un instrument

entre leurs mains, il reconnaissait que *sans nous* il ne lui resterait plus rien et se contentait de réclamer, au nom des principes mêmes du catholicisme, les garanties qu'il lui faut pour l'indépendance de son pouvoir spirituel ! Exposée simplement, cette théorie toucherait les consciences et les cœurs, tandis que la revendication de provinces qui ne veulent plus de lui, accompagnée de déclamations furibondes contre l'esprit du siècle, poursuivie aux prix d'une guerre générale, tranche de la façon la plus pénible avec le caractère du souverain pontife. La résignation n'est pas seulement une vertu, elle est l'arme la plus sûre des faibles et l'on paraît trop l'oublier à Rome.

M. de Morny m'a remis la note suivante. Soyez assez bon pour la communiquer à M. Meyer et informez-moi en deux mots par le télégraphe du résultat de sa visite.

Tout à vous bien sincèrement.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 10 novembre 1860.

Mon cher duc,

Si je ne vous ai pas parlé de l'incident[1] qui vous a si justement ennuyé, c'est que j'étais parfaitement certain de notre entente tacite. Je n'ai aujourd'hui à vous dire rien de particulier à votre terrain; je me borne donc à vous transmettre, pour votre information confidentielle, les deux pièces ci-jointes qui vous mettront au fait de ce qui s'est passé à Varsovie. Il faut évidemment que la Russie ait un désir bien vif de nous parler un jour ou l'autre de l'Orient?

L'Impératrice va faire, dans le plus strict incognito, une excursion en Écosse. L'état de marasme dans lequel Sa Majesté était tombée depuis la mort de la duchesse d'Albe a décidé

1. L'incident du *Journal de Rome*. Voir les lettres du duc de Gramont des 30 octobre et 3 novembre 1860.

les médecins à exiger un déplacement[1]. L'Empereur ira à Compiègne jusqu'à la fin du mois.

Je suis émerveillé de la conversion du nonce! Il paraît qu'il se fait encore des miracles à Rome! Puisque le cardinal Antonelli devient plus raisonnable, ne pourrait-on pas l'aider à se débarrasser de Mgr de Mérode? Il est revenu à l'Empereur que cet étrange ministre des armes aurait dit au général de Goyon : *Vous êtes le dernier oripeau qu'emploie votre maître pour cacher son infamie!* Ce serait bien vif! Le propos, vrai ou exagéré, a profondément blessé Sa Majesté, et on travaille beaucoup autour d'Elle pour la convaincre qu'au point où en sont les choses, mieux vaudrait que le pape quittât Rome[2]. Ce n'est pas mon avis, mais je

1. Madame la duchesse d'Albe, sœur de S. M. l'Impératrice Eugénie était morte le 16 septembre 1860. A l'occasion du voyage de l'Impératrice, le comte Horace de Viel-Castel écrit dans son *Journal*, à la date du samedi 17 novembre 1860 : « L'Impératrice, que rien ne pouvait tirer de l'abattement dans lequel elle était plongée depuis la mort de sa sœur, madame la duchesse d'Albe, est partie pour l'Écosse où elle va passer quelques semaines chez la duchesse de d'Hamilton. »

2. Il est intéressant de rapprocher le renseignement que donne ici M. Thouvenel, d'un passage des *Mémoires* du comte Horace de Viel-Castel. Dans cet ouvrage peu recommandable au point de vue des sentiments qui l'ont inspiré, mais qui contient bien des choses curieuses, M. de Viel-Castel écrit à la date du samedi 17 novembre 1860 : « L'Empereur disait, il y

comprends, néanmoins, toutes les difficultés que rencontrera bientôt la prolongation du séjour du saint-père dans sa capitale.

J'ai été dérangé par la signature. Je vous quitte en hâte pour ne pas manquer le chemin de fer.

Mille amitiés bien sincères.

ANNEXE N° 1 A LA LETTRE DU 10 NOVEMBRE 1860

Le duc de Montebello
au ministre des affaires étrangères.

Saint-Pétersbourg, 3 novembre 1860.

Mon cher ministre,

Le prince Gortchakow, en revenant de Varsovie, s'est arrêté à Tsarkoé-Sélo, où il a

a cinq jours : — « Le pape témoigne de nouveau l'intention de » quitter Rome ; je voudrais que la chose fût faite, cela avan» cerait bien les affaires. » Et pourtant le ministre des affaires étrangères et l'ambassadeur de France à Rome faisaient des efforts surhumains pour empêcher le départ du pape. Il semble que nous touchons ici du doigt le *Secret de l'Empereur*.

trouvé l'Impératrice mère mourante : il m'a fait dire par M. Tolstoï que, quoiqu'il ne comptât pas reprendre encore son portefeuille, il était impatient de me voir et de causer avec moi et il a été convenu que je me rendrais à Tsarkoé-Sélo avant-hier matin.

Le prince Gortchakow a commencé par me dire combien l'Empereur Alexandre avait été touché de l'expression des sentiments que l'Empereur venait de lui faire parvenir directement par télégraphe, puis il en est venu à l'entrevue de Varsovie.

« Je ne puis vous cacher, m'a-t-il dit, que » j'y ai trouvé de grandes défiances à votre » égard, non seulement de la part de l'Autriche, » mais aussi de la part de la Prusse. Lord John » Russell a été loin de chercher à les dissiper à » Coblentz ; il a tiré parti des frayeurs de la » Prusse à l'égard du Rhin, pour persuader au » prince-régent que l'Angleterre était la seule » puissance qui pût lui donner, contre l'ambi- » tion française, un appui efficace. Il a gagné » plus de terrain que je ne l'avais pensé. Quant » à l'Autriche, elle est arrivée à Varsovie avec » des espérances sans bornes et l'intention » persévérante de nous lier par des engagements

» en apparence inoffensifs. Elle a touché succes-
» sivement la question de la Vénétie, celle de
» la Hongrie, celle du Rhin même ; mais elle
» n'a rien obtenu. A tout cela nous avons
» répondu : C'est une coalition que vous nous
» proposez et nous n'en voulons pas, même
» sous la forme éventuelle sous laquelle vous
» la présentez. Une coalition irait d'ailleurs
» contre votre but : elle jetterait l'Empereur des
» Français dans les bras de la révolution ;
» l'Europe est malade, nous le voyons comme
» vous, mais nous croyons que votre remède
» hâterait la crise que vous redoutez ; nous
» avons la profonde conviction que l'Empereur
» Napoléon est la seule individualité avec
» laquelle on puisse espérer la sortir du chaos
» où elle menace de tomber. M. de Rechberg
» était arrivé avec une liste de griefs contre la
» France : menées en Hongrie tolérées ou auto-
» risées ; deux millions donnés à Kossuth, etc.,
» etc. Je ne suis pas forcé de croire à tout
» cela, ai-je repris ; mais cependant rendons-
» nous bien compte de la position de l'Empe-
» reur Napoléon. Si, pesant dans la balance les
» défiances dont il est l'objet en Europe et
» quelques dissentiments de principe qui existent

» entre lui et nous, malgré nos relations
» amicales, il se disait qu'une coalition est
» toujours possible, qu'y aurait-il d'étonnant à
» ce qu'il tolérât quelques menées, à ce qu'il ne
» rompît point avec ces forces désordonnées dont
» il lui répugne de se servir, qui engloutiraient
» peut-être son trône avec tous les autres, mais
» qui peuvent lui apparaître comme sa dernière
» ressource ? Persévérer dans cette attitude, au
» lieu de travailler de bonne foi, sincèrement,
» avec lui, à raffermir l'Europe ébranlée, c'est
» marcher infailliblement à une guerre de
» principe dont personne ne peut prévoir les
» résultats. C'est cette calamité que la Russie a
» à cœur de prévenir ; c'est pour cela qu'elle
» convie les puissances à se placer avec elle
» sur le terrain de la confiance et de la concilia-
» tion. Tel est à peu près le résumé du langage
» que nous avons tenu à Varsovie. Nous avons
» ôté à l'Autriche tout espoir d'un concours
» matériel de notre part, et l'Empereur a déclaré
» qu'il ne prendrait jamais les armes que pour
» les intérêts de son Empire, dont il voulait
» rester juge. En un mot, nous avons convaincu
» l'Autriche qu'elle devait désespérer d'entraîner
» la Russie dans une coalition, et c'est là le

» grand résultat de l'entrevue de Varsovie. Je
» n'espère pas que nous ayons beaucoup
» modifié au fond les dispositions de cette
» puissance, mais elle a emporté une cruelle
» déception. »

Le prince Gortchakow a continué : « Le
» terrain, sur lequel l'Empereur Alexandre était
» décidé à se tenir, une fois bien déterminé, il
» a produit les idées contenues dans les bases
» confidentielles soumises par M. Thouvenel à
» l'Empereur Napoléon et qu'il s'est appropriées,
» mais après avoir demandé et obtenu l'engage-
» ment formel de garder un secret absolu sur
» des vues qu'il considérait comme la propriété
» de l'Empereur Napoléon et dont il n'était que
» le dépositaire ; la discussion a pris alors un
» caractère plus précis et plus restreint.

» Le comte de Rechberg a dit que dans la
» communication qui venait d'être faite, tout
» reposait sur l'hypothèse que le Piémont
» attaquerait la Vénétie ; qu'il pensait au
» contraire que les puissances devraient
» s'entendre sur les moyens de prévenir cette
» extrémité et qu'il regardait les vues qui venaient
» d'être exposées comme pouvant servir de
» bases aux délibérations d'un congrès qui

» précéderait l'agression. Mais il a ajouté que, » dans le cas où l'Autriche serait attaquée par » le Piémont et où la victoire favoriserait ses » armes, l'Empereur ne pouvait prendre d'avance » aucun engagement à l'égard de la Lombardie; » qu'une position dans laquelle l'agresseur serait » garanti contre tout risque, tandis que la puis- » sance attaquée ne pourrait tirer parti de ses » succès, serait inique et ne pourrait être accep- » tée ; que si elle était connue, elle démorali- » serait d'avance son armée et encouragerait le » Piémont dans des projets coupables et déjà » hautement avoués.

» A cela, m'a dit le prince Gortchakow, je vous » avoue que je n'ai rien trouvé à répondre ; je » me suis borné à dire que, le cas échéant, » l'Autriche savait à quelles conditions l'Empe- » reur Napoléon ne soutiendrait pas la Sardaigne » et que j'avais trop de confiance dans la sagesse » du cabinet autrichien pour croire qu'il franchi- » rait la limite qui pourrait changer toutes les » conditions d'une guerre où l'Autriche aurait » sans cela de bonnes chances. Que, quant à la » question du congrès, je la croyais prématurée ; » mais qu'il appartenait à l'Autriche d'en » prendre l'initiative quand elle croirait le

» moment opportun et que la Russie était prête » à en accueillir la proposition de quelque côté » qu'elle vînt.

» Le prince Gortchakow a ajouté que le » prince de Hohenzollern avait demandé quel- » ques explications sur la portée du mot *abs-* » *tention* qui termine le premier paragraphe » de vos bases confidentielles[1] et avait déclaré » que, dans son opinion, il ne devrait pas » s'étendre jusqu'à des mouvements de troupes » dans l'intérieur de la Confédération ; qu'il » pensait aussi qu'il devrait être entendu que » l'abstention cesserait si le territoire fédéral » était attaqué. »

Mais je ne fais que glisser sur ces derniers points, car je pense que le comte Kisselew vous aura communiqué un résumé de ce qui s'est dit et de ce qui a été convenu à Varsovie, résumé que, sur sa demande, le

1. Voici le texte du paragraphe auquel il est fait ici allusion : « Art. Ier. — Dans le cas où l'Autriche serait attaquée en Vénétie, la France est résolue à ne donner aucun appui au Piémont. Pour que cet engagement catégorique conserve jusqu'à la fin une valeur obligatoire, il est présupposé que les puissances allemandes se renfermeront dans une abstention absolue. (Pour les articles suivants voir le *Recueil des documents diplomatiques*, publié en 1860 par le département des affaires étrangères.)

prince Gortchakow lui a remis comme aide-mémoire.

Il y a eu à Varsovie des conversations, mais une seule conférence proprement dite.

Les souverains se seraient réunis encore une fois sans la triste circonstance qui a rappelé l'Empereur à Tsarkoé-Sélo, et on aurait serré de plus près les questions.

Au reste, il a été décidé que le prince de Hohenzollern et le comte de Rechberg remettraient chacun au prince Gortchakow une lettre particulière qui contiendrait les développements de la pensée de leurs souverains. Le prince Gortchakow a, en effet, reçu ces lettres avant son départ: mais celle du prince de Hohenzollern n'est qu'une introduction très convenable dans laquelle il se récuse comme incompétent sur le fonds des questions qu'il appartient à M. de Schleinitz de traiter.

Celle du comte de Rechberg a provoqué, de la part du prince Gortchakow, quelques demandes d'éclaircissements qui donneront lieu à une réponse. Le prince Gortchakow attendra probablement que cette correspondance soit complète pour vous l'envoyer.

La Russie s'est chargée d'être à Paris l'inter-

médiaire des observations et des demandes d'explications de la Prusse et de l'Autriche et de pressentir l'opinion du cabinet français.

Le prince Gortchakow a habilement écarté des conférences la question d'Orient, sur laquelle l'Autriche comptait pour amener la Russie à ses vues et lui faire prendre la position d'obligée. M. de Rechberg a voulu l'introduire en faisant valoir l'intention de l'Empereur de concourir à l'abrogation des clauses blessantes du traité de 1856. « Nous l'avons écartée de » suite, m'a dit le prince Gortchakow, en décla- » rant que nous ne voulions entraver par » aucune question qui nous fût personnelle » l'œuvre de conciliation que l'Empereur pour- » suivait et que dès lors, à Varsovie, nous » faisions complètement abstraction de la » question d'Orient. »

Voilà, mon cher ministre, le résumé exact de ce que m'a dit le prince Gortchakow.

Je ne crois pas qu'il sorte grand'chose de l'entrevue de Varsovie ; sa véritable importance est dans la manière dont la Russie y a dessiné sa position, mais cette importance est grande à mes yeux. Désormais on saura qu'il faut renoncer à l'entraîner dans une coalition

contre la France, et cette entrevue, préparée contre nous, a tourné tout entière à notre profit.

MONTEBELLO.

ANNEXE N° 2 A LA LETTRE DU 10 NOVEMBRE 1860

Le chargé d'affaires de France au ministre des affaires étrangères.

Berlin, le 6 novembre 1860.

Monsieur le ministre,

J'ai reçu les dépêches que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser, jusqu'au n° 95 inclusivement.

Je mandais dernièrement à Votre Excellence que la Prusse, soit faute de temps vu la soudaine interruption des conférences de Varsovie, soit désir de consulter le cabinet de Londres, s'était réservé quelques jours avant de faire connaître officiellement à Pétersbourg

l'opinion du gouvernement du prince-régent sur les explications qui avaient été échangées entre les trois souverains. M. de Bismarck, revenu de Varsovie avec Son Altesse Royale, est retourné à son poste emportant cette réponse sur laquelle on affecte de garder, ainsi que sur tout ce qui s'est passé pendant l'entrevue, un profond secret, secret d'ailleurs que la maladie de M. le baron de Schleinitz rend plus facile à observer, puisque le ministre, renfermé depuis plusieurs semaines, n'a aucun rapport avec les membres du corps diplomatique.

D'après ce que j'ai appris du contenu de cette note, soit par M. de Grüner, soit par d'autres voies, il paraît que l'opinion du cabinet de Berlin diffère, en quelques points, des vues qu'ont émises à Varsovie l'Empereur Alexandre et son ministre des affaires étrangères. Ainsi la Prusse, dans cette pièce, repousserait, pour le moment, toute idée de congrès et n'admettrait pas que la question de la neutralité des districts savoisiens dût se régler directement entre la France et la Suisse. On retrouve donc, dans ce document, la pensée anglaise, ce qui confirmerait la supposition que le cabinet de Berlin s'en serait inspiré. De tout ce qui me

revient sur l'attitude des trois souverains pendant leur séjour en Pologne, je dois conclure que le prince-régent n'a pas abandonné ses méfiances envers le gouvernement de l'Empereur, et que, s'il n'a pas osé trop s'écarter du point de vue de son hôte impérial, il n'a accepté qu'une partie de sa manière de voir, sans trop modifier ses impressions antérieures. Il y a eu lutte entre les insinuations peu favorables pour nous apportées de Coblentz, et les tendances beaucoup plus bienveillantes de la Russie pour la politique du gouvernement impérial. Jusqu'ici on nie vivement qu'aucun engagement ait été pris vis-à-vis de l'Autriche, mais tout porte à croire cependant, malgré les dénégations du ministre de Russie, que le prince-régent y a renouvelé les espérances de Tœplitz et que, si plus tard les événements nous forçaient à reprendre, envers la Sardaigne, notre rôle de protecteurs armés, la Prusse se déciderait plus promptement que l'année dernière à venir au secours de sa voisine.

Ce n'est pas là tout ce qu'espérait le parti autrichien qui voit à grand regret s'évanouir, une à une, toutes ses espérances dont le dernier chaînon s'est brisé à Varsovie. Il eût

voulu que la Prusse s'engageât, sans réserve et de quelque côté que vînt l'offensive, à partager avec l'Autriche les efforts de la lutte et que l'Allemagne unie descendît en Italie sous la conduite de ses deux têtes. La sagesse du prince-régent, et beaucoup aussi l'opinion publique, rendaient ces entraînements impossibles.

Jusqu'où Son Altesse Royale est-elle allée dans ses promesses de secours ? C'est ce qu'il sera bien difficile de savoir, car elle doit s'en défendre devant le pays, et même devant ses ministres, qui ne pourraient la suivre dans des engagements formels. Ce qui en a transpiré n'est pas de nature à relever beaucoup le courage des partisans de l'Autriche, et l'attitude officielle du prince-régent, jointe aux désillusions que le temps apporte sur les réformes accordées par le diplôme du 20 octobre, excite le mécontentement des représentants des cours secondaires allemandes, tous ici plus ou moins favorables à l'Autriche. Ils sont forcés de reconnaître avec dépit, que le manifeste de l'Empereur François-Joseph, présenté dans les premiers moments comme la renaissance d'un Empire épuisé, trouve à peine maintenant quelques rares approbateurs et est loin de

satisfaire aux vœux des populations. Aussi, sans admettre complètement que l'entrevue de Varsovie n'ait eu que des résultats négatifs au point de vue d'un rapprochement allemand, tout ce que j'entends et vois autour de moi me donne lieu de croire que l'Autriche n'en est sortie ni plus forte ni plus respectée, et que cette réunion, par l'attitude qu'elle y a prise et les idées qu'elle y a apportées, a constaté une fois de plus son égoïsme et son impuissance.

Quant aux résultats de l'entrevue au point de vue d'une entente à trois sur les complications qui pourraient surgir d'une guerre en Italie, ce qui m'en est revenu de divers côtés s'accorde assez avec les premières explications que M. le baron de Budberg a bien voulu m'en donner et que j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence par ma dépêche du 30 octobre; il paraît cependant qu'une entente défensive a été concertée d'une manière plus explicite que ne l'avouait M. le ministre de Russie et que, sur ce point du moins, les trois souverains se sont trouvés d'accord. Tout semble prouver aussi, et des personnes bien renseignées me l'ont certifié, que l'Empereur Alexandre et le prince-régent ont vivement engagé l'Empereur

François-Joseph à se renfermer dans une prudente réserve et à attendre l'attaque du Piémont. A ce point seul, ils lui auraient donné l'assurance que, si la France intervenait dans la lutte, ils ne la laisseraient pas succomber sans secours, mais ils lui auraient déclaré très formellement que, si l'offensive venait de sa part, ils l'abandonneraient à ses propres forces. M. le baron de Budberg m'a répété que l'Empereur Alexandre appréciait la sagesse de vues développées par la lettre de l'Empereur, et que la Russie et la Prusse reconnaissaient que, pour le moment, il n'y avait rien à faire en Italie qu'à laisser les événements se produire. Il m'a assuré que la question d'Orient n'avait pas été touchée et que l'Empereur Alexandre savait bien que, sans la France et hors d'elle, il ne pouvait y avoir pour lui, de ce côté, aucune entente possible.

L'attitude prise à Gaëte par le gouvernement de l'Empereur et les ordres donnés à l'amiral Le Barbier de Tinan, pour garantir la sécurité personnelle du roi de Naples, ont été vus ici avec une grande satisfaction.

Le prince-régent est revenu de son voyage un peu souffrant. Le prince Charles et le prince

Albert sont partis pour Pétersbourg pour assister aux funérailles de Sa Majesté l'Impératrice de Russie, dont la perte a été vivement ressentie à la cour de Berlin. C'est le premier des nombreux enfants du roi Frédéric-Guillaume III qui meurt depuis cinquante ans. Cet événement peut n'être pas sans influence sur les relations politiques des deux pays, car l'Impératrice mère servait encore de trait d'union entre les deux cours, et retenait le prince-régent dans la voie si longtemps suivie par son frère, et dont il semble vouloir sortir, pressé par l'opinion publique et l'alliance contractée par le prince Frédéric-Guillaume. J'ai vu, depuis mon arrivée dans ce pays, les liens qui l'attachaient à la Russie se détendre d'une manière bien sensible, et, si le passé y appartient aux Russes, le présent à l'indécision, l'avenir m'y parait réservé à l'Angleterre.

Veuillez, etc.

BELCASTEL.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 13 novembre 1860.

Mon cher ministre,

Je suis toujours à me demander depuis quelques jours si les prévenances du Vatican ne cachent pas quelque piège, car je crois maintenant à tout plutôt qu'à la bonne foi de ce mauvais gouvernement. Le cardinal de Reinach, revenant d'Allemagne, était porteur d'une adresse très pressante signée par des milliers de noms, pour supplier le pape de quitter l'Italie et de venir en Allemagne. Le parti Veuillot agit dans le même sens et on en fait au pape un cas de conscience, lui représentant qu'il n'a pas le droit de compromettre la papauté. Je ne pense pas que pour le moment il soit question de départ; mais dites-moi, je vous en prie, bien clairement, si l'Empereur tient beaucoup à ce que le pape reste à Rome? S'il y est aujourd'hui, je puis, sans rien exagérer, dire que c'est moi qui l'ai retenu par sa soutane, mais,

mon cher ministre, je sais ce qu'il en coûte, et ces campagnes-là ne sont pas bonnes à faire deux fois, surtout si mon gouvernement n'y attache pas une importance suprême. Le rapport de Lamoricière va encore remettre sur le tapis toutes ces questions de dépêches pour lesquelles les journaux me tambourinent depuis quelque temps d'une façon assez déplaisante. De tout cela je ne pourrais regretter qu'un mot, c'est celui de ma dépêche au vice-consul de Pesaro, « *l'Empereur ne tolérera pas* »; mais, en premier lieu, je le croyais ainsi, et, en second lieu, sans cette dépêche, le pape partait indubitablement. La lettre de M. de Quatrebarbes explique aujourd'hui comment cette dépêche *privée* adressée au chevalier Billy, vice-consul à Pesaro, a été détournée de sa destination par M. *** et portée à M. de Quatrebarbes lui-même, ce que M. *** n'avait certes pas le droit de faire, pas plus qu'il n'avait le droit de la communiquer à M. Cialdini ; mais j'ai su depuis qu'il y avait, hélas! des raisons particulières pour lesquelles M. *** n'était pas libre d'agir autrement et devait se rendre agréable au gouverneur d'Ancône. Mais laissons ce désagréable incident, je ne veux pas vous causer tout l'ennui qu'il m'a valu, sans

compter la masse de lettres, les unes signées, les autres anonymes, que je reçois de tous les côtés pour m'insulter, pour me tenter, et en dernier lieu pour me prévenir que l'Empereur est indigné contre moi. Une d'elles, entre autres, me dit que l'on sait que sans moi le pape quittait Rome, que je l'ai retenu, et que ni l'Italie ni les bons catholiques ne me le pardonneront jamais. Je ne serais pas franc si je n'avouais que tout cela m'affecte un peu et réagit sur ma santé d'une manière désagréable. Mais j'ai pris mon parti, je ferme les yeux et les oreilles, et je vais droit devant moi, accomplissant mon devoir suivant les inspirations de ma conscience.

Voici deux faits qui me paraissent singuliers dans les circonstances actuelles. — Nous venons de céder au gouvernement pontifical 50 000 kilogrammes de poudre et 150 000 étoupilles qu'il a payés comptant. C'est le général de Goyon qui en a fait la livraison par ordre du département de la guerre. Comment concilier cette mesure avec ce que vous m'écriviez des préoccupations que causait la prétendue réorganisation de l'armée pontificale ? — Le département de la marine a fait demander de faire

les sondages nécessaires dans le port de Civita-Vecchia pour savoir si deux grands transports, l'*Yonne* et un autre, peuvent y séjourner. Or, comme leur séjour ne pourrait avoir pour but que de réembarquer des troupes, on en a conclu que le gouvernement de l'Empereur cachait une secrète pensée de rappeler en France une partie de ces troupes. De là on ne pouvait manquer de conclure, dans un certain parti, que nous poursuivions avec le Piémont une convention secrète pour lui livrer le pape et Rome à un moment donné, et on a cherché à exploiter cette hypothèse pour décider le pape à s'éloigner de Rome avant que nous le *livrions*.

Mille amitiés, mon cher ministre, et tout à vous.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 20 novembre 1860.

Mon cher ministre,

N'ayant rien de nouveau à vous mander aujourd'hui je ne vous envoie pas de dépèche; mais je vous accuse réception de vos deux télégrammes pour l'envoi du détachement à Terracine et le rapatriement des Napolitains. Je vous signale en même temps un fait qui a de graves inconvénients. Pendant que vous m'écriviez en chiffres par télégraphe : « L'Empereur autorise l'envoi d'un détachement à Terracine », le ministre de la guerre le télégraphiait le lendemain en clair au général de Goyon, à qui je l'avais annoncé depuis douze heures. A quoi cela peut-il servir? A rien absolument, et cela apprend au pape et au cardinal que l'Empereur l'avait défendu, ce que je leur avais laissé ignorer. Voilà la seconde fois que le ministre de la guerre fait cela : la première c'était pour Orvieto. Certes, je ne désire pas qu'il ait un chiffre

avec le général de Goyon, car je ne saurais plus de quel côté donner de la tête, mais le simple bon sens indique suffisamment que je devais avoir prévenu le général, ce que j'avais fait, car le détachement était en route quand est arrivée la dépêche du ministère de la guerre. Je suis très contrarié que le gouvernement pontifical soit ainsi mis au courant de ce qu'il n'a pas besoin de savoir. Je vous serais bien reconnaissant si vous pouviez obtenir qu'on s'en tînt aux anciennes coutumes; on emploie mon chiffre pour des dépêches insignifiantes, comme celles ayant pour objet de garder une batterie, d'acheter ou de vendre des chevaux, et on écrit en clair pour des choses qui touchent au vif le gouvernement pontifical! C'est à n'y rien comprendre!

La reine mère de Naples vient d'arriver à Rome avec les jeunes princes.

Ceux qui veulent convaincre l'Empereur qu'il vaudrait mieux que le pape quittât Rome, doivent savoir que ce but n'est plus possible à atteindre par l'initiative du pape, ainsi qu'ils l'ont désiré et essayé. Le pape a vu clair et maintenant il ne veut plus s'en aller que si on le chasse. Il faudrait donc que l'Empereur fît quelque chose qui forçât le pape à partir; qu'il

le livrât aux Piémontais, qu'il lui fît couper les vivres, quelque chose enfin qui ne permît plus au pape de rester. Je sais fort bien que *ceux* dont vous parlez ne demanderaient pas mieux que l'Empereur fît ce quelque chose, mais je crois que ce serait une faute énorme sous tous les rapports, pour l'intérieur comme pour l'extérieur. Que deviendraient les promesses, les engagements, les déclarations de M. Rouland dans ses discours, de Baroche à la tribune, de moi (pauvre moi), au pape lui-même, les lettres de l'Empereur à Sa Sainteté, etc.? Dans quelle détestable politique nous serions ainsi lancés! Quelle faute inutile! Je ne vois guère qu'un endroit où elle serait excusée et applaudie, c'est au Guildhall, au banquet du lord mayor, par le lord mayor je veux dire.

Je vous remercie bien de l'intéressante communication de la lettre de M. de Montebello[1].

1. A la date du 17 novembre 1860, le duc de Gramont, dans une dépêche, écrivait à M. Thouvenel : « Le résultat de l'entrevue de Varsovie est aujourd'hui connu de la cour de Rome, et j'ai lieu de croire qu'elle commence à se rendre un compte exact de la situation qui en dérive au point de vue des questions italiennes..... Le cardinal ne m'a pas caché hier soir les difficultés personnelles contre lesquelles il avait à lutter depuis quelques jours et auxquelles il avait, à plusieurs reprises, cherché à se soustraire en suppliant le pape

Comme j'ai bien reconnu mon ancien collègue Gortchakow! En somme, nous pouvons nous applaudir de ces résultats.

Excusez, mon cher ministre, le décousu de ce petit mot.

Mille amitiés et tout à vous.

de le décharger de ses fonctions : « Ma position, me disait-il, » diffère en cela de celle d'un autre ministre, que je suis, par » mon serment religieux, forcé de rester, malgré moi, si le » saint-père l'exige, comme il le fait en ce moment. » Il paraît qu'une des raisons qui ont, en dernier lieu, provoqué l'offre de démission du cardinal Antonelli, est la publication du rapport du général de Lamoricière, laquelle a été faite sans même qu'il ait été consulté..... Le cardinal, en constatant le mécontentement général qui, de tous les côtés, se manifestait contre l'administration que M. de Lamoricière avait dirigée et qu'il laissait aujourd'hui aux mains de son cousin, Mgr de Mérode, a fortement insisté sur les symptômes de désorganisation qui faisaient prévoir la fin très prochaine de cette crise intérieure ». Le duc de Gramont terminait cette intéressante dépêche, par ces lignes prophétiques : « Il ne faut pas se le cacher, jamais ce grand royaume d'Italie, s'il doit vivre un jour de la vie politique, n'oubliera les retards que la France a créés à l'encontre de sa formation. C'est en vain que la base de l'édifice portera le nom de l'Empereur inscrit dans les premiers élans d'une reconnaissance enthousiaste. Le souvenir des obstacles postérieurs, des empêchements prolongés, des réserves proclamées en faveur du pouvoir temporel de la papauté, le souvenir de ces résistances, couvrira celui des anciens services et le royaume d'Italie, dont l'Angleterre aura, la première, salué l'oriflamme, se tournera toujours plus volontiers vers ses nouveaux alliés. Que le pape s'éloigne, et l'Italie est *une ;* une avec l'Angleterre, une malgré les conseils, malgré les vœux, malgré les intérêts de la France ! »

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 27 novembre 1860.

Mon cher ministre,

Je dois vous signaler la persistance avec laquelle on propage le bruit d'un prochain départ de nos troupes et vous prévenir qu'il y a en ce moment à Rome des gens qui prétendent tenir la chose de source à peu près certaine, des Anglais, qui ont en poche des lettres de lord John Russell, ou du moins de prétendues lettres, car cela ne m'est pas encore démontré, dans lesquelles il dirait que la chose est décidée et convenue, que Persigny le lui a promis, etc.; des Français prétendent aussi le tenir directement du Palais-Royal[1]. On l'a écrit également à plusieurs de nos officiers, qui en propagent la nouvelle. Je vous serais bien reconnaissant si vous me disiez ce que vous savez de l'origine de ces rumeurs.

Goyon voulait envoyer un vapeur à Gaëte

1. Résidence du prince Napoléon sous le second Empire.

avec trois officiers, pour y acheter, à raison de 110 francs l'un, cent chevaux du roi de Naples! Figurez-vous un vaisseau battant le pavillon de la marine impériale entrant dans ce port à l'heure de la détresse suprême, avec des officiers français, pendant que les bombes pleuvent sur la place, pour acheter à bon marché les chevaux et les mulets du bombardé! J'ai obtenu qu'il renonçât à cette entreprise et il l'a fait, non sans peine.

Rien de nouveau, du reste, si ce n'est de nouvelles complications à Naples qui ne veut pas se *piémontiser*, mais nous en verrons bien d'autres sous ce rapport.

Mille amitiés et tout à vous.

M. Thouvenel au général comte de Flahault, ambassadeur de l'Empereur à Londres[1].

Paris, le 26 novembre 1860.

Monsieur le comte,

Je dois présenter ce soir à l'Empereur le décret qui vous nomme ambassadeur à Londres. Permettez-moi de devancer la notification officielle et de vous dire combien je suis heureux du choix de Sa Majesté. Le concours que vous consentez, avec tant de dévouement, à prêter à notre politique étrangère est une force dont nul plus que moi n'apprécie la valeur, et c'est bien sincèrement que je me félicite de pouvoir m'éclairer de votre expérience, et m'appuyer sur la loyale fermeté de votre caractère dans les circonstances graves où se trouve l'Europe. J'espère que vos convenances ne seront point un obstacle à mes désirs et que vous viendrez passer quelques

1. Je remplis un devoir bien agréable, en offrant l'expression de ma respectueuse gratitude à madame la marquise douairière de La Valette, qui a bien voulu me confier les lettres adressées au général comte de Flahault, son père, par mon père. (Sur M. de Flahault, voir la note biographique placée à l'Index).

jours à Paris[1]. Dites-moi, cependant, si vous préférez que je vous envoie tout de suite vos lettres de créance pour qu'il n'y ait pas de lacune dans notre représentation diplomatique.

Veuillez agréer, monsieur le comte, les assurances de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Paris, le 1er décembre 1860.

Mon cher ministre,

Votre aimable lettre du 25 novembre est arrivée bien à propos pour calmer mes inquiétudes, et je ne puis assez vous en remercier ni vous dire avec quel bonheur j'apprends que vous restez au ministère. Nous avons l'un et l'autre de grandes analogies dans notre manière d'envisager les choses et je suppose que comme

1. Le général comte de Flahault se trouvait en Angleterre, où il résidait fréquemment, lors de sa nomination au poste d'ambassadeur de France à Londres.

moi, tout en ayant un certain goût pour les affaires et la vie publique, vous prendriez bien facilement votre parti s'il fallait rentrer dans la vie privée; ce n'est donc pas tant au point de vue personnel que j'envisage ces questions, mais au point de vue des affaires. Je vous le dis comme je le pense, vous êtes le premier qui ait été au ministère des affaires étrangères ainsi que je trouve qu'il faut y être; pour l'Empereur et pour moi, votre départ serait une véritable perte. Quant aux autres changements dans le personnel du cabinet[1] ils ne me touchent que bien indirectement et cependant je n'y suis pas indifférent. Je regrette que Fould ait été ainsi blessé[2], car je le connais depuis bien des années et je l'ai trouvé franc et loyal dans ses relations. Je connais aussi Walewski depuis mon enfance; nous étions liés depuis vingt ans, mais je ne puis me louer ni de sa franchise, ni de son amitié, car il a rarement laissé échapper une occasion

1. Le comte Walewski remplaçait M. Achille Fould au ministère d'État. Le comte de Persigny remplaçait au ministère de l'intérieur M. Billault, nommé ministre sans portefeuille, et M. de Forcade de la Roquette remplaçait M. Magne au ministère des finances (23 novembre 1860).

2. Voir les *Mémoires* du comte Horace de Viel-Castel, à la date du vendredi 23 novembre 1860.

de me desservir, et certes ce n'est pas de sa faute si l'Empereur n'est pas convaincu de ma nullité. Il est vrai que dans sa critique et dans sa désaffection il m'a toujours donné fort bonne compagnie. Sa présence dans le cabinet ne me promet rien de bon, cependant je suis bien aise qu'il ait une fois pour toutes le ministère d'État, car j'espère que désormais le ministère des affaires étrangères est à l'abri de son influence. Flahault a soixante-dix-huit ou quatre-vingts ans, c'est évidemment une galanterie qu'on aura voulu faire à lord Palmerston et je n'y verrais pas grand mal; cela pourra aller jusqu'à ce qu'ils s'éteignent ensemble, mais on dit que madame de Flahault est fort vieillie et c'est plus grave, car, de fait, elle porte le pourpoint. Il ne faut pas d'ailleurs se dissimuler que Flahault représente tout simplement Morny *a latere* et aussi Walewski, à moins que tout cela n'ait changé depuis trois ans. Je partage complètement votre manière de voir sur l'avenir d'expansion qui attend les nouveaux décrets[1] de l'Em-

1. Le 24 novembre 1860 parurent au *Moniteur* les décrets rétablissant la discussion de l'adresse et les ministres sans portefeuille, chargés de défendre la politique du gouvernement devant le Sénat et le Corps législatif.

pereur; cependant je les approuve, car le moment était venu pour lui de décharger sa personnalité du poids des mécontentements que sa politique doit nécessairement engendrer. Ce n'est pas un reproche que je fais ici, c'est un fait inévitable que je constate. L'Empereur ne peut ni satisfaire les réactionnaires, ni satisfaire les révolutionnaires. C'est la conséquence du rôle de modérateur qu'il a choisi. Je ne dis pas qu'il ait eu tort, mais je signale les difficultés de la situation. Nous ne contenterons personne. Or, cela étant, l'Empereur a fort bien fait d'appeler le Sénat et les députés à prendre leur part du fardeau. Cela dégage sa personne et fortifie sa politique. Nous y gagnerons aussi beaucoup les uns et les autres, car les débats parlementaires qui, bon gré, mal gré, vont ressusciter, nous éclaireront davantage et nous garantiront contre les retours de politique ou d'influences *privées* dont les contre-coups se font sentir à l'extérieur d'une façon si fâcheuse et si inconnue pour ceux qui n'en ont pas été les témoins ou les victimes.

Ce que vous me dites à la fin de votre lettre est pour moi une garantie précieuse, et j'y suis plus sensible que je ne puis vous le dire. Non,

je le sens aussi, tant que vous serez là, vous garderez mon honneur et je n'ai rien à craindre. Ceci, mon cher ami, est une chose qui ne s'oublie pas et cette dernière ligne de votre lettre vous assure à jamais mon dévouement et mon affection. Je comprends la situation absolument comme vous, je suis trop pratique dans mes idées pour m'entêter à vouloir des choses impossibles, mais je ne suis pas arrivé au point, et je n'y arriverai jamais, de faire tout plier devant une idée, un projet, une conception, quelque haute, quelque séduisante qu'elle puisse être. Avant tout il faut se respecter et respecter sa parole; cette maxime est aussi bonne pour les gouvernements que pour les hommes.

Rien de nouveau à vous mander d'ici, si ce n'est des renseignements assez curieux que nous recevons journellement de Naples. Il paraît positif maintenant que le sentiment antipiémontais prend un grand développement, et l'opinion générale des gens, même ennemis de l'ancienne dynastie, est que l'annexion du royaume de Naples ne pourra pas durer, si toutefois elle s'accomplit autrement que sur le papier. Il serait assez curieux de faire voyager dans ce pays quelqu'un de sûr et de calme, sans parti pris

ni idées préconçues. Mes notes et ma dernière lettre sont arrivées à Paris dans un moment assez inopportun, mais qui pouvait prévoir la bombe qui allait éclater? Ce n'était pas moi, à coup sûr dans mon état sacré.

Vous voyez, mon cher ministre, avec quel entier abandon je vous écris, aussi cette correspondance est-elle, comme la vôtre, pour nous deux seulement. J'écris à Benedetti au sujet du personnel de l'ambassade, pour ménager votre temps.

Mille amitiés et tout à vous.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 4 décembre 1860.

Monsieur le comte,

L'Empereur a bien voulu me permettre de prendre connaissance de la lettre qu'il vous écrit, et dont vous ne serez pas moins satisfait que moi. J'y joue un peu, dans un passage, le rôle de l'avocat du diable. La vérité est que je pressentais les difficultés que nous créerait la

présence de notre escadre devant Gaëte, mais Sa Majesté justifie sa résolution par des considérations si généreuses et si élevées, que je passe condamnation sur ma prudence diplomatique. L'Empereur, au surplus, a trouvé l'occasion de faire parvenir au roi François II le conseil de ne pas prolonger une lutte désormais sans objet, et je crois que le dénouement approche. Pour changer de nature après le départ de la cour de Gaëte, les embarras du roi Victor-Emmanuel n'en seront pas moins grands à Naples, et M. de Cavour, m'assure-t-on, commence à sentir les épines de la rose cueillie par Garibaldi.

Je vous envoie aujourd'hui une cargaison de pièces qui vous mettront au courant des suites de l'entrevue de Varsovie. Je n'avais pas, je crois, d'autre réponse à faire aux communications dont s'était chargé M. le prince Gortchakow.

L'Empereur, monsieur le comte, vous dit en trop bons termes les sentiments que lui inspire votre acceptation de l'ambassade de France à Londres pour que j'ose, à mon tour, vous parler des miens. Vous nous servez, en quelque sorte, par votre seule présence et j'ai déjà prié

M. de Morny de vous recommander d'employer le plus possible, pour les travaux officiels de correspondance, les instruments qui sont à votre disposition. M. de Châteaurenard, d'après le témoignage de ses anciens chefs, est parfaitement en état d'écrire sous vos inspirations. Je n'ai pas été à même d'apprécier vos autres secrétaires, mais j'apporterais au besoin, à la composition de votre personnel, les changements que vous croiriez nécessaires au bien du service.

Je pense comme vous qu'une conversation de quelques heures vaut des montagnes de papier, mais remettez absolument à votre convenance votre voyage à Paris. Quelques billets en dehors des dépêches nous mettront, j'en suis certain, en communication d'idées sur bien des choses, et j'estime à un trop haut prix la confiance que vous me témoignez pour n'y pas répondre de la façon la plus complète.

Veuillez agréer, monsieur le comte, les assurances de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

P.-S. — J'oubliais de vous dire que nous n'avons aucune nouvelle positive de Gaëte et que

je ne crois pas encore à la conclusion d'un armistice. Le *Caton* est attendu demain à Toulon. Ce bâtiment apporte une lettre de François II à l'Empereur et nous ne tarderons pas à savoir à quoi nous en tenir. Lord John Russell, qui voulait sans doute s'attribuer le mérite du départ du roi de Naples, a écrit à lord Cowley une de ces dépêches grincheuses dont il possède le secret pour nous mettre en quelque sorte en demeure de rappeler notre escadre. Le *factum* destiné à l'ornement du *Blue Book* devait m'être remis en copie, si j'en exprimais le désir. J'ai décliné l'offre et répondu à l'ambassadeur d'Angleterre que l'initiative prise par l'Empereur étant connue du gouvernement de la reine, je ne m'expliquais pas le sens pratique de la démarche qui lui était prescrite.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 4 décembre 1860.

Mon cher ministre,

Voici une information confidentielle dont je vous garantis l'exactitude : un évêque de France a écrit il y a peu de jours, par le dernier courrier, je crois, qu'il venait de voir un de ses collègues, lequel avait eu, dans la matinée, une audience de l'Empereur. Sa Majesté se serait entretenue avec cet évêque des nouvelles mesures récemment décrétées et lui aurait dit qu'Elle était décidée à ne plus tolérer la jactance et les bravades du Piémont, qui allait beaucoup trop loin, et que pour pouvoir s'y opposer et les réprimer avec pleine efficacité, Elle avait jugé nécessaire de s'appuyer sur l'opinion publique. L'Empereur avait l'intention de consulter le pays, et de suivre énergiquement la politique qui lui serait conseillée par les adresses des Chambres. Cette correspondance a produit de l'impression au Vatican. On en a parlé à M. de

Corcelle, qui s'emploie ici au rôle assez difficile de conseiller officieux et de modérateur[1].

A ce propos je vous dirai que M. de Corcelle raconte que lorsqu'il vous a vu à Paris, vous

1. Dans une dépêche en date du 10 novembre 1860, le duc de Gramont écrivait à M. Thouvenel : « M. de Corcelle est de retour à Rome d'un voyage qu'il a fait à Turin pour obtenir la libération des prisonniers pontificaux..... M. de Corcelle a vu M. de Cavour et le récit qu'il fait de son entretien avec ce ministre ne manque pas d'intérêt. Il paraît, d'après ce qui m'en a été dit, que, pendant les premiers jours, M. de Cavour était très préoccupé de l'imminence d'une attaque de la part de l'Autriche, et déclarait qu'en présence d'une éventualité aussi certaine, il était impossible de rendre les prisonniers. Mais, ayant reçu, sur ces entrefaites, des nouvelles relatives à l'entrevue de Varsovie, il aurait changé soudainement de manière de voir, et permis leur départ. « Les chances d'une » agression autrichienne sont, sinon écartées, du moins fort » ajournées », aurait-il dit à M. de Corcelle. Pressé par ce dernier de désigner le périmètre dans lequel les soldats rendus pourraient être casernés, sans que leur présence fût regardée comme agressive par le gouvernement sarde, il aurait refusé de se prononcer catégoriquement, et aurait fait entendre à son interlocuteur qu'il comptait sur une prochaine retraite des troupes françaises, qui permettraient aux Piémontais de les remplacer, laissant le pape au Vatican avec la partie de la ville de Rome connue sous le nom de Transtévère, Victor-Emmanuel, roi d'Italie, habitant le Quirinal. Il aurait également, dans le cours de la conversation, répondu par les paroles suivantes aux observations de M. de Corcelle : « Vous savez » le cas que nous avons fait des conseils de l'Europe quand » nous n'étions qu'un peuple de cinq millions d'âmes ; croyez-» vous que nous serons plus dociles lorsque nous serons » vingt-deux millions de citoyens ? » Sans prendre sur moi de garantir la parfaite authenticité de ce récit, je puis néanmoins certifier qu'il me vient de bonne source, m'ayant été donné par une personne digne de confiance, qui le tenait de M. de Corcelle, lui-même. »

avez pris votre tête dans vos deux mains et vous vous êtes promené dans votre cabinet en disant : « Pour Dieu, faites en sorte par vos » conseils que le pape ne quitte pas Rome, car » il nous mettrait dans une position affreuse. » Moi je dis, affreuse *pour lui*, Corcelle raconte affreuse *pour nous ;* je réponds, oui, affreuse pour nous par intérêt et par dévouement pour lui.

On est mécontent ici de l'avis qu'a fait publier Rothschild pour le retard du payement du coupon de l'emprunt, sous prétexte que tous les fonds n'étaient pas versés le 1er décembre. Il en avait assez pour commencer, et son traité lui garantit 5 pour 100 pour ce qu'il aurait avancé. D'ailleurs, les fonds sont prêts et c'est une maladresse de ne pas les lui avoir remis d'avance. On croit, et je pense qu'on n'a pas tout à fait tort, que c'est une petite méchanceté faite à dessein et à l'instigation du gouvernement sarde.

Mille amitiés mon cher ministre, et tout à vous.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 11 décembre 1860.

Mon cher ministre,

J'ai reçu hier soir votre dépêche télégraphique datée du matin, au moment où j'allais dîner chez le prince Joseph Bonaparte. M. Mangin, notre préfet de police, de qui je tenais le propos de M. de Corcelle, était justement au nombre des convives. Je lui dis que je savais que vous n'aviez pas vu M. de Corcelle. Ce matin il est venu chez moi et m'a exprimé son regret d'avoir par un *lapsus linguæ* changé, sans s'en apercevoir, le nom de l'interlocuteur de M. de Corcelle. « Ce n'est pas M. Thouvenel qui a vu M. de Corcelle et qui a mis sa tête dans ses mains, etc..., c'est M. Drouyn de Lhuys. » Voilà la vérité rétablie, et je ne doute pas que ce ne soit la vérité vraie, car M. de Corcelle est, je crois, incapable de dire une chose inexacte. Il n'est pas sympathique au gouvernement de l'Empereur, c'est évident ; mais son opposition est modérée et assez loyale.

Le retour de Piennes me fait beaucoup de plaisir. C'est un excellent garçon et toujours prêt à travailler. M. d'Haubersaert est aussi très bien. Vous m'avez parfaitement traité.

Mille remerciements et amitiés.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 13 décembre 1860.

Monsieur le comte,

Si je ne me sens pas le droit de vous adresser des compliments, permettez-moi de vous dire, cependant, toute la satisfaction que me donne votre correspondance. Il est impossible d'être plus clair et c'est la qualité que je prise avant toutes les autres. Je trouve que vous avez eu parfaitement raison de saisir l'occasion de vous expliquer avec autant de franchise sur les soupçons qui se succèdent dans l'esprit de lord John Russell comme les mauvaises herbes poussent dans les champs. Si la confiance ne

se rétablit pas à une certaine dose entre la France et l'Angleterre, nous nous tiendrons mutuellement en échec et la perte sera à peu près égale des deux côtés. Je ne suis pas alarmiste de ma nature, mais il faudrait être aveugle pour ne pas voir les dangers qui menacent l'Europe en Italie, sur le Danube et à Constantinople. Le maintien de la paix générale n'a jamais été plus qu'aujourd'hui dépendant de l'accord des cabinets de Paris et de Londres, et comment nous expliquer en pleine liberté si l'on continue à chercher une arrière-pensée derrière chacune de nos paroles ?

Je crois que le ministre de la marine et des colonies sera très désagréablement affecté des dispositions du conseil de l'Inde à l'égard de la convention concernant le recrutement des coolies. Nous ne saurions remettre à la discrétion, ou pour mieux dire, au caprice d'une administration coloniale étrangère le sort de l'île de la Réunion. On nous avait toujours dit que la consultation du conseil de l'Inde était de pure forme, et c'est sur cette garantie que nous avons résilié, moyennant d'assez gros sacrifices, nos contrats avec les recruteurs de travailleurs libres ou engagés sur la côte occidentale

d'Afrique. Nous allons donc nous trouver fort embarrassés. Quoi qu'il en soit, j'attendrai une communication de lord Cowley pour vous prier de reprendre à ce sujet la conversation avec lord John Russell.

Vous aurez peut-être remarqué les deux notes du *Moniteur* sur l'emprunt turc. Nous ne sommes nullement hostiles à cette opération financière, nous souhaitons plutôt qu'elle réussisse, mais il y avait effronterie ou légèreté de la part de M. Mirès à faire usage du nom de M. de Plœuc, inspecteur des finances à Constantinople. Le bon sens indique qu'un placement à *10 pour 100* avec une bonification de *60 pour 100* sur le capital versé, doit entraîner des chances aléatoires. Il ne convenait pas, dès lors, de laisser subsister une *affiche inexacte* et propre à induire le public en erreur.

Nous n'avons pas encore la nouvelle de l'embarquement de l'Impératrice. L'Empereur est parti pour Boulogne.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 15 décembre 1860.

Mon cher ministre,

Le pape vient de refuser net la permission que j'avais demandée pour que les sœurs du marquis Pepoli pussent venir à Rome auprès de leur autre sœur Ruspoli[1]. Je ne vous réponds pas officiellement là-dessus parce que j'espère encore faire revenir sur cette maladroite réponse, et je vous prie d'attendre ma dépêche avant d'en parler. Il paraît du reste que ces dames se sont montrées fort ardentes contre le pape à Bologne, et leur demande lui a été soumise au moment où il apprenait que Pepoli venait de supprimer les corporations religieuses et de mettre la main sur leurs biens, ce qui ne pouvait le disposer favorablement. Je ne comprends guère, ceci soit dit entre nous, comment cette famille vient toujours demander des faveurs au pape, quand elle dirige tout ce qui

1. Le marquis Pepoli était allié à la famille Bonaparte, par sa mère, fille du roi Murat.

s'est fait, se fait et se fera contre lui. C'est éminemment italien.

Le comte de Trapani, qui est à Rome, ne sait pas que l'Empereur a écrit au roi de Naples pour l'engager à quitter Gaëte, et il parle de la résolution de prolonger la résistance, en s'appuyant sur la gravité des mouvements qui se font dans l'intérieur du royaume. Le fait est que la résistance s'y organise d'une manière assez sérieuse. Ainsi, par exemple, à Sora et dans plusieurs autres localités, on chasse les autorités nouvelles, on rétablit les armes de François II. Les Piémontais, avertis par les autorités chassées, envoient des colonnes assez fortes, qui, après quelques fusillades, mettent les habitants en déroute et emmènent prisonniers, pour les juger et les fusiller, les soi-disant chefs du mouvement qui leur sont dénoncés. A peine les Piémontais partis, les habitants reviennent; ils prennent ceux qui ont appelé les Piémontais, et les mettent à mort. Mais, ce qui est le plus curieux, c'est que tout cela se passe dans des localités qui sont *censées* avoir voté à l'unanimité pour Victor-Emmanuel !

Mille amitiés, mon cher ministre, et tout à vous.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 17 décembre 1860.

Monsieur le comte,

Je vois avec beaucoup de satisfaction que vous avez rompu la glace avec lord John Russell; pouvoir s'expliquer en liberté c'est faire un grand pas vers la confiance. Le principal secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique se montre mieux disposé que je ne l'espérais pour le règlement des affaires de Syrie, et lord Cowley, de son côté, m'a communiqué une dépêche fort raisonnable de lord Dufferin[1]. Pourquoi donc le journal de lord Palmerston, *le Morning Post*, continue-t-il à s'en prendre à notre occupation qui est européenne autant que française et comment a-t-il le courage, en présence même des rapports du commissaire britannique, de prétendre

1. Commissaire britannique en Syrie, après les massacres de 1860.

encore que l'armée turque aurait suffi au rétablissement de l'ordre? Notre intention, je le répète, n'est pas de demeurer à Beyrouth au delà du terme fixé, et l'Empereur personnellement, désire le prompt retour de ses troupes, mais quel prestige les puissances chrétiennes conserveraient-elles en Orient et que penserait-on d'elles dans le public européen, si l'évacuation s'opérant avant la constitution de certaines garanties, devenait le signal d'un nouveau massacre?"La question d'honneur et d'humanité me semble primer la question politique, et, à vrai dire, cette dernière serait bien minime et bien simple, sans les jalousies et les soupçons qui la compliquent. Je vais recommander l'évêque Tobie à l'attention de notre consul général.

Avant d'y être invité par votre lettre du 15, j'avais déjà adressé à Turin des représentations sérieuses sur les menées des agents sardes dans le bassin du Danube. J'ai également chargé nos consuls à Bucharest et à Belgrade de ne rien négliger pour modérer les élans d'imagination des Moldo-Valaques et des Serbes. Toutes ces contrées, il est vrai, sont dans une grande fermentation et je crains bien,

en dépit des meilleurs conseils, que si une explosion éclate en Hongrie elle ne s'étende plus loin. Raison de plus pour que le cabinet de Turin se tienne tranquille et n'assume pas une responsabilité qui lui aliénerait la Russie en même temps que l'Angleterre.

Lavalette et sir H. Bulwer[1] sont des gens d'esprit et s'ils ne s'entendent pas d'une façon intime, je ne crois pas qu'ils se brouillent jamais d'une façon publique; or, et je le sais par une longue expérience, c'est à peu près tout ce que l'on est fondé à espérer des rapports des ambassadeurs de France et d'Angleterre à Constantinople. Je ne défendrai pas la vertu du seraskier Riza Pacha[2], mais sir Henry Bulwer ne le poursuit avec acharnement que parce qu'il le croit plus notre ami qu'il ne l'est en réalité; la preuve, c'est qu'il soutient *mordicus* le capitan-pacha, Méhémet-Ali, le ministre le plus concussionnaire qui ait jamais dévoré

1. Les ambassadeurs de France et d'Angleterre à Constantinople. Leurs rapports étaient tendus par suite de l'intervention française en Syrie après les massacres de 1860, intervention qui avait exaspéré lord Palmerston qui supposait toujours à la France des arrière-pensées en Orient.
2. Sur Riza Pacha et Méhémet-Ali-Pacha, voir l'Index biographique.

un budget en Turquie. Si vous me permettez cette expression vulgaire, tout ce linge sale doit être lavé à Constantinople, et l'on ne gagnerait rien à essayer de le blanchir à Paris ou à Londres.

Veuillez agréer, monsieur le comte, les assurances de mes sentiments les plus dévoués.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 22 décembre 1860.

Mon cher ministre,

Je n'ai pas été heureux pour la demande des sœurs du marquis Pepoli. Comme je vous l'écrivais, elle a eu le tort de se produire au moment où leur frère portait au pape le coup qui l'a blessé le plus profondément depuis le commencement de ses revers. De tous les ennemis du pape, il y en a deux qui l'ont frappé au cœur et dont le nom seul le bouleverse, ce sont MM. Pepoli et Minghetti. Or une de ces

dames, ceci soit dit entre nous, madame ***, est *l'amica* de Minghetti pour lequel elle écrit, agit et se remue en tous sens. Le pape, qui les connaît très bien personnellement, du temps qu'il était évêque à Imola, sait toutes ces petites intrigues et pourquoi elles veulent venir à Rome sous prétexte d'assister leur sœur, et il y met son veto absolu. Je vous dis là les choses telles qu'elles sont, veuillez en extraire ce qui peut être extrait.

Mgr Sacconi se tient fort tranquille, et, en somme, il est certainement plutôt bien que mal, beaucoup plus sage, plus pratique, plus éclairé, qu'aucun des détestables prélats qui entourent le pape. Quant au cardinal Antonelli, il devine la situation et vient à nous le sourire sur les lèvres ; il traite d'*imbéciles* ceux qui nous dénigrent en nous provoquant, gémit sur les bêtises de Mgr de Mérode, et le laisse s'enfoncer dans le gâchis où il finira par se noyer. L'Autriche a perdu son terrain ; elle en perdra encore. On sera pour elle aussi ingrat que pour la France.

Mille amitiés et tout à vous.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 27 décembre 1860.

Monsieur le comte,

Je me préparais à vous faire connaître l'opinion de l'Empereur sur l'ouverture de lord John Russell, lorsque lord Cowley est venu me dire, cet après-midi, que son gouvernement, *après mûre réflexion*, ne croyait pas que le moment fût encore opportun pour aborder avec le cabinet de Vienne la question délicate de la cession de la Vénétie. Tel était aussi le sentiment de Sa Majesté. Nous ne voulions pas cependant décourager lord John Russell et s'il eût persisté dans son projet, vous auriez eu à lui dire que la France, à raison de sa signature au bas du traité de Zurich, ne pouvait prendre l'initiative, mais que la démarche du gouvernement anglais une fois faite auprès de M. le comte de Rechberg, M. le marquis de Moustier aurait été invité à l'appuyer. Quoi qu'il en soit, il vaut mieux que les choses en restent là. Le

cabinet de Vienne, approuvé en cela par tous les organes importants de la presse autrichienne, le prend de si haut à l'idée de négocier à prix d'argent une des provinces de l'Empire, qu'il serait, à mon avis, imprudent, tant que cette première impression ne sera pas calmée, d'engager sa dignité par un refus aujourd'hui certain, et qui ne lui permettrait plus de discuter une solution à laquelle la force des choses et l'opinion publique pourront peut-être le rallier sous l'imminence d'un conflit européen. Le Parlement britannique, nos Chambres, le Parlement italien, les Chambres prussiennes, et enfin l'Assemblée centrale que M. de Schmerling est en train de constituer, se réuniront d'ici au mois de mars, et qui sait s'il ne sortira pas de tout cela les éléments d'une transaction acceptable?

Les correspondances diplomatiques se sont fort ralenties cette semaine et je ne vois rien de très intéressant à vous envoyer sous forme de dépêche. Jouissez donc tranquillement de l'hospitalité de lord Lansdowne et permettez-moi, monsieur le comte, de joindre mes vœux de nouvelle année à l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

P.-S. — Je suis tout à fait d'avis que vous restiez étranger à la spéculation politico-financière du sieur Boswell. Dix mille ouvriers anglais à la fois seraient des hôtes assez incommodes !

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 29 décembre 1860.

Mon cher ministre,

Je vous envoie le mémoire que vous m'avez demandé sur nos rapports avec la cour de Rome pendant l'année 1860. Ce n'est pas un tableau fort satisfaisant, mais c'est l'historique de nos tristes relations. A mon avis, le légitime mécontentement que le gouvernement de l'Empereur est en droit de ressentir contre la cour de Rome, ne doit avoir que fort peu d'influence sur sa politique à l'égard du Saint-Siège. En premier lieu ce serait une faute de confondre la papauté avec le pape ou avec le gouver-

nement pontifical ; en second lieu notre politique à l'égard du Saint-Siège doit être inspirée par nos intérêts et non par le plus ou moins de mérite personnel du pape et des cardinaux. Je crois que l'Italie *une* est une chose détestable pour la France et que si, par malheur, l'Empereur se prête à cette combinaison, la France lui en demandera un jour, à lui et à ceux qui y auront coopéré avec lui, un compte sévère. Or l'existence du pape à Rome comme pouvoir temporel empêche l'unité de l'Italie. Donc il faut l'y soutenir quand bien même nous n'y aurions pas d'autre intérêt. D'ailleurs l'Empereur ne peut pas l'abandonner, ce pouvoir temporel, sans se parjurer à la face du monde entier et je ne puis me résoudre à discuter une pareille hypothèse. Ce qui est certain, c'est que je protesterai de toute ma conscience contre une pareille solution. Il ne faut pas se presser. Les choses vont en Italie aussi mal que possible ; d'ici à peu de temps vous verrez se dessiner des impossibilités dont vous ne vous rendez pas un compte exact à Paris. Avec un peu de patience les choses possibles surnageront d'elles-mêmes et alors les transactions seront opportunes. On regrettera de s'être

compromis par trop de précipitation à saluer des faits ébauchés et non accomplis, le jour où il sera démontré que ces faits ne s'accomplissent pas. Les propositions que le Piémont a l'intention de faire au Saint-Siège n'ont pas l'ombre d'une chance de pouvoir être acceptées, et si elles sont publiées un jour, elles fortifieront considérablement la position du pape. J'espère bien que l'Empereur demeurera complètement étranger à cette affaire, et ne conseillera pas au pape de négocier sur ces bases. Si vous désirez que j'indique les objections péremptoires que soulèvent ces articles à première vue, je pourrai le faire, mais, avant de discuter ce projet, il vaut mieux attendre qu'il ait pris de la consistance. Nous avons assez à faire avec ce qui est, sans nous occuper éventuellement de ce qui peut être. En tout cas je puis, dès aujourd'hui, vous prévenir qu'il serait aussi utile ou pratique de proposer au pape de se faire protestant.

M. de Rémusat est à Rome, il voit souvent M. de Corcelle, mais mes informations ne cadrent pas avec les vôtres au sujet de ses idées italiennes. On le dit ici assez vif à l'endroit de notre politique, et on m'assure qu'il

opine avec M. de Corcelle, ce qui est tout dire. Je dois ajouter que ceci ne me vient pas de source parfaitement sûre.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 29 décembre 1860.

(Confidentielle.)

Mon cher ministre,

La lettre que Sa Sainteté a écrite à l'Empereur et que j'ai l'honneur de vous transmettre par ce courrier[1], aborde un sujet assez délicat dont

1. Pie IX, dans une audience accordée, selon l'usage, à l'ambassadeur de France, à l'occasion des fêtes de Noël, avait remis directement au duc de Gramont la lettre autographe dont il est ici question et dont on pourra lire le texte plus loin. Rendant compte à M. Thouvenel de sa conversation avec Sa Sainteté, le duc de Gramont écrivait, dans une dépêche datée du 29 décembre 1860 : « Le saint-père fit une critique assez amère des pourparlers de Varsovie. On s'était entendu, disait-il, mais pour ne rien faire, et ce congrès serait un jour cité dans l'histoire comme un grand aveu d'impuissance et une grande maladresse. A ses yeux, l'entente de Varsovie se résumait ainsi : trois souverains se réunissant pour entendre l'un

je crois devoir entretenir Votre Excellence sous forme confidentielle. Il s'agit de la retraite de Son Éminence le cardinal Morlot qui, depuis assez longtemps, fait des instances auprès du Saint-Siège pour être déchargé du poids des diverses fonctions qu'il exerce.

Lorsque Son Éminence fit parvenir au Saint-Siège l'expression de ce désir, alléguant l'impossibilité de supporter plus longtemps les fatigues qui résultaient de ses nombreuses

d'eux communiquer aux autres les ordres de l'Empereur des Français. Mais si cette soumission des princes aux arrêts de l'Empereur et à sa politique, étaient de nature à lui donner une confiance légitime dans sa force et sa suprématie, il ne devait pas perdre de vue que cette suprématie n'avait pas seulement pour base la puissance intrinsèque de son empire, mais aussi la faiblesse et l'agitation intérieure des autres États. Les princes subissaient sa loi autant par nécessité que par conviction, et, hors d'état de prendre l'initiative d'un système conforme à leur politique personnelle, ils s'attachaient à rejeter sur l'Empereur Napoléon, et exclusivement sur lui, tout le poids des difficultés actuelles. » On peut voir par ces réflexions du pape, quelle était alors la situation dont jouissait en Europe l'Empereur, et par conséquent la France ! En effet, l'année 1860 marque l'apogée du régime impérial. Plus loin, le duc de Gramont cite textuellement quelques paroles de Pie IX : « J'ai toujours eu, dit Sa Sainteté, confiance dans la France, et c'est encore de la France que j'attends le bien de l'Église, comme c'est d'elle que je reçois mes plus grandes consolations... » L'ensemble du langage tenu par le saint-père, écrit en terminant le duc de Gramont, et le blâme qu'il a formellement exprimé contre les excentricités de Mgr de Mérode, indiquent une amélioration notable dans les dispositions dont il paraît animé. »

occupations, on l'engagea à se démettre de toutes les charges qui étaient indépendantes de son administration diocésaine.

Par un sentiment qui l'honore au plus haut degré, le cardinal Morlot répondit qu'une telle résolution de sa part ne manquerait pas d'être interprétée comme une démonstration politique et un acte d'opposition au gouvernement de l'Empereur, ce qui était fort loin de sa pensée. En conséquence Son Éminence désirait ne pas séparer les diverses charges et dignités dont il était revêtu, mais les comprendre toutes dans une démission générale qui lui permît de suivre la vie de retraite devenue nécessaire à sa santé comme au calme de son esprit.

Le cardinal désirait redevenir simple prêtre, et se démettre du cardinalat, de l'archevêché de Paris, du Sénat, de la grande-aumônerie et du conseil privé.

J'ai lieu de croire que le pape est disposé à consentir aux demandes réitérées du cardinal Morlot et qu'il en entretient Sa Majesté dans la lettre qu'il lui écrit; mais la démission du cardinalat présente quelques difficultés canoniques attendu que, d'après ce qui m'a été dit au Vatican, la démission d'un cardinal n'est accep-

table que lorsqu'il entre dans un ordre religieux. Je n'ai pas eu le temps de vérifier cette assertion, n'ayant appris qu'hier les circonstances dont j'ai l'honneur de vous entretenir et qui ont été tenues fort secrètes jusqu'à ce jour.

L'intention du saint-père paraît être de proposer au cardinal Morlot d'accepter sa démission d'archevêque de Paris, d'approuver celle qu'il donnerait de ses autres charges et fonctions, et de l'engager à venir se fixer à Rome au même titre que les autres membres du sacré collège.

Je ne serais pas surpris, d'un autre côté, que les résolutions du cardinal Morlot n'aient été provoquées par des dégoûts et des tracas suscités autour de lui, dans le but d'éloigner un prélat dont l'esprit droit et calme déplaisait aux agitateurs ultramontains.

Veuillez agréer, etc.

P.-S. — J'apprends avec tristesse et non sans inquiétude que le comte Vimercati sert d'intermédiaire entre l'Empereur et le roi de Sardaigne. On me dit que l'Empereur lui accorde sa confiance. Rien n'est plus fâcheux ni plus dangereux. Je le connais de longue date et par-

faitement, et je parle avec la certitude de ne pas me tromper. Soyez-en prévenu.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 6 janvier 1861.

Mon cher duc,

J'ai passé ma journée à m'occuper de Gaëte, et il me reste à peine quelques minutes avant l'heure du courrier. Il m'est extrêmement désagréable d'être mêlé à cette agonie, mais j'ai dû être de mon opinion et prendre un parti. M. de Cavour fait des façons, et cherche à nous compromettre dans une négociation relative à la capitulation de la place. Je m'y refuse péremptoirement, en maintenant la proposition d'une suspension d'armes pure et simple. Afin qu'avec toutes ces tergiversations le terme de l'armistice ne tombe pas au 21 janvier[1], ce qui

1. Jour anniversaire de la mort du roi Louis XVI.

exciterait au dernier point le parti légitimiste contre l'Empereur, je substitue la date fixe du 19 janvier au délai de quinze jours. Je présume que l'on me répondra affirmativement cette nuit, et que le télégraphe fonctionnera pour l'amiral de Tinan. L'Empereur a pensé qu'il ne fallait pas que les élections italiennes se fissent sous l'inspiration d'un sentiment hostile à la France et qui ferait beau jeu aux garibaldiens et aux mazziniens.

Je n'ai que le temps de vous remercier de votre excellent résumé, qui figurera dans le dossier réservé des ministres sans portefeuille. D'après ce que vous me dites, je n'espère plus grand'chose pour l'abbé Le Courtier[1], mais il est déplorable que la calomnie puisse ainsi perdre l'avenir d'un honnête homme et d'un bon prêtre.

Adieu, mon cher duc, et tout à vous.

1. L'abbé Le Courtier, dont il était alors question pour un évêché, avait été très injustement accusé d'une intrigue dont une ville d'eaux des Pyrénées aurait été le théâtre.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 9 janvier 1861.

Monsieur le comte,

Je suis tout à fait d'avis d'ajourner la conversation avec lord John Russell sur la question encore éventuelle de la prolongation de notre occupation en Syrie. En réalité, nous avons le désir sincère de rappeler nos troupes dans le délai fixé par la convention du 5 septembre, mais nous ne pouvons guère nous faire illusion sur les conséquences de notre départ, s'il s'effectue avant que la nouvelle organisation soit mise en pratique. Il s'agit là d'humanité bien plus que de politique; je crois donc que nous devons nous adresser aux puissances desquelles nous tenons notre mandat, comme à une sorte de jury, et les mettre en demeure de nous dire, en leur âme et conscience, ce qu'elles pensent. J'attendrai pour cela la fin de janvier ou le commencement de février. On pourrait, au surplus, s'arrêter à une combinaison mixte,

c'est-à-dire rappeler la moitié de notre corps d'occupation et inviter l'Angleterre à fournir un contingent de quinze cents à deux mille hommes. Tout ce que je demande, c'est que des mesures soient prises pour conjurer de nouveaux massacres, ou tout au moins que nous nous arrangions de façon que la responsabilité d'une catastrophe sanglante ne nous soit point imputable. La Prusse, la Russie et l'Autriche elle-même, j'en suis convaincu, voudront décliner aussi cette responsabilité et elle retombera entièrement à la charge de l'Angleterre qui, malgré l'amitié dont elle fait profession pour la Turquie, lui rendra encore un mauvais service.

L'Empereur, à qui j'ai touché quelques mots des éventualités du printemps, semble vouloir s'en tenir pour le moment aux déclarations qu'il a faites à Varsovie. Je suis certain que Sa Majesté est résolue à y rester fidèle et à ne pas soutenir la Sardaigne dans une injuste agression contre la Vénétie. Notre langage à ce sujet a été très ferme et très clair à Turin. M. de Cavour ne veut pas la guerre avec l'Autriche pour cette année, et le roi faisait dire dernièrement à l'Empereur que Garibaldi serait obligé *de lui*

passer sur le corps avant de pousser sa pointe au delà du Mincio. Tout me semble dépendre aujourd'hui de la composition du futur Parlement italien et nous avons bien fait, à mon sens, de prendre un parti pour notre escadre afin d'enlever aux agitateurs mazziniens un prétexte de déclamations belliqueuses et démagogiques à la veille des élections. On m'accuse d'avoir trop pesé sur la volonté de l'Empereur, le fait est faux ; je n'ai pas caché mon opinion, voilà tout, et elle s'est trouvée conforme à celle de Sa Majesté. Je vous donne là l'explication de certains bruits de changement ministériel qui courent et que jusqu'à présent je ne crois pas fondés.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 12 janvier 1861.

Mon cher ministre,

Si les nouvelles transmises par M. Bermudés sont exactes, comme j'ai lieu de le croire, le terme de l'armistice devra nécessairement être reculé, puisque le commencement en aura été retardé, et j'espère que cela vous permettra de sauter par-dessus cette date du 21 janvier à laquelle je n'avais pas songé et que vous avez eu cent fois raison de prendre en considération. Il suffira de prendre le 22 au lieu du 19. Cette négociation doit vous être en effet bien désagréable à conduire, mais je pense comme vous, qu'à tout prix, il faut faire cesser une situation aussi fausse que la nôtre, car les délais ne peuvent pas l'améliorer, et, tout au contraire, des événements imprévus peuvent la compliquer énormément. Il ne faut pas croire cependant que tout sera dit après le départ de notre flotte, ce serait compter sans l'Angleterre, et il

faut, pardonnez-moi cette franchise, ce n'est pas au ministre que j'écris, il faut que nous payions les fautes de notre conduite à l'égard du gouvernement britannique. Vous savez que je suis incorrigible sur ce sujet, et que, depuis un an, je critique en silence et *in petto*, les complaisances exagérées par lesquelles le gouvernement de l'Empereur, suivant les conseils de M. de Persigny, a cru cimenter l'alliance anglo-française. Je crois cette alliance non seulement frappée de stérilité, mais plus compromise que jamais. On a voulu voir l'Angleterre dans une coterie, et de là toute l'erreur. Les résultats le prouvent déjà, et ils le prouveront bien davantage encore. L'animosité a remplacé l'accord, et lord John Russell, qui, au fond, n'est pas partisan de l'unité de l'Italie, ne s'y montre favorable que pour nous susciter des embarras. Tout ce que nous avons fait depuis un an avec l'Angleterre, a été fait sans tenir compte du véritable sentiment de la nation anglaise, et, pour me servir d'une comparaison vulgaire mais qui rend ma pensé, nous avons brossé à contre-poil le drap pelucheux que nous voulions lisser. Mais je ferais mieux, pour le moment, de revenir à mes moutons.

Il n'y a rien de vrai dans le bruit répandu par les journaux du remplacement de Mgr de Mérode par Mgr Bellà. Mgr de Mérode est trop fou, trop incapable et trop impopulaire, pour que le pape puisse s'en séparer aussi facilement. Quel bon prêtre mais quel triste souverain que Pie IX! C'est un pape fatal!

Mgr Sacconi se dispose à retourner à Paris. Je n'en ai pas parlé au pape, car il eût été capable de le faire partir plus vite, s'il avait su que cela me contrariait.

Mille amitiés, mon cher ministre, et tout à vous.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 13 janvier 1861.

Mon cher duc,

Je vous remercie bien cordialement de ce que vous avez déjà fait dans l'intérêt de M. l'abbé Le Courtier. L'histoire du *Charivari* est une

fable ; jamais on n'en a entendu parler au ministère des cultes et les témoignages des deux principaux membres de la fabrique des missions étrangères, à l'époque où cet incident se serait passé, suffisent *de plano* pour le démentir aux yeux de tout homme de bonne foi. Les accusateurs de M. Le Courtier sont les abbés Noël et Ansoure, qui ne jouissent d'aucune considération sérieuse dans le clergé de Paris. D'après le témoignage formel du curé de Saint-Séverin, que je vous ai également envoyé, l'un de ces prêtres se serait rétracté auprès de Mgr Affre. Mgr Sibour honorait mon pauvre abbé d'une estime particulière, et il la lui a prouvée en le plaçant comme archiprêtre à Notre-Dame. Voici enfin deux lettres, l'une de Mgr Gallard, alors évêque de Meaux, et l'autre de Mgr Morlot quand il était encore archevêque de Tours. Dans le premier cas, il s'agissait du siège d'Alger, dans le second, du siège d'Évreux que laissait vacant un assez triste prélat, M. l'abbé Olivier. Je ne crois pas que M. l'abbé Le Courtier, dans aucune circonstance, se soit posé lui-même comme candidat à la dignité épiscopale : son nom, cependant, a été prononcé trop souvent pour qu'il ne se soit point ému de l'avortement

successif de plusieurs ouvertures; pour être prêtre on n'en est pas moins homme et il est permis de poursuivre la réparation de son honneur sans être taxé d'une ambition coupable. Ce que je puis affirmer en mon âme et conscience, c'est que la nomination de M. l'abbé Le Courtier rencontrerait à Paris une approbation universelle.

L'amiral de Tinan nous mande par le télégraphe qu'il a eu la plus grande peine à régler les conditions d'une suspension d'armes entre les Napolitains et les Sardes. Il restera lui-même à Gaëte jusqu'au 19 avec la *Bretagne* et un autre vaisseau pour empêcher les deux parties de recommencer les hostilités avant cette date. Une corvette à vapeur stationnera à Naples à la disposition du roi François II pour le moment où il se déciderait à cesser la résistance. Nous aimerions encore mieux l'avoir en France qu'à Rome.

Nous n'avons pas l'idée, croyez-le bien, de nous faire à l'heure qu'il est les patrons du *piémontisme*. Nous nous éloignons de Gaëte pour ne point assumer une part de responsabilité dans l'anarchie qui va désoler le royaume de Naples. Le même mal s'étendra plus loin, et

je commence à croire que les Italiens, en proie à des querelles intestines dont la réunion du Parlement redoublera l'ardeur, y regarderont à deux fois avant d'attaquer la Vénétie. Le comte de Cavour et le roi Victor-Emmanuel nous prodiguent des déclarations pacifiques, et c'est en effet le comte Vimercati qui en est l'organe; mais je n'ai pas remarqué qu'il eût beaucoup d'influence sur l'esprit de l'Empereur. Sa Majesté, chaque fois qu'Elle le reçoit, l'invite à venir me répéter les mêmes choses, et il me semble que l'on nous demande plutôt un appui moral pour résister aux partis extrêmes, que pour se lancer dans des aventures où l'on n'aurait aucune chance d'être suivi.

C'est l'Empereur, ennuyé de quelques convoitises dont le ministère des affaires étrangères est l'objet, qui a rédigé *propria manu* la note du *Moniteur* [1] qui me concerne. Il n'y a pas malheureusement le moindre esprit de corps dans le ministère reconstitué, et je m'étonnerais que la combinaison fût durable. On a beau dire et

1. La note du *Moniteur* du 11 janvier 1861 était ainsi conçue: « La nouvelle donnée par l'*Indépendance Belge*, concernant le remplacement du ministre des affaires étrangères, est entièrement controuvée. L'Empereur n'a jamais songé à se priver du concours éclairé et dévoué de M. Thouvenel. »

beau faire, la nécessité de se défendre devant les Chambres exige une solidarité à laquelle il faudra bien venir.

Tout à vous bien sincèrement.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 19 janvier 1861.

Mon cher ministre,

Je veux avant tout vous dire la grande satisfaction que j'ai éprouvée en apprenant par le télégraphe la petite note du *Moniteur* qui met un terme à ces rumeurs que depuis quelque temps on cherchait à accréditer sur votre départ du ministère. C'est de ma part un sentiment personnel et égoïste, je vous l'avoue, car je me demande avec un certain doute si le ministère est, en ce moment-ci, chose si agréable qu'on doive le souhaiter à son ami. Il n'en est pas de même de l'ambassade de Rome. Sous ce rapport je n'ai aucun doute, et je tiens pour certain

qu'elle n'est pas supportable sans le concours amical du ministre des affaires étrangères.

J'ai été doublement content d'apprendre que la *note* était due à l'initiative personnelle de l'Empereur et j'en augure beaucoup de bonnes choses. Mais que de difficultés vous attendent encore et quelle triste incertitude m'alarme sur les résultats de ces débats parlementaires qui vont nécessairement s'ouvrir! Comme vous, je ne vois pas de garanties suffisantes dans la composition hétérogène du cabinet. Chacun peut, à la rigueur, avoir impunément son opinion privée sur les questions intérieures, mais, pour la politique étrangère, le gouvernement de l'Empereur ne peut avoir qu'un seul système, et si chaque ministre se livre à des variantes dans ses discours publics, il discrédite complètement l'action officielle et extérieure de votre département, qui, après tout, est la seule manifestation légitime et efficace de la politique de l'Empereur. Or, la position est aujourd'hui trop sérieuse, trop complexe et trop délicate, pour ne pas se recueillir avant de prendre un parti, et ce parti une fois pris, pour ne pas le poursuivre avec tout l'ensemble de ses forces; mais, pour cela, il faut que chaque parole de l'Empereur,

de chacun de ses ministres, de chacun de ses ambassadeurs, de chacun de ses agents, soit coulée dans le même moule et porte un caractère d'identité tel, qu'il n'y ait pas pour l'Europe, pour l'Italie et pour l'Angleterre surtout, un doute possible sur ce que veut l'Empereur et sur ce qu'il fera. Il faut que M de Persigny parle comme M. Thouvenel, ou plutôt qu'il ne parle pas. Il faut que les autres disciplinent ou enchaînent leur langue. Il le faut absolument. J'ai, je vous l'avoue, grande envie d'écrire quelques lignes ou même quelques pages à l'Empereur sur cette question d'Italie et dans ce sens-là, mais je voudrais auparavant connaître votre opinion à cet égard. Les lettres directes à l'Empereur sont, à mon avis, des moyens exceptionnels et qu'il faut réserver pour les grandes occasions, à moins que de malheureuses circonstances ne vous y obligent, ce qui, grâce au ciel, n'a jamais été le cas depuis que j'ai le bonheur de vous avoir pour ministre! Dites-moi donc franchement votre opinion, et si vous croyez que ce serait une chose qui pût avoir quelque avantage. Je n'y aurais pas pensé sans cette circonstance que je suis le seul qui, pour le moment, soit plongé jusqu'au col dans

l'atmosphère italienne, et qui, imprégné depuis huit ans de ces émanations péninsulaires, connaisse, dans tous ses détails, ce triste imbroglio. D'un autre côté, je me dis que, si quelque bonne idée sort de ma plume dans ces causeries confidentielles avec vous, je ne vois pas pourquoi vous ne pourriez pas la faire valoir avec plus d'autorité auprès de l'Empereur, que ne le ferait une lettre de moi, et je pencherais bien volontiers vers la négative, vu que ma correspondance directe avec l'Empereur s'est arrêtée du jour où vous êtes entré au ministère, et, je le répète, ce n'est pas, en principe, une bonne chose ni une chose régulière.

Ce que vous me dites de l'intermédiaire qui voyage entre Paris et Turin, le comte Vimercati, est fort rassurant. Mais tenez-vous pour averti et bien averti par quelqu'un qui connaît bien le pèlerin *à fond.*

Je viens de donner un grand dîner et une grande soirée. Il y avait un coup monté par les Borghèse avec le parti antifrançais pour empêcher qu'on ne vînt à l'ambassade. Leur échec a été complet. Tout le monde est venu, c'est-à-dire quatre cent soixante-dix-huit personnes sur cinq cents invitations, et, dans le nombre, une

douzaine de cardinaux. C'est un événement dans Rome. Les chefs du parti antifrançais à Rome sont maintenant, les Salviati, les Aldobrandini, les Borghèse, trois frères fils de la feue princesse Borghèse. Dans le parti contraire, qui forme la majorité, on compte les Piombino, le duc Massimo, les princes Rospigliosi et Colonna. La société est divisée en deux camps.

Le prince de Piombino a envoyé à Sa Majesté un beau buste en bronze de Jules César; que l'Empereur avait désiré avoir. Il serait désirable que les déménagements et emménagements du ministère d'État ne fissent pas oublier de l'en remercier. Je termine cette longue épître par le trait suivant. Après le dîner, le général de Goyon s'est approché de Mgr Sacconi et lui a tenu ce langage que j'ai entendu mot pour mot :

« J'espère, monseigneur, que vous allez bientôt retourner à Paris : on vous y désire beaucoup et je sais même de bonne source que la prolongation de votre séjour à Rome commence à étonner un peu. Il est temps de partir, un congé ne peut durer éternellement, et, dans les circonstances actuelles, votre absence est des plus regrettables. Je parle contre mon intérêt, car je suis toujours charmé de vous voir, mais

je fais passer les affaires avant mes sentiments et je vous engage beaucoup à hâter votre départ. »

Or, je vous dirai que le nonce, qui a grande envie de partir, n'a été retenu jusqu'à ce jour, que par suite d'un accord entre le cardinal Antonelli et moi ! Maintenant, il faut vous attendre à le voir prochainement arriver. Il ne se passe pas une semaine sans des histoires de ce genre. J'en pourrais publier un recueil. Racontez celle-là à M. Rouland ; elle lui fera plaisir.

Mille amitiés, mon cher ministre, et tout à vous.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 20 janvier 1861.

Mon cher duc,

J'ai passé ma journée à conférer avec M. Billault et M. Baroche, qui doivent se partager la tâche d'exposer et de défendre la politique

étrangère devant le Sénat et le Corps législatif. Cette longue discussion m'a épuisé et j'ai beaucoup de peine à vous écrire quelques lignes.

L'amiral de Tinan, par une dépêche en date d'hier, nous annonce que son départ devait avoir lieu à quatre heures. Convaincu de l'impossibilité d'une longue défense, il a presque conjuré le roi de s'embarquer sur la *Bretagne*. Les conseils du corps diplomatique, accouru tout exprès de Rome, ont prévalu sur les siens. M. de Tinan ne faisant aucune allusion à la *Mouette*, le ministre de la marine craint que sa lettre ne soit pas arrivée à temps. L'amiral, ainsi que je crois vous l'avoir dit, devait prévenir le roi que ce bâtiment resterait à ses ordres, à Naples, pour le moment où, le pavillon parlementaire étant arboré sur la place, Sa Majesté voudrait se retirer avant la signature de la capitulation. Nous avons écrit à Turin pour demander qu'aucun obstacle ne fût mis à la transmission de la dépêche télégraphique qui appellerait la *Mouette* à Gaëte. Le roi François II se serait dirigé vers la France ou toute autre destination qu'il indiquerait. En calculant les dates, il me semble difficile que l'amiral

n'ait pas reçu les instructions du ministre de la marine ; voyez cependant s'il ne vous serait pas possible, par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Espagne, de faire parvenir, ne fût-ce que pour la confirmer, cette information à Gaëte. M. Canofari[1], que j'ai mis au courant, écrit à son souverain. Sa lettre est dans un pli assez volumineux que vous trouverez dans la valise. Les paquebots des Messageries ne touchant plus à Gaëte, j'ai promis à M. Canofari qne vous consentiriez à remettre sa correspondance à l'ambassadeur d'Espagne, qui obtiendra peut-être du général Cialdini qu'elle soit déposée aux avant-postes napolitains par un parlementaire. Je n'ai pu me refuser à rendre ce service à un galant homme.

Croyez-vous que le gouvernement sarde ait entamé des négociations avec le pape par l'intermédiaire du cardinal Santucci et de l'abbé Passaglia? Nous connaissons quelques évêques français qui se taisent encore, mais qui pensent que la complète abolition du pouvoir temporel sera le terme de la situation actuelle.

Le prince Gabrielli me charge encore de vous

1. Le ministre des Deux-Siciles à Paris.

recommander son intendant, le docteur Antonelli, qui a, à ce qu'il paraît, obtenu un répit jusqu'au 24.

L'allocution que le roi de Prusse a adressée à ses généraux est bien mauvaise. Je ne crois pas que la guerre soit dans les intentions, mais je commence à craindre qu'elle ne sorte des circonstances. En tous cas, nous aurons une triste et laborieuse année.

Adieu, mon cher duc, et à tout vous bien sincèrement.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 26 janvier 1861.

Mon cher ministre,

Vous savez déjà par mes dépêches télégraphiques d'aujourd'hui, dont la copie est ci-jointe, que l'ambassadeur d'Espagne n'a pas hésité à faire une tentative pour communiquer avec Gaëte, et que cette tentative a échoué. Il a envoyé un vapeur porteur de dépêches du

gouvernement de la reine pour M. Bermudès[1]; l'amiral Persano consentait assez volontiers à le laisser passer, mais Cialdini s'y est opposé. Les dépêches pour M. Bermudès contenaient également la lettre de Sa Majesté l'Impératrice à la reine de Naples et la correspondance de M. Canofari. Je crois que si on demandait à Turin de faire parvenir la lettre de Sa Majesté aux avant-postes de Gaëte, cela ne ferait aucune difficulté, et je l'enverrais tout simplement par terre et par un des secrétaires. C'est une chose qui est justifiée par de nombreux précédents. Jusqu'à ce que vous m'ayez répondu à ce sujet, je garde la lettre de Sa Majesté et les dépêches de Canofari. Le télégraphe aérien qui fonctionne entre la tour d'Orlando à Gaëte, et Terracine, fonctionne mal et d'une manière très intermittente ; cependant j'ai demandé au prince d'Altomonte de transmettre par cette voie au roi François II l'avis relatif à la *Mouette* et au *Brandon*. Je ne mets pas en doute que si le roi se retire avant la capitulation, il ne préfère demander directement par signaux et par Terracine le *Brandon*, plutôt que de recourir

1. Le ministre d'Espagne à Naples.

à l'obligeance de Cialdini pour transmettre à Naples la demande de la *Mouette*. D'autant plus que Cialdini ne perd pas une occasion de se montrer grossier et insolent tant envers le roi qu'envers la reine. Il serait possible et il est peut-être probable que, dans le cas d'une retraite, le roi me fera consulter avant de se décider à aller en France ; que dois-je répondre ? Il serait urgent que vous me le fissiez savoir ; sauf instructions contraires, je l'engagerai à aller en France plutôt que de venir à Rome. Je ne crois pas, malgré les précautions que je prends dans cette hypothèse, qu'elle soit au moment de se réaliser, et je ne serais pas du tout surpris que l'amiral de Tinan se fût trompé dans sa conviction de l'impossibilité d'une longue défense ; cependant il doit en savoir plus que moi à ce sujet. Ce blocus soulève une question assez curieuse, j'allais dire une question de *droit*, mais je supprime ce mot qui malheureusement n'a plus aucun sens ni aucune valeur lorsqu'il s'agit de l'Italie. Je veux parler de l'isolement des ministres étrangers qui sont auprès du roi ; ne serait-il pas possible que les gouvernements insistassent pour que leurs dépêches pussent parvenir à leurs agents. Dans

le vieux droit, le séquestre d'un ministre plénipotentiaire était un *casus belli*, mais je suppose qu'on en rirait maintenant.

Il n'y a rien de vrai dans le bruit que l'on fait courir au sujet des soi-disant pourparlers entre le Saint-Siège et le gouvernement sarde, par l'intermédiaire du cardinal Santucci et du père Passaglia. Peut-être cette rumeur a-t-elle pris naissance à la suite de l'audience de M. Odo Russell dont je vous ai rendu compte dans ma dernière dépêche.

Le rapport du directeur de la police concernant M. Gaetano Antonelli, secrétaire du prince Gabrielli, était inexact ; je vous écrirai à ce sujet par le prochain courrier ; j'ai obtenu un second sursis de dix jours.

En terminant, je vous demanderai, mon cher ministre, de vouloir bien, si cela se peut, m'envoyer par le télégraphe les passages du discours de l'Empereur pour l'ouverture des Chambres, qui auront trait à la politique extérieure et surtout à l'Italie. Vous savez combien il est désirable pour un ambassadeur d'être le premier à savoir la vraie version de ces documents.

Mille amitiés et tout à vous.

P.-S. — Je viens de voir à l'instant le porteur des dépêches espagnoles qui vient de Gaëte. La flotte sarde avoue un échec, beaucoup de morts et de blessés, une frégate très endommagée, et une impuissance complète contre la place. Persano est mécontent et la flotte très découragée. Cet Espagnol avait recueilli ces faits de la bouche même de l'amiral Persano et des officiers sardes. Le blocus est moral plutôt qu'effectif, car la flotte est trop faible, mais les vaisseaux sardes ont l'ordre de dire que le blocus est *reconnu de fait* par les puissances et que cela leur confère le droit de tirer sur les navires étrangers qui voudraient passer. L'officier espagnol est cependant convaincu qu'on l'eût laissé passer s'il eût insisté.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 27 janvier 1861.

Mon cher duc,

On dansait hier au ministère et je ne me suis couché cette nuit qu'à quatre heures. Je me trouve dans la période d'hébétement qui accompagne la fatigue, et hors d'état de joindre un commentaire à la copie de la correspondance échangée entre le pape et l'Empereur. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces deux pièces sont pour vous seul. Je crains fort que ces relations directes, qui n'étaient point indiquées en ce moment par la nature des choses, n'enveniment une situation trop tendue déjà, et, d'un autre côté, l'Empereur pouvait-il laisser sans réponse la négation de ses droits et les allusions qui résultent des passages que j'ai soulignés dans la lettre du saint-père ? J'aurais désiré, néanmoins, que la riposte fût un peu plus ménagée, mais j'ai vu tout de suite que je n'y réussirais pas.

Je regrette que l'ambassadeur d'Espagne ne

se soit pas contenté d'envoyer par terre un courrier à Gaëte. Le général Cialdini aurait peut-être été plus facile. Je crois maintenant qu'il n'y a qu'à en rester là. Je prendrai, toutefois, les ordres de l'Empereur demain matin et vous les transmettrai, s'il y a lieu, par le télégraphe. S'il y a encore, comme je le suppose, un agent officiel du roi François II à Rome, c'est à lui qu'il faut confier les dépêches de M. Canofari.

M. de Cavour a fait savoir à M. de Rayneval que l'ordre était donné au général Cialdini de laisser passer la dépêche que le roi François II adresserait à Naples pour appeler le commandant de la *Mouette*. Dans la pensée que ce moyen de transmission pourrait répugner à Sa Majesté Sicilienne, le ministre de la marine, dans la supposition que le télégraphe aérien fonctionne entre Gaëte et Terracine, a invité le commandant du *Brandon* à se tenir prêt à suppléer la *Mouette*. Une frégate russe stationne dans le même but à Villefranche. C'est bien loin !

Madame la duchesse de Gramont m'ayant annoncé son départ pour Rome, j'avais été mercredi dernier lui offrir mes hommages. J'ai

appris hier soir par le duc de Lesparre qu'elle était un peu grippée et retardait son voyage d'une semaine.

Tout à vous bien sincèrement..

ANNEXE N° 1 A LA LETTRE DU 27 JANVIER 1861

LETTRE DU SAINT-PÈRE A L'EMPEREUR.

25 décembre 1860.

Sire,

Le choix des évêques destinés par Dieu à gouverner son Église est un choix qui intéresse grandement et l'Église elle-même et le Saint-Siège. Votre Majesté, Elle aussi, j'aime à le croire, désire que les ecclésiastiques qui doivent être honorés d'une si haute dignité possèdent toutes les qualités propres à les mettre en mesure de satisfaire aux graves exigences que présente aujourd'hui la société civile et religieuse. Par une déplorable combinaison, le

gouvernement de Votre Majesté a présenté des sujets que je n'ai pu et que je ne puis encore accepter, à raison des doutes qui se sont élevés dans mon esprit sur le compte de deux d'entre eux, et qui portent sur la doctrine en ce qui regarde l'un, sur la morale en ce qui concerne l'autre ; je veux parler des abbés Maret et Mouniq. Je dois assurer Votre Majesté que lorsque ma conscience m'impose, pour de justes motifs, le devoir de refuser de conférer à un prêtre le très saint caractère épiscopal, je ne puis trahir ce devoir, et avec l'aide de Dieu je ne le trahirai jamais. Il me semble qu'il vaudrait beaucoup mieux, je dirai même qu'il est nécessaire, de faire ce qui s'est fait plusieurs fois en France sous les gouvernements qui ont précédé celui de Votre Majesté, ce qui s'est fait avec Votre Majesté elle-même ; c'est-à-dire de s'entendre d'abord, en évitant ainsi de donner lieu à ces bruits qui se répandent naturellement dans le public, et à cet étonnement qui se produit en divers sens, lorsqu'on voit publier dans le *Moniteur* le nom d'un prêtre que l'on croit destiné à un siège épiscopal, et auquel manque plus tard l'approbation du pape. Quand Votre Majesté manifesta le désir de voir appeler le

cardinal Morlot à l'archevêché de Paris, Elle m'en fit parler par le respectable et digne ambassadeur qui se trouvait alors à Rome, et moi, pour complaire au désir de Votre Majesté, je conseillai au cardinal d'accepter ce fardeau dont il lui répugnait extrêmement de se charger. Grâce à cet accord, le but désiré fut atteint, et par l'accord on pourrait ainsi faire réussir beaucoup d'autres affaires, celles au moins qui sont de même nature. Aujourd'hui, le même cardinal Morlot ne cesse, depuis plusieurs mois, d'insister auprès de moi sur son désir de retraite, et je lui ai tout d'abord répondu que, quelque pénible que fût pour lui l'accomplissement des fonctions si diverses dont il est chargé, il pouvait renoncer à toutes, mais jamais à son siège archiépiscopal. Il n'en persista pas moins à répéter qu'il voulait absolument se retirer, et, sur le moment, je n'ai su que lui répondre. Il est bien certain cependant que je ne crois pas devoir accueillir son désir avant que Votre Majesté ait la bonté de m'indiquer le sujet ou plutôt les sujets sur lesquels Elle a fixé sa pensée pour occuper le siège si difficile de Paris. Non seulement ma demande n'est pas indiscrète, mais elle est juste ; je crois que Votre Majesté le

reconnaîtra. Je ne suis que trop réduit à n'avoir presque plus de pouvoir temporel, et les hommes de mauvaise volonté peuvent bien amener les choses jusqu'à ce point, au moins pour quelque temps; mais je ne resterai jamais sans mon pouvoir spirituel, parce que les hommes sont impuissants à l'arracher des mains du vicaire de Jésus-Christ. Il a pour lui une promesse infaillible et toute-puissante, quoi que puissent dire, à l'encontre de cette vérité, certains mauvais libelles qui, sortis de France, se répandent aujourd'hui en Europe, et desquels il est impossible que Votre Majesté n'ait pas entendu parler.

Du reste, bien que le choix des sujets proposés par les évêchés actuellement vacants dans l'Empire français eût pu être en partie meilleur, je n'ai pas de motifs canoniques pour m'opposer à leur présentation, et ils seront préconisés par moi dans le consistoire qui aura lieu dans les premiers mois de l'année prochaine, année pleine encore d'obscurités et de menaces d'agitation civile et antireligieuse, en vue desquelles il ne reste autre chose à faire qu'à prier Dieu afin qu'il intervienne de son bras puissant pour mettre un terme à cet horrible cataclysme social, en ramenant l'ordre détruit

et en rétablissant le sens du juste et du droit qui a misérablement fait naufrage. J'aime à concevoir cette espérance en un jour aussi solennel que celui-ci, qui rappelle tant de miséricorde ; en un jour où nous pouvons dire à Jésus-Christ avec saint Augustin : *Dilexisti immundos ut faceres mundos, diléxisti impios ut faceres justos, dilexisti mortuos ut vivificares* Mais, en présence d'une si grande miséricorde, cette parole n'en demeure pas moins : *Væ hominibus illis per quos scandalum venit.*

En renouvelant à Votre Majesté mes sentiments de dévouement, je prie Dieu de tout mon cœur pour qu'il lui indique la route à suivre, spécialement dans les circonstances très difficiles où nous nous trouvons, en lui accordant cette docilité de cœur et d'esprit qui lui permettra non seulement d'écouter, mais encore de mettre en pratique tout ce que sa voix divine lui inspirera.

Du Vatican, dans le jour solennel de la Nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ, auquel soit honneur et gloire dans tous les siècles des siècles.

PIUS P. IX.

P.-S. — Églises auxquelles il sera pourvu dans le prochain consistoire :

Soissons — Troyes — Annecy — Nevers.

ANNEXE N° 2 A LA LETTRE DU 27 JANVIER 1861

RÉPONSE DE L'EMPEREUR A LA LETTRE DU SAINT-PÈRE en date du 25 décembre 1860[1].

8 janvier 1861.

Très Saint-Père,

La lettre de Votre Sainteté, en date du 25 décembre, me donne l'occasion de lui exprimer toute ma pensée. J'ai toujours regardé comme indispensable au bonheur des peuples catholi-

1. Les relations de l'Empereur Napoléon III et du pape Pie IX remontaient à une date ancienne. Voici, à ce sujet, une curieuse anecdote qui m'a été racontée par un homme constamment mêlé, et de très près, au mouvement politique depuis 1848. Après la révolution de 1830, le prince Louis-Napoléon, depuis Napoléon III, et son frère aîné, le prince Napoléon-Louis, embrassèrent avec ardeur la cause libérale en Italie. Les deux princes, accompagnés de M. Pasqualini et de M. Conneau, qu'ils avaient connus chez le cardinal Fesch, leur

ques l'accord des souverains avec le chef de la religion. Car, lorsque cet accord existe, tout s'aplanit, et les questions d'amour-propre ou de droit strict disparaissent devant une entente amicale et des concessions réciproques. Mais, lorsque de malheureuses circonstances ont fait naître la défiance et presque l'hostilité entre des pouvoirs créés par Dieu pour vivre dans la concorde, tout devient difficile : les moindres divergences d'appréciation dégénèrent en embarras graves et en causes incessantes d'antagonisme. Ce qui se passe depuis dix-huit mois en est la preuve évidente.

Dès que les événements exploités par les

protecteur, entrèrent sur le territoire pontifical à la tête des colonnes révolutionnaires et furent appelés à Forli. C'est là que le jeune prince Napoléon-Louis mourut en quelques heures d'un mal subit entre les bras de son frère cadet. Le prince Louis-Napoléon, après cette aventureuse expédition, errant et traqué de toutes parts, eut l'idée de se rendre auprès de Mgr Mastaï-Ferretti, depuis le pape Pie IX, et alors archevêque de Spolète, se rappelant qu'à l'époque où le prélat était simple chanoine à Rome, son frère et lui avaient souvent servi sa messe et avaient été l'objet de ses attentions. Le futur Empereur Napoléon III servant la messe du futur pape Pie IX, quel spectacle et quel contraste! Quoi qu'il en soit, la figure et le costume plus que négligé du fugitif, éveillèrent tous les soupçons de la domesticité de l'archevêque de Spolète, et ce ne fut qu'à grand'peine que le prince put pénétrer chez le prélat. Mgr Mastaï-Ferretti accueillit avec bonté le fils de la reine Hortense, et le prince lui ayant confié son complet

partis ont pu faire douter de mes sentiments à l'égard de Votre Sainteté, l'esprit de défiance a remplacé l'ancienne harmonie, et à Rome comme à Paris, tout ce qui vient d'un des deux pays est suspect dans l'autre.

Cependant, au milieu des embarras créés par des conjonctures graves, ma conduite a toujours été nette dans les actes, pure dans les intentions. Quand, il y a bientôt deux ans, je partis pour la guerre d'Italie, je déclarai à Votre Sainteté que j'entreprenais cette guerre avec deux sentiments profondément enracinés dans mon cœur: l'indépendance de l'Italie et le maintien de l'autorité temporelle du saint-

dénuement, l'évêque contracta chez un riche industriel de la ville un emprunt de 3000 francs, qu'il remit à son ancien enfant de chœur métamorphosé en révolutionnaire italien. Puis, l'ayant fait monter dans sa propre voiture, il le conduisit, lui-même, en lieu sûr, à l'abri des baïonnettes autrichiennes et des autorités pontificales. Le pape Grégoire XVI, instruit de l'incident, appela Mgr Mastaï-Ferretti à Rome, où il resta quelque temps en disgrâce. Il ne reçut en effet le chapeau de cardinal qu'en 1840. Le prince Louis, dont la reconnaissance était une des qualités dominantes, devenu Napoléon III, n'oublia jamais le service que lui avait rendu Mgr Mastaï-Ferretti, dans une circonstance critique. Peut-être même faut-il remonter à la date de 1831 pour trouver la cause des tempéraments que l'Empereur chercha toujours à introduire dans sa ligne politique à l'égard du pape, tout en faisant de larges concessions aux idées pour lesquelles il avait combattu dans sa jeunesse.

père; que je ne me faisais pas illusion sur la difficulté de concilier les intérêts de ces deux causes; que je réunirais tous mes efforts pour y parvenir. Je suis resté fidèle à cette promesse, autant que les intérêts de la France me le permettaient. Les faits parlent d'eux-mêmes.

A la paix de Villafranca, j'ai souhaité que le pape fût à la tête de la Confédération italienne, afin d'accroître sa puissance et son influence morale. Lorsque la révolution s'est développée contre mes désirs, j'ai proposé aux puissances catholiques de garantir au saint-père le reste de ses États. Quoique Rome fût devenue le centre de réunion de tous les ennemis de mon gouvernement, je n'en ai pas moins maintenu mes troupes à Rome. La sûreté de Votre Sainteté a été plus menacée : j'ai augmenté la force du corps d'occupation.

De quelle manière, cependant, ma conduite a-t-elle été appréciée? On m'a signalé comme l'adversaire du Saint-Siège; on a ameuté contre moi les esprits les plus exaltés du clergé de France; on est allé jusqu'à solliciter l'archevêque de Paris de donner sa démission de grand aumônier; on a voulu faire des évêques et de leurs subordonnés une administra-

tion étrangère, recrutant des hommes et de l'argent en dépit des lois du pays. Enfin Rome s'est faite un foyer de conspiration contre mon gouvernement, et cependant j'ai autorisé l'homme qui avait le plus ouvertement agi en qualité de partisan de la République, à devenir le chef de l'armée du saint-père.

Tant de démonstrations hostiles n'ont rien changé à ma ligne de conduite. J'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour maintenir l'autorité du pape sans compromettre les intérêts de la France. On trouve néanmoins que je n'en ai pas fait assez. Je le conçois, mais je réponds : Malgré ma juste vénération pour le chef de l'Église, jamais mes troupes, à moins que l'honneur de la France ne soit engagé, ne deviendront un instrument d'oppression contre les peuples étrangers ; et puis, après avoir fait la guerre avec le Piémont pour la délivrance de l'Italie, il m'était absolument impossible, le lendemain, de tourner mes armes contre lui, quelque blâme sévère qui pût d'ailleurs s'attacher à ses résolutions.

Dans l'état actuel des choses, je regrette vivement que nos rapports ne soient plus animés de cet esprit de conciliation qui m'aurait permis

d'accepter les propositions de Votre Sainteté. Si elle engage l'archevêque de Paris à continuer ses fonctions, je ne doute pas que ce prélat, recommandable à tant de titres, ne se conforme à sa volonté. Si, néanmoins, il persiste à se retirer, je chercherai parmi les évêques celui qui me paraîtra le mieux satisfaire aux exigences religieuses et aux convenances politiques.

Je fais des vœux bien sincères pour que le malaise et l'incertitude dans lesquels nous sommes aient bientôt un terme, et qu'ainsi je retrouve toute la confiance et toute l'amitié de Votre Sainteté.

NAPOLEON.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 29 janvier 1861.

Monsieur le comte,

Je rentre assez tard du Sénat, et il me reste juste le temps de vous dire que je ne songe à opérer aucune modification nouvelle dans le

personnel de votre ambassade. Je ne toucherais jamais d'ailleurs au premier ou au second secrétaire sans vous consulter sur le choix du successeur. Quant à M. de Châteaurenard, en particulier, j'apprends avec d'autant plus de plaisir qu'il vous donne un concours utile, qu'il me serait impossible, vu l'encombrement de la carrière, d'entrevoir même l'époque où il pourra être nommé ministre. Sa place actuelle est plus importante qu'une légation du genre de Cassel ou de Darmstadt, et les titres qu'il acquiert à Londres, il y en a des exemples, lui seront profitables dans l'avenir.

Du moment où lord Palmerston se constitue le soutien de sir Henry Bulwer, comme jadis de lord Stratford, j'incline à croire qu'il vaut mieux n'en plus parler d'une façon préventive et attendre une occasion spéciale[1]. Mon ancien collègue, au surplus, est entièrement déconsidéré aux yeux de ses compatriotes à Constantinople, et tôt ou tard c'est par là qu'il périra.

N'en déplaise à lord John Russell, j'ai le

1. Le gouvernement impérial désirait le rappel de sir Henry Bulwer, dont l'attitude à Constantinople rendait difficile le maintien sur un pied amical des relations entre les ambassades de France et d'Angleterre.

ferme espoir que la majorité de la conférence[1] sera avec moi plutôt qu'avec lui. Je reconnais avec plaisir, néanmoins, qu'il a pris ma proposition plus doucement que je ne m'y attendais. Lord Cowley se montre très conciliant et, si on lui laisse une certaine latitude, j'ai l'espoir que nous tomberons d'accord sur une transaction.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel

Rome, le 29 janvier 1861.

Mon cher ministre,

Comme je crois utile de vous faire connaître le plus tôt possible les détails de l'affaire de Correse[2], au sujet de laquelle on ne manquera

1. La conférence relative aux affaires de Syrie.
2. Correse était un point situé en deçà de la limite de la province dite *Agro romano* et *Comarca*, formant la ligne que le roi Victor-Emmanuel avait promis de respecter. Un détachement piémontais s'était avancé sur Correse, où une compagnie de zouaves pontificaux, commandée par M. de Bec-de-Lièvre lui avait fait quarante prisonniers.

pas de faire beaucoup de bruit, je me décide à faire monter mon courrier à bord du paquebot direct napolitain, de manière à gagner quarante-huit heures. Je ne vous en parle pas ici, mes dépêches sont complètes à cet égard, et celles du général de Goyon au ministre de la guerre donnent tous les détails militaires de cette aventure; je vous engage à vous les faire communiquer; je vous envoie, pour vous, la copie d'un rapport de M. Mojon, capitaine d'état-major, qui n'a plus qu'un intérêt rétrospectif, attendu qu'il s'applique à une situation qui avait cessé d'être quelques heures après sa rédaction.

Il résulte de mes conversations avec l'officier espagnol qui a été devant Gaëte, que les Piémontais étaient embarrassés et timides en interdisant à son navire les abords de la place. De plus ils auraient dit que si les dépêches adressées à un des ministres étrangers dans la place portaient le cachet du gouvernement de son pays, c'est-à-dire du ministère des affaires étrangères à Madrid, à Vienne, à Dresde, par exemple, ils les auraient laissé parvenir, mais, que comme elles portaient le cachet de l'ambassade d'Espagne à Rome, ils ne pouvaient y consentir.

Ceci pourrait indiquer une voie de communication, si on y tient.

On s'est un peu étonné dans le corps diplomatique de Rome de ce que le bulletin du *Moniteur*, daté du 21 janvier (*Moniteur du* 22) contînt sur ce qui s'est passé à Gaëte des nouvelles inexactes. Ainsi ce ne sont pas du tout les ministres qu'il cite qui ont le plus conseillé la résistance, mais, par-dessus tout, le ministre de Russie. D'ailleurs, l'avis de résister a été unanime. Deuxième erreur : le ministre de Portugal n'est pas resté, car il est accrédité à Rome en même temps qu'à Naples. Troisième erreur : il n'y avait pas de ministre de Prusse[1].

Madame de Goyon vient d'arriver et elle raconte qu'ayant vu M. Walewski avant son départ, celui-ci lui avait assuré que, quoi qu'il arrivât, il fallait que le 1er avril prochain l'affaire de Rome fût terminée et que nos troupes fussent retirées

1. Le comte Horace de Viel-Castel écrit dans son *Journal*, à la date du jeudi 31 janvier 1861 : « Les puissances étrangères font conseiller à François II de prolonger la résistance de Gaëte, mais tous les souverains laissent bombarder ce malheureux roi dans son dernier asile..... Les rois de l'Europe sont atteints d'aveuglement; ils se tiennent sur la défensive, laissant à la révolution le temps d'accomplir son travail de taupe. Ils n'osent plus avoir le courage de leur conscience ; ils subissent en ce moment la dégradation de chevalerie. »

et rentrées en France. « C'était une des raisons » pour lesquelles il n'avait pas voulu reprendre » le portefeuille des affaires étrangères, attendu » qu'il ne lui convenait pas d'être chargé d'exé- » cuter le pape. Il avait, pour le même motif, » regretté que je n'eusse pas donné ma démis- » sion en même temps que lui la sienne. »

Cette question est délicate, je le sens, mais, pour cette raison même, je vous prie instamment de m'en dire très confidentiellement deux mots dans votre prochaine lettre.

Mille amitiés, cher ministre, et tout à vous.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 2 février 1861.

Mon cher ministre,

Votre lettre du 27 janvier m'est parvenue mercredi matin 30 janvier. Or le mardi j'avais, comme vous, donné un bal à l'ambassade; je

m'étais couché entre quatre et cinq heures, et j'étais précisément dans la période d'hébétement que bien vous dépeignez. Je suis à peu près dans le même état dans ce moment, car je viens de passer quatre heures à la fonction religieuse de Saint-Pierre, ce qui est à peu près aussi fatigant que le bal. J'ai une curieuse nouvelle à vous apprendre. La lettre de l'Empereur a produit sur le Pape un effet tout différent de ce que je croyais ; elle a beaucoup plu au pape : je le sais de deux sources qui me paraissent bonnes, et pour ainsi dire certaines. Il paraît que Sa Sainteté aurait dit : « Que cette fois-ci le » langage de Sa Majesté était clair et net, qu'il » disait si franchement ce qui lui avait déplu, » qu'on pouvait le croire quand, d'un autre côté, » il se disait profondément attaché à la papauté » et à la conservation de son pouvoir tempo- » rel ; que, à dire vrai, l'Empereur refusait au » saint-père ce qu'il lui avait demandé pour » l'archevêché de Paris, mais que, d'un autre » côté, il reconnaissait les avantages d'une con- » fiance réciproque et paraissait sincèrement » désirer une occasion d'y revenir ». Le pape aurait ainsi qualifié la lettre de Sa Majesté : « Très franche, très sérieuse, mais en même

temps très respectueuse envers le chef de l'Église », et il aurait dit qu'il en augurait « plus de bien que de mal ».

Je tiens ces informations confidentielles du cardinal Antonelli lui-même. Elles m'ont été confirmées par Mgr Sacconi qui avait vu un des ministres de Sa Sainteté, lequel avait appris du saint-père les mêmes choses.

Jeudi soir, l'ambassadeur d'Espagne m'a dit également qu'ayant vu Sa Sainteté dans la journée, le pape lui avait parlé de l'Empereur et lui avait dit : « Je ne peux pas me plaindre, » l'Empereur fait beaucoup pour moi, et j'ai » lieu de le croire bien disposé à mon égard. »

Je vous serai fort obligé si vous voulez bien me dire ce que vous désirez au sujet de Mgr Sacconi. Voulez-vous qu'il retourne à Paris, ou voulez-vous qu'il reste ici? Il y a du pour et du contre des deux côtés. Quelques personnes répandent en France et dans le clergé, que c'est le pape qui l'a rappelé pour témoigner son mécontentement. Y a-t-il avantage à prouver la fausseté de cette rumeur en le faisant revenir? J'attends votre réponse. Pour moi je ne puis pas dire sur son compte autre chose que ce que je vois: je le trouve calme, raisonnable, pas du

tout ennemi des transactions ni des réformes et assez éclairé dans ses jugements. Ce que je lui reproche, c'est de manquer de formes, d'être grossier et mal élevé ; mais il sait qu'il doit être cardinal, que, d'après la coutume, c'est l'Empereur qui doit lui remettre la barrette quand il le sera, que la barrette est en général accompagnée d'un beau présent et que ce présent est sans doute proportionné à la bienveillance qu'on a su mériter. Le présent (*il regalo*) a autant d'influence à Rome qu'à Constantinople..... concluez.

J'ai remis les dépèches de Canofari au prince d'Altomonte, chargé d'affaires du roi de Naples à Rome ; je garde la lettre de l'Impératrice pour la reine. Si nous ne l'envoyons pas cela fera bien mauvais effet, car on en parle beaucoup.

Mille amitiés bien sincères, mon cher ministre.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 3 février 1861.

Mon cher duc,

N'en déplaise à madame de Goyon, je ne crois pas un mot de la conversation qu'elle prétend avoir eue avec le comte Walewski et dont vous me parlez dans votre lettre du 29 janvier. J'en saurai plus long par le prochain courrier.

Le discours de l'Empereur sera très laconique sur les affaires de Rome. Sa Majesté se borne tout simplement à dire « qu'elle a augmenté le corps d'occupation lorsque la sécurité du pape a été menacée. » Les explications viendront dans les débats de l'adresse, qui ne laisseront pas, je le crains, d'être assez violents sur ce point.

La carte que j'avais sous les yeux (carte gravée en Italie) quand j'ai écrit à Turin ma dépêche télégraphique du 2 octobre, marquait bien Civita-Castellana à l'est de Rome. Ce que je voulais préciser, c'est que nous n'aurions

rien à occuper, ni par conséquent à défendre au delà de cette profondeur. En mon âme et conscience, il me faut reconnaître que Correse ne se trouve pas dans la ligne que j'avais en vue, et échelonnée entre Viterbe, Civita-Castellana, Monte-Rotondo et Tivoli. Voilà, relativement à la mer, ce que j'entendais par l'est de Rome. Au sud, nous n'avons formellement garanti que la délégation de Velletri. Laissons donc dormir la question en ce qui concerne la délégation de Frosinone, et, si nous paraissons de ce côté, que ce soit d'une façon essentiellement temporaire et uniquement dans le but d'aider le gouvernement romain à désarmer les Napolitains. Il me semble que quelques officiers d'état-major suffiraient pour cette besogne. La spéculation de Mgr de Mérode est très claire ; il voudrait amener l'échange d'un coup de fusil entre les Sardes et nous. Or, c'est ce que nous devons éviter à tout prix.

L'amiral de Tinan ne doute pas que le roi de Naples ne se retire à Rome. Je regretterais profondément que le pape se prêtât à une semblable combinaison. Qu'il accorde l'hospitalité, pendant trois ou quatre semaines à un souverain malheureux, pour lui donner le temps de

se retourner, je le comprends, mais tout ce qui ressemblerait à l'union des deux causes ne tarderait pas à créer au Saint-Siège, et par ricochet à nous-mêmes, les plus sérieux embarras. L'Italie tout entière s'ameuterait contre notre occupation. On n'y verrait plus une mesure qui se justifie d'elle-même aux yeux des hommes raisonnables; on nous accuserait de couvrir de notre drapeau un foyer de réaction politique, et ces clameurs pourraient finir par émouvoir l'Empereur.

Le général Cialdini a laissé passer une lettre close du roi François II à l'Empereur pour remercier Sa Majesté des ordres donnés au *Brandon* et à la *Mouette*. Je suppose donc que l'on ne serait pas plus difficile pour la lettre de l'Impératrice à la reine de Naples. Peut-être pourriez-vous l'envoyer à Terracine par un simple messager avec un mot de vous pour le général Cialdini. Si, placé plus près que moi, la chose vous semble peu praticable, ne faites rien.

Tout à vous bien sincèrement.

P.-S. — Tâchez qu'on délivre les prisonniers sardes[1], dont la plupart, m'assure-t-on, ne sont

1. Qui avaient été pris à Correse.

pas des soldats. M. de Cavour, qui a fait relâcher à Messine quatre Français compromis dans une conspiration bourbonienne, me demande la réciprocité, et j'ai promis de vous en écrire.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 4 février 1861.

Monsieur le comte.

Le discours de l'Empereur a obtenu les suffrages universels et bruyants du Sénat et du Corps législatif. Le passage dans lequel Sa Majesté parle de ses sympathies pour *une infortune royale si noblement supportée* a soulevé un tonnerre d'applaudissements. Ce n'est peut-être pas très politique, mais les sentiments généreux exercent en France un empire dont il n'y a pas à méconnaître la force. Les assurances pacifiques du discours ont été extrêmement goûtées et produiront partout, je l'espère, une bonne et salutaire impression. Mon exposé,

qui ne sera imprimé que demain, n'est que le développement des têtes de chapitres indiquées par l'Empereur. J'y ai joint un recueil de pièces dont je vous envoie un exemplaire. C'est le seul qui soit sorti, à l'heure qu'il est, des presses de l'imprimerie impériale. Le tirage se fait cette nuit et la distribution aura lieu demain.

Il ne me manque plus que l'adhésion officielle de la Russie, pour procéder à la réunion de la conférence pour les affaires de Syrie. Je désire gagner quelques jours afin de laisser au ministre de Prusse, M. le comte Pourtalès, le temps de revenir de Suisse où il est allé assister aux derniers moments de son père. C'est un homme capable et sensé qui sera d'un grand secours pour formuler une transaction. Je suis très content du langage de lord Cowley, et nous tâcherons sincèrement de nous entendre avant le débat public. L'opinion, toutefois, est assez montée ici et les articles du *Morning Post* ne contribuent pas à la calmer. Prétendre que l'occupation française en Syrie n'a été bonne à rien et est devenue le seul obstacle au rétablissement de la tranquillité et de la confiance, c'est par trop offenser la vérité et le bon sens ! J'espère, en dépit de cette étrange opinion de lord

Palmerston, que le discours de la reine ne contiendra rien qui soit de nature à nous blesser. Pour moi, je continuerai la discussion jusqu'au bout sans y mêler le moindre grain de passion, mais aussi sans accepter aucune part de responsabilité dans les tristes événements que je prévois. Comment lord Palmerston ne comprend-il pas que l'intérêt de la Porte exige que la garantie matérielle donnée aux chrétiens par notre présence, dure jusqu'à ce qu'on y substitue la garantie morale résultant de la nouvelle organisation de la Montagne? Que des massacres recommencent, ce ne sera plus une question de Syrie, c'est la question d'Orient elle-même qui se posera, et voilà ce que nous voudrion sincèrement empêcher.

M. de La Valette a été assez sérieusement malade ; il a été atteint d'une fluxion de poitrine qui n'a cédé qu'à des remèdes énergiques. Il m'a annoncé hier par le télégraphe son entrée en pleine convalescence.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 9 février 1861.

Mon cher ministre,

Vous trouverez dans une dépêche confiden tielle[1] que je vous écris par ce courrier l'histo-

1. Cette dépêche confidentielle du 9 février, faisant partie de la correspondance *officielle* du duc de Gramont, et portant le n° 16 de l'année 1861, nous nous sommes abstenu de l'insérer ici, bornant notre publication à des documents *privés*. Disons cependant que, dans la dépêche en question, le duc de Gramont résumait ainsi les propositions faites par la Sardaigne au Saint-Siége : *Abandon du pouvoir temporel, en échange de grandes libertés religieuses et d'avantages pécuniaires considérables; reconnaissance solennelle de propriétés et d'immunités territoriales capables d'assurer, sur une grande échelle, l'éclat de la cour pontificale, l'existence du clergé laïque* (sic) *et régulier et les dépenses du culte catholique.* Le comte de Cavour chargea le docteur Pantaleone, son ami personnel, et, depuis longtemps, son agent officieux à Rome, de s'aboucher avec le père Passaglia, ancien jésuite et canoniste très distingué, auteur d'une brochure où il cherchait à établir que le pouvoir temporel était parfaitement compatible avec les exigences des sociétés nouvelles. Le père Passaglia vit le cardinal Santucci qui se chargea de parler au pape des ouvertures de la Sardaigne. Pie IX reprocha sévèrement au cardinal Santucci de s'être chargé d'un semblable message. Le père Passaglia, très ému de l'incident, déclara qu'il n'aurait jamais accepté un *mandat* du gouvernement sarde et qu'il n'avait été consulté que comme *canoniste*. Telle est la version du duc de Gramont sur cette affaire. On verra plus loin d'autres détails sur cette négociation secrète.

rique des pourparlers entre le cabinet de Turin, le père Passaglia, le cardinal Santucci, le docteur Pantaleone à Rome, et à Paris, les personnages que vous devez connaître aussi bien que moi et qui sont les dépositaires habituels des plans, des vœux et des mandats du comte de Cavour. Je n'ai pas voulu reproduire le factum piémontais en toutes lettres, parce que, comme vous me l'aviez communiqué il y a six semaines, dans votre correspondance particulière, je savais ainsi que vous le connaissiez et il m'a paru suffisant de l'indiquer. Je suis obligé, sous peine de tarir la source de mes informations, de ne pas la dénoncer, voilà pourquoi je ne la précise pas davantage, et, d'un autre côté, comme ce que j'apprends par cette voie entre de droit dans les informations officielles que je dois à mon gouvernement, j'ai cru devoir en faire l'objet d'une dépêche confidentielle. Vous jugerez s'il convient de la laisser dans ma correspondance numérotée, ou de l'en retirer. A cet effet je vous l'envoie sous une enveloppe séparée. M. Russell parle beaucoup depuis quelque temps du mécontentement de l'Empereur contre Rome ; il déclare tenir de source certaine que Sa Majesté en a assez du pape, et veut en finir

à tout prix avec lui. Il disait, il y a trois jours, à quelqu'un qui me l'a répété : « Je suis bien » informé, mieux peut-être que le duc de Gra- » mont, et je vous réponds que la pensée domi- » nante de l'Empereur est de réduire le pape à » ne plus être qu'un évêque. » Du reste, ni Russell, ni Pantaleone n'ont été habiles dans leur intrigue et ils ont été joués par les cardinaux ; les faits le prouveront. Il n'y a pas et il n'y aura pas de négociation entre le pape et le roi de Sardaigne sur les bases du projet sarde. Aucune transaction ne sera possible à moins d'être plus tard, et en temps opportun, imposée par un congrès au pape.

Vos scrupules au sujet de Correse étaient bien fondés. Correse n'est pas dans la *Comarca*, c'est *l'Osteria di Correse* qui est le point en question. Tout cela s'appelle Correse dans ce pays où rien n'est précis, et où on donne le nom de famille à tous les domestiques de la maison et de l'écurie.

J'ai fait une triste figure dans l'affaire du Sr Gaetano Antonelli, secrétaire du prince Gabrielli, et je crois qu'il serait bon que l'Empereur en fût instruit, afin qu'il pût, s'il le juge convenable, prier le prince Gabrielli de ne pas

compromettre ainsi l'intervention de l'ambassadeur de Sa Majesté. J'avais obtenu avec peine un sursis de dix jours. M. Gaetano Antonelli avait déjà décampé sans l'attendre, et, de sa nouvelle résidence, au moment où j'intervenais pour lui, en le représentant comme un homme exclusivement occupé de ses affaires, il adressait au journal *la Nazione* une lettre que je vous engage à vous faire traduire. Il est impossible d'être plus agressif contre le pape. Du reste, c'est dans le sang de la race : demander d'une main, et frapper de l'autre. Il vous semblera sans doute, comme, à moi, que la bienséance exigeait qu'il se tût, du moment où, à sa demande, j'avais intercédé pour lui. On aurait pu me faire un compliment sur mon protégé. On a eu le bon goût de ne pas m'en parler.

J'ai envoyé de Piennes porter la lettre de S. M. l'Impératrice, sans en rien dire à personne, et on ne se doute pas encore ici de ce message. Nous aurions dû commencer par là dès le jour où elle est arrivée ici.

J'espère que les prévisions de l'amiral de Tinan ne se réaliseront pas au sujet du séjour du roi de Naples à Rome. Je déploierais comme

vous cette nouvelle complication; j'ai déjà fait quelque chose pour l'empêcher, et je vais encore m'en occuper ; ce serait très regrettable. Il y viendra certainement pour voir la reine mère et le pape, mais il ne devrait pas y rester plus d'une semaine ou deux au maximum. Il me semble que c'est en Espagne qu'il serait le mieux. Comment prendrait-on l'idée de sa résidence en France ?

J'épuise à bâtons rompus les questions que vous abordez dans votre lettre, et pour cela j'ajoute encore ces deux lignes. Mérode ne nous engagera jamais, soyez-en sûr, dans un conflit avec les Piémontais, pourvu qu'on donne à cet égard des ordres formels et catégoriques à M. de Goyon. Pour moi, je n'y consentirais jamais, à moins que les Piémontais ne viennent nous chercher, ce qui est impossible.

Malgré toute la préoccupation des esprits, le peuple de Rome n'a pas su résister au carnaval, et le *Corso* était avant-hier plein de mascarades et de voitures. Au moment ou je vous écris toute la ville est en danse. Ma mère et ma sœur se sont mises de la partie et elles n'en reviennent pas, tant cette gaieté bruyante et générale démolit l'échafaudage de tristesse que les jour-

naux ont réussi à bâtir autour de Rome. Pour peu que cela continue, la vérité n'existera plus nulle part, si ce n'est dans la partie officielle du *Moniteur*. Vous la retrouverez au moins toujours, mon cher ministre, dans l'expression de mon amitié.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 10 février 1861.

Mon cher duc,

La nouvelle que vous me donnez m'a très agréablement surpris. Je craignais que la lettre de l'Empereur ne mît le feu aux poudres et je vois au contraire avec bonheur qu'elle semble plutôt avoir produit un effet calmant. Quoi qu'il advienne de cette première impression, j'espère en tout cas que l'on renoncera à la persécution morale dirigée contre le cardinal Morlot et que nous n'aurons pas à pourvoir, dans des circonstances aussi délicates, à la vacance du siège de Paris.

Le nonce se montre à vous sous un aspect qui me ferait presque crier au miracle. Si sa conversion était solide, nous n'aurions qu'à désirer son retour; malheureusement, et ce n'est pas d'après l'opinion un peu trop accusée du ministre des cultes que je parle, il s'est créé, de l'aveu des membres les plus distingués et les plus raisonnables du clergé, une position détestable. S'il ne doit revenir ici que pour être nommé bientôt cardinal, recevoir son cadeau, et nous faire ses adieux, je n'y ferais pas obstacle, mais si c'est un bail quasi indéterminé qu'il s'agit de renouveler, dans notre intérêt, comme dans celui du Saint-Siège, je préférerais que son absence se prolongeât s'il n'était pas possible en ce moment, de lui donner un successeur. Ces questions personnelles au surplus, exigent beaucoup de ménagements et ce n'est guère qu'à demi-mot qu'il faut les traiter avec le cardinal Antonelli. Ce que je ne crains pas d'affirmer, toutefois, c'est que la cour de Rome gagnerait à changer de représentant. Pour moi, je n'ai rien contre Mgr Sacconi[1], nous nous connaissons depuis

1. Mgr Sacconi avait été nonce apostolique à Munich à l'époque où M. Thouvenel était ministre de France en Bavière (1851).

trop longtemps, pour n'avoir pas l'un et l'autre notre franc parler, et c'est en définitive assez commode pour les relations.

L'Empereur m'a chargé de vous soumettre une idée dont il m'a parlé hier. Sa Majesté pense que le roi François II pourrait trouver avantage à vendre le palais Farnèse, la Farnésine et l'emplacement du palais des Césars. Sondez discrètement le terrain auprès des personnes le plus en état de vous renseigner à cet égard, et dites-moi si vous croyez qu'il y ait quelque chose à faire. En cas d'acquisition, le palais Farnèse deviendrait l'hôtel de l'ambassade. Si le conseil d'État avait pu s'en douter, il m'aurait à coup sûr refusé votre augmentation de 20 000 francs, que je n'ai obtenue qu'après une lutte excessivement vive. J'ai été moins heureux pour Madrid, mais j'ai fait triompher ma combinaison pour les secrétaires. Ce sera une bonne trace de mon passage au ministère. Le grand argument de MM. les conseillers d'État pour s'opposer à mes demandes vaut la peine d'être cité : « Vous êtes de la carrière diplomatique m'ont-ils chanté sur tous les tons; vous y avez des amis et c'est à raison de votre bienveillance que nous suspectons ce qui vient de vous! »

Je suis convaincu que l'Empereur, tout en regrettant d'avoir les difficultés que lui suscite l'occupation de Rome, ne songerait à y mettre un terme que dans les deux hypothèses suivantes : celle où le pape quitterait sa capitale, ou celle où Sa Sainteté conclurait un arrangement avec le roi Victor-Emmanuel. A ce propos, on continue à m'affirmer que des pourparlers confidentiels sont entamés et que le père Passaglia serait parti pour Turin. On ajoute que les cardinaux Amat, d'Andrea, di Pietro, Boffondi, Santucci et de Sylvestri, je crois, sont favorables à une transaction, et que le cardinal Antonelli lui-même y est moins opposé qu'on ne le pense généralement. J'ai de grands doutes sur la valeur de ces informations, mais je crois devoir toujours vous les communiquer pour vous mettre à même de les contrôler avec toute la réserve que le sujet comporte.

La discussion de l'adresse commencera au Sénat à la fin de la semaine et précédera les débats du Corps législatif. La publication de nos documents[1] a ramené beaucoup d'esprits, et le ton des discours sera en général plus

1. Les documents publiés dans le *Livre jaune* de 1861.

modéré sur les affaires de Rome qu'il n'était permis de l'espérer il y a deux mois. J'ai la certitude que l'ensemble de notre politique aura l'approbation d'une forte majorité dans les deux Chambres et que le pouvoir temporel du pape sera considéré uniquement sous le rapport des conditions indispensables pour assurer au chef du catholicisme le libre exercice de son autorité spirituelle.

M. de Cavour, qui a fait remettre en liberté plusieurs légitimistes français compromis très positivement dans une conspiration réactionnaire à Messine, me persécute chaque matin pour obtenir la même faveur au profit des trois prisonniers de Correse, que l'on persiste à Rome à vouloir faire passer devant un conseil de guerre. Ces individus sont aussi peu intéressants que possible, mais, en définitive, ils ont été arrêtés en dehors des limites du territoire que notre intervention a conservé au Saint-Siège et la légalité, sinon le droit, justifie la réclamation de M. de Cavour. La chose, en tout cas, ne vaut pas la peine de devenir un incident.

Est-il vrai que l'armée pontificale soit aujourd'hui de onze mille hommes? A quel

chiffre estimez-vous les volontaires français et pourriez-vous vous en procurer la liste?

Adieu, mon cher duc, et tout à vous bien sincèrement.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 12 février 1861.

Mon cher ministre,

Ce mot est pour vous seul et je vous l'écris pour vous prier de placer sous les yeux de l'Empereur la lettre particulière relative au message du roi de Naples qui accompagne celle-ci. De vous à moi, en voici la raison. Je tiens absolument à ce que le message que je transmettrai au roi, si je dois en transmettre un, soit, en mon âme et conscience, la sincère expression de la vérité. Si je venais à découvrir plus tard que, par des raisons politiques, j'ai, sans le savoir, induit le roi en erreur, cela ferait le désespoir et la honte de toute ma vie. Aussi,

sous ce rapport, je vous demande de faire en sorte que la réponse soit assez précise pour ne laisser aucun doute. L'Empereur, en lisant ma lettre, comprendra la situation.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 12 février 1861.

Mon cher ministre,

J'ai envoyé M. de Piennes porter à Gaëte la lettre de S. M. l'Impératrice; il s'est parfaitement acquitté de cette mission avec un tact et une prudence au-dessus de tout éloge, et je vous recommande particulièrement la lecture du rapport ci-joint qu'il m'a adressé au retour de sa mission. C'est un document rempli d'intérêt.

Ce voyage a fait naître une circonstance grave que je n'ai pas provoquée, car, à dire vrai, je ne m'attendais pas à ce que M. de Piennes fût autorisé à se rendre de sa personne auprès

du roi de Naples. Le roi l'a chargé de me transmettre verbalement le message confidentiel suivant :

« Dites au duc de Gramont que je lui demande instamment de me faire connaître la vérité de la situation. S'il existe encore pour moi une chance d'être secouru, soit par les souverains soit par les circonstances, je peux prolonger ma résistance pendant quatre, cinq ou six semaines ; s'il n'existe aucune chance de secours, absolument aucune, alors cette résistance, je le sens, devient désormais inutile et peut-être mon devoir est-il d'y mettre un terme. Dites-lui que je fais appel à son honneur. Ce n'est plus le roi de Naples qui s'adresse à l'ambassadeur, c'est François de Bourbon qui demande à un gentilhomme français de lui parler sans détour, et qui place sa confiance dans la parole de celui qu'il consulte. »

Le roi remit alors à M. de Piennes une série de cinq chiffres signifiant ces mots : « *Il n'y a plus d'espoir* » et une autre série de six chiffres signifiant ces autres mots : « *Il y a espoir d'être secouru* » ; et il exprima le désir que, suivant

l'un ou l'autre cas, je lui transmette par le télégraphe aérien l'une ou l'autre de ces séries.

Quelque flatteur que puisse être le témoignage de confiance que me donne le roi de Naples, je sens qu'il ne m'appartient pas d'y répondre sans demander les ordres de l'Empereur, et je vous serai reconnaissant si vous voulez bien me faire connaître la volonté de Sa Majesté. Si l'Empereur est convaincu qu'en effet il n'y a plus pour le roi de Naples aucune chance d'être secouru et que Sa Majesté trouve bon que je l'en avertisse, je ferai passer par le télégraphe la première série.

Si l'Empereur n'a pas cette conviction, et cependant juge convenable de ne pas encourager une résistance sans but utile, je ne ferai rien passer du tout, car si d'une part je ne puis absolument transmettre au roi de Naples un message qui ne soit pas la vérité entière et parfaite, de l'autre, Sa Majesté Sicilienne, en me marquant son estime et sa confiance, témoigne par cela même qu'Elle n'attend pas de moi d'autres services que ceux qui sont compatibles avec mon dévouement à l'Empereur et ma fidélité à mes devoirs.

J'ai tout lieu de croire que la première hy-

pothèse, celle de la première série de chiffres, est réalisée, et si je ne consultais que mes impressions personnelles, je me croirais autorisé à informer le roi de Naples qu'il n'a plus rien à attendre ni à espérer. Dans ce cas l'Empereur pensera, sans doute, qu'il vaut mieux hâter la fin de cette lutte meurtrière dans l'intérêt des deux parties et vous pourriez me prévenir par le télégraphe. Je ferais alors passer les chiffres de la première série et j'enverrais le *Brandon* à Terracine, car le message que je transmettrais au roi le déciderait probablement à capituler de suite.

Je dois ajouter au rapport de M. de Piennes ce qu'il ne dit pas. C'est que le feu n'a pas été suspendu pendant le trajet qu'il a accompli pour se rendre à Gaëte, et que les bombes et les boulets pleuvaient autour de lui. Vous connaissez cet excellent jeune homme, il est aussi brave que modeste ; et dans des cas semblables, c'est aux chefs qu'il appartient de faire valoir ceux qui s'effacent : aussi je vous le recommande d'une manière toute spéciale.

RAPPORT adressé par M. le MARQUIS DE PIENNES, secrétaire de l'ambassade de France, à S. E. le DUC DE GRAMONT, au retour de la mission qu'il avait reçue pour Gaëte.

Rome, le 11 février 1861.

Monsieur le duc,

Ainsi que vous m'en avez donné l'ordre, je me suis rendu à Terracine ; le passage de la frontière, tant du côté occupé par les troupes piémontaises que du côté gardé encore par les troupes pontificales, offrait quelques difficultés, eu égard au secret que vous m'aviez recommandé de garder sur mon voyage et surtout sur la mission qui m'avait été confiée. Le 9 au matin, cependant, je traversai les lignes gardées par les gendarmes pontificaux, sous le prétexte d'une chasse qui devait avoir lieu sur le terrain resté conventionnellement neutre entre les deux parties, et je me présentai aux avant-postes piémontais. Je fus immédiatement autorisé à poursuivre ma route, grâce à un avis que j'avais fait parvenir quelques heures auparavant

au major commandant le district militaire de Fondi et aussi à un ordre donné, depuis deux jours déjà, par le général en chef, de laisser passer un courrier qui devait lui être adressé par l'ambassade de France à Rome. Avant d'aller plus loin, je me permettrai de vous signaler, monsieur le duc, la différence que j'ai constatée entre les troupes pontificales et les troupes piémontaises en présence sur la frontière : les premières découragées, tiraillées dans tous les sens, devant obéir à des ordres émanant de chefs de service différents, se gardent mal ou pas du tout ; de très rares patrouilles parcourent la campagne ; elles n'ont encore arrêté ni un malfaiteur ni un des nombreux espions qui sortent des États de de l'Église pour se rendre au camp piémontais. Les troupes sardes, au contraire, bien tenues, exactement surveillées, ne laissent pénétrer personne dans le royaume de Naples. Cet ordre émané du général en chef, et provoqué par les craintes que lui inspirent quelques menées et quelques tentatives de réaction dont le centre serait à Rome et à Terracine, est si sévèrement exécuté, que les relations entre les deux côtés de la ligne frontière sont complètement inter-

rompues. Les habitants du pays ne peuvent vaquer à leurs affaires les plus indispensables ; la circulation des voyageurs est entièrement interdite, il est même défendu au major commandant le district de Fondi de demander une permission de passage pour une personne venant des États du pape, le général Cialdini s'étant réservé l'initiative à cet égard. Les deux pays souffrent, les habitants des environs de Gaëte, chassés de leurs habitations, se sont réfugiés dans les campagnes et y meurent littéralement de faim. On attend impatiemment la chute de Gaëte, mais on l'attend beaucoup plutôt comme moyen de revenir à un état de choses régulier que comme souhait fait en faveur des nouveaux maîtres du territoire.

Un laissez-passer qui m'avait été délivré à Fondi me permit de traverser, sans trop de difficultés, les quelques lieues qui séparent Gaëte de la frontière, malgré l'encombrement résultant du transport des immenses approvisionnements de fascines que les Piémontais font couper dans les bois de Fondi, à une lieue au plus de Terracine.

A peine arrivé au camp piémontais, je fus introduit près du général Cialdini qui m'offrit

de me faire immédiatement conduire à Gaëte. « Je dois vous prévenir seulement, m'ajouta-t-il, » que je crains que votre drapeau parlementaire » ne soit peut-être pas respecté. Les Napolitains » m'ont trompé avant-hier ; mes officiers ont » constaté que, malgré la parole qu'ils m'a- » vaient donnée de ne pas le faire, ils ont » travaillé à réparer leurs fortifications durant » un armistice que je leur avais accordé, contrai- » rement à mes intérêts, et uniquement dans » un but d'humanité. J'ai exprimé hier mon » très vif mécontentement à l'officier chargé de » venir me demander encore une prolongation » d'armistice, et je lui ai déclaré que, désormais, » je ne recevrais plus de parlementaires ; que je » me considérais comme dégagé, par leur con- » duite, des devoirs d'humanité qui même sont » imposés en temps de guerre. Je vais cepen- » dant envoyer l'ordre à l'amiral Persano de » vous donner un des avisos qui sont en » permanence à sa disposition, de manière » que vous puissiez tenter d'arriver à Gaëte » avant la nuit. » — Dans mon ignorance des lois qui régissent la question des parlementaires entre parties belligérantes, je ne crus pas devoir faire remarquer au général, eu égard

surtout aux incidents de la veille, la convenance qu'il y avait, en expédiant un parlementaire, de faire cesser d'abord le feu de trois de ses batteries qui, dans ce moment, tiraient sur la place, et je me rendis au bord de l'amiral Persano. Cet officier, trop visiblement contrarié de mon arrivée et de l'ordre du général en chef qui lui avait été transmis par un officier m'accompagnant, commença par me déclarer qu'il était impossible d'exécuter cet ordre: « Cialdini » ignore complètement ce que c'est que la » marine, il faut du temps à un des avisos pour » obtenir la pression. » (Je vous ferai cependant remarquer, monsieur le duc, que des jets de vapeur partis de la cheminée de dégagement de deux des avisos mouillés auprès de l'amiral et que j'avais remarqués peu auparavant, me permettaient de douter de la valeur des raisons qu'il alléguait. « Je ne puis, ajouta-t-il, exposer un » de mes avisos à recevoir des boulets; il fera » bientôt nuit, les Napolitains profiteront peut- » être du prétexte qu'ils n'ont pas aperçu le » drapeau parlementaire; tout ce que je puis » faire c'est de vous donner un canot. » Comme je faisais observer à l'amiral que la distance à parcourir était assez grande (environ 3 milles

et demi) et que nous n'arriverions à Gaëte qu'à la chute du jour, qu'il vaudrait peut-être mieux attendre le lendemain matin, il me répondit assez sèchement : « D'ailleurs, si vous ne voulez » pas y aller, donnez-moi la lettre que vous » devez remettre à la reine, je vais envoyer un » de mes officiers, qui, lui, ira la porter à sa » destination. » — « Puisqu'il en est ainsi, » amiral, lui répondis-je, veuillez faire armer » immédiatement un canot, je n'ai pas l'habitude » de me dispenser des missions qui m'ont été » confiées. » — Je parvins, de la sorte, vers cinq heures et demie du soir jusque sous les murs de la ville, où l'ordre nous fut donné de nous arrêter à environ cinquante pas des batteries. Un canot napolitain vint à notre rencontre, j'expliquai à l'officier qui le commandait le but de ma mission, il me reçut immédiatement à son bord et consentit, sur ma demande, à permettre à l'embarcation qui m'avait amené de se retirer derrière un bastion avançant dans la mer, afin de s'y abriter des projectiles piémontais qui, tirés contre les batteries, manquaient quelquefois leur but et venaient tomber dans la mer à quelque distance de nous.

A peine descendu à terre, l'officier napolitain

me conduisit dans une casemate, où il me pria d'attendre son retour, me disant qu'il allait prendre les ordres de Sa Majesté à mon égard. Je me trouvais au milieu d'une trentaine d'officiers ou de soldats; leur esprit me parut assez bon, quelques-uns même étaient fort gais, tous me semblaient prendre tranquillement, et comme des gens de cœur, leur triste situation. Après une attente d'environ un quart d'heure, l'officier qui m'avait introduit revint me prendre, m'annonçant que Sa Majesté me recevrait immédiatement.

Je ne puis vous exprimer, monsieur le duc, l'impression navrante que me produisit l'aspect des rues que je traversai ; je pus constater, grâce au crépuscule, l'état de la ville. Les toits de toutes les maisons sont détruits. La plupart des façades du côté de la mer, et surtout de la terre, sont criblées de boulets; quant aux fortifications, en général elles ont peu souffert. Sa Majesté habite une casemate qui n'offre rien de remarquable, elle est petite, les murs en sont seulement blanchis à la chaux. et le roi et la reine y semblent privés des objets de confortable même les plus usuels. Dans la pièce où je pénétrai d'abord, je

rencontrai réunis quelques-uns des officiers restés fidèles au roi : le prince Rufano, le major Antonelli, le colonel Schümacher, la duchesse San Cesareo et deux ou trois autres personnes. Je fus immédiatement introduit près du roi, la reine entra un instant après, et je remis entre ses mains la lettre que vous m'aviez confiée pour elle. Sa Majesté en prit immédiatement connaissance, et, malgré le calme et la froideur habituels qui caractérisent sa figure, elle était visiblement émue du témoignage de souvenir que lui adressait Sa Majesté Impériale. « Je » n'ai malheureusement pas l'occasion de le » faire comme je le voudrais, me dit le roi, » mais veuillez, je vous prie, dire au duc de » Gramont d'exprimer à l'Empereur la pro- » fonde reconnaissance que je lui conserve ; lui » seul, ajouta-t-il, après un instant de réflexion, » durant lequel sa pensée semblait passer en » revue toutes les phases de sa triste existence » depuis trois mois, lui seul a fait quelque » chose pour moi. Sans la présence de la flotte » qui m'a permis de m'approvisionner et de » relever le moral de mes troupes, j'aurais dû » capituler sans même avoir eu l'honneur de » me défendre. M'apportez-vous quelques nou-

» velles qui me permettent d'espérer un appui » ou un incident favorable quelconque? » Je répondis à Sa Majesté que j'étais dans l'impossibilité de lui fournir aucun renseignement à cet égard, et je me bornai, sur sa demande, à lui donner les nouvelles reproduites par tous les journaux sur les résultats connus des élections en Italie et le sommaire du discours de S. M. l'Empereur aux Chambres. « La France, » continua le roi, je le sais, est toujours sym- » pathique à ce qui est bien ; je suis fier de la » façon dont l'Empereur m'a jugé. Lorsque je » serai obligé de céder, je tomberai du moins » avec l'approbation des honnêtes gens; je » ne saurais me faire illusion; je puis résister » un mois, deux mois, six mois peut-être, » mais qu'importe une défense plus ou moins » longue; si l'on ne vient pas à mon secours je » dois toujours succomber. Les souverains qui » m'abandonnent ne veulent pas voir que c'est » la cause même de la révolution qu'ils laissent » triompher, et que leur tour peut venir. — Il » ne s'agit pas de moi seul, j'ai appris depuis » trois mois à faire abstraction de ma personne; » je m'inquiète peu d'avoir quelques heures de » plus ou de moins à vivre, mais je ne puis faire

» aussi facilement le sacrifice de l'héritage qui
» m'a été confié. Même en admettant que j'aie
» mal gouverné mes peuples, ce n'est pas une
» raison qui puisse autoriser l'envahissement
» de mes États par un souverain que je de-
» vrais encore aujourd'hui, d'après les lois hu-
» maines, considérer comme mon parent et
» mon allié puisqu'il ne m'a pas déclaré la
» guerre.

» Cet acte me semble une bizarre interpré-
» tation du principe de non-intervention si
» hautement proclamé. Je voudrais savoir net-
» tement aujourd'hui ce que je puis craindre ou
» espérer. Il est, je le sens, inutile et inhumain
» de prodiguer le sang des hommes lorsque ce
» sacrifice ne doit pas porter fruit : j'ai assez
» fait pour mon honneur personnel. Je suis
» profondément peiné et indigné de la façon
» dont on me fait la guerre ; je sais que, sous
» ce rapport, tous les moyens sont bons, mais
» il y a loin de là à bombarder une ville, comme
» le font les Piémontais. Lorsque l'on veut
» réduire une place on détruit les fortifications
» qui l'entourent, on peut même chercher à
» provoquer une révolte parmi la garnison en
» ne lui laissant aucun repos, mais ici les sol-

» dats sont tous logés dans des casemates, les » bombes n'atteignent que quelques malheu» reux habitants qui n'ont pas su où se réfu» gier s'ils quittaient la ville. Leur situation » est affreuse, et pourtant je ne puis l'amélio» rer. Je ne vous parlerai pas de la façon dont » les Piémontais entendent les parlementaires : » ils se plaignent que nous les trompons, mais » je trouve, moi aussi, qu'ils interprètent bizar» rement et à leur fantaisie tous les faits. Le » siège a eu de nombreux témoins, et l'histoire, » un jour ou l'autre, rendra justice à qui il » appartient. »

Après cette conversation qui avait duré environ une heure et demie, et dont je me suis efforcé de rapporter textuellement les passages les plus importants, Sa Majesté me congédia, en me recommandant encore de prier Votre Excellence de faire parvenir à Sa Majesté Impériale l'expression de sa reconnaissance la plus vive et la plus profonde.

Durant notre conversation une bombe était venue éclater assez près de la casemate du roi. « Vous voyez que nous ne sommes pas plus » épargnés que les autres, me dit la reine ; voilà » la musique au son de laquelle nous vivons

» depuis trois mois. » — Le calme et le courage, au-dessus de tout éloge, de Sa Majesté exercent, dit-on, une grande influence sur l'esprit de la garnison.

Comme je sortais de l'habitation du roi, le hasard me fit rencontrer une personne que je connaissais depuis longtemps, et qui, par sa position, se trouve à même de connaître bien exactement la situation de la place. Elle voulut se charger de me guider elle-même à travers les rues éclairées seulement par la lumière des bombes, et je pus, chemin faisant, lui demander quelles étaient les chances de défense qui pouvaient rester au roi. — « Tenez, » me dit-il, « vous allez en juger vous-même. » Nous nous trouvions, en ce moment, devant une casemate où une centaine de soldats agenouillés récitaient le chapelet : « Ceci vous peint l'esprit de » la troupe. Les soldats sont encore fidèles, ils » obéissent, mais il n'y a plus d'enthousiasme. » — Chaque jour l'espoir d'une heureuse issue » diminue, et avec l'espoir le courage diminue » aussi. L'explosion qui a eu lieu, il y a deux » jours, nous a fait, moralement surtout, beau» coup de mal; elle a aussi constaté que le feu » roi a été trompé sur la qualité des travaux

» qu'il a fait ajouter à la place. — Les maté-
» riaux sont mauvais et je ne sais comment
» les murs résisteront lorsqu'on battra en
» brèche. Nous nous défendrons peut-être en-
» core trois semaines ou un mois, mais je
» doute que la résistance puisse se prolonger
» au delà de ce terme. » Le dévouement bien connu de l'officier qui me parlait en ces termes permettait d'ajouter confiance entière aux renseignements qu'il me donnait, et je ne puis que les reproduire ici, presque textuellement, afin de vous mettre à même de juger des chances qui peuvent rester aux assiégés.

A mon arrivée sur le quai, on me dit que l'embarcation piémontaise qui m'avait amené s'était peu à peu éloignée, et qu'enfin elle avait disparu. Je montai dans le canot napolitain qui était venu me prendre, et nous nous mîmes à la recherche de l'embarcation piémontaise. Après avoir parcouru inutilement les environs, l'officier napolitain, malgré les mauvaises chances que lui présentait un parcours sans fanaux, qu'il s'était abstenu de prendre afin de ne pas fournir de point de mire aux batteries ennemies, m'offrit de me ramener au bord de l'amiral Persano. En arrivant sur le pont de la frégate,

je trouvai l'officier piémontais qui m'avait conduit à Gaëte, se plaignant très vivement que les Napolitains l'eussent forcé de s'éloigner en le menaçant de faire feu. Entre deux opinions aussi opposées et qui présentaient les faits sous un jour si différent, je crus devoir m'abstenir de toute observation et je retournai à terre.

Le général Cialdini me reçut de la façon la plus gracieuse, et, avant toute autre chose, me pria d'agréer tous ses regrets sur la manière dont l'amiral avait interprété ses ordres. En rapprochant ces paroles de celles que j'avais entendues quelques heures auparavant de la bouche de l'amiral, je pus facilement constater le peu d'intelligence qui régnait entre ces deux officiers supérieurs.

Le général Cialdini recommença alors à me parler des griefs qu'il reprochait aux Napolitains : « Ces gens-là, me dit-il, manquent complètement de bonne foi. Ils promettent et ne » tiennent pas; ma situation en devient chaque » jour plus difficile ; je voudrais concilier les » devoirs de l'humanité avec les devoirs que » m'impose ma qualité de général en chef ; ils » me rendent tous les ménagements impossibles. Je suis aujourd'hui cependant beau-

» coup plus tranquille que je ne l'étais il y a
» quelques jours. Nous avions alors deux
» luttes à soutenir, l'une électorale, l'autre
» militaire; nous avons triomphé sur le pre-
» mier champ de bataille, sur l'autre, nous
» triompherons aussi, c'est seulement une
» affaire de temps. Je n'ai pas encore démasqué
» la moitié de mes batteries et d'ici peu de jours
» je compte ouvrir un feu auquel je doute que
» les assiégés puissent résister. Autrefois, nous
» pouvions craindre à tout instant que Gari-
» baldi ne nous entraînât dans quelque entre-
» prise hasardeuse, car il est impossible, sans
» folie, de méconnaître que nous ne sommes
» pas assez forts pour attaquer l'Autriche.
» Maintenant, j'ai la presque certitude que
» Garibaldi se tiendra tranquille. On ne con-
» naît pas assez en Europe sa situation actuelle.
» Malgré le prestige qui entoure son nom, il
» est beaucoup moins fort qu'il ne l'était.
» M. de Cavour a su habilement détacher de
» lui les hardis généraux qui le soutenaient.
» Medici, Sirtori et Cosenza sont loin d'être
» partisans d'une prise d'armes immédiate;
» nous savons, nous, les phases par lesquelles
» il faut passer pour acquérir le titre de général

» de division ; eux aussi apprécient les avan-
» tages de ce titre, et, sans vouloir déprécier
» leurs services, ils l'ont facilement gagné. Le
» pays a unanimement donné raison à la poli-
» tique du ministère. Pour ne citer qu'un fait
» entre mille, mon nom, et l'on sait que je
» suis loin d'être partisan des entreprises folles
» et hasardeuses, mon nom a réuni 700 et
» quelques suffrages à Milan, tandis que celui
» du célèbre Bertani ne pouvait en obtenir
» qu'un nombre réellement insignifiant.

» Il nous faut deux ou trois ans pour coor-
» donner les éléments de force qui se trouvent
» réunis entre nos mains, et je réponds tout
» jours à ceux qui crient autour de moi : *En*
» *avant!* que nous devons nous estimer for-
» heureux; que nous avons atteint un but
» auquel personne, il y a deux ans, n'eût osé
» prétendre, ni même rêver, qu'il faut savoir
» s'arrêter sous peine de perdre tout le fruit de
» son labeur. »

Le général se prit ensuite à me parler des Napolitains : « On a voulu me confier le soin
» d'organiser cette armée. J'ai refusé, rien ne
» m'eût été plus pénible que d'avoir à traiter
» avec ces populations. Je préfère de beau-

» coup la rudesse et la grossièreté même que
» l'on reproche aux Piémontais, aux paroles
» obséquieuses et aux formes si ridiculement
» polies des Napolitains. »

Bien qu'elle n'ait peut-être pas une grande importance, je me permets, monsieur le duc, de constater ici l'opinion que le général Cialdini m'a exprimée, comme celle d'un Italien qui professe hautement des sentiments de dévouement à l'Empereur, et surtout comme celle de l'un de ces hommes auxquels les partis peuvent reprocher tel ou tel acte politique, mais dont la modération est encore rare au milieu d'événements aussi graves et de luttes aussi vives que celles qui se produisent aujourd'hui en Italie.

Le général Cialdini s'est ensuite longuement étendu sur quelques articles publiés par de petits journaux italiens ou étrangers, qui voulaient le représenter comme un ennemi de la France, et comme s'étant vanté d'avoir fait fuir le général Lamoricière. Il m'a semblé vivement peiné de ces attaques. En me quittant il m'a prié de le rappeler au souvenir de Votre Excellence, et m'a chargé de lui dire qu'il n'a pas oublié les bons et excellents rapports

qu'il avait précédemment entretenus avec elle.

Après avoir passé la nuit à Mola di Gaëta, je suis parti le 10 au matin, et j'ai réussi à rentrer à Terracine, puis à Rome, sans que l'autorité pontificale, ainsi que vous me l'aviez recommandé, ait eu le moindre indice de mon voyage ou de ma présence sur un point quelconque de la route que j'avais parcourue.

J'ai l'honneur d'être avec respect,
Monsieur le duc,
De Votre Excellence,
Le très humble et très obéissant serviteur,

D'HALLUYN DE PIENNES.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 13 février 1861.

Monsieur le comte,

Le carnaval a fait un peu chômer les correspondances; toutefois, je n'ai pas complètement perdu mon temps puisque j'ai décidé la Porte à ne pas se refuser à la conférence et à

munir son plénipotentiaire, si j'en juge par le langage plus calme d'Ahmet-Vefick-Effendi[1], d'instructions que je ne crois pas inconciliables avec la prolongation du terme fixé à l'occupation qui expire le 5 mars. J'ai tout lieu de supposer que les représentants d'Autriche, de Prusse et de Russie se joindront tout d'abord à moi pour décliner au nom de leurs cours, et laisser à la charge de la Turquie, la responsabilité des événements qui suivraient la retraite de nos troupes si elle s'opérait avant que l'on ne se fût mis d'accord sur la nouvelle organisation de la Montagne. J'ai, je l'avoue, quelque peine à admettre que lord Cowley engage résolument Ahmet-Vefick-Effendi à accepter cette responsabilité, et j'aime mieux espérer que l'on finira par s'entendre sur une formule de transaction. Je persiste au surplus à penser que ce serait rendre un bien mauvais service à la Porte que de la laisser seule aux prises avec des difficultés trop fortes pour elle, et que mieux vaut prolonger à l'amiable la question de Syrie, avec la certitude de la régler

1. Ambassadeur de Turquie à Paris. (Voir sur Ahmet-Vefick-Effendi l'Index biographique).

convenablement d'ici à trois ou quatre mois, que de s'exposer à voir la question d'Orient tout entière sortir d'une nouvelle explosion de fanatisme dans un coin reculé de l'Empire.

Je trouve, monsieur le comte, que vous avez eu grandement raison de saisir l'occasion d'avoir avec lord John Russell l'explication dont vous me parlez dans votre lettre particulière du 7 février. Vous pouvez affirmer en toute sûreté de conscience que nous n'encourageons aucune menée sur les rives du Danube et l'action décisive de notre consul général à Bucharest sur le prince Couza, dans la question des armes saisies, en est la preuve. Nous agissons de même à Belgrade et auprès du prince de Monténégro. Ce qu'il ne dépend pas de nous d'empêcher, c'est que toutes ces régions ne soient troublées et dans l'attente d'un meilleur avenir ; mais nous modérons autant que possible leur impatience et ne prononçons pas un mot qui autorise l'espoir d'un appui quelconque de notre part.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments bien dévoués.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 16 février 1861.

Mon cher ministre,

Les événements ont marché plus vite que la poste et les dépêches, et ma lettre de mercredi dernier vous est parvenue quand vous saviez déjà le roi de Naples au Quirinal[1] ! Je viens de le voir : il m'a dit qu'après l'explosion de la grosse poudrière et l'effondrement d'une grande casemate, la position était devenue non pas critique au point de rendre la capitulation nécessaire, mais de nature à augmenter considérablement les sacrifices d'hommes pour la défense de la place. Il avait alors jugé, qu'en

1. François II, comprenant l'inutilité d'une résistance plus longue, avait autorisé la capitulation de Gaëte. L'honneur était sauf. Il est à remarquer que, de tous les souverains de l'Europe, Napoléon III fut le seul qui fit une manifestation ostensible de sympathie à l'égard du roi malheureux. C'est sur un bâtiment français, la *Mouette*, que François II, sa famille, son état-major et sa cour quittèrent Gaëte, et le pavillon d'un gouvernement issu du suffrage populaire couvrit une infortune royale à laquelle assistèrent passivement les chefs des plus vieilles monarchies du monde, dont plusieurs étaient unies à celle de Naples par les liens du sang. Il y a là un contraste qu'il nous a paru équitable de signaler.

conscience, il ne lui était plus permis de faire tuer son monde pour prolonger de quelques jours ou de quelques semaines une défense qui n'avait plus de résultat politique possible et que, dans cette pensée, il n'avait pas cru devoir même attendre la réponse qu'il m'avait fait prier de lui envoyer. Il paraîtrait, d'après d'autres détails que j'ai recueillis, que la garnison commençait à se démoraliser complètement sous la double influence des maladies typhoïdes et des avaries constatées dans les provisions. La place aurait cependant pu tenir encore un mois. Je n'ai pas voulu dans un premier entretien demander au roi ce qu'il comptait faire pour l'avenir, mais j'ai de fort bonnes raisons de croire qu'il ne compte pas rester à Rome et je lui en ai fait donner le conseil. Il ne serait pas impossible qu'il se rendît à Munich. Quant au château de Pau, je n'ai pas jugé nécessaire d'en parler, mais on l'a écrit de Paris à quelqu'un qui est à Rome, car hier soir M. de Goyon m'en a parlé sans que je lui en aie dit un mot le premier. Je n'ai pas encore fait entamer la question du palais Farnèse et des autres parties de ce patrimoine. C'eût été trop tôt, mais le moment va venir et j'aurai un assez bon intermédiaire.

Il n'est pas question du tout du départ du du pape, et, quant aux négociations avec le Piémont, je vous ai écrit ce qui en est. Ne croyez rien de plus, et soyez bien convaincu que le pape ne négociera pas avec Victor-Emmanuel. Il faudra finir par faire, en dehors du pape, sans sa participation, quelque arrangement provisoire qui, en réservant les questions et les principes, permettra de vivre d'une vie réelle, jusqu'à ce que les choses prennent une assiette quelconque. Je vous enverrai le chiffre de l'armée pontificale, mais je puis dès à présent dire qu'il est entre cinq ou six mille hommes. Quant à la liste des volontaires français, c'est beaucoup plus difficile, attendu que je ne puis pas la demander. Le gouvernement helvétique ayant voulu, il y a deux ans, avoir une liste semblable et le cardinal Antonelli m'ayant prié de demander à Paris si on pensait qu'il dût la donner, le comte Walewski me chargea de répondre que la Suisse n'avait pas le droit de faire cette demande et que le Saint-Siège devait refuser d'y acquiescer. On m'opposerait notre propre doctrine.

Mille amitiés et tout à vous.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 17 février 1861.

Mon cher duc,

En réponse à votre dépêche confidentielle qui m'a extrêmement intéressé, en complétant et en rectifiant les informations qui m'étaient parvenues, je dois vous donner, pour vous seul, la version sarde en ce qui concerne la mission du père Passaglia à Turin. Le père a vu M. de Cavour et lui a déclaré que le pape avait autorisé son voyage, sans lui permettre, cependant, d'engager une négociation. Le projet sarde exige des modifications; le père Passaglia l'a remanié, je ne sais dans quel sens, et doit le présenter à son retour au saint-père comme une œuvre à lui personnelle. Il convient que l'Église a besoin d'une large réforme et croit le pape disposé à l'opérer. Tout cela, vous le voyez, est fort vague et donne le temps de la réflexion.

La nouvelle brochure[1] de M. de la Guéronnière m'a causé de grands ennuis. L'Empereur, cette fois, n'y est pour rien; l'inspiration est partie de M. de Persigny. Après une explication assez vive, j'ai obtenu que le *factum* serait signé et que son auteur en revendiquerait la responsabilité. M. de Persigny, et la chose se voit d'elle-même, n'a pas de solution à offrir.

1. La brochure à laquelle il est fait ici allusion était intitulée *La France, Rome et l'Italie*. Elle prenait violemment à partie l'attitude du pape à l'égard de l'Empereur et faisait ressortir que, malgré ses griefs, Napoléon III continuait à protéger la papauté de ses troupes. Cette brochure eut un grand retentissement. Nous croyons utile d'en citer les passages suivants : « L'Italie est un grand intérêt de civilisation et d'ordre européen, écrivait M. de la Guéronnière. Elle ne trouvait sa place que dans l'histoire; elle l'a conquise désormais dans la politique active et dans la diplomatie des nations..... Il est aussi difficile de concevoir l'Italie sans le pape que le pape sans l'Italie. Ils sont liés l'un à l'autre par la tradition de l'histoire, par le respect universel de toutes les nations catholiques envers le chef de l'Église. Quand l'Empereur s'est engagé contre l'Autriche, il était dans ses desseins de rétablir ce lien précieux. Le jour où cette grande pensée s'accomplira, nous verrons la papauté reprendre dans la société moderne une autorité aussi haute que son origine et sa mission..... En attendant et malgré tout ce qui s'est passé, malgré tant de refus opposés à l'intervention généreuse de la France, malgré tant d'injustices qui n'ont pu lasser son dévouement, l'Empereur, nous en sommes convaincu, laissera son épée à Rome pour protéger la sécurité du saint-père. Fidèle à son double devoir de souverain élu par la volonté nationale et de fils aîné de l'Église, il ne peut sacrifier l'Italie à la cour de Rome, ni livrer la papauté à la révolution. » C'était, en somme, indiquer éloquemment toutes les difficultés, sans proposer de solution.

A l'entendre, il a fait un acte purement intérieur, destiné à éclairer le pays et à contre-balancer les mandements-pamphlets des évêques. En résumé notre politique demeure la même; nous n'aiderons pas le pape, *manu militari*, à reconquérir un pouce du terrain qu'il a perdu, mais nous maintiendrons son pouvoir dans les limites où les événements l'ont circonscrit. Le jour où je verrais poindre chez l'Empereur l'idée d'un abandon, je me ferais un devoir de vous en prévenir. Nous ne devons pas nous dissimuler, toutefois, que le provisoire dans lequel nous sommes ne saurait durer. Si l'Italie en revient à la confédération par suite de la guerre ou de l'anarchie, le Saint-Siège, à la condition de les gouverner autrement, recouvrera la plus grande partie de ses États; si l'Italie, au contraire, s'organise, la question au point de vue romain ne tardera pas à devenir redoutable et nous entendrons sonner l'heure d'une transaction définitive. L'année qui s'ouvre amènera l'une ou l'autre de ces solutions.

J'attends avec impatience le récit de votre conversation avec le roi de Naples. Tout ce que je souhaite, c'est que la cour exilée ne prolonge

pas son séjour à Rome. M. Canofari paraît croire à une retraite à Munich.

Mille amitiés.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 19 février 1861.

Mon cher ministre,

Vous trouverez dans l'expédition de ce jour une dépêche politique (en réponse à la circulaire sur les règles à suivre désormais dans la correspondance politique) que je n'ai pu me dispenser d'écrire. Je conçois parfaitement les difficultés en présence desquelles vous vous êtes trouvé, quand l'Empereur vous a demandé de publier ces documents, mais vous conviendrez avec moi que cela m'a fait une bien pénible position[1]. La

1. Dans une dépêche officielle en date du 10 avril 1860, publiée dans le *Livre jaune*, le duc de Gramont signalait à M. Thouvenel le caractère hostile à l'Empire des manifestations dont le Vatican était le théâtre, et il ajoutait ce passage : « Quelques camériers influents encouragent ces manifestations par tous les moyens dont ils disposent. Il y a quelques jours,

fureur des cléricaux n'a plus de bornes et tout cela me retombe sur le dos ; ce n'est même pas à ma vie publique qu'ils s'attaquent, mais à

un air de mystère régnait au Vatican. On arrêtait les visiteurs en leur demandant : « Êtes-vous Breton ? » Et on leur expliquait que les salles étaient momentanément fermées parce que le saint-père y recevait l'hommage de la Bretagne qui, par députations, venait protester contre l'Empereur. Samedi dernier c'était le tour des Lyonnais. Un Français qui, bien que catholique fervent, n'a pas cru devoir répudier des sentiments conformes à sa nationalité, fut interpellé vivement en ces termes : « Monsieur, on est sujet du pape avant d'être » sujet de son souverain ; si vous n'êtes pas dans ces idées, » que venez-vous faire ici ? » Le cardinal secrétaire d'État, dont l'esprit politique a parfaitement compris les dangers de cet état de choses, est loin d'encourager cette imprudente agitation. »

Cette dépêche fut amèrement reprochée au duc de Gramont par le parti ultra-clérical et « l'incident des Bretons » souleva des orages. Le 14 février 1861, le journal romain l'*Armonia*, dans un long article que nous n'avons pas cru devoir reproduire ici, prenait violemment à partie l'attitude du duc de Gramont et ne craignait même pas de calomnier odieusement son caractère. La dépêche dont nous venons de citer un extrait lui était reprochée, dans des termes en effet de nature à blesser profondément sa conscience et son honorabilité. Ces attaques étaient d'autant plus imméritées que, dans sa dépêche officielle du 19 février 1861, le duc de Gramont écrivait à M. Thouvenel : « Je crois le principe du pouvoir temporel du pape nécessaire au catholicisme dont il fait pour ainsi dire partie. Je le crois nécessaire à la France qui ne peut l'abandonner ni transiger à cet égard, sans manquer à des engagements connus et à des traditions nationales. Ma croyance à ce sujet constitue une foi politique qu'il m'est impossible de renier, et je ne saurais accepter le rôle contraire..... S'il se présente à Votre Excellence une occasion de me montrer à mon pays tel que je suis, ma reconnaissance sera sans bornes. »

ma vie privée, en m'accusant de toute espèce de turpitudes. La dépêche par laquelle, accomplissant un devoir d'autant plus impérieux qu'il était plus pénible, je vous préviens des intrigues antidynastiques qui s'ourdissent au Vatican, cette dépêche m'est reprochée comme un acte d'infamie. Le journal l'*Armonia* consacre quatre colonnes à me diffamer et à m'insulter. Il me semble que tout cela est un peu dur à supporter quand on a la conscience pure et droite. Il me semble que l'Empereur et son gouvernement n'ont rien à gagner à ne pas défendre quelque peu leur représentant quand on l'accable d'insultes qu'il ne lui est pas possible de relever. Me voilà signalé comme espion politique du Vatican, comme anticatholique, comme ennemi personnel du pape! Est-il possible, vous le savez mieux que tout autre, de pousser plus loin la bassesse et l'ingratitude? Et cependant ces injures, ces calomnies, qui s'élèvent du cloaque le plus ignoble pour envahir tous les salons, pour approcher peut-être du trône et de l'autel, ces mensonges infâmes seront acceptés avec joie par les ennemis de l'Empereur et de la France! Ruiner, déshonorer un ambassadeur de l'Empereur, salir un nom honorable et je

puis dire illustre, parce que ce nom appartient au gouvernement impérial, c'est un coup capital ! Bien établir que pour servir la France à Rome, il faut perdre sa réputation et se voir chaque jour insulté publiquement et hors de portée, c'est un coup de maître. Mais ne pensez-vous pas qu'une voix cependant doit répondre à ces invectives et que cette voix doit être celle de mon gouvernement. Veuillez, je vous en prie, en parler à l'Empereur.

Je vous écris sous une impression un peu pénible, vous devez le comprendre, mais on m'accable de lettres, on m'assiège littéralement pour me troubler. On n'y parviendra pas, et tant que l'Empereur le croira utile, je resterai à mon poste ; mais si les convenances du service permettent de me changer, j'en serai bien reconnaissant. La connaissance que j'ai des questions italiennes peut servir ailleurs aussi bien et peut-être mieux qu'à Rome où ma position se compromet par la publication de mes dépêches. Je ne veux rien préciser, rien demander, mais vous ne serez pas surpris que ces choses d'Italie, et ces hommes d'Italie et de Rome surtout, m'inspirent un vrai dégoût. S'il est vrai, comme on l'a écrit à un prélat

français qui correspond avec Vienne, que M. de Moustier n'aime pas les Viennois, peut-être les changerait-il contre les Romains.

Je crois que le pape a encore écrit à l'Empereur, mais cette fois-ci sans en rien dire à personne. On garde le mystère sur cette lettre, mais, dans ce triste pays, tout se trahit, et j'ai lieu de me croire bien informé. Voici le chiffre de l'armée pontificale tel qu'il a été livré par un employé du ministère des armes, à qui on avait fait jurer de ne le communiquer à personne !

On annonce une manifestation pour demain ou après-demain, et la police pontificale expulse par précaution un certain nombre d'honnêtes gens qui n'ont rien à faire avec la politique.

Jetez les yeux sur ce numéro du journal l'*Armonia*, vous pourrez juger de la manière dont j'y suis traité. Cela fait les délices du salon de la princesse Borghèse, du prince Aldobrandini, du duc Salviati et..... du Vatican.

Mille amitiés, mon cher ministre, et tout à vous.

P.-S. — C'est le journal de tous les couvents, évêques, etc., etc., le seul répandu à Rome.

ARMÉE PONTIFICALE
A LA DATE DU 10 FÉVRIER 1861

Ministère	45
Intendance	50
État-major	20
1er régiment de ligne	1400
Bataillon de chasseurs	1030
Bataillon de zouaves	700
Bataillon de bersaglieri	740
Bataillon de carabiniers	1006
Deux légions de gendarmerie	2500
Régiment d'artillerie	714
Cavalerie	275
Bataillon sédentaire	508
Total	8988

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 21 février 1861.

Monsieur le comte,

Samedi prochain, sans doute, je vous écrirai plus longuement sur les affaires de Syrie, lorsque l'Empereur aura pris sa résolution définitive. Je tiens cependant à vous dire que je viens de recevoir à l'instant même deux dépêches télégraphiques de Saint-Pétersbourg et de Berlin m'annonçant que les plénipotentiaires de Russie et de Prusse auront à déclarer à la prochaine conférence que, de l'avis de leurs cours, le départ de nos troupes devrait être subordonné à l'établissement dans le Liban d'une organisation offrant des garanties d'ordre et de bonne administration. La question pour nous, je ne saurais trop le répéter, n'est pas politique : c'est une question d'humanité et de bon sens. Nous déplorons sincèrement que l'Angleterre conçoive à cet égard des soupçons bien imaginaires, et du moment où nous sommes convaincus qu'une

prolongation de quelques semaines serait insuffisante pour obtenir le seul résultat que nous ayons en vue, celui d'une organisation qui permette aux populations du Liban de vivre côte à côte dans des conditions tolérables, il me paraît plus simple de ne pas donner prise à d'injustes défiances et de nous en aller sans marchander un délai. Je ne suis pas apte à décider s'il est préférable de risquer en mai plutôt qu'en juin le retour d'une crise aussi pénible que celle de l'an dernier. En essayant de la conjurer, nous aurons rempli notre devoir et dégagé notre responsabilité. Ce que je ne comprends pas, je l'avoue, c'est que lord John Russell et lord Palmerston, qui doivent au fond savoir à quoi s'en tenir sur l'état vrai de la Syrie, ne redoutent pas pour la Porte elle-même les conséquences des événements qui suivront notre départ. Les ministres turcs sont moins rassurés qu'ils ne le paraissent et leur résistance s'appuie davantage sur l'opposition de l'Angleterre que sur une fermeté qui leur soit propre.

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

P.-S. — Les dépêches de lord John Russell

sur la question de Rome nous créent de sérieux embarras et font déborder les passions de nos catholiques.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 24 février 1861.

Mon cher duc,

J'ai reçu ce matin votre lettre du 19 février dont le contenu m'a affligé. Vous n'êtes pas seul en butte à la calomnie et à l'insulte, et mes dépêches sur les affaires de Rome m'attirent, d'un certain côté, les mêmes compliments que vous valent les vôtres. Sur les gens calmes, éclairés, impartiaux, l'effet est tout différent et voilà ce qui doit nous servir de consolation. Ni vous ni moi nous n'attaquons le Saint-Siège; nous défendons le gouvernement et l'Empereur odieusement et *politiquement* attaqué sous prétexte de religion. Il fallait donc dire ce que nous avons fait et montrer à qui nous avons eu à

faire. En nous mettant au courant de l'esprit qui régnait à Rome, lors de l'arrivée du général Lamoricière, vous avez obéi aux devoirs de votre position. Nous devions, de notre côté, nous servir de vos renseignements pour caractériser les tendances de tous ceux qui cachaient leur hostilité contre nous sous le voile de leurs sentiments catholiques. Quant aux diatribes de l'*Armonia*, mon cher duc, elles ne sauraient vous atteindre, et ce serait leur faire, à mon avis, trop d'honneur que de les réfuter. Au Sénat, au contraire, et au Corps législatif, si l'on vous accuse, vous serez défendu et vengé par les commissaires du gouvernement. Je vais m'entendre à ce sujet de la façon la plus positive avec MM. Baroche et Billault. Je ne manquerai pas, du reste, de faire lire, dès demain matin, votre lettre à l'Empereur. Il ne me paraîtrait pas bon de vous faire quitter Rome en ce moment, mais je comprends trop les dégoûts que vous éprouvez, pour ne pas faciliter votre désir de changer de poste. Je craindrais que M. de Moustier n'objectât ses relations de famille pour décliner votre succession[1]. Si le duc de Monte-

1. Le marquis de Moustier, par son mariage avec mademoiselle de Mérode, était proche parent de Mgr de Mérode.

bello[1], comme quelques personnes le disent, rentrait à la fin de mai en France pour demander le Sénat et sa retraite, un chassé-croisé qui vous conduirait à Vienne deviendrait possible. J'ose à peine vous parler de Constantinople, mais M. de La Valette consentirait peut-être à un échange. Réfléchissez à tout cela et ne doutez pas de ma bonne volonté à préparer le succès d'une combinaison qui vous conviendrait.

Le pape, comme vous le supposiez, a en effet écrit à l'Empereur. Je vous envoie, ci-joint, à titre confidentiel, la traduction de la lettre de Sa Sainteté. Je présume que la correspondance en restera là. Vous remarquerez la dénégation formelle du pape au sujet des prétendues négociations entamées avec Turin. Ainsi que vous le disiez dernièrement, c'est une intrigue et rien de plus; ne nous en mêlons à aucun degré et ne recherchons même ni vous ni moi des informations qui nous compromettraient.

Je ne saurai que demain matin, en allant travailler avec l'Empereur, ce que contient la lettre du roi François II. A ce propos, j'ai été heureux

1. Ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg.

de faire décorer M. de Piennes pour sa mission à Gaëte. Dites-le-lui de ma part.

Je suis tout aux affaires de Syrie. La première conférence a abouti à la proposition de laisser nos troupes en Syrie jusqu'au 1er mai *pour terme de rigueur*. Nous n'acceptons pas ce délai dérisoire, et s'il faut exécuter la convention au lieu de la renouveler dans des conditions qui permettent raisonnablement d'espérer qu'elle atteindra son but, nous nous retirerons en laissant à la charge de la Porte et de l'Angleterre la responsabilité des événements. La passion que lord Palmerston met à cette question tient de la sauvagerie ; il en est aveuglé au point de ne pas voir qu'il prépare le dénouement final de la domination turque. En effet que le sang coule dans le Liban, c'est à Constantinople que l'on en demandera compte et l'indignation de l'Europe l'emportera sur tous les calculs de la diplomatie !

L'affaire Mirès produit un immense scandale[1] ! On ne s'attaque pas seulement à des noms

1. Le rapport de M. Delangle disait : « La volonté de l'Empereur et celle du gouvernement est que la justice aille jusqu'au fond des choses, résolument, et sans aucune considération personnelle. »

parisiens que je n'ai pas besoin de vous indiquer; on prétend que les livres de la Caisse des chemins de fer compromettent le cardinal Antonelli et même Mgr Sacconi. J'espère que ces bruits s'évanouiront devant la justice, mais Mirès est comme une hyène en fureur et décidé à mordre où il pourra.

Tout à vous bien sincèrement.

ANNEXE A LA LETTRE DU 24 FÉVRIER 1861

LETTRE DU SAINT-PÈRE A L'EMPEREUR

Sire,

La volonté que Votre Majesté m'a exprimée et la conviction qu'Elle a de la nécessité d'une entente entre le souverain et le chef de l'Église est un principe qui me rassure et me console. Avec cette entente, les questions d'amour-propre s'évanouissent et celles de droit se réduisent à l'exercice du pouvoir accordé par

Jésus-Christ à son vicaire, pouvoir dont une grande partie consiste à conférer à ceux de ses frères dans le sacerdoce, appelés à partager avec lui, chacun en ce qui le regarde, le soin de toutes les Églises, leur mission légitime. Jésus-Christ a dit directement à saint Pierre et aux apôtres : *Ecce ego mitto vos. Ite docete omnes gentes*. Il est donc certain, Sire, que cette mission vient de Dieu et que c'est à son vicaire sur terre qu'il est réservé de la confier à chaque individu en particulier ; et il ne peut, sans trahir sa conscience, la confier à quelqu'un qu'il ne croit pas apte à la remplir. Ce principe une fois établi, que le pouvoir spirituel donné par Jésus-Christ à son vicaire est un pouvoir indépendant, tout antagonisme disparaît. Que depuis dix-huit mois, comme Votre Majesté l'a remarqué, la défiance ait fait ouvertement des progrès, c'est un fait qui ne saurait être mis en doute. Et ici, qu'il me soit permis de parler à cœur ouvert. J'assure Votre Majesté que si jamais il est tombé de ma plume quelque expression qui pût sembler dure, je l'ai écrite avec un cœur calme et avec la plus grande paix intérieure. Je dis de plus : pénétré, comme je dois l'être, de gratitude pour les bienfaits que

vous avez accordés antérieurement à l'Église, tout ce qui est survenu depuis lors ne m'inspire aucune amertume à votre égard; et si j'avais l'occasion de vous voir, je vous embrasserais paternellement, regardant encore Votre Majesté comme un personnage extraordinaire dont Dieu pourrait se servir pour rendre au monde ébranlé l'ordre et la paix, et à la religion sa liberté et son indépendance. Il est permis d'espérer que ce désir pourra encore se réaliser. Ceci posé, qu'il me soit permis de demander à Votre Majesté si Elle est persuadée que les paroles qu'Elle a adressées aux Italiens lorsqu'Elle mit le pied dans la péninsule, aient pu contribuer à exciter les premiers mouvements qui ont eu lieu parmi les populations? Il est certain que cette invitation à prendre les armes, tombée de la bouche d'un souverain puissant, à la tête d'une armée nombreuse et redoutable, produisit l'effet qu'on devait en attendre, contre l'intention peut-être de Votre Majesté. Les barrières qui les retenaient enfermées s'ouvrirent et les bêtes féroces devinrent les maîtres de la campagne, pendant que les timides troupeaux, bien qu'infiniment plus nombreux, se cachèrent pleins de frayeur dans leurs bergeries respec-

tives. Dans cette circonstance, un homme fanatique [1], je dirai presque un énergumène, parut tout d'abord à Bologne criant sur les places pour faire abattre les emblèmes du gouvernement pontifical, et cependant, malgré l'aide de ses associés séduits pour cette besogne, sa voix, au commencement, ne trouva pas d'écho et il dut se donner beaucoup de mal pour accomplir le premier acte de ce drame coupable. Cet homme pouvait être mis par le gouvernement pontifical dans la situation de ne plus pouvoir nuire, mais il ne le fit pas, quand il le pouvait, pour des égards qu'il voulait garder et qui sont faciles à comprendre. Ces premiers faits n'étaient certainement pas de nature à inspirer la confiance et à consolider le pouvoir temporel du Saint-Siège. Il est vrai qu'après la paix de Villafranca, Votre Majesté eut la bonté de m'écrire pour m'offrir la présidence de la Confédération italienne. Mais cette offre était accompagnée de l'expression du désir de me voir céder une grande partie de l'État de l'Église. En me montrant donc reconnaissant de l'empressement de Votre Majesté, je ne

1. Le marquis Pepoli.

refusai pas la présidence qui m'était offerte, mais j'exposai en même temps les difficultés qu'on rencontrerait, alors surtout qu'il s'agissait de traiter avec un gouvernement italien qui avait et qui a besoin, pour ne pas s'aliéner les méchants, d'attaquer l'Église et d'assouvir ainsi l'insatiable appétit de ces bêtes féroces dont il a peur, et cela au détriment des honnêtes gens, des ministres du sanctuaire et des personnes consacrées à Dieu. Néanmoins j'acceptai l'offre qui m'était faite, mais je remis à dire plus tard à quelles conditions, ne regardant pas comme possible qu'en une affaire de si grande importance on exigeât de moi une réponse immédiate. Ce qui est arrivé ensuite est connu de Votre Majesté.

Votre Majesté suppose que Rome est devenue un centre de réunion pour ses ennemis. Non, Sire, le lieu de réunion de vos ennemis n'est pas ici, et non seulement personne n'a jamais agi, mais n'a même imaginé de conspirer contre votre gouvernement. Il n'y a que trop de gens qui ont intérêt à le faire croire et qui écrivent et affirment ce qu'eux-mêmes ils ne pensent pas. Je le disais déjà au comte de Rayneval, votre ancien ambassadeur à

Rome[1], et à plus forte raison doit-on le dire aujourd'hui. Il est vrai qu'à Rome il y a et il y a toujours eu une grande liberté de langage, tant en ce qui concerne le gouvernement du pays que les gouvernements étrangers ; il n'y a donc pas lieu de s'étonner, si au milieu de tant d'événements, de tant de luttes et de tant d'actes que je m'abstiens de qualifier, on a parlé du gouvernement de Votre Majesté, tout le monde sachant qu'il était, au moins pour le passé, l'allié de celui du Piémont. Mais si ces discours ont quelquefois donné motif au blâme, je puis assurer qu'ils n'ont jamais été de nature à exciter des menées toujours condamnables. Il est très vrai aussi que j'ai appelé de France un homme renommé comme militaire et capable d'organiser une petite armée qui ne devait avoir d'autre destination que de maintenir la tranquillité à l'intérieur et de repousser les aventuriers qui, du dehors, auraient tenté d'assaillir l'État. Je crois fermement que l'un et l'autre de ces deux buts auraient été atteints, parce que l'armée composée de jeunes gens provenant de

1. Le comte de Rayneval avait représenté la France auprès du Saint-Siège du 22 août au 6 novembre 1849 et du 17 avril 1850 au 16 août 1857.

divers pays catholiques, animés d'un excellent esprit et unis à la portion nombreuse de soldats indigènes qui ont donné des preuves de fidélité tant dans la lutte que dans la cruelle captivité qu'ils ont eue à supporter, parce que cette armée, dis-je, présentait dans son ensemble les éléments pour obtenir le double but qu'on se proposait. Cette armée, non seulement suffisait à ce but, mais elle répondait aux désirs de Votre Majesté qui, plusieurs fois, nous avait invité à la former. Et je saisis cette occasion pour remercier Votre Majesté d'avoir donné son consentement à ce que le général français que j'avais demandé pût se rendre auprès de moi en cette qualité. Malheureusement cependant, un troisième ennemi se présenta à l'improviste contre l'État de l'Église, je veux dire l'armée régulière piémontaise qui, forte par le nombre, et pourvue de tous les moyens d'attaque contre une petite armée dont l'organisation n'était pas encore terminée, effectua une invasion violente et n'hésita pas, par le moyen d'aventuriers, de s'avancer presque jusque sous les murs de Rome. Par un plus grand malheur encore, il arriva ou que la bonne foi de Votre Majesté fut surprise en

Savoie par deux Italiens ou que ceux-ci abusèrent de son nom ; mais le fait est que l'armée piémontaise disait qu'elle s'avançait dans les Marches et l'Ombrie avec le consentement de Votre Majesté. Je ne puis cacher que tous ces faits ont causé à mon cœur une immense tristesse.

Arrivant maintenant à répondre aux différentes parties de votre lettre, je répète à Votre Majesté que le cardinal-archevêque de Paris a demandé de lui-même à renoncer à toutes ses dignités de cardinal, d'archevêque et d'aumônier, et à tout autre titre, pour vivre dans la vie privée et dans la retraite. A ses instances réitérées, j'ai répondu finalement de la manière que j'ai déjà indiquée à Votre Majesté en l'engageant à conserver au moins son archevêché ; quiconque a rapporté autre chose à Votre Majesté ne lui a pas rapporté la vérité. Mes allocutions sont publiques et les instructions données à tous les nonces de ce Saint-Siège parlent de la position pénible dans laquelle se trouve placé le chef de la religion catholique ; cette position a été comprise par tous les bons catholiques qui, de tous les coins du globe, envoient ici des secours, auxquels se sont joints

spontanément beaucoup de jeunes gens animés d'un excellent esprit, qui ont déclaré vouloir défendre le père commun des fidèles contre ses ennemis. En cela ils ont été d'accord avec Votre Majesté qui a plusieurs fois déclaré vouloir maintenir le pouvoir temporel du Saint-Siège. Que si j'ai fait appel à la piété des fidèles pour m'aider dans ces pénibles circonstances, je n'ai fait ainsi que me conformer aux coutumes de l'Église, qui ont été mises en pratique depuis les premiers jours de sa divine institution.

Maintenant je dirai, pour finir, que Votre Majesté ayant déclaré dans son dernier discours qu'Elle condamnait tout ce qui viole le droit des gens et la justice, je suis assuré qu'Elle condamnera l'invasion des troupes piémontaises dans les Marches et dans l'Ombrie parce qu'elle est entièrement contraire au droit des gens et à la justice. Les envahisseurs ne peuvent pas dire que le suffrage des populations ait justifié cette injuste occupation, parce que, outre l'impossibilité d'admettre le principe du suffrage universel quand il s'agit de placer un souverain sur un trône déjà légitimement et justement occupé, les preuves abondent pour démontrer que les divers votes ont été un tissu de fraudes

et de surprises. Si à cela on ajoute l'usurpation consommée des biens ecclésiastiques, les décrets qui expulsent de leurs couvents les religieux et les religieuses, le refus décidé d'admettre, même dans les États de l'Église, les nouveaux évêques nommés aux sièges vacants, l'impossibilité d'écrire et de recevoir des lettres des provinces soulevées, même celles qui traitent de matières purement ecclésiastiques, le parti pris partout plus ou moins d'insulter le clergé et de détruire tout ce qui, venant de lui, pouvait exercer quelque influence sur les masses publiques, Votre Majesté pourra se convaincre que le droit des gens est violé et la justice foulée aux pieds. Enfin, c'est le Piémont qui a voulu faire croire à je ne sais quelles machinations qui se trameraient à Rome contre le gouvernement impérial et à des négociations secrètes de Turin avec le Saint-Siège. Ces mensonges sont utiles au gouvernement piémontais, et il n'hésite pas à les faire. Oh! quelle tristesse et quelles douleurs ne causent pas à mon âme tant de mensonges et de mauvaise foi!

Plaise au Seigneur de mettre un terme à tant de maux, en nous rendant la paix et la tranquillité, en faisant apparaître à tous, les vrais

motifs de la défiance causée par la malice humaine et de nous permettre ainsi de traiter tant d'affaires suspendues, tant d'intérêts en souffrance, mais spécialement ceux de l'Église de Jésus-Christ, en faveur de laquelle je ne cesserai jamais de réclamer cette liberté et cette indépendance qui lui sont nécessaires, priant Dieu avec les paroles mêmes de l'Église : *Ecclesiæ tuæ quæsumus Domine preces placatus admitte, ut destructis adveritastibus et erroribus universis, secura tibi serviat libertate.*

Je prie le Seigneur, dans toute l'effusion de mon cœur, de vouloir bien conserver Votre Majesté dans sa sainte grâce et de lui accorder tous les secours dont Elle peut avoir principalement besoin.

Des stances du Vatican, 14 février 1861.

Pius P. P. IX.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 26 février 1861.

Mon cher ministre,

La question de la cession des biens farnésiens a été abordée il y a quelques jours avec le roi François II par le prince d'Altomonte qui, pour sa part, engageait fort Sa Majesté à profiter des intentions dont il avait reçu la confidence. Le roi a paru assez favorable à l'idée de les aliéner; mais il a fait les observations suivantes :

Ces biens sont un fidéicommis soumis à la loi romaine comme placés sur le territoire romain; par conséquent pour les vendre, il faudrait obtenir l'autorisation du gouvernement pontifical, c'est-à-dire du saint-père; on ne croit pas d'ailleurs que cela serait difficile à obtenir. La famille royale d'Espagne étant comprise dans le fidéicommis, elle y a des droits éventuels après les membres de la famille royale de Naples; il faudrait obtenir aussi son assentiment; on ne croit pas non plus que cela soulèverait aucune difficulté. Le roi voudrait

aussi, ne fût-ce que pour la forme, stipuler dans l'acte de vente un droit de réemption moyennant le payement de toutes les sommes reçues, et aussi de toutes les sommes dépensées postérieurement à la vente par l'acquéreur, tenant compte des plus-values, etc., lequel droit de réemption serait limité à un certain temps.

D'après ce qu'a ajouté le prince d'Altomonte, cette dernière clause aurait pour but d'enlever à la vente le caractère d'une résolution prise en désespoir de cause et de laquelle il fût permis de conclure que le roi a perdu tout espoir de remonter sur le trône. Le prince d'Altomonte disait qu'elle ne serait jamais exécutée attendu que le roi n'avait aucun avantage ni aucun intérêt à racheter ces biens, même dans le cas d'une restauration ; qu'ils n'étaient pas un apanage historique de sa maison et que jamais ils ne pourraient contre-balancer les sacrifices qu'il aurait à faire, fût-il même sur le trône, pour les racheter. Le roi est décidé à ne pas aliéner ces biens autrement que dans des conditions qui assurent leur conservation et le respect artistique auquel ils ont droit.

Croyez, mon cher ministre, à mes sentiments dévoués.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 2 mars 1861.

Mon cher ministre,

J'ai reçu avec une bien grande satisfaction votre lettre si amicale du 24 février et je rends pleine justice à tout ce que vous y dites. Il est difficile de ne pas perdre tant soit peu patience au milieu des calomnies et des injustices qu'enfante la passion de nos ennemis; mais ce serait leur faire la partie plus belle qu'ils ne le méritent, si nous leur donnions le plaisir de nous faire sortir du calme qui nous est nécessaire. Dans tout ceci je suis fort content du cardinal Antonelli. Soit habitude, soit mépris réel pour les fréquents écarts de l'opinion publique, il est insensible à toutes les instances et persiste à me défendre, même contre les siens; cet homme a réellement le sens politique, et je fais des vœux pour que le grand scandale qui se déroule à Paris[1] n'atteigne pas sa personnalité. J'en serais

1. L'affaire Mirès.

d'ailleurs fort surpris, et je suppose que si son nom se trouve mêlé à ces affaires ce sera plutôt à l'occasion de quelqu'un de ses frères.

Ce que vous me laissez entrevoir comme possible au sujet de Vienne et de Pétersbourg, est pour moi d'un grand soulagement et d'une grande importance, car je ne puis me dissimuler que ma santé s'en va complètement au milieu de ces dégoûts, et qu'un changement de climat peut seul me la rendre, ou du moins m'en rendre un peu. Voilà huit ans que je suis en Italie ; mes enfants, dont deux y sont nés, ne pourraient supporter le brusque changement de la Russie, mais Pétersbourg est un poste si brillant que je ne doute pas qu'il convienne au marquis de Moustier au moins autant que me conviendrait sa succession de Vienne. Quant à Constantinople, c'est toujours l'eau chaude! C'est sortir d'un brasier pour aller rôtir dans un autre, c'est quitter un trône qui tombe pour un trône qui s'affaisse? Je passerais pour un oiseau de mauvais augure, destiné à assister, au nom de l'Empereur, à la chute des souverains. Que mes collègues et moi partagions la besogne ; j'ai eu ma part et elle en vaut deux.

Je vous ai transmis par le télégraphe les bruits

répandus et accrédités par Odo Russell; cela fait grande rumeur. Il ajoute que la division piémontaise devait, d'après nos propositions, occuper tout de moitié avec nous; que le Piémont aurait refusé après avoir avisé et consulté Londres. *Consulté* n'est pas de lui, mais d'un autre diplomate. On croit, d'après ce qu'il dit qu'il tient cela de son oncle, lord John, mais je n'en suis pas sûr. Lord Cowley lui a écrit qu'il pensait que nous ne quitterions pas Rome et qu'il commençait à comprendre que nous ne le pouvions pas; son opinion est que le pouvoir temporel du pape est décidément plus solidement établi qu'il ne le croyait et qu'ils (les Anglais) ne réussiront pas à le détruire.

Le résumé télégraphique du projet d'adresse du Sénat est arrivé hier matin pour faire contrepoids à la nouvelle d'Odo Russell et raviver les esprits au Vatican. Par contre il déplaît au parti piémontais. Des correspondances de Livourne annoncent avec force détails et affirmations que Garibaldi médite une expédition très prochaine sur... Rome! Ce qui est certain c'est que les enrôlements ont repris comme aux beaux jours de son omnipotence et qu'ils se poursuivent avec succès et avec argent.

J'ai lu avec attention la lettre de Sa Sainteté, et je ne trouve pas qu'elle introduise un élément nouveau dans la situation. Il faudra toujours finir par arrêter dans un congrès européen ou une conférence des puissances catholiques, un compromis entre le pape et le roi de Sardaigne, compromis que l'un et l'autre subiront avec répugnance, en protestant peut-être, mais qu'ils subiront, et si nous devons, nous et d'autres avec nous, tenir garnison près du pape pour assurer l'exécution de ce compromis, il faudra nécessairement ordonner les choses et l'administration du pays de manière à pouvoir les soutenir sans renier nos principes. Tout cela est difficile, mais tout cela se peut, si le parti une fois pris, on s'y attache avec fixité, et on l'exécute carrément et promptement en fermant les oreilles. Quelle étrange alliance que cette alliance anglaise! Cette union mystique, source inépuisable de difficultés, d'embarras et de temps d'arrêt, dans chacune de nos entreprises! Vous venez encore d'en recueillir les douceurs dans la conférence pour la Syrie, et ce sera toujours ainsi jusqu'à ce que la lueur vacillante des vieux flambeaux de ce ministère ait une bonne fois jeté sa dernière

étincelle. Il ne sera pas difficile de les remplacer, soyez-en sûr, et le fantôme d'une alliance austro-anglaise n'a pas de quoi nous effrayer outre mesure. Nous avons, il y a deux ans, pris l'Angleterre à rebours; quand nous la prendrons à l'endroit vous verrez ce qu'on peut en tirer!

Je ne veux pas finir sans vous remercier de ce que vous avez fait pour de Piennes. C'est une croix bien placée; il est vraiment un excellent secrétaire, si dispos, si plein de zèle, et si fidèle; et puis il acquiert tous les jours, tandis que j'en ai vu qui perdent avec les années de service.

Rien de nouveau sur l'affaire Passaglia, elle dort[1]. C'était vraiment une intrigue assez mal

1. Dans sa dépêche officielle du 23 février 1861, sous le n° 18, le duc de Gramont, racontant à M. Thouvenel le détail de la conversation du cardinal Antonelli avec le père Passaglia sur les propositions piémontaises transmises au Saint-Siège, écrivait : « ... Le père Passaglia insista de nouveau sur l'ardeur et la sincérité avec laquelle le comte de Cavour désirait voir ces propositions accueillies. M. de Cavour lui avait d'ailleurs *formellement déclaré qu'elles étaient concertées avec S. M. l'Empereur Napoléon et que Sa Majesté leur avait donné son approbation.* » Et plus loin, le duc ajoutait : « C'était la première fois que le nom de l'Empereur se trouvait mêlé à ces pourparlers, mais il l'était pour ainsi dire d'une manière officielle, par une déclaration formelle du comte de Cavour qui, comme je le sais indirectement, a été confirmée à

emmanchée, et je suis bien de votre avis, nous n'avons pas d'intérêt à la suivre.

La Russie vient d'acheter pour cent vingt-cinq mille piastres, environ sept cent mille francs, quarante statues du musée Campana et quelques bronzes, très rares et très beaux. Veuillez en prévenir l'Empereur. Il reste encore à vendre une superbe collection de terres cuites d'un grand intérêt pour l'histoire de la plastique chez les anciens; il y a aussi des vases étrusques uniques dans le monde, et la collection des bronzes est d'une grande valeur artistique, bien que la Russie y ait fait un choix. On doit terminer demain ou après-demain une liste des lots que le gouvernement pontifical veut vendre séparément; je l'aurai et je l'enverrai. A tout hasard j'ai dit hier au cardinal, que je désirais traiter avec lui au sujet de la collection des terres cuites; cela n'engage à rien, car traiter n'est pas conclure, mais cela fait prendre rang parmi les concurrents. Il y a là un grand intérêt artistique auquel l'Empe-

Naples par le langage de M. Nigra. Votre Excellence ne sera pas surprise d'apprendre que de toute la conversation du père Passaglia, ce fut cette assertion qui produisit l'effet le plus sérieux. Le cardinal secrétaire d'État me pria de l'éclairer sur un point aussi important. »

reur ne peut demeurer étranger. Il faudrait seulement prendre un parti assez promptement et on y gagnerait de toute façon, car le temps fera naître la concurrence. La Russie a, dit-on, fait une excellente affaire, moi je n'aime pas ces quarante statues, mais elle en manquait et voulait en avoir. Le payement se fait en trois ans, et on paye l'intérêt à 5 pour 100 des sommes non payées.

Mille amitiés, mon cher ministre, et tout à vous bien sincèrement.

P.-S. — J'ouvre de nouveau ma lettre pour vous dire que c'est bien véritablement lord John Russell qui a écrit à son neveu que vous aviez fait proposer au Piémont d'occuper avec nous le territoire pontifical, en envoyant à Rome une division piémontaise remplacer une de nos divisions. Odo Russell me l'a dit lui-même, et il s'applaudissait beaucoup de cette proposition, parce que c'était, à son avis, le moyen le plus expéditif de chasser le pape de Rome et de l'Italie; mais il craignait que le Piémont n'acceptât pas. Quant à l'acceptation du pape

il est inutile d'en parler, sa réponse sera un départ immédiat[1].

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 5 mars 1861.

Monsieur le comte,

Je reviens du Sénat et il me reste à peine quelques minutes pour vous expliquer le *post-scriptum* de ma dépêche. J'ai vu ce matin Ahmet-Vefick-Effendi, et s'il n'en fait pas lui-même la proposition, j'ai la certitude qu'il consentira à la prolongation de notre occupation en Syrie jusqu'au 5 juin, époque à laquelle l'évacuation devra s'effectuer. Le délai sera fixe ainsi que l'Angleterre et la Turquie le désirent, mais, d'un autre côté, il sera assez long pour

1. Voici le texte même de la dépêche télégraphique par laquelle M. Thouvenel réfutait l'assertion de lord John Russell : « *Jamais le gouvernement de l'Empereur n'a pensé à faire au gouvernement sarde la proposition qu'on lui attribue.* »

donner l'espoir plausible que l'on tombera d'accord, pendant l'intervalle, sur l'organisation nouvelle du Liban. Toutes les parties peuvent en conséquence adhérer à cette formule de transaction sans trop démentir les opinions qu'elles ont avancées ou soutenues. Je compte réunir la conférence samedi ou lundi, après avoir essayé de m'entendre d'une façon définitive avec les divers plénipotentiaires. Je regarde en effet comme extrêmement désirable de ne pas rouvrir le débat sur le fond même de la question et de m'épargner la nécessité de faire préalablement la déclaration consignée dans la dépêche que vous avez communiquée à lord John Russell.

Ce n'est pas moi qui vous ai adressé une dépêche télégraphique relative au discours du prince Napoléon[1]. C'est sans doute M. de Per.

1. Le 1er mars 1861, à l'occasion de la discussion de l'adresse au Sénat, les affaires d'Italie donnèrent lieu à des débats passionnés qui émurent très vivement l'opinion publique. Le prince Napoléon se jeta ardemment dans la mêlée et prononça, en répondant au marquis de la Rochejacquelein, un discours qui fut un événement, dans lequel il traitait avec une éloquence hors de pair, mais aussi avec une violence qui embarrassa fort le gouvernement impérial, les questions soulevées par l'état de l'Italie. Ce discours serait à citer en entier, mais sa longueur ne nous permet d'en extraire que quelques passages qui nous ont paru caractéristiques : « Nous ne sommes pas,

signy, ministre de l'intérieur, qui vous aura donné ses impressions. Si vous ne me trouviez pas un peu trop curieux, je serais content d'avoir le texte de cette dépêche, ne fût-ce que

disait le prince Napoléon, les représentants de la réaction; nous sommes les représentants de la société moderne..... Savez-vous en deux mots quelle était la stiuation du gouvernement de Naples, il y a quelques mois à peine, à la mort de Ferdinand II? Il y avait cent quatre-vingt mille suspects inscrits sur les registres de la police sous le nom d'*Estrudibili*, c'est-à-dire exclus de la vie civile, soumis à une rigoureuse surveillance, internés dans leurs provinces et souvent dans leurs communes, ne pouvant sortir après la tombée de la nuit. La police était tout, et cet infâme régime a fini par corrompre aussi bien les corrupteurs que les victimes..... Je n'aurais pas voulu parler ici des femmes et je saurai garder un respectueux silence sur une infortune royale, noblement supportée. Mais il est pourtant un souvenir que rien ne protège et que vous me forcez d'évoquer. Votre maison de Naples compte la reine Caroline, la fille, malheureusement, de Marie-Thérèse! Il n'est pas d'horreurs qu'elle n'ait commises. Elle s'est vautrée dans le sang, et vous l'avez vue l'amie de lady Hamilton, la maîtresse de Nelson, de Nelson, qui fut le bourreau des Napolitains! Quel fut le ministre de cette reine? Par quelle main répandait-elle le sang? Par la main du cardinal Ruffo, qui a couvert le pays d'échafauds et rempli les prisons d'exilés. C'est la reine Caroline qui changeait de chambre à coucher pour que ses fenêtres donnassent sur la place et qui disait : « Je verrai mieux pendre de ce côté. » Et, en effet, elle a vu de ses fenêtres, pendus aux vergues des vaisseaux anglais, les meilleurs citoyens dont Naples s'honorait, tels que le prince Carraciolo..... Écoutez nos conseils : sagesse, saint-père, et que la politique de l'Empereur s'inspire de cette ancienne devise : « Fais ce que dois, advienne que pourra. »

C'est à ce discours retentissant que répondit la célèbre brochure du duc d'Aumale : *Lettre sur l'Histoire de France* (avril 1861).

pour établir, en cas de besoin, que je n'en suis pas responsable[1]. Bien que le prince Napoléon ait dit de bonnes choses et ait fait preuve d'un grand talent, vous concevrez facilement que je décline toute solidarité avec quelques-unes de ses opinions[2].

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

1. L'attitude particulièrement anticléricale prise par M. de Persigny causait à tout moment de grands embarras au gouvernement impérial.

2. Dans la séance du Sénat du 2 mars 1861, M. Billault, ministre sans portefeuille, défendant avec un incomparable talent la politique du gouvernement, prononça, comme réponse au prince Napoléon, l'un des dicours les plus éloquents peut-être dont ait retenti une tribune française. Il faudrait citer en entier ce magnifique plaidoyer. Nous en extrayons la conclusion : « Quant à l'Empereur, je ne sais pas si son noble cœur est blessé des indignes outrages dont il est l'objet. Mais je sais qu'ils n'altéreront en rien, ni sa foi ni sa politique, et vous pouvez tenir pour certain, qu'avec cette fermeté, cette prudence et cette persévérance à laquelle l'Europe tout entière rend un juste hommage, il continuera de défendre et les intérêts de l'Église et les intérêts de la liberté italienne, et les intérêts de la paix du monde et surtout les intérêts dans lesquels se confondent pour lui tous les autres intérêts, les grands et légitimes intérêts de la France. »

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Palais du Sénat, le 6 mars 1861.

Mon cher duc.

Je vous écris au milieu du bruit des discussions du Sénat pour vous présenter un de mes collègues, M. Hubert Delisle, qui se rend à Rome où il compte passer une dizaine de jours. M. Hubert Delisle est un bon catholique et un bon Français, et, à ce double titre, il est certain de trouver auprès de vous le meilleur accueil. Son intention, je crois, est d'obtenir une audience du pape et je vous serai obligé de lui faciliter l'accès du Vatican. Je n'ai pas besoin de vous dire, au surplus, que M. Hubert Delisle n'a aucune mission. Il va simplement à Rome pour s'éclairer et saura, s'il en trouve l'occasion, placer quelques sages paroles en son propre et privé nom. J'ajouterai pour finir que M. Hubert Delisle est un galant homme dans toute la force du terme, et que vous aurez plaisir à le connaître.

Tout à vous bien sincèrement.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 9 mars 1861.

Mon cher ministre,

Le cardinal Antonelli me prie de vous écrire qu'on lui a assuré que, dans une réunion des directeurs de la Caisse des chemins de fer, on avait voulu faire figurer un million comme remis donné ou payé au cardinal Antonelli. M. Solar aurait approuvé cette écriture, M. Pontalba aurait protesté.

Dans le cas où le nom du cardinal serait mêlé à quoi que ce soit dans ces affaires, ou indiqué comme actionnaire, ou, comme ayant reçu quoi que ce soit, son intention serait de se porter partie civile, et de poursuivre devant les tribunaux les coupables.

Il serait reconnaissant si on pouvait lui faire savoir s'il y a lieu de le faire, afin de pouvoir prendre ses mesures en conséquence et envoyer les pouvoirs nécessaires.

Le roi de Naples a hâte de s'en aller. Ce

désir est très sincère et il ne demande qu'à terminer ses affaires pour partir.

P.-S. (10 h. du soir). — J'ouvre cette lettre pour y joindre la copie d'un billet que vient de m'écrire le roi de Naples, en y joignant une note sur les articles qu'il voudrait voir insérer dans la capitulation de Messine.

Le roi de Naples au duc de Gramont.

Rome, le 9 mars 1861.

Monsieur le duc,

Ci-joint vous trouverez les articles que j'aimerais bien qui fissent partie de la capitulation de la citadelle. Je vous serais bien reconnaissant si vous vouliez avoir la complaisance de me faire savoir quand je puis envoyer l'ordre au général Fergola de capituler. Un bateau à vapeur américain est à Civita-Vecchia et doit

aller à Messine : je voudrais bien en profiter pour expédier l'ordre, à peine vous m'indiquerez que cela pourra se faire.

Agréez, monsieur le duc, les assurances de mon estime et de ma considération.

Votre dévoué,

FRANÇOIS.

Rome, le 7 mars 1861.

Le roi, voulant épargner à la ville de Messine une complète destruction, consent que le général Fergola cède la citadelle.

Il désire seulement (pour dette de gratitude qu'il veut payer à ses troupes) que les conditions suivantes soient consacrées dans la capitulation de Messine et appliquées à tous les militaires qui ont servi le roi pendant les six mois derniers.

1° Qu'on respecte les grades accordés par le roi après le 7 septembre et les décrets concernant les pensions de retraite et celles des veuves et orphelins ;

2° Que tous les soldats napolitains qui ont

servi dans son armée, ne soient pas obligés à achever leur temps de service dans celle du Piémont, et qu'ils soient mis tous en liberté pour rentrer librement dans leurs foyers comme simples particuliers ;

3° Que pour tout le reste, tant la garnison de Messine que tous les militaires qui se trouvent hors du royaume, jouissent des mêmes conditions de la capitulation de Gaëte, modifiées comme ci-dessus.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel[1].

Rome, le 9 mars 1861.

Mon cher ministre,

Hier matin le roi de Naples, après avoir traité avec moi la question relative à la reddition de

1. Malgré son caractère particulièrement confidentiel, nous n'avons pu résister au désir de publier cette lettre qui nous paraît également honorable pour S. M. le roi François II, pour S. M. l'Empereur Napoléon III et pour les deux personnages mêlés à la négociation délicate dont il s'agit.

Messine, aborda un autre sujet, celui des affaires privées de sa famille et des siennes. Il le fit avec une certaine émotion, et en demandant que cette partie de sa conversation demeurât confidentielle entre l'Empereur lui, vous et moi.

Lorsqu'on régla les conditions de la capitulation de Gaëte, le roi n'avait pas consenti, malgré de vives instances qui se sont produites autour de lui, à ce qu'il fût fait mention de ses affaires et de celles de ses parents. Il ne voulait pas qu'on pût jamais croire que l'intérêt personnel ou même une préoccupation de ce genre, se fût mêlée aux raisons militaires et politiques pour lesquelles il croyait devoir cesser la résistance. Par les mêmes motifs, il n'avait pu prêter l'oreille à des propositions fort larges qui lui avaient été transmises de la part de M. Farini alors que ce dernier était lieutenant général à Naples pour le roi de Sardaigne.

Aujourd'hui la lutte était terminée, et si le roi pouvait accepter pour lui-même et la reine les rigueurs du sort qui lui était échu, il se croyait obligé de faire ce qu'il pouvait pour assurer l'existence des divers membres de la famille royale. Quant à lui et à la reine, ils étaient certains de pouvoir vivre d'une façon

ou d'une autre ; mais ses oncles, ses frères et ses sœurs allaient d'un moment à l'autre se trouver dans le plus complet dénuement. Le comte de Trapani en était déjà réduit à vendre chaque semaine des bijoux de sa femme ; le roi ne voulait pas s'adresser à un autre qu'à l'Empereur, pour traiter et régler des questions aussi délicates. L'Empereur, en lui permettant de relever aux yeux du monde l'honneur de sa couronne, lui avait rendu un de ces services qui dépassent tous les autres et dont rien, absolument rien, ne pouvait désormais effacer la trace. Sa reconnaissance serait éternelle et la pensée de causer à Sa Majesté un embarras par ces confidences et par la demande de ses bons offices eût arrêté le roi, s'il n'avait pas réfléchi que ces choses étaient d'une nature toute particulière et indépendante des circonstances politiques.

En conséquence, il recommandait à la bienveillante médiation de l'Empereur le sort des princes de sa famille ; il lui recommandait aussi le sien et celui de la reine, mais après celui des princes et des princesses, désirant qu'il ne fût pas fait mention de ses intérêts personnels, si cette mention devait soulever des difficultés

capables de préjudicier au sort de ses parents. Sa Majesté paraissait penser que le gouvernement sarde pourrait distinguer entre le patrimoine privé de la famille royale, y compris les dots des princesses, et les domaines de la couronne ; garder ces derniers et laisser le premier à qui de droit. Le roi m'informa que, pour mieux expliquer sa pensée, il me ferait remettre une liste de ces biens particuliers, mais il me pria, dans le cas où je ne pourrais pas la recevoir avant le départ de mon courrier, de transmettre néanmoins la demande qu'il venait de me faire, et d'exprimer, en son nom, l'espoir que Sa Majesté ne trouverait pas mauvais qu'il se fût adressé à Elle dans cette occasion. Si l'Empereur consent à s'interposer, veuillez me le faire savoir par le télégraphe.

Agréez, mon cher ministre, la nouvelle assurance de mes sentiments dévoués.

M. Thouvenel au duc de Gramont.

Paris, le 10 mars 1861.

Mon cher duc,

J'ai dû laisser partir le dernier courrier sans vous écrire. Pendant que j'assistais aux débats de l'adresse du Sénat, une montagne de papiers s'accumulait sur mon bureau et il m'a fallu consacrer ma journée de dimanche à vider cet arriéré de lecture.

J'ai montré à l'Empereur votre lettre relative à la cession des biens farnésiens. Sa Majesté est prête à faire les démarches nécessaires auprès du pape et de la reine d'Espagne. Elle consent également à l'insertion d'une clause de réméré dans le contrat de vente et à l'acceptation des conditions destinées à assurer aux propriétés qui lui seraient transmises, tout le respect artistique auquel elles ont droit. Vous pouvez donc poursuivre la négociation et aborder la question du prix sur laquelle je n'ai aucune idée. L'Empereur m'a chargé par la même occasion de vous

dire qu'il vous approuvait d'avoir fait quelques démarches pour l'achat éventuel des terres cuites du musée Campana. Sa Majesté en est à regretter de n'avoir pas pensé plus tôt à essayer de traiter avec le gouvernement romain pour tout l'ensemble de la collection, statues, bronzes vases étrusques, bijoux antiques, etc... Il lui est revenu, je ne sais si l'information est exacte, que le saint-père s'était réservé de résilier le contrat du marché conclu avec la Russie dans le cas où l'on trouverait à vendre le musée *en bloc*. Je vous prie de me dire le plus tôt possible ce qui en est; nous trouverions moyen de nous arranger avec Saint-Pétersbourg pour une rétrocession des statues. Donnez-moi aussi un chiffre approximatif des prétentions du gouvernement romain, soit pour l'ensemble, s'il y a encore un moyen de l'acquérir, soit pour la collection des terres cuites. L'Empereur paraissant assez pressé de savoir à quoi s'en tenir, je vous serais obligé de me transmettre quelques indications sommaires par le télégraphe.

La discussion de l'adresse au Sénat a dû produire une profonde impression à Rome et j'attends avec impatience ce que vous m'en direz vous-même. En dépit de toutes les inductions

tirées du discours du prince Napoléon, je ne crois pas que l'Empereur songe à mettre brusquement un terme au *statu quo*, mais ce *statu quo*, nous ne devons pas nous y tromper, devient de jour en jour plus difficile à défendre théoriquement et à conserver pratiquement[1]. La politique

1. Pour se rendre exactement compte de l'état de l'opinion publique à cette époque, il est nécessaire de se reporter aux articles insérés alors dans des journaux d'opinion absolument différente. A la date du 6 mars 1861, par exemple, paraissait, dans le *Journal des Débats*, que l'on ne songera guère à accuser de partialité en faveur du régime impérial, un article qui portait la signature de M. John Lemoinne, aujourd'hui membre de l'Académie française, l'un des doyens de la presse politique contemporaine et au talent duquel tout le monde rend hommage. Voici ce que disait M. John Lemoinne, qui représentait très exactement l'idée alors dominante dans le parti dit *libéral*: « En dépit de ses détracteurs, l'Italie poursuit fermement l'œuvre de sa constitution..... qu'elle soit donc la bienvenue, cette nation ressuscitée!... l'honneur de la France, si elle persiste comme nous l'espérons dans le grand rôle qu'elle a rempli depuis deux ans, sera d'avoir réalisé ce vœu! (l'affranchissement de l'Italie)..... Et pour que l'Italie soit indépendante, il faut qu'elle soit *une*. Elle le sera. Elle l'est..... »

Voilà ce que l'on écrivait à cette date dans la presse dite libérale et hostile à la forme impériale! Il semble donc que l'on puisse dire que le gouvernement avait plutôt à enrayer le mouvement italianophile qu'à le précipiter. Il existait alors, pour dire vrai, en faveur de l'Italie, un courant qui peut se comparer à celui qui entraîna la Restauration à intervenir en Grèce en 1828. Tout le monde sentait que le mouvement italien était irrésistible. L'habileté consistait à tirer parti de ce mouvement au point de vue français, comme on l'avait fait lors de l'annexion de Nice et de la Savoie, à le diriger si l'on pouvait, pour n'être pas emporté par lui. Y résister aveuglément, c'eût été augmenter en Europe, et sans profit aucun, le nombre, déjà trop grand de nos ennemis.

et la religion réclament toutes les deux une solution et il y a trop d'intérêts en souffrance pour qu'il ne soit pas du devoir de chacun de rechercher les bases d'un arrangement qui permette de respirer un peu. J'ai quelque peine à croire, malgré sa dépêche à Mgr Meglia, que le cardinal Antonelli, avec sa haute intelligence, ne songe qu'à récriminer contre le passé sans se préoccuper de l'avenir. Qu'il rejette la combinaison Passaglia, je le comprends, mais ne pourrait-il, tout en sauvegardant les principes, imaginer autre chose? Admet-il qu'une force étrangère doive perpétuellement servir de soutien à l'autorité temporelle du souverain pontife? Croyez-vous vous-même que l'on parvienne jamais à s'en passer, et que les Romains, en supposant un accord avec l'Italie pour laisser au pape le domaine restreint que nous lui avons conservé, ne seraient pas à eux seuls un obstacle, du moment que nous aurions le dos tourné? S'il en est ainsi, et je le crains fort, la sagesse, mon cher duc, ne conseille-t-elle pas d'aviser à constituer autrement que dans le passé l'indépendance nécessaire au chef de l'Église pour l'exercice de son pouvoir spirituel? De même que les rois de France se sont

appelés *très chrétiens*, ceux d'Espagne *catholiques*, ceux de Portugal *très fidèles*, le roi d'Italie ne pourrait-il pas joindre à son titre politique celui de *vicaire du Saint-Siège* et ne détenir, qu'en cette qualité, les anciennes possessions territoriales des papes, pour lesquelles, à chaque avènement, il rendrait solennellement hommage et payerait un tribut au moins égal au montant des sommes destinées aujourd'hui à la liste civile, au sacré collège et aux grands établissements religieux de la capitale de la catholicité? Il va de soi, d'ailleurs, que, dans toute l'étendue du vicariat, le roi d'Italie n'aurait à s'immiscer ni dans la nomination des évêques, ni dans l'administration des couvents, ni dans aucune chose touchant directement à la conscience du chef de l'Église. La présence d'un corps diplomatique accrédité à Rome auprès du pape, comme celle de ses nonces auprès des souverains étrangers, attesterait qu'il est lui-même souverain, mais pour qu'aucun doute ne subsistât à cet égard, on pourrait exiger de l'Italie la cession de l'île de Sardaigne où Sa Sainteté exercerait une autorité directe, sous la garantie des puissances, et où elle n'aurait pas à craindre les dispositions

hostiles des populations. Je suis bien loin de croire, mon cher duc, que cette combinaison soit bonne et encore moins facilement acceptable, mais je suis effrayé des dangers qui menacent à l'horizon et je vous demande de m'aider, par vos critiques autant que par vos idées, à découvrir une voie que nous puissions suivre sans aller fatalement à l'abîme. Il y a un moyen très simple de se tirer personnellement d'embarras; bien des gens, et des gens que j'aime, me le conseillent et vous l'indiquent aussi sans doute, c'est de donner ma démission sous le premier prétexte venu. Dieu sait que je tiens peu à ma place, mais ce n'est pas par une désertion que je voudrais la quitter. Tâchons donc de nous seconder mutuellement dans l'épreuve que nous traversons ensemble et dites-moi ce que vous pensez en toute franchise comme je le fais avec vous.

Tout à vous bien sincèrement.

P.-S. — Il est bien regrettable que le roi de Naples n'ait pas, à Gaëte, capitulé du même coup pour Messine et Civitella del Tronto, comme le demandaient le bon sens et l'humanité. Il aurait mieux fait aujourd'hui encore d'envoyer

à M. le général Fergola[1] l'ordre de demander à traiter avec le général Cialdini. Toutes ces références de Rome à Paris et à Turin peuvent coûter la vie à des milliers d'hommes et l'horreur que causera ce sang versé inutilement ne peut que diminuer encore les chances de retour de la dynastie tombée.

Que devient le projet de retraite à Munich? En prolongeant son séjour à Rome, le roi François II rendra plus mauvaise encore la situation du pape et la nôtre.

Vous verrez peut-être un homme intelligent, M. Carrey, que j'avais envoyé à Naples et en Sicile, d'où j'ai reçu de lui des rapports très intéressants. Je vous le recommande au besoin.

1. Sur le général Fergola, voir l'Index biographique.

M. Thouvenel au comte de Flahault.

Paris, le 11 mars 1861.

Monsieur le comte,

Je crains que lord John Russell n'ait pas tout à fait compris les explications dans lesquelles vous êtes entré avec lui. Si j'en juge par les confidences de lord Cowley, que je résume uniquement pour vous, le gouvernement anglais entendrait spécifier dans la convention[1] que le délai de trois mois ne pourra, en aucun cas, être encore prorogé. Je ne saurais souscrire à une clause ainsi formulée. Nous sommes, il est vrai, très décidés à nous en aller à l'époque fixée, mais cette fixation même, qui n'est accompagnée d'aucune réserve écrite, est une garantie suffisante, puisque nous ne pourrions rester plus longtemps sans une convention nouvelle que l'Angleterre et la Turquie auraient la pleine et entière liberté de nous refuser.

1. La convention relative aux affaires de Syrie.

Par l'acte qu'il s'agit de signer aujourd'hui, nous nous engageons formellement à évacuer la Syrie le 5 juin. Est-il raisonnable, dès lors, est-il nécessaire d'exiger davantage? On traite généralement sur des faits et non sur des intentions éventuelles. J'affirme sans hésitation, que nous n'avons nullement l'idée de demeurer à Beyrouth un jour au delà du terme convenu, mais il serait téméraire de stipuler l'aliénation de notre droit de demander, s'il y a lieu, aux autres cabinets d'examiner avec nous les circonstances graves ou imprévues qui pourraient se produire d'ici à trois mois, chacun, d'ailleurs, étant le maître soit de les apprécier à sa guise, soit de ne pas en admettre la discussion, et une nouvelle et unanime entente étant indispensable pour nous relever d'un engagement pris, celui de partir au 5 juin. S'il y a là, j'en conviens, une question touchant un peu à la métaphysique, il y a aussi une question de dignité. L'affaire, à ce dernier point de vue, est devenue plus claire pour moi, lorsque lord Cowley m'a montré, toujours très confidentiellement, le projet de convention rédigé par lord John Russell. On ne se borne pas à dire avec un luxe d'expressions surabondantes, que l'évacuation de-

vra être terminée le 5 juin, on ajoute qu'à cette date les bâtiments chargés de nos troupes *se seront déjà éloignés des côtes de Syrie!* J'ai fait sentir à l'ambassadeur d'Angleterre que la défiance devenait par trop manifeste; il en est convenu *in petto,* et c'est alors que j'ai préparé devant lui la rédaction que je vous envoie en dépêche et à laquelle je suis certain de rallier le plénipotentiaire ottoman. Ne voulant pas que lord John Russell sache que j'ai eu connaissance de son projet, lord Cowley préfère que ce soit vous qui agissiez pour faire accepter le mien à Londres et j'espère que vous y réussirez. Tout serait fait, et je n'aurais plus qu'à réunir la conférence pour arrêter officiellement les termes de la convention qui serait aussitôt signée..

Je partage de point en point vos appréciations sur le discours du prince Napoléon et je ne connais, parmi les ministres, que M. de Persigny qui l'ai approuvé [1].

1. Il y aurait bien des détails piquants à fournir sur le rôle de M. de Persigny à cette époque. Ambassadeur à Londres, il était plus anglais que lord Palmerston; comte, puis duc de l'Empire, il se faisait le champion des idées les plus avancées; ministre de l'intérieur, il se signalait par son hostilité à l'égard du clergé, et sa campagne contre la société de Saint-Vincent-de-Paul est restée célèbre. Toutefois, son dévouement absolu à la personne de Napoléon III, dont il avait été et

Je ne prévois pas la solution de la question de Rome qui est un gros embarras intérieur. Abandonner le pape est aussi difficile que de le soutenir, et l'accord entre lui et Victor-Emmanuel est impossible !

Veuillez agréer, monsieur le comte, les assurances de mes sentiments les plus dévoués.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Le ministère des affaires étrangères à l'ambassadeur de France, à Rome.

Paris, le 15 mars 1861.

L'Empereur m'autorise à agir à Turin dans le sens désiré par le roi de Naples, pour la restitution des biens de la famille royale non compris dans les domaines de la couronne; j'en attends la liste exacte.

devait demeurer l'ami des mauvais jours, explique l'indulgence dont on entourait alors des écarts de parole et des actes maladroits qui causèrent souvent à la politique intérieure aussi bien qu'à la diplomatie de l'Empire, de réels soucis.

Le duc de Gramont à M. Thouvenel.

Rome, le 16 mars 1861.

Mon cher ministre,

Je vous remercie aujourd'hui encore comme toujours de votre correspondance et de la confiance tout amicale qu'elle me témoigne. Vous avez cent fois raison, nous traversons ensemble une épreuve difficile et sévère, et si votre fardeau est encore plus lourd que le mien, tous deux cependant pèsent fortement sur les épaules. Mais ce n'est pas par une désertion qu'il faut sortir des difficultés de sa position; cette pensée, que j'ai comme vous, a dicté mes refus péremptoires à des sollicitations nombreuses et quelquefois pénibles à écarter. La même chose, je le vois, vous est arrivée et vous arrive peut-être encore. Je répondrai à votre appel en toute franchise, en vous envoyant dans une note toutes mes idées sur la question romaine envisagée au point de vue d'une solution pratique et immédiate. Vous en ferez ce

que vous voudrez, et si ce que je propose ne peut s'exécuter, je chercherai encore sans me décourager; mais il ne faut pas perdre de vue que les affaires de Rome ne peuvent être résolues par des combinaisons absolues et exclusives telles que peuvent en proposer des hommes capables sans aucun doute, dévoués, sincères, mais étrangers à tout un ordre d'idées dont la contemplation est indispensable en pareille matière. J'espère vous adresser cette note par le prochain courrier. Le plan dont vous me parlez ne m'était pas tout à fait inconnu et M. Odo Russell m'en avait entretenu confidentiellement, comme d'un système combiné à Turin. Vicariat du Saint-Siège par le roi d'Italie, libertés et avantages religieux du projet Passaglia, corps diplomatique accrédité auprès du pape, et enfin possession de l'île de Sardaigne. Je n'ai pas besoin de vous dire que cela ne sera jamais *accepté*, mais la question n'est pas là, car on *n'acceptera* jamais rien de ce qu'on peut offrir. Il s'agit de savoir si cela peut être *imposé* et si cela peut être *subi*. Pas encore, cela est certain. Le temps viendra-t-il où nous serions justifiés de patronner cette combinaison? C'est une question à étudier, mais à

coup sûr ce temps n'est pas encore venu à l'heure qu'il est, et, dans des choses de ce genre, mon avis est qu'il ne faut pas devancer la pression des événements, et, quand on y cède, bien constater qu'elle est irrésistible. Du reste je traiterai cela dans ma note.

Depuis votre lettre du 10 les affaires de Messine et de Civitella sont terminées. Je ne puis m'empêcher de reconnaître que dans tout cela le jeune roi a été très net, très loyal et surtout très reconnaissant. Je crains même, à vous dire vrai, qu'il ne se fasse une idée exagérée de l'intérêt ou des sentiments de l'Empereur à son égard. Il pense sérieusement à quitter Rome, mais, l'eût-il voulu, il lui eût été impossible de partir et de laisser là, sans avoir pourvu à leur sort, tous ces gens qui s'attachent aux débris de sa fortune autant par intérêt que par fidélité. Et puis, je crois qu'il n'avait rien quand il est arrivé, car depuis qu'il est ici ce sont des ventes continuelles de chevaux, voitures, etc., etc. Je crois être sûr qu'il partira après Pâques pour aller à Munich ou en Bavière dans une terre de son beau-père, et je ne serais pas surpris qu'il passât par Marseille, ne pouvant traverser l'Italie pour aller à Trieste.

J'ai abordé la question des biens farnésiens, mais je ne suis pas encore en mesure de répondre. Vous me demandez l'impression produite par le discours du prince Napoléon. A vous dire vrai, on s'y attendait. On savait qu'il parlerait et on savait comment il parlerait. Aujourd'hui, on se demande si l'Empereur pense comme lui, et le *Journal de Rome*, pour établir le contraire, donne, sous toutes réserves, le texte d'une circulaire publiée par d'autres journaux et que vous auriez adressée à toutes les missions de Sa Majesté. En somme, cependant, la discussion du Sénat a paru favorable au pape et défavorable au Piémont. M. Odo Russell me disait hier : « Après ces débats votre armée ne peut plus quitter Rome ; nous ne pouvons même plus vous le demander. »

Le docteur Pantaleone (qui vient d'être nommé député au Parlement de Turin par les électeurs de Macerata) a été mandé chez Mgr Matteucci (son ami), le directeur de la police, qui lui a déclaré qu'il devait quitter Rome. Pantaleone a réclamé en disant « qu'il était chargé par le gouvernement sarde de poursuivre une négociation avec le Saint-Siège, lui et le père Passaglia ». Mgr Matteucci ayant

porté cette réponse à Sa Sainteté, le pape a déclaré qu'il n'y avait aucune négociation entamée entre lui et le gouvernement sarde et qu'il ne pouvait reconnaître au docteur Pantaleone ce caractère de négociateur qu'il réclamait pour justifier son séjour. Pantaleone alors a prétendu qu'il agissait d'accord avec l'Empereur, que l'Empereur connaissait et approuvait ses démarches, qu'elles étaient *concertées* entre Sa Majesté et le comte de Cavour, et que lui n'était que l'instrument de ces deux personnages. On doit informer ce soir le saint-père de ce nouvel incident et je m'attends à être interpellé par le cardinal pour savoir si je confirme les paroles de Pantaleone. Malgré tout cela je pense qu'il devra s'éloigner, car il est, au vu et au su de tout le monde, l'agent de Cavour et le meneur du parti piémontais. Je le regretterai car c'est un homme aimable et un excellent médecin; son éloignement fera grande sensation.

Je termine ma lettre, mon cher ministre, en vous envoyant de tout mon cœur mes amitiés bien sincères.

